

Annexe 1

Résultats de l'étude

Annexe 2

Recension des écrits

Annexe 3

Méthodologie

Identification

Chercheure principale Lyse Montminy (Université de Montréal)

Co-chercheures Renée Brassard, cochercheure principale (Université Laval)

Elizabeth Harper (Université du Québec à Montréal)

Marie-Pierre Bousquet (Université de Montréal)

Mylène Jaccoud (Université de Montréal)

Partenaires du milieu

Femmes Autochtones du Québec

Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec

Maison communautaire Missinak

Établissement gestionnaire : Université de Montréal

Titre du projet : La violence conjugale et les femmes autochtones : état des lieux et des interventions

Numéro du projet de recherche : 126001

Titre de l'Action concertée : La violence conjugale envers les femmes autochtones

Partenaires de l'Action concertée :

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) le Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) avec la collaboration de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Méthodologie

Les récits d'expérience ainsi que la prise de parole ont toujours occupé une place importante chez les Autochtones. Ces différentes formes d'expressions orales mettent en valeur les expériences et le point de vue des acteurs sociaux. S'agissant d'une étude qui vise à analyser les formes, les manifestations et les conséquences de la violence vécue par les femmes autochtones et à identifier les ressources et les services existants ainsi que les interventions et les pratiques les plus prometteuses, il devenait tout indiqué de privilégier la méthodologie qualitative. Ce type de méthode repose sur le postulat que l'interprétation des phénomènes sociaux ne peut être construite qu'en fonction du sens subjectif donné par les acteurs. Le degré de profondeur des données et la visée compréhensive des phénomènes sociaux de l'approche qualitative font de cette méthodologie la plus appropriée pour répondre aux objectifs de l'étude.

Outils de collecte des données

Trois (3) outils de collecte des données ont été utilisés pour répondre aux objectifs de recherche : **la recension documentaire** et **les entretiens de type groupe focalisé**. La recension **documentaire** est une démarche qui consiste à faire l'inventaire et l'examen critique de l'ensemble des publications pertinentes qui portent sur un domaine de recherche (Fortin, 1996). Elle vise l'analyse d'un ensemble de travaux sur un même thème (ou domaine) afin d'en faire ressortir tant les éléments convergents que divergents. La problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones au Québec a donné lieu à la production de différentes publications dont l'accès et la mobilisation des

savoirs demeurent extrêmement variables. Dans l'objectif de documenter la problématique, son ampleur, ses formes, ses conséquences et sa dynamique (objectif 1), un corpus de 147 documents canadiens et internationaux qui porte sur la violence conjugale générale (études, rapports, enquêtes, plans stratégiques, etc.), dont 70 traitent en tout ou en partie de la violence conjugale envers les femmes autochtones, a été identifié et analysé. De ces derniers, soulignons que 17 publications ont été produites par différents organismes autochtones répartis à travers le Canada et que moins d'une dizaine de travaux provient du Québec.

Comme il existe déjà des données sur la problématique et sur des pratiques d'intervention (FAQ, 2001 ; Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, MSSS, 2004, archives du CÉCA et du Réseau Dialog), nous avons complété cette recension documentaire par *des entretiens téléphoniques* auprès des intervenants des ressources qui viennent en aide aux femmes autochtones violentées en communauté et hors communauté. Cette stratégie a permis de recenser et d'analyser de manière exhaustive les ressources disponibles au sein des différentes communautés autochtones et des milieux urbains. Nous avons voulu par cette stratégie mettre en valeur les expertises des gens des communautés qui sont peu connues. L'identification des ressources et des services existants a été facilitée par l'utilisation d'un bottin des ressources en violence conjugale préparé par M. Jaccoud dans le cadre d'une étude qui visait particulièrement à faire le point sur les ressources disponibles pour les femmes vivant de la violence conjugale, le bottin de services de FAQ et la connaissance-terrain de nos partenaires privilégiés tels que la Maison communautaire Missinak et le CÉCA.

Les **entretiens de groupe focalisé** consistent, quant à eux, en une discussion organisée (mais structurée de manière flexible) composée de 8 à 12 personnes (Goeffrion dans Gauthier, 2003) présentant des caractéristiques homogènes, mais aussi diversifiées de manière à ce que chaque participant puisse apporter un complément d'information. L'homogénéité crée ainsi un contexte dans lequel les participants sont à l'aise et se sentent libres d'exprimer leurs expériences et leur vécu (Vissandjee et al. 2002). Cette forme d'entretien permet d'appréhender une problématique à partir d'un éventail de perspectives et de regards croisés (Morgan, 1996). Elle constitue ainsi une occasion sans précédent de recueillir aussi bien les points de convergences que les points de divergences d'une diversité de participants réunis autour du thème de la violence conjugale envers les femmes autochtones au Québec (Simard, 1989). L'avantage est aussi de construire une structure qui peut servir de canal de diffusion et d'appropriation de résultats de l'étude dans une perspective de mobilisation des connaissances visant à alimenter les actions et les interventions des acteurs clés œuvrant dans la problématique concernée. En lien avec le contexte administratif, soulignons également que les groupes focalisés sont également reconnus pour recueillir une grande quantité d'information, souvent plus rapidement et à un coût moindre que les entretiens individuels. Dans le cadre de l'étude, les groupes focalisés ont été réalisés afin de saisir le sens que prend la problématique de la violence conjugale pour les répondants (objectif 1) et d'identifier les ressources et les services existants ainsi que les interventions et les pratiques d'intervention les plus prometteuses en violence conjugale (objectif 2).

Les groupes focalisés ont été conduits au moyen d'un guide d'entretien qui comprend les **cinq (5) volets** suivant : **1)** Conception et représentations de la violence conjugale; **2)** identification des ressources; **3)** l'utilisation des ressources ; **4)** la satisfaction à l'égard des services et ressources existants et, enfin **5)** les besoins en terme de ressources. Chaque rencontre de groupe a débuté par un rituel d'ouverture respectant les pratiques culturelles faisant l'unanimité au sein du groupe d'acteurs (certains se sont faits dans un lieu retiré en milieu naturel) et s'est déroulée sur une période de 1 1/2 heure à 2 heures chacun. Lors des entrevues, un intervenant de soutien était présent afin de rediriger les personnes vers des ressources d'aide compétentes si elles en exprimaient le besoin. Nous n'avons pas eu à recourir aux services des personnes soutien.

La littérature portant sur la stratégie de conduite des entrevues par groupe focalisé met en garde les chercheurs quant aux différentes dynamiques de pouvoirs pouvant s'installer dans le cadre de ce type d'entretien (Krueger & Casey 2000). Lors des entrevues, nous avions prévu que si nous constatons par exemple que les femmes autochtones de la communauté ne parlaient pas en présence des hommes autochtones, ces choix seraient révisés et nous procéderions au remaniement des groupes en fonction du critère de genre (hommes et hommes) afin de permettre à tous les acteurs de s'exprimer dans un contexte favorisant leur libre expression. Nous n'avons pas eu à faire de modifications à cet effet. Les deux séries d'entrevues (soit celles réalisées avec les gens de la communauté et les intervenants) se sont chevauchées et se sont déroulées simultanément tout au long de la collecte des données.

L'utilisation de plusieurs sources et outils de collecte de données a permis tout au long de

la recherche de comparer les données obtenues à l'aide de plusieurs démarches d'observation distinctes et indépendantes, ce qui renforce la richesse et la validité des résultats.

Échantillonnage

La stratégie d'échantillonnage que nous avons privilégiée correspond à une forme d'échantillonnage par cas multiples, soit l'échantillonnage par homogénéisation. La stratégie d'échantillonnage comportait 2 critères : soit l'homogénéisation et la diversification. L'échantillon est homogène dans la mesure où la population à l'étude renferme différents acteurs tous concernés (à différents degrés) par la problématique de la violence conjugale à l'endroit des femmes autochtones au Québec (Pires, 1997). À l'intérieur de cet échantillon, nous nous sommes intéressés à la diversification des points de vue et des expériences de différents acteurs autochtones plutôt qu'à la représentativité scientifique au sens statistique du terme (Morgan 1996). Les groupes focalisés ont été diversifiés en fonction de trois critères : a) le lieu (communauté et milieu urbain); b) le statut des acteurs (intervenants/citoyens) et, enfin, c) la nation. À cela, s'ajoutent des critères de diversification interne à la composition des groupes focalisés. Comme nous souhaitons contraster les points de vue, les perceptions et les expériences de différents acteurs sociaux à l'égard de la violence conjugale, nous avons constitué notre échantillon en tenant compte des critères de diversification suivants : le genre, l'âge, la nature du lien avec la problématique de la violence conjugale (victime, témoin, membre de la famille, parenté, etc.) et la nature des expériences antérieures avec les ressources d'aide (en tant que personne prise en charge, en tant qu'accompagnateur (trice),

d'aidant (e), de témoin, etc).

Au total, trente et un (31) groupes focalisés ont été réalisés au sein de neuf nations autochtones et quatre milieux urbains. Chacun des groupes focalisés a rassemblé en moyenne six personnes. Le nombre total de participants est de 234, soit 112 citoyens et 122 intervenants. La distribution des groupes focalisés est la suivante : Abénaquis(2), Algonquins(5¹), Atikamekw(2), Hurons-Wendats (1), Cris (4), Innus (3²), Micmacs (2), Mohawks (2), Naskapis (2). Pour les milieux urbains : Montréal(2), Québec(2), Val-d'Or (2) et La Tuque (2). Les deux séries d'entrevues ont été réalisées auprès de deux groupes d'acteurs sociaux, soit : les citoyens (hommes et femmes- autochtones concernés par la problématique) et les intervenants (travailleurs sociaux, policiers, travailleurs d'organismes communautaires, etc.) travaillant dans les ressources fréquentées par les femmes autochtones victimes de violence conjugale. Comme les nations innue, crie et algonquine comprennent un nombre relativement élevé de communautés, nous avons doublé le nombre de groupes focalisés afin de maximiser la représentativité.

Recrutement de la population

Afin de procéder aux recrutements des participants à l'étude, une personne-ressource d'origine autochtone a été recrutée dans chaque nation et dans chaque milieu urbain. Cette personne chargée de valider le protocole de recherche, de traduire le guide d'entretien, de recruter et de réaliser la conduite de focus group a été formée à la réalisation des entretiens de groupe. Afin d'aider les personnes ressources pour le

¹ La difficulté à recruter des citoyens a exigé la formation de petits groupes de deux à quatre personnes, multipliant ainsi le nombre total d'entretiens pour cette nation.

² Dans une communauté, aucun citoyen ne s'est présenté à l'entrevue.

recrutement des participants à l'étude, nous avons constitué un dépliant d'information de la recherche qui a été acheminée à divers milieux en communautés autochtones (centre de santé, local communautaire, la radio, etc.) et en milieu urbain (ressources autochtones et non autochtones, CALACS, centres de jour, etc.) afin de promouvoir la recherche et inviter les deux groupes ciblés à y participer. Une assistante de recherche d'origine autochtone a été recrutée et elle a fait partie intégrante de l'équipe et du processus de recherche durant les quatre années de réalisation de la recherche. Elle a assuré les liens avec tous les partenaires et les chercheuses impliquées dans la recherche.

Analyse des données

Le contenu de chaque focus group a été enregistré et retranscrit intégralement sous forme de verbatim de manière à respecter l'intégrité des propos des participants. Des notes sous forme de mémos/fiches synthèse ont également permis de fournir des informations sur la dynamique de groupe lors des entretiens. La méthode d'analyse que nous avons privilégiée est inductive. Ainsi, la collecte et l'analyse du matériel recueilli ont été faites simultanément. L'analyse thématique et contrastée des entretiens de type groupe focalisé (verticale et transversale) a été privilégiée (Ghiglione et Matalon, 1978) et réalisée à l'aide du logiciel d'analyse de données et de codages InVivo.

Considérations éthiques

La participation active de différents partenaires autochtones à cette étude témoigne d'un partenariat respectueux des intérêts et des perspectives tant des Autochtones que des non Autochtones. Cet esprit de coopération et de respect mutuel entre les chercheurs

universitaires et les partenaires autochtones figure non seulement dans l'Énoncé de la Politique des trois conseils concernant l'éthique de la recherche avec les Autochtones, mais répond également aux principes énoncés dans le Protocole de recherche de l'Association des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL). Ces protocoles assurent le bon déroulement de la recherche avec les Autochtones et garantissent le transfert des connaissances tant au niveau des organismes politiques, des milieux de pratiques communautaires que des communautés autochtones concernées par cette question. Conformément aux règles éthiques établies à l'Université de Montréal, une demande de certificat d'éthique a été faite à l'Université de Montréal avant le début de la recherche.

Limites de la recherche

Limites reliées au sujet

Les limites associées au recrutement des participants sont surtout liées à la nature de la problématique de la recherche. En effet, la violence conjugale est un sujet tabou dans les communautés autochtones et la force du tabou se mesure sur la participation des citoyens. Par ailleurs, le thème de la recherche diminue le contrôle des chercheurs quant au recrutement de la population : certaines méthodes de recrutement n'étaient pas envisageables par souci de confidentialité et pour éviter l'étiquetage d'individus. La référence des participants par des intervenants ou par des pairs déjà impliqués dans la recherche a été privilégiée. Ainsi, le recrutement s'est majoritairement fait à l'intérieur du cadre des ressources communautaires, ce qui signifie que seule une portion de la population a été rejointe, soit ceux qui utilisent les ressources et qui sont ouverts à parler

de la violence. Par conséquent, l'échantillon ne prétend pas être représentatif de l'ensemble des réalités autochtones au Québec, mais l'application du principe de diversification des participants et la taille de l'échantillon permettent toutefois de croire que les données recueillies dans le cadre de cette étude peuvent rejoindre l'expérience et être généralisées à d'autres Autochtones concernés par la problématique de la violence conjugale au Québec.

Limites attribuables à l'outil de collecte de données : le groupe focalisé

Certaines limites de la recherche sont attribuables à l'outil de collecte de données. Les entretiens de type *groupe focalisé* posent des défis importants sur le plan de la contextualisation des propos et de l'identification des participants. La taille du groupe ne permet pas d'observer toutes les réactions individuelles et de les replacer dans leur contexte. Au moment de l'analyse, le manque d'informations visuelles (les réactions physiques) peut nuire à l'interprétation des données. La dynamique au sein des groupes influence aussi les données lors de l'entrevue et lors de l'analyse des verbatim. D'une part, la dynamique du groupe peut pousser certaines personnes à adopter les opinions des autres participants. Leur opinion personnelle n'émergera donc pas des entrevues. D'autre part, le groupe focalisé rend difficile l'association du verbatim au bon locuteur, car la voix est le seul critère de différenciation entre les participants. La recherche n'a pas échappé à ces défis : il est quasi-impossible d'identifier les participants les uns des autres à travers les verbatim et encore moins de fournir des informations sociodémographiques à leur sujet. Enfin, par souci de confidentialité et en lien avec la problématique particulière de la recherche, les participants n'étaient pas tenus de fournir des informations

sociodémographiques qui auraient contribué à leur identification.

Bibliographie

Fortin, M.F & Vissandjée, B. (1996), *La recension des écrits*, in Fortin, M.F, *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*. Mont-Royal, Décarie éditeur, 73-87.

Ghiglione, R. et B. Matalon.(1978) « Comment interroger ? Les entretiens » dans Les enquêtes sociologiques : Théories et pratiques, sous la direction de R. Ghiglione et B. Matalon, Paris, Armand Colin, p. 57-92.

Goeffrion, P.(2003) « Le groupe de discussion » dans La recherche sociale : de la problématique à la collectes des données, 4ième édition, sous la direction de B.Gauthier, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 333.344.

Krueger, R.A., Casey, M.A. (2000), *Focus group: A practical Guide for Applied Research* (3rd edition), Thousand Oaks, California: Sage.

Morgan, D.L.(1996),*Focus Group*.*Annual Review of Sociology*,22 (2):129-152. Simard, G.(1989),*Animer,planifier et évaluer l'action,Méthode du «focus- group»*,p.9.

Pires, A.(1997),«L'échantillonnage qualitatif» dans *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, J. Poupert, J.-P.Deslauriers, L.-H. Groulx, A.Lapperrière, R. Mayer, A.Pires,Montréal,Gaëtan Morin, p. 109-136.

Simard, G.(1989),*Animer,planifier et évaluer l'action,Méthode du «focus- group»*,p.9.

Vissandjee, B., Abdool, S.N., Dupere, S.(2002), *Focus Groups in rural Gujarat, India: a modified approach*. *Qualitative Health Research*, 12, p.826-843.

Identification

Chercheure principale Lyse Montminy (Université de Montréal)

Co-chercheures Renée Brassard, cochercheure principale (Université Laval)

Elizabeth Harper (Université du Québec à Montréal)

Marie-Pierre Bousquet (Université de Montréal)

Mylène Jaccoud (Université de Montréal)

Partenaires du milieu :

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Femmes Autochtones du Québec

Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec

Maison communautaire Missinak

Établissement gestionnaire : Université de Montréal

Titre du projet : La violence conjugale et les femmes autochtones : état des lieux et des interventions

Numéro du projet de recherche : 126001

Titre de l'Action concertée : La violence conjugale envers les femmes autochtones

Partenaires de l'Action concertée :

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)

le Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)

avec la collaboration de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec

Table des matières

Recension des écrits	4
1. Définitions de la violence.....	5
i) Violence envers les femmes	5
ii) Violence conjugale.....	6
iii) Violence familiale.....	7
2. Prévalence de la violence familiale chez les femmes autochtones.....	8
3. Manifestations de la violence familiale en milieu autochtone	10
3.1 Formes de violence familiale	10
i) Violence physique.....	11
ii) Violence psychologique et émotionnelle	11
iii) Violence sexuelle.....	12
iv) Violence spirituelle et culturelle	13
v) Violence institutionnelle, systémique et communale	14
vi) Violence économique ou exploitation financière.....	15
vii) Violence verbale	15
viii) Violence sociale.....	16
3.2. Spécificité de la violence familiale chez les femmes autochtones	16
i) Une dimension collective.....	16
ii) Une violence latérale	17
iii) Une combinaison de racisme et de sexisme	17
3.3. Les femmes autochtones victimes de violence en contexte de vulnérabilité	20
i) Femmes autochtones handicapées	20
ii) Femmes autochtones homosexuelles	21
iii) Femmes âgées	22
4. Conséquences de la violence familiale	23
4.1. Conséquences sur la femme victime	24
4.2. Conséquences sur les autres membres de la famille.....	26
i) Conséquences sur les enfants.....	26

ii)	Conséquences sur la famille élargie et sur l'homme agresseur	28
5.	Compréhension de la violence familiale chez les autochtones : regard sur les perspectives théoriques	29
5.1.	Approche épidémiologique.....	30
5.2	Approche sociologique	32
i)	Théorie de la transmission intergénérationnelle	33
ii)	Théorie de la perte des rôles traditionnels.....	33
iii)	Théorie du stress socio-économique	35
5.3	Approche structurelle et politique	36
i)	Théorie du colonialisme.....	37
ii)	La colonisation : un génocide	38
iii)	Les conséquences de la colonisation quant à la violence familiale	41
5.4	Théorie du traumatisme intergénérationnel	41
5.5	Approche féministe.....	44
i)	Le féminisme « axé sur la communauté ».....	45
ii)	Le «féminisme» autochtone	46
iii)	Le féminisme intersectionnel	49
5.6	Approche (éco) systémique : le modèle écologique ou «holiste»	50
i)	Le holisme	50
ii)	Le modèle écologique de la violence	51
6.	Organisation du réseau d'aide et d'intervention	53
6.1	Ressources d'aide pour les femmes autochtones du Québec : des obstacles, des lacunes et des manques.....	53
6.2	Les ressources formelles et informelles : utilisation et cheminement des femmes autochtones	56
6.3	Obstacles à la recherche d'aide des femmes autochtones.....	58
7.	La réalité des femmes autochtones en milieu urbain	61
8.	Recommandations.....	62
	Bibliographie	84

RECENSION DES ÉCRITS

Cette annexe présente une recension des écrits produits sur le thème de la violence familiale et conjugale au sein des communautés autochtones. Cette recension a été mise en œuvre sans balises précises, sinon un intérêt particulier pour les travaux canadiens et québécois, sans toutefois exclure les travaux internationaux. L'organisation des écrits s'est effectuée de manière inductive, c'est-à-dire en analysant sous quel angle les écrits abordaient le thème à l'étude et en isolant les thématiques dominantes. Les sections thématiques de ce chapitre constituent le résultat de ce travail d'analyse.

Stratégie de repérage de la littérature

La présente recension s'appuie sur les écrits scientifiques québécois, canadiens et américains portant sur la violence familiale et conjugale dans les communautés autochtones et les services d'aide en la matière. Le repérage de la littérature a été réalisé de la manière suivante :

- 1) Plusieurs mots-clés français et anglais ont tout d'abord été identifiés, il s'agit des mots-clés suivants : *Femmes autochtones, Violence familiale, Violence conjugale, Communautés autochtones, Premières Nations, Services sociaux, Accessibilité*. Les mots-clés en anglais ayant été utilisés sont : *aboriginal women, domestic violence, battered women, family violence, native women, indigenous women, American Indian, health care services, social service, accessibility*;
- 2) La période de publication des textes a été fixée à environ deux décennies : 1989-2011;
- 3) Une première base d'écrits scientifiques a été constituée à l'aide de recherches dans les bases de données francophones et anglophones en service social telles que *Repère, Famili@ Criminology : a Sage Full Text, Current Content, Social Services Abstracts, Social Work Abstracts, Social Science Full Text, etc.*;

- 4) Plusieurs textes ont été repérés à partir de la consultation des références des articles identifiés dans les bases de données;
- 5) Un repérage a été effectué dans les sources traitant exclusivement des questions autochtones, telles que la revue *First People Child and Family Review*;
- 6) Des documents gouvernementaux et d'organismes autochtones et allochtones ont également été recherchés sur le Web via les ministères et autres sites officiels;
- 7) Des sources documentaires complémentaires telles que des monographies, chapitres de monographies, rapports de spécialistes ou internationaux, mémoires de maîtrise et thèses de doctorat ont été consultées;
- 8) Enfin, le réseau québécois d'échanges sur les questions autochtones/réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) a été consulté à plusieurs reprises.

1. DÉFINITIONS DE LA VIOLENCE

Les définitions qui se rapportent à la présente étude incluent à la fois la *violence faite aux femmes* qui constitue la toile de fond de la problématique, la *violence familiale* qui englobe toutes les dynamiques familiales d'abus tout en insistant sur une analyse de genre de la violence et la *violence conjugale*, plus spécifique aux relations entre partenaires intimes. Les publications réalisées au nom de personnes ou d'organismes autochtones traitent peu spécifiquement de la violence conjugale et axent plutôt leurs recherches sur la violence familiale appuyant une perspective plus holistique du phénomène de violence.

i) Violence envers les femmes

La *Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* de 1993, dont le Canada est signataire, définit cette forme de violence comme étant «tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la

menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée» (Organisation des Nations Unies, 1994). Elle est entendue comme englobant « a) la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et aux pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation ; b) la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée ; c) la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce» (*Ibid.*).

L'approche féministe, sur laquelle nous nous attarderons dans la section suivante, situe la violence conjugale dans le cadre d'une violence exercée sur les femmes de façon globale, violence qui s'ancre dans un système de rapports de forces. L'Alliance des cinq centres de recherche sur la violence souligne d'ailleurs qu'au sein de la société canadienne, la violence prend racine dans la nature hiérarchique de cette société et dans la dynamique d'inégalités de pouvoir qui l'anime. La violence est donc aussi «la construction de la différence et de l'altérité [...] le mécanisme par lequel les individus ou les groupes luttent pour accéder à une position de pouvoir dans des structures hiérarchiques définies par les valeurs patriarcales» (Berman & Jiwani, 2002 : 5). Enfin, Amnistie Internationale (2004) définit la violence faite aux femmes en tant que violation des droits de la personne et donc de la dignité et de la valeur inhérentes à chaque être humain. Ainsi, cette violence met en péril le droit à la vie, le droit d'être protégée contre la torture et les mauvais traitements, le droit à la sécurité et le droit à l'égalité raciale et sexuelle de toutes les femmes.

ii) Violence conjugale

Les publications réalisées sous l'égide du Gouvernement du Canada reprennent pour la plupart la définition onusienne de la violence envers les femmes, qui comprend la violence conjugale, établie dans le cadre d'un mariage ou d'une union libre, qu'il s'agisse de conjoints ou d'ex-conjoints (Brzozowski, Taylor-Butts & Johnson, 2006). Le Centre

national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF) (2008) propose pour sa part la dénomination «violence des partenaires intimes» définie comme «la violence contre la personne, les comportements dominants, la violence psychologique et/ou la violence sexuelle» survenant dans une relation intime. Quant à lui, le volet autochtone du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2004-2009* du Gouvernement du Québec (2005) souligne que «la violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante [...]. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle». La définition de la violence conjugale adoptée par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) place également en premier plan l'exercice abusif de pouvoir et la prise de contrôle sur l'autre (CRI-VIFF, 2012), tout en soulignant que la violence (de façon générale) «ne se limite pas aux conduites individuelles puisqu'[elle] peut s'exercer par des systèmes plus larges» (*Ibid.*)

iii) Violence familiale

La plupart des organismes autochtones traitant du problème souscrivent à une perspective holistique de la violence conjugale en axant leurs publications sur la «violence familiale» (Ontario Native Women's Association-ONWA, 1989; Cercle national des autochtones contre la violence familiale-CNACFV, 2006; Kiyoshk, 2001; Bopp, Bopp & Lane, 2003). Notons que plusieurs documents réalisés par des groupes autochtones, notamment ceux destinés aux intervenants, n'offrent pas de définition de la violence conjugale, préférant en nommer les manifestations, alors que certains interchangent sans distinction les termes «violence conjugale» et «violence familiale».

Soulignant que d'un point de vue autochtone le phénomène de la violence ne peut se restreindre à une inégalité de pouvoir dans la relation maritale, le volumineux et très complet rapport produit par le *Aboriginal Affairs Victoria* (2003) soutient que l'on doit plutôt adopter le concept beaucoup plus large de violence familiale. L'organisme définit ainsi la violence familiale : «An issue focused around a wide range of physical, emotional, sexual, social, spiritual, cultural, psychological and economic abuses that occur within families, intimate relationships, extended families, kinship networks and

communities» (*Idem*, 2003, p. 123). Selon ce même document, la violence familiale inclut la violence intergénérationnelle de même que la violence directe et indirecte; elle peut être perpétrée par tous les membres de la famille élargie ; et rend possible le fait qu'un agresseur puisse être également victime au sein de la même situation familiale (*Ibid.*). La violence familiale est également définie comme «une conséquence de la colonisation, de l'assimilation forcée et du génocide culturel», (Kiyoshk, 2001, p. 7) comme un phénomène qui se base sur des comportements, attitudes, valeurs et croyances acquis au fil des générations et de l'histoire (CNIVF, 1998) comme une réaction contre un système de domination, de non-respect et de contrôle bureaucratique qui a ostracisé les femmes autochtones (ONWA, 1989).

2. PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE FAMILIALE CHEZ LES FEMMES AUTOCHTONES

Au Canada, une étude menée en 1989 par l'Ontario Native Women's Association auprès de femmes autochtones victimes de violence en Ontario (N= 104) publie des résultats fort inquiétants en indiquant que 84% des répondantes prétendent que la violence existe dans leur communauté et que huit répondantes sur dix affirment avoir personnellement vécu de la violence familiale. Deux ans plus tard, l'étude comparative de Dumont-Smith et Sioui-Labelle (1991) identifient des taux tout aussi préoccupants en signalant que 71% des femmes autochtones demeurant en zone urbaine et que 48% des femmes Oneida vivant en communauté avaient été victimes d'au moins un épisode de violence familiale au cours de leur vie. La même étude a également révélé que les taux de violence variaient entre 70% et 100% pour un échantillon de femmes Micmacs (N=300) vivant sur des réserves en Nouvelle-Écosse. L'étude du *Lethbridge Aboriginal Women's Group* (1990) menée en Alberta abonde dans le même sens en indiquant que 91% des femmes autochtones interviewées affirment avoir été victimes de violence familiale. Les données de 2006 de Statistique Canada indiquent que 25% des femmes autochtones interviewées ont été victimes de violence familiale au cours des cinq années précédant l'enquête, comparativement à 8% des femmes non autochtones (Statistique Canada, 2008). À plus petite échelle, l'étude de McGillivray et Comaskey (1999), conduite auprès d'un

échantillon de 26 femmes autochtones de Winnipeg, révèlent que 25 d'entre elles ont été victimes de violence au cours de leur vie.

Au Québec, les travaux de recherche portant sur la violence familiale qui sévit dans les communautés autochtones ne sont pas nombreux. En effet, aucune étude ne permet actuellement de dresser un portrait global de la situation (Bourque, 2008 ; Bourque, Jaccoud et Gabriel, 2009). Pourtant, les statistiques policières semblent indiquer que la violence est un problème très répandu dans les communautés autochtones du Québec (Condition féminine Canada, 2002 ; Johnson, 2006). Par exemple, une étude menée par LaPrairie (1991) auprès des communautés cris de la Baie-James révèle que 68% des voies de fait rapportées à la police concernent des situations de violence familiale. Petawabano, Gourdeau, Jourdain, Palliser-Tulugak, Cossette et Bouchard (1994) révèlent des résultats similaires en indiquant que sur une période de six ans (1987 à 1992), 68% des cas rapportés à la police québécoise amérindienne sont des cas de violence physique conjugale. De plus, le nombre de cas de violence familiale déclarés a augmenté considérablement entre 1987 et 1992, passant de 121 à 221 (Petawabano et *al.*, 1994). Selon Petawabano et *al.* (1994), près de 70% de l'ensemble du phénomène de la violence dans les communautés autochtones représente des situations de violence familiale. Selon les données de 2006 de Statistique Canada, sur les 23 000 femmes appartenant au groupe d'âge des 18 à 49 ans, c'est environ 5 800 femmes autochtones qui subiraient de la violence familiale au Québec et qui nécessiteraient des ressources d'aide en violence (Statistique Canada, 2008). Il importe cependant de préciser que les données recueillies par Statistique Canada ne tiennent pas compte du nombre de jeunes filles âgées de moins de 18 ans et des femmes âgées de 50 ans et plus qui sont également susceptibles de vivre de la violence dans leurs relations conjugales.

Les données statistiques sont donc susceptibles de sous-estimer l'étendue réelle du phénomène de la violence familiale dans les communautés autochtones et devraient, par conséquent, n'être considérées que comme des estimations. Toutefois, les données d'enquête pointent toutes dans la même direction. Elles indiquent que l'ampleur de ce phénomène et les degrés de violence à l'égard des femmes autochtones atteignent des niveaux critiques dans la population autochtone. Les données du recensement de 2009 de

Statistique Canada viennent corroborer ces affirmations en mentionnant que les femmes autochtones représentent un risque trois fois plus élevé que les femmes non autochtones d'être victimes de violence familiale (Brennan, 2011). Aux États-Unis, les données du *Bureau of Justice Statistics* (BJS) révèlent des résultats similaires en démontrant que sept femmes pour 1,000 sont victimes de viol ou d'agression sexuelle, comparativement à trois pour 1,000 pour les femmes noires et deux pour 1,000 pour les femmes blanches (Luna-Firebaugh, 2006). Les femmes autochtones se distinguent également de leurs consœurs non autochtones par la gravité des actes dont elles sont victimes (Pharand & Rousseau, 2008). Selon Statistique Canada, 54% des femmes autochtones, comparativement à 37% des autres femmes, révèlent avoir été agressées sexuellement, étranglées, attaquées avec une arme à feu ou un couteau au cours de leur vie (Johnson, 2006). Chez les femmes autochtones, ces statistiques n'ont pas changé depuis 1999, tandis que chez les autres femmes, le pourcentage a chuté, passant de 43% en 1999 à 37% en 2004 (Johnson, 2006). Selon AINC (1996), les femmes autochtones âgées de vingt-cinq à quarante-quatre ans sont cinq fois plus à risque de mourir de mort violente que les autres femmes du même âge. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes affirme que « les blessures infligées par la violence sont incluses dans la cause principale de décès » des femmes autochtones (Freeman Marshall & Asselin Vaillancourt, 1993, p.186).

3. MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE FAMILIALE EN MILIEU AUTOCHTONE

3.1 Formes de violence familiale

Les documents traitant de la violence familiale envers les femmes autochtones identifient de façon générale les mêmes formes de violence que celles subies par les femmes non-autochtones, quoiqu'ils en élargissent les déterminants et les causes. Les catégories varient légèrement d'un document à l'autre mais ils recourent le même contenu de façon globale.

i) Violence physique

Elle désigne tout acte de prise de contrôle qui vise à infliger de la douleur, une blessure, des lésions physiques à autrui. Cette forme de violence comprend notamment le fait de bousculer volontairement une autre personne, de la pincer, de la mordre, de la brûler, de l'agresser avec des coups de poings ou des coups de pieds, de l'étouffer ou de l'étrangler, de l'attaquer avec une arme et de l'assassiner (Bopp *et al.*, 2003). Certains auteurs incluent également la conduite dangereuse, la privation de sommeil, de nourriture ou d'un toit, de même que la maltraitance envers les animaux domestiques (Aboriginal Affairs Victoria, 2003).

La violence physique a été particulièrement documentée. Elle constitue, avec la violence sexuelle, la forme de violence la plus fréquente chez les femmes autochtones en comparaison avec les autres femmes canadiennes (Brownridge, 2003; Tourigny, Domond, Trocmé, Sioui & Baril, 2007; Femmes autochtones du Québec-FAQ, 2008a Jones, 2008). Il s'agit par ailleurs de la forme de violence principalement reconnue par les femmes autochtones qui en sont victimes, ainsi que par celles amorçant leurs démarches auprès de ressources d'aide formelle (McGillivray & Comaskey, 1999).

Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes fait le constat que « les blessures infligées par la violence sont incluses dans la cause principale de décès » des femmes autochtones (Freeman Marshall & Asselin Vaillancourt, 1993, p. 186). L'homicide conjugal fait partie de la réalité des femmes autochtones; de récentes études soulignent qu'elles sont huit fois plus nombreuses que leurs homologues non-autochtones à être victimes de cette forme de violence (Johnson, 2006; Tutty, 2006; Tourigny *et al.*, 2007; Pharand & Rousseau, 2008).

ii) Violence psychologique et émotionnelle

Ces deux formes de violence sont, selon les écrits, considérées comme distinctes ou similaires. Ainsi Kiyoshk (2001) considère qu'elles font toutes deux référence à un abus de pouvoir et de contrôle, notamment par l'intimidation, les menaces, les humiliations, les blâmes, les insultes, la privation de soins et d'amour, l'isolement forcé. Alors que pour Bopp *et al* (2003, p. 40), la violence psychologique représente «les attaques

persistantes et intentionnelles contre le sentiment de valeur personnelle de l'autre, de son identité personnelle, de la confiance qu'elle a en ses propres perceptions de la réalité ou de son importance face aux autres, mettre ses capacités en doute, et la priver de pouvoir, (c.-à-d. la capacité d'agir et d'exercer une influence dans le monde)», la violence émotionnelle réfère plutôt à une utilisation des peurs, besoins, espoirs, rêves et vulnérabilités de l'autre dans le but de faire souffrir et de contrôler. Plus récemment, l'ONU (2006) considérait qu'« il n'existe aucune définition commune permettant de dire quels sont les actes ou la combinaison d'actes, ainsi que leur fréquence, qui constitue une violence émotionnelle ». Un travail de précision de cette ou de ces formes de violence doit donc encore être fait.

De ces deux formes de violence, la violence psychologique a surtout fait l'objet d'études. La plus récente Enquête Sociale Générale (2011) démontre qu'en 2009, « plus du tiers (34%) des femmes autochtones ont dit avoir été victimes de violence psychologique et d'exploitation financière aux mains de leur conjoint (actuel ou ancien) au cours des cinq années précédant l'enquête » (Brennan, 2011, p. 11). Cette proportion représente le double de celle déclarée par les femmes non-autochtones (17%).

La violence psychologique a souvent été située dans un continuum selon lequel elle aurait des conséquences moins graves que la violence physique (Rondeau, 1994; Doherty & Berglund, 2008). Pour McLeod (2003) cependant, l'humiliation et la perte d'estime de soi associées à la violence psychologique peuvent avoir tout autant de conséquences néfastes. Doherty et Berglund (2008) constatent que les femmes autochtones sont plus vulnérables à la violence psychologique, notamment lorsqu'elles demeurent dans une communauté isolée socialement et géographiquement; ces deux derniers facteurs de risque sont particulièrement significatifs lorsqu'ils sont associés à la pauvreté, à un faible taux de scolarisation et à un chômage élevé.

iii) Violence sexuelle

Selon le Cercle autochtone (1993, p. 171), la violence sexuelle comprend « tous les actes non désirés d'attention ou d'exploitation sexuelle, notamment les attouchements non désirés, l'exposition de la victime à du matériel pornographique, les sévices sexuels,

l'agression sexuelle avec un objet, le ligotage, le viol par une connaissance, le viol en bande, le viol dans une relation d'intimité et le harcèlement». Bopp *et al.*, (2003, p. 38) précisent que cette forme de violence consiste à recourir «à des attentions sexuelles importunes, à l'exploitation, à l'agression, au ridicule, à l'humiliation, à la manipulation ou à la coercition pour exercer un contrôle et dominer ou pour se satisfaire sexuellement». La violence sexuelle comporte souvent de la violence physique, psychologique et émotionnelle mais elle est classée différemment vue la nature particulière du traumatisme qui en résulte (Wood & Kiyoshk, 1994; Bopp *et al.*, 2003; Aboriginal Affairs Victoria, 2003). L'inceste, qui désigne toute forme de contact sexuel ou de tentative de contact sexuel entre membres de la même famille (Cercle autochtone, 1993) fait partie de cette forme de violence.

La violence familiale dans les communautés autochtones se manifeste régulièrement par l'agression sexuelle (LaRocque, 1994). À cet effet, plusieurs auteurs mentionnent que c'est environ 75% des jeunes filles autochtones âgées de 18 ans et moins qui auraient été victimes d'agressions sexuelles au cours de leur vie (The Alliance of Five Research Centres on Violence, 1999 ; Bopp *et al.*, 2003; Downe, 2008).

Mzinegiizhigo-Kwe Bédard (2006) considère que la victimisation sexuelle des femmes autochtones peut être mise en lien avec un stéréotype construit durant la période coloniale. En se référant à Carter (1997, cité dans Mzinegiizhigo-Kwe Bédard, 2006), Mzinegiizhigo-Kwe Bédard rappelle en effet que les colons ont hypersexualisé l'image des femmes autochtones en les représentant comme de jeunes vierges dociles et en attente d'être conquises et possédées afin de satisfaire le plaisir de l'homme « blanc ».

iv) Violence spirituelle et culturelle

Il s'agit de causer l'érosion ou l'anéantissement des croyances culturelles ou religieuses d'une personne (Kiyoshk, 2001). Il y a utilisation de son pouvoir et de ses capacités de contrôle pour nier les droits et besoins culturels ou spirituels d'une personne. Ceci peut comprendre l'interdiction d'accès à une terre ou à une cérémonie spirituelle ou culturelle, la négation d'un héritage culturel, le fait de forcer quelqu'un à des pratiques culturelles ou spirituelles contre son gré ou encore le fait de se servir de croyances religieuses pour

justifier la violence, le contrôle et la domination sur l'autre (Aboriginal Affairs Victoria, 2003; CNIVE, 2008). Cette forme de violence affecte profondément le sentiment d'identité des victimes autochtones, puisque la composante spirituelle y occupe une place d'importance (Aboriginal Affairs Victoria, 2003).

Certains auteurs s'éloignent ici du cadre de la violence familiale pour souligner que l'État et l'Église ont maintes fois fait subir cette forme de violence aux Autochtones, notamment dès le début des années 1870, par l'établissement de mesures assimilatrices qui s'effectuaient par l'endoctrinement des enfants aux modes de fonctionnement européens et chrétiens (ex : le régime des pensionnats) ou par les abus perpétrés par des représentants religieux (Cercle autochtone, 1993 ; Kiyoshk, 2001; Tourigny *et al.*, 2007). Bennett & Blackstock (2002) soulignent d'ailleurs que ces mesures ont contribué à la désintégration des familles et a exacerbé les effets dévastateurs subis par les populations autochtones, qui sont encore aujourd'hui perceptibles, notamment en termes de problèmes psychosociaux et socioéconomiques.

v) Violence institutionnelle, systémique et communale

Plusieurs écrits soulignent que la violence faite aux Autochtones par l'État participe à la dynamique de violence familiale (LaRocque, 1994; Commission royale sur les peuples autochtones-CRPA, 1996; FAQ, 2001; Kiyoshk, 2001; Bennett & Blackstock, 2002; AI, 2004; FAQ, 2008a). Ainsi, les lois et politiques gouvernementales d'assimilation qui ont contribué à la dissolution des familles et des communautés autochtones « ont eu pour conséquences une érosion de la culture autochtone, le déracinement de générations de femmes autochtones, la séparation des enfants de leurs parents et un engrenage de pauvreté, de désespoir et de manque de respect de soi qui continue de frapper de nombreuses familles autochtones » (AI, 2004, p. 8). Les communautés sont encore très marquées par ces lois et politiques discriminatoires (FAQ, 2001). Ainsi, selon la CRPA (1996, p. 50), « les assauts répétés qui ont été lancés contre la culture et l'identité collective des autochtones [...] ont sapé les bases de la société autochtone et contribué au sentiment d'aliénation qui est souvent à l'origine des comportements autodestructeurs et antisociaux. Chez les Autochtones, les problèmes sociaux sont dans une grande mesure l'héritage de l'histoire ». Notons que pour nombre d'auteurs, il semble plutôt que ces

éléments de nature structurelle et systémique constituent des facteurs de risque ou des causes de la violence, plutôt que des formes de celle-ci.

vi) Violence économique ou exploitation financière

Aussi nommée « violence financière », « mauvais traitements matériels » ou « exploitation économique », cette forme d'abus a pour effet de rendre la victime dépendante de l'autre sur le plan financier. Il s'agit de l'utilisation manipulatrice des finances dans une relation, de l'action d'empêcher la victime d'avoir un accès et un contrôle sur ses propres ressources financières, de « l'usage trompeur ou immoral de l'argent ou des biens » de l'autre (Kiyoshk, 2001, p. 8) ou encore de forcer la victime à travailler pour subvenir aux besoins de l'agresseur (Bopp *et al.*, 2003).

Les femmes autochtones sont plus à risque de vivre cette forme de violence en raison de lois et de politiques les maintenant dans une position de vulnérabilité économique. Ainsi, la *Loi sur le divorce*¹ offre normalement à tout citoyen canadien une protection en matière de droit patrimonial en cas de dissolution du mariage, mais ceci ne s'applique pas dans les réserves (FAQ, 2001). Par ailleurs, les terres et les résidences familiales étaient traditionnellement enregistrées au nom de l'époux par le *Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canadien* (FAQ, 2001).

Comme nous l'avons précisé précédemment, plus du tiers (34%) des femmes autochtones ont déclaré avoir été victimes de violence psychologique et d'exploitation financière en 2009 (Brennan, 2011).

vii) Violence verbale

Étroitement reliée aux abus psychologiques et émotionnels, elle constitue une utilisation de paroles dénigrantes qui visent surtout l'intelligence, la sexualité, l'image corporelle et les capacités ou la valeur comme membre à part entière de la famille ou de la société

¹ L.R.C., 1985, ch. C-3

(Aboriginal Affairs Victoria, 2003). Ces actions peuvent survenir tant en public que dans l'intimité.

viii) Violence sociale

Le *Victorian Indigenous Family Violence Task Force* (2003) identifie le contrôle des comportements sociaux et l'isolement comme une forme particulière de violence. Ainsi, l'interdiction d'établir des contacts avec son entourage et sa communauté, d'utiliser le téléphone ou de sortir sans permission, de même que le fait d'empêcher l'autre d'aller à des rendez-vous sans sa présence ou d'apprendre une langue qui l'aiderait à mieux communiquer, constituent des exemples de ce type de violence.

3.2. Spécificité de la violence familiale chez les femmes autochtones

i) Une dimension collective

Outre les statistiques alarmantes qui la distinguent de la violence faite aux femmes allochtones, la violence familiale dont sont victimes les femmes autochtones possède également un caractère particulier dont il faut tenir compte. D'une part, la CRPA (1996) fait valoir que la violence familiale est un phénomène qui présente le même visage au sein des communautés autochtones et dans le reste du Canada, tant par les formes diverses qu'elle prend, que par son enracinement dans les valeurs de la société ou par le fait qu'elle touche surtout les femmes, les enfants et les personnes en situation de dépendance. D'autre part, la Commission met en lumière le caractère spécifique de la violence familiale dans les communautés autochtones en ce sens que «le déséquilibre des rapports de force qui structure la vie des Autochtones ne touche pas seulement les relations hommes et femmes. Ce déséquilibre découle de l'impuissance des Autochtones face à la société en général et aux institutions sociales qui régissent tous les aspects de leur vie» (CRPA, 1996, p. 85). Ainsi, pour la Commission, le caractère distinctif de la violence familiale dans les communautés autochtones tient à l'origine structurelle de cette dynamique de violence et au fait qu'elle touche une communauté entière et non pas seulement des individus. Bopp *et al.* (2003, p. 11) soulignent dans la même veine que la plupart des travaux de recherche et des programmes d'intervention de la société dominante s'avèrent inefficaces avec les Autochtones puisqu'ils ne prennent pas en

considération la dimension collective de la violence familiale, c'est-à-dire le fait que celle-ci constitue «une caractéristique sociologique de communautés entières» et qu'elle est «enracinée dans le tissu complexe de l'histoire».

ii) Une violence latérale

Le concept de violence latérale apparaît tout particulièrement indiqué pour traiter de la spécificité de la violence familiale autochtone. Peu développé dans la littérature, ce type de violence survient lorsqu'un groupe opprimé dirige sa violence sur soi-même et sur ses semblables (Bopp *et al.*, 2003). En effet, la violence latérale est un acte d'agression qui se manifeste parmi les groupes opprimés par un groupe dominant qui le contrôle ou l'exploite (Sheridan-Leos, 2008). Le groupe dominé vit un sentiment d'impuissance et d'aliénation et sent qu'il a peu de contrôle sur sa vie. C'est alors qu'il tourne son insatisfaction vers ses semblables ou plus faibles que lui (Griffin, cité dans Sheridan-Leos, 2008). Le concept a été développé depuis plus de 25 ans dans la littérature portant sur les infirmiers et infirmières de même que dans le champ du droit.

Les documents consultés développent peu sur ce concept qui, quoique que fort intéressant, ne semble pas avoir fait l'objet de beaucoup d'études. Lorsqu'elle traite de violence latérale, la littérature recensée réfère à la honte, l'humiliation, la colère, la rage, la jalousie, de même qu'à la destruction et à la minimisation. Il est dit que cette violence s'ancre dans les structures des collectivités autochtones en raison de l'intériorisation des comportements coloniaux et patriarcaux (Aboriginal Women's Health and Healing Research Group-AWHHRG & Wolski, 2007). Enfin, la CRPA (1996, p. 62-63, cité dans Chartrand & McKay, 2006, p. 48) décrit en ces termes la situation : «les membres des groupes démunis qui sont soumis à des traitements avilissants ont tendance à intérioriser les attitudes négatives. Ils adoptent ensuite un comportement qui confirme le jugement négatif porté sur eux ».

iii) Une combinaison de racisme et de sexisme

Une autre caractéristique fondamentale qui distingue la violence familiale dans les communautés autochtones est le racisme et le processus de racisation qui lui sont liés directement ou indirectement et qui affectent les relations familiales de plusieurs façons.

Le racisme et la discrimination qui affectent les femmes autochtones ne sont pas seulement d'ordre individuel, ils constituent un phénomène systémique (AWHHRG & Wolski, 2007 ; Native Women Association of Canada -NWAC, 2007). Le système judiciaire, où la discrimination envers les Autochtones est «omniprésente et endémique», présente un parfait exemple de cette dynamique (Chartrand & McKay, 2006). «Une combinaison du sexe et de la race augmente le risque, pour les femmes autochtones, d'être victimes de violence» (Association nationale de la femme et du droit, 1993, cité dans Chartrand & McKay, 2006, p. 51). Amnistie Internationale (2004) souligne toutefois que le lien entre la discrimination raciale et la violence n'a pas encore été suffisamment étudié et démontré.

Plusieurs auteurs notent à quel point la construction sociale d'une image avilissante des femmes autochtones a eu des impacts majeurs sur leur vie et sur leur identité (CRPA, 1996; Smith, 2006; AWHHRG & Wolski, 2007 ; NWAC, 2007). À leur arrivée, les colons ont dépeint la femme autochtone comme un symbole de beauté sauvage (Mihesuah, 2003), mais également de perversion (Smith, 2006). Le port restreint de vêtements était perçu par les colons comme un signe de « décadence » ; les femmes étaient donc vues comme des « sexual beings, free for the taking » (Mihesuah, 2003, p. 59), comme des personnes « violables » (Smith, 2006). La christianité aurait joué un rôle d'importance dans ses conceptions, notamment à cause de la croyance que les peaux foncées étaient à associer avec le diable et les âmes impures (*Ibid.*). Les violences sexuelles envers les femmes autochtones étaient donc communes à la suite de l'invasion par les colons (*Ibid.*). Smith (2005) suggère d'ailleurs que la violence sexuelle soit et ait été un outil servant au génocide « qui dure depuis 500 ans », un instrument à la fois du colonialisme, du patriarcat et du racisme. De fait, les relations coloniales seraient elles-mêmes « gendered and sexualized » (Neferti Tadiar, cité dans Smith, 2005, p. 8).

Cette construction sociale d'une identité autochtone selon le genre est renforcée par des mécanismes de discrimination et de violence qui ont pour effet de produire une exclusion sociale (AWHHRG & Wolski, 2007). À ce sujet, il a été dit lors des audiences de la CRPA :

- La représentation de la *squaw* est l'une des plus dégradantes, des plus méprisantes et des plus déshumanisantes au monde. La *squaw* est l'équivalent féminin du sauvage mâle et, en tant que tel, elle est dépourvue de visage humain. Elle est libidineuse, immorale, insensible et sale. Cette déshumanisation grotesque a rendu toutes les femmes et les filles autochtones vulnérables à la violence physique, psychologique et sexuelle la plus grossière. (CRPA, 1996, p. 71).

LaRocque (1994) a fait le même constat, considérant que la femme autochtone a été réifiée non seulement en tant que femme, mais aussi en tant que femme indienne. La représentation de la *squaw* qui en découle a contribué à la vulnérabilité des femmes autochtones aux abus, à l'exacerbation de la violence dans les communautés (LaRocque, 1994) et au développement progressif d'une « culture de la violence » (Bopp *et al.*, 2003).

À ce jour, les femmes autochtones constituent donc toujours la cible de nombreuses attaques sexistes et racistes qui touchent leur dignité et leur valeur humaine (CRPA, 1996; Smith, 2005 ; Mihesuah, 2003). Le « racisme selon le genre » qu'elles vivent crée des obstacles à leur participation équitable dans la société et ce, à tous les niveaux (AWHHRG & Wolski, 2007). Elles sont victimes des stéréotypes et du dénigrement des non-autochtones, en plus de voir ces phénomènes reflétés et perpétués au sein de leurs communautés par une intériorisation des images négatives (CRPA, 1996). « When the bodies of Indian people are designated as inherently sinful and dirty, it becomes a sin just to be Indian. Native people internalize the genocidal project through self-destruction » (Smith, 2005, p. 12).

Le racisme envers les femmes autochtones peut également donner lieu à des formes de violences extrêmes, tel qu'en témoignent les nombreux assassinats et disparitions de femmes autochtones ces dernières années (AI, 2004 ; Downe, 2008). La rue et le monde de la prostitution forment un « espace racialisé » où les crimes haineux alliant racisme et sexisme sont fréquents et où les femmes autochtones sont des victimes de premier ordre (Downe, 2008). *Stolen Sisters*, le rapport d'Amnistie Internationale (2004) sur la disparition de ces jeunes femmes, démontre la grande indifférence avec laquelle les

services publics et les médias ont traité les cas de neuf femmes autochtones portées disparues, de même que la discrimination et les préjugés racistes subis par l'entourage des victimes. Downe (2008, p. 97) souligne qu'un secret public entoure la disparition des jeunes filles autochtones, «nié[e], caché[e] ou minimisé[e] sur la place publique par les puissants au sein de la société blanche canadienne dominante». Cette négation de la violence subie a des effets indéniables sur les femmes et les jeunes filles autochtones, quoiqu'ils soient encore mal définis (*Ibid.*)

3.3. Les femmes autochtones victimes de violence en contexte de vulnérabilité

Les formes et manifestations de la violence évoquées jusqu'ici ne considèrent pas la situation des femmes autochtones vivant dans des contextes qui les fragilisent, qui participent à les maintenir dans une situation de vulnérabilité et qui les amènent à subir des formes spécifiques de violence. Les écrits scientifiques relèvent notamment le cas des femmes autochtones handicapées, des femmes homosexuelles et des femmes âgées.

i) Femmes autochtones handicapées

Nous en savons peu sur les femmes autochtones handicapées, mais plusieurs auteurs ont souligné la vulnérabilité particulière de ces personnes quant aux violences de toutes sortes et le peu de possibilités d'échapper à ces abus (CRPA, 1996 ; Cercle autochtone, 1993 ; Bopp *et al.*, 2003). Cette situation peut être expliquée par le cumul des facteurs d'oppression qui les définit : être femme, être autochtone, avoir un handicap, etc. Dans les communautés autochtones, peu d'édifice et de centre de services sont adaptés aux personnes handicapées. C'est notamment le cas de centres de santé, de maisons d'hébergement ou encore de postes de police, qui ne possèdent pas d'entrées pour les personnes en fauteuils roulants ou d'équipements technologiques pour les personnes aveugles ou sourdes (Cercle autochtone, 1993). Par conséquent, les femmes handicapées sont beaucoup plus isolées et vulnérables à la violence, bien souvent «complètement tributaires des personnes qui sont prêtes à les aider» (Cercle autochtone, 1993, p. 179). À titre d'exemple, les femmes souffrant d'un handicap sont quatre fois plus souvent victimes d'abus à caractère sexuel que le reste de la population (Razack, 1994, cité dans Jiwani, 1999).

ii) Femmes autochtones homosexuelles

Les femmes homosexuelles font souvent face à «une homophobie généralisée» (Cercle autochtone, 1993, p. 181) dans les collectivités autochtones et se voient ostracisées par la communauté et la famille. Cette homophobie proviendrait notamment du contact avec les Européens et de l'imposition des normes occidentales aux Autochtones par les écoles et les églises et plus particulièrement, par le régime des pensionnats. En effet, les études indiquent que les Autochtones croyaient initialement à l'existence de trois genre : le mâle, la femelle et le genre « mâle-femelle ». Les personnes issues de ce troisième genre avaient un statut respecté, puisqu'elles participaient à l'enseignement et étaient responsables de cérémonies et de rites spirituels. Pour plusieurs cultures dans le monde, ces rôles spécifiques attribués aux personnes gaies, lesbiennes ou transgenres existent d'ailleurs toujours (McLeod, 2003). Dans le cas des Autochtones du Canada, c'est avec l'arrivée des Européens que «l'homosexualité est devenue un péché et [que] l'hétérosexualité s'est établie comme la seule norme acceptable» (*Ibid.*, p. 31). Aujourd'hui, les Autochtones ont enclenché un processus de «décolonisation», dont un acte important consiste à nommer ou renommer les phénomènes, les êtres et les choses et à se réapproprier les langues autochtones. Le fait de renommer constitue d'ailleurs une pratique traditionnelle autochtone, un acte de spiritualité et d'*empowerment* (*Ibid.*). Ainsi, depuis les années quatre-vingt-dix, les personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles ou transgenres ayant une appartenance autochtone se nomment « Two Spirits » ou « Two Spirited »². Le terme « berdache », utilisé par les académiciens et colonisateurs ayant observé la diversité des rôles de genre et de sexualité parmi les Autochtones, a été rejeté par les organismes autochtones puisqu'il réfère originellement aux jeunes garçons et à la prostitution.

En se basant sur le taux de personnes homosexuelles dans la population canadienne, McLeod (2003) estime qu'il existe entre 5% et 10% de personnes homosexuelles parmi les Autochtones, soit entre 58 000 et 117 000 personnes si l'on se fie aux données sur la

² Il ne semble exister aucune traduction française pour ces termes.

population autochtone de 2006. Or, dans un sondage réalisé par Myers et Calzavara (1993, cité dans McLeod, 2003), 80% des 658 répondants autochtones ont affirmé que leur famille et communautés considéraient que l'homosexualité était une mauvaise chose³. De plus, selon l'organisme Two-Spirited People of the First Nations, 90% de ses membres ont déjà subi de la violence physique ou verbale due à leur orientation sexuelle (McLeod, 2003). L'auteur croit par ailleurs que cette réalité semble encore plus difficile pour les femmes qui sont des Two Spirits et souligne qu'on ne sait pratiquement rien à leur sujet. Puisque «l'hétérosexisme constitue une violence contre les femmes autochtones» (*Id.*, 2003, p. 36), il importe d'obtenir des données sur cette réalité et de mettre sur pied des programmes de sensibilisation visant à diminuer la violence face à ces femmes. L'étude exploratoire du Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF) réalisée en 1998 auprès de 189 femmes lesbiennes (dont une majorité «blanche et de classe moyenne») révèle que 125 répondantes avaient eu connaissance d'une femme lesbienne maltraitée par sa compagne, que 37 d'entre-elles avaient elles-mêmes subi des mauvais traitements, dont vingt avaient vécu une agression physique et quatre, une agression sexuelle dans leur couple (CNIVF, 1998). Pour expliquer cette situation, l'étude soulève que «les lesbiennes, à l'instar des autres membres de la société, sont le produit de leur éducation. [...] Les relations lesbiennes sont aussi marquées par la hiérarchie et les abus de pouvoir de même que la domination, la possession et le contrôle» (*Id.*, p. 9). Considérant ceci et l'existence d'une violence latérale possible chez les personnes victimes de racisme, d'homophobie et de misogynie, il s'avère pertinent de recueillir des données sur la violence conjugale dans les couples lesbiens autochtones.

iii) Femmes âgées

Malgré le peu d'informations disponibles sur ce sujet, la violence faite aux personnes âgées avait déjà été identifiée en 1998 comme un enjeu d'importance dans certaines communautés autochtones (CNIVF). La CRPA (1996), qui a commandé une étude spécifique à cet effet, révèle que les femmes âgées sont les plus susceptibles de subir de

³ «Was wrong»

la violence économique, quoiqu'elles se trouvent également parmi la tranche de population la plus pauvre. Le *Victorian Indigenous Family Violence Task Force* (Aboriginal Affairs Victoria, 2003) souligne que les aînés ont énormément perdu leur rôle de leaders et de modèles au sein des communautés autochtones, notamment celui de soigner et de transmettre le savoir culturel et les histoires familiales. Les agressions sexuelles, les attaques, les coups, les humiliations et les insultes ont été nommés par plusieurs aînées comme faisant partie de leur quotidien. Également, plusieurs ont rapporté devoir dormir à l'extérieur de la maison, subir des menaces, se faire prendre de force leurs ressources financières, assumer seules les soins de leurs petits-enfants, être témoins d'actes de violence envers d'autres membres de la famille et vivre la peur, de même que la honte d'être victimes de violence familiale (Cercle autochtone, 1993; Aboriginal Affairs Victoria, 2003). Il ressort également des enquêtes que les personnes âgées dénoncent très rarement les abus dont elles sont victimes, par manque de recours, par peur des représailles ou d'être relogées dans des foyers pour aînés qui se trouvent à l'extérieur de la communauté. L'étude exploratoire de Montminy (2006) sur la violence psychologique faite aux aînées (allochtones) révèle les nombreuses «blessures intérieures» que vivent les femmes âgées victimes de violence. Les sentiments de peur et de dévalorisation qui semblent les plus fréquemment associés aux épisodes de violence s'accompagnent souvent de malaises physiques de tous ordres et même parfois, de malaises psychiques importants tels l'angoisse, la tendance dépressive ou la prise excessive de médicaments.

4. CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Au sujet des victimes de la violence, plusieurs groupes autochtones remarquent qu'il faut s'éloigner du modèle dominant de la violence conjugale et garder en tête que dans un cadre de violence familiale, bien souvent «les abusés deviennent abuseurs» (Aboriginal Affairs Victoria, 2003, p. 146). Ceci soulève la complexité des dynamiques de violence, mais aussi la nécessité de traitement tant pour les victimes que pour les agresseurs.

4.1. Conséquences sur la femme victime

Bien entendu, on ne peut généraliser les impacts de la violence sur les victimes, puisque ceux-ci dépendent de nombreux éléments, notamment des abus vécus dans l'enfance, de la fréquence, de la durée, de la gravité et de la nature de la violence subie, de l'identité de l'agresseur, etc. Pour Bopp *et al.* (2003), c'est la prise en compte 1) des antécédents et des circonstances actuelles de vie de la victime, 2) de la nature et de la portée de la violence et 3) des réactions et attitudes des autres à l'abus et la violence qui pourront mener à une meilleure compréhension de ses répercussions.

Quoiqu'encore mal comprises, les répercussions de la violence sur la santé des victimes constituent la conséquence qui revient le plus fréquemment dans les documents recensés. La santé des Autochtones et plus particulièrement des femmes, constitue un sujet de grande préoccupation à l'heure actuelle. En effet, l'espérance de vie des personnes des Premières Nations du Québec est plus faible que celle des non-Autochtones ; elles souffrent deux fois plus d'obésité que la population en général (ce qui peut mener à plusieurs maladies chroniques) ; elles ont 3,5 fois plus de diabète ; la mortalité infantile est de 15% plus élevée ; elles sont deux fois plus à risque de subir des blessures corporelles ; les grossesses à l'adolescence sont quatre fois plus fréquentes ; l'incidence de l'hépatite C est sept fois plus élevée, le VIH-SIDA est beaucoup plus présent, de même que les ITSS (Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador-CSSSPNQL, 2007). Pas ailleurs, le suicide constitue un fléau de taille (4 à 5 fois plus de risques que pour la population générale) et la dépression, la détresse psychologique, les dépendances à l'alcool, aux drogues, aux médicaments, aux jeux de hasard se retrouvent en plus grande proportion parmi les personnes autochtones. Or, dans quelle mesure peut-on lier cet état de santé préoccupant à la violence?

Si plusieurs facteurs de risque du mauvais état de santé et de la violence semblent être les mêmes (pauvreté matérielle et sociale, surpeuplement des logements, marginalisation, perte identitaire et culturelle, racisme, etc.), les études ne sont pas encore parvenues à établir avec exactitude les effets de la violence sur la santé. Cependant, on sait que la personne victime de violence vit des effets émotifs tels que la colère, la dépression, la

crainte des contacts sexuels ou interpersonnels, la peur, l'anxiété, la perte de mémoire, la torpeur, la perte ou la diminution de la confiance en soi et en les autres (Kiyoshk, 2001).

Les données de l'étude du CNIVF (2008) montrent que la violence a une influence négative sur le sentiment d'estime de soi et de sécurité des femmes autochtones. Ces dernières vivent également de la honte et intériorisent les agressions vécues, croyant qu'elles sont méritées et que cette situation est normale; une croyance d'ailleurs partagée par les conjoints aux comportements violents qui, dans cette étude, expliquent également que la violence représente un mode de vie ancré et normalisé parmi les peuples autochtones.

Certaines études ont par ailleurs fait la preuve que le viol, les sévices sexuels vécus dans l'enfance et la violence conjugale constituent la cause première des troubles post-traumatiques chez les femmes (ONU, 2006). La dépression et les pensées suicidaires ou meurtrières ont également été identifiées comme des conséquences fréquentes de la violence conjugale. La violence augmente également les possibilités pour les femmes victimes de développer des dépendances à l'alcool ou aux drogues (*Ibid*).

D'autre part, la victime subit des effets physiques, dont des troubles de l'alimentation, l'irritabilité gastro-intestinale, les dérangements génito-urinaires, les ITSS, la tension des muscles squelettiques, les troubles du sommeil, les traumatismes physiques (*Ibid.*). Les grossesses non désirées provoquées par la violence peuvent mener à des avortements non médicalisés, à des réactions hostiles de la part de l'entourage ou à des problèmes obstétricaux (fausses couches, travail prématuré, souffrance fœtale, poids faible à la naissance) (*Ibid.*). Les conséquences physiques les plus extrêmes de la violence entraînent la mort des victimes. Par ailleurs, les abus ont également des conséquences sur l'autonomie financière des victimes et sur leur participation sociale (FAQ, 2008b). Les femmes victimes peuvent difficilement participer à la vie économique, politique et sociale de la communauté, elles sont moins susceptibles de se trouver un emploi et tendent à occuper des postes peu qualifiés. Les troubles comportementaux et affectifs font également partie des conséquences de la violence sur les femmes (ONU, 2006).

FAQ lie les effets de la violence à la roue médicinale autochtone. Ainsi, au Nord (couleur blanche) se trouvent les effets sur le Mental tels que l'anxiété, les rêves répétitifs ou les problèmes de mémoire par exemple ; l'Est (rouge) contient les conséquences au plan spirituel comme la fermeture à l'Amour, la colère envers le Créateur ou la perte d'harmonie avec ses proches ; le Sud (jaune) est constitué des effets sur l'Émotionnel, notamment la peur, la détresse, la tristesse ; alors que l'Ouest (noire) représente les conséquences physiques de la violence (FAQ, 2007b).

4.2. Conséquences sur les autres membres de la famille

i) Conséquences sur les enfants

Plusieurs études ont déjà démontré les effets néfastes que peut avoir la violence familiale sur la vie des enfants victimes ou témoins, de même que sur leurs futurs comportements en tant qu'adultes. Les impacts de cette violence varieront toutefois selon les facteurs de protection et de vulnérabilité en lien avec l'enfant, sa famille et son environnement (Fortin, Côté, Rousseau & Dubé, 2007). L'exposition à la violence, la sévérité de celle-ci, sa fréquence et sa persistance auront également un impact sur les conséquences de cette violence (Lessard & Paradis, 2003 ; Fortin *et al.*, 2007). Les effets de la violence peuvent être d'ordre physique, affectif, comportemental, cognitif et scolaire. Lessard & Paradis (2003, p. 12) les classent en quatre grandes catégories que sont 1) les problèmes de santé physique et mentale, 2) les problèmes de comportement, 3) les problèmes de fonctionnement social et 4) les problèmes d'ordre cognitif et scolaire. Les conséquences peuvent également affecter fortement la relation mère-enfant, teintant parfois celle-ci d'une dynamique de parentification de l'enfant (*Ibid.*).

Quelques documents consultés abordent spécifiquement les conséquences de la violence sur les enfants *autochtones* (Tourigny *et al.*, 2007 ; Blackstock, Trocmé & Bennet, 2004 ; FAQ, 2008b ; Aboriginal Affairs Victoria, 2003 ; Cercle autochtone, 1993). Le Cercle autochtone (1993) se dit préoccupé du fait que les enfants des femmes violentées ou de parents vivant de l'alcoolisme ou de la toxicomanie sont très peu surveillés ou guidés, ce qui peut avoir comme conséquence l'absence de soins médicaux, des retards de développement, des échecs scolaires, etc.. Également, l'abus d'intoxicants par les enfants

est un problème très grave dans les communautés autochtones (*Ibid.*). Blackstock *et al.* (2004) ont procédé à l'analyse de 833 signalements canadiens de maltraitance d'enfants autochtones (dont 74% ont été confirmés ou sont demeurés suspects) et les ont comparés à des cas non-autochtones. Les auteurs ont notamment identifié d'importantes différences quant au milieu de vie et à l'expérience de l'enfant, ainsi qu'à la façon dont les autorités ont répondu aux besoins de l'enfant. D'une part, l'étude a corroboré les conclusions de plusieurs autres enquêtes suivant lesquelles les familles autochtones sont plus pauvres, bénéficient plus souvent de l'aide sociale, sont plus souvent menées par des mères monoparentales et ont plus de risques de présenter des problèmes d'alcool et d'activités criminelles. Cependant, les auteurs ont découvert que les enfants autochtones signalés aux autorités «do not appear to have more health, cognitive, behavioral, or emotional problems than non-Aboriginal children, even though they are being admitted into out-of-home care at a higher rate» (*Id.*, 2004, p. 914). D'autre part, les autorités réagissent différemment face aux interventions qui concernent les familles autochtones. Les signalements de maltraitance des enfants autochtones sont beaucoup plus susceptibles d'être pris en compte et maintenus, les parents ont plus de risques d'être dénoncés aux autorités et il est plus probable que les enfants soient placés hors de leur foyer (*Ibid.*).

Étant donné que l'étude citée précédemment ne représentait pas le Québec, dont les données obtenues étaient insuffisantes, Tourigny *et al.* (2007) ont procédé à la comparaison de 215 signalements de maltraitance d'enfants autochtones et de 215 cas similaires non-autochtones, tous québécois. L'étude démontre que les parents autochtones ont plus souvent été victimes de mauvais traitements dans leur enfance (87% contre 62%) se retrouvent en plus grande proportion dans des situations de violence conjugale (38% contre 25%) et vivent plus de problèmes d'abus de substances (53% contre 25%). Outre des résultats sur la pauvreté plus grande et le nombre d'enfants plus élevé dans les familles autochtones, les auteurs concluent eux aussi que les enfants autochtones signalés présentent moins de problèmes connus que les enfants non-autochtones (Tourigny *et al.*, 2007). En effet, 80% des enfants autochtones signalés ne présentaient aucun des problèmes documentés dans leur étude, par comparaison à 68% des enfants non-autochtones.

Lorsque l'on aborde la violence familiale dont sont victimes ou témoins les enfants autochtones, il importe de prendre en considération le traumatisme intergénérationnel et les effets de la colonisation sur ces enfants⁴ (Cercle autochtone, 1993; FAQ, 2008a). D'autre part, la dynamique de placements d'enfants qui y est reliée ne peut être ignorée. Ainsi, le gouvernement canadien a estimé en 2003 que les enfants autochtones présentent quatre à six fois plus de risques que les enfants non-autochtones d'être retirés de leur famille et pris en charge par le gouvernement (AI, 2004).

ii) Conséquences sur la famille élargie et sur l'homme agresseur

Bopp *et al.* (2003) traitent de la tendance culturelle des membres de la parenté au sein d'une famille élargie autochtone «à penser et à se comporter beaucoup plus comme un système interdépendant (mobilité de la famille/ mobilité sociale) que comme des parties détachées, séparées» (2003 : 59). Les conséquences en sont que les probabilités qu'un plus grand nombre de personnes subissent les conséquences de la violence familiale sont plus élevées. Ainsi, la plupart des membres de la famille sauront rapidement qu'un acte violent a été commis ; les réactions divergeront selon l'expérience des membres de cette famille ; il peut également y avoir un effet de propagation de la violence si celle-ci est tolérée par la famille, ou encore si des conflits de loyauté se mettent en branle (*Ibid*). Au niveau de la communauté, c'est toute une «culture de la violence» qui peut à long terme être créée⁵. Les données du CNIVF (2008) soulignent notamment que les communautés étant des milieux où les familles des deux conjoints se fréquentent, ces dernières sont susceptibles de participer au conflit, ce qui risque d'affecter l'ensemble de la communauté, de créer des conflits de clans ou une dislocation des liens familiaux pouvant s'étendre sur plusieurs générations.

Par ailleurs, les consultations du *Victorian Indigenous Family Violence Task Force* (2003) ont révélé que les hommes souffrent également de la violence familiale. Ils ont

⁴ Ceci sera abordé dans la section 5 du présent rapport.

⁵ Voir section 4.6 à ce sujet.

grand besoin de modèles masculins dénonçant la violence et proposant des services adaptés pour eux afin d'acquérir une meilleure qualité de vie pour eux et leur famille (*Ibid.*). Pour nombre d'Autochtones, la violence familiale ne peut être enrayée sans que soient mis sur pied des services appropriés pour les hommes. Autrement, on ne fera qu'appliquer «des pansements» sans jamais en arriver à une guérison (*Id.*, 2003).

5. COMPRÉHENSION DE LA VIOLENCE FAMILIALE CHEZ LES AUTOCHTONES : REGARD SUR LES PERSPECTIVES THÉORIQUES

Un grand nombre d'approches théoriques ont tenté d'expliquer les causes de la violence (Laughrea, Bélanger & Wright, 1996; Audet, 2002). Il ne s'agit pas ici d'aborder toutes ces perspectives, mais bien de dresser un portrait de celles que nous avons retrouvées dans la littérature qui nous concerne. Quoique la plupart des documents consultés contiennent à la fois une partie explicative et une partie descriptive, nous les avons classés selon l'aspect qui leur était le plus caractéristique. Parmi les documents principaux (soient ceux qui traitent spécifiquement de la violence faite aux femmes autochtones), nous avons découvert que la très forte majorité constitue des documents de nature explicative, alors qu'une moindre proportion se veut plutôt de nature compréhensive ou descriptive (voire a-théorique). Ainsi, pour la forte majorité, une approche théorique sous-tend la conception de la violence mise de l'avant. Six approches ont donc été identifiées dans la littérature consultée. Un très petit nombre d'études soutient une approche épidémiologique de la violence ; plusieurs utilisent l'approche sociologique, mais à titre secondaire seulement et quelques-unes appuient la théorie du traumatisme intergénérationnel. La majeure partie des écrits se réfère cependant à une approche structurelle et politique, où la théorie du colonialisme arrive première à titre d'explication de la violence familiale dans les communautés autochtones. L'approche féministe est considérablement présente dans les écrits allochtones et à quelques reprises, dans des documents autochtones. Une approche de type écosystémique a semblé émerger de la littérature autochtone, qui appuie fréquemment une analyse holistique du phénomène de violence.

5.1. Approche épidémiologique

Parmi les documents consultés, cinq proposent une classification des approches explicatives de la violence conjugale ou familiale⁶. Si quatre de ces documents s'attardent sur les approches «psychologiques» (Audet, 2002; Bopp *et al.*, 2003), «pathologiques» (Laughrea *et al.* 1996), «psychiatriques» (Audet, 2002), «individuelles» (Kiyoshk, 2001; Bopp *et al.*, 2003) et «comportementales» (Bopp *et al.*, 2003), qui mettent toutes l'accent sur les caractéristiques individuelles des personnes en cause, nous avons en réalité trouvé fort peu de références à celles-ci dans nos lectures. Ainsi, peu d'auteurs réfèrent aux maladies mentales, traits de personnalités ou problèmes psychologiques des conjoints violents comme explications de la violence. Toutefois, l'usage abusif de l'alcool est évoqué à quelques reprises en tant que cause de la violence. De fait, l'abus d'alcool a si souvent été relié à la violence qu'est apparu le terme «alcohol violence» dans la littérature (Memmott, 2001, cité par Victorian Affairs Victoria, 2003). À ce sujet plusieurs notent qu'il faut voir la consommation d'alcool plutôt comme un symptôme d'un phénomène plus large qui mène à la violence que comme la cause de celle-ci (Brownridge, 2003) et plutôt comme un facteur déclencheur que comme un facteur de risque (Bourque, 2008). Enfin, l'approche biologique, selon laquelle la violence découle des caractéristiques génétiques (Audet, 2002) ne fait pas du tout partie des explications recensées.

Les grandes enquêtes sociales de Statistique Canada, ainsi que quelques autres auteurs (notamment la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec-FRHFVDQ, le Gouvernement du Québec, la CSSSPNQL) se basent implicitement sur une perspective épidémiologique. Par «approche épidémiologique», nous entendons une démarche d'analyse des phénomènes sociaux qui s'appuie sur une logique positiviste et un schème causal fortement inspirés du paradigme médical dominant et de la «santé publique» (Blais, 1995). L'approche épidémiologique repose pour une grande part sur une tradition de recherche qui tend à réduire la causalité [...] à

⁶ Tableau récapitulatif en annexe

un ensemble de facteurs proximaux à un niveau individuel» (Peretti-Watel, 2000; Amstrong, 1995; McMichael, 1999). En ce qui nous concerne, il s'agit en quelque sorte d'une perspective selon laquelle un cumul de facteurs de risques mènerait à la violence ; d'où la nécessité d'établir des portraits précis des populations en cause. À cet effet, Blais (1995, p. 157) note que «l'épidémiologie psychosociale» sous-tend la presque totalité des études actuelles sur la définition des besoins, la planification des services et la formulation des politiques de santé, notamment de santé mentale, «cette nomenclature moderne pour désigner le partage entre le normal et l'anormal, le sain et le pathologique». Le rapport de Petawabano, Gourdeau, Jourdain, Palliser-Tulugak, Cossette et Bouchard (1994) inclut d'ailleurs la violence physique et les abus sexuels dans les aspects de la santé mentale.

Dans son enquête sur la violence familiale, Statistique Canada (2007) fait le bilan des facteurs de risque associés à des taux de violence plus élevés, par exemple le jeune âge des femmes, le fait de vivre en union libre ou de se séparer, la grossesse, le fait de faire partie du commerce du sexe, le faible revenu et la consommation abusive d'alcool⁷. La plupart de ces facteurs ont été cernés dans le cadre d'autres études réalisées auprès des Autochtones du Québec, du Canada et des États-Unis (ONWA, 1989; Lévesque, 1990; Norton & Manson, 1995; Hamby, 2000; Comité tripartite Femmes-Justices, 2003; Blackstock et *al.*, 2004; Wahab & Olson, 2004; Luna-Firebaugh, 2006; Yuan, Koss, Polacca & Goldman 2006; Jones, 2008; Tourigny et *al.*, 2007; Brownridge, 2003; 2008). Le nombre élevé d'enfants par famille en constitue cependant un autre qui n'a pas été évoqué par Statistique Canada (2007), alors qu'il a été cerné dans d'autres études (Tourigny et *al.*, 2007; Brownridge, 2003; 2008).

Les premières explications de Statistique Canada (1999) quant aux taux plus élevés de violence conjugale à l'endroit des femmes autochtones associaient ceux-ci à une plus forte présence des facteurs de risques nommés précédemment. À la suite de ces

⁷ Notons toutefois que Statistique Canada émet des réserves, à savoir si ces deux derniers facteurs constituent en réalité des causes de la violence, des facteurs de risque ou des conséquences de la violence (2007).

constatations, Brownridge (2003) a réalisé une étude empirique afin de vérifier le lien entre le fait d'être autochtone et la violence faite aux femmes, à travers un examen comparatif des facteurs de risque des femmes autochtones et non-autochtones, suivant les données de 1999 de Statistique Canada. Il en est ressorti que de façon générale, les facteurs de risque opèrent dans la même direction pour les femmes autochtones et non-autochtones ; que la représentation de ces facteurs est plus grande pour les femmes autochtones et par conséquent, que ceux-ci ont un impact plus grand sur les probabilités que ces femmes vivent de la violence. Cependant, suivant Brownridge, Statistique Canada admet dans son rapport 2006 que ces facteurs «expliquent une partie, mais non la totalité de la différence des taux entre les femmes autochtones et les femmes non-autochtones» (*Id.*, 2006, p. 71). Ainsi, les deux écrits concluent que cette enquête fournit indirectement un appui à la théorie de la colonisation, puisqu'un facteur autre doit nécessairement expliquer l'écart entre les deux groupes et jouer un rôle important (sans être le seul facteur) dans la forte prévalence de violence envers les femmes autochtones. C'est en ces termes que Brownridge (2003, p. 67) le formule : «a weakness of colonization theory is its focus on the macro level of analysis. In other words, colonization theory is not able to identify why some Aboriginal women experience violence by their partner and others do not».

Il est de plus en plus démontré que l'analyse de la problématique de la violence familiale en milieu autochtone exige d'inclure des facteurs macro dans les modèles explicatifs. Ainsi, la perte de l'appartenance culturelle forcée par des politiques de colonisation, d'expropriation et d'assimilation participe aussi au développement de comportements violents dans les communautés autochtones (Yuan *et al.*, 2006; Tourigny *et al.*, 2007). Ces événements ont ébranlé les structures sociales et familiales de ces communautés et créé des tensions et une pression psychologique importantes (Samson, Wilson & Mazower, 2000; Teoran, 2006; Gentelet, Bissonnette & Rocher, 2007).

5.2 Approche sociologique

L'approche sociologique relie le problème de violence conjugale à des facteurs situationnels et contextuels et voit la violence comme « réactionnelle ou apprise » (Audet, 2002 : 40). Selon cette approche, la violence est le lot de toutes les couches de la société.

i) Théorie de la transmission intergénérationnelle

Étant inspirées de la psychologie sociale, il y a débat à savoir si les théories de l'apprentissage social - que certains nomment également «du mimétisme» (Kiyoshk, 2001; Bourque, 2008) - doivent s'inscrire dans une perspective psychologique ou sociologique (Audet, 2002). La théorie de la transmission intergénérationnelle constitue un courant de ces théories, qui s'intéresse à l'expérience de la violence vécue durant l'enfance (*Id.*, 2002). Elle soutient que les enfants témoins et victimes de violence auraient tendance à se retrouver dans le même contexte à l'âge adulte et à reproduire les comportements violents appris (Bourque, 2008). L'apprentissage des comportements violents s'effectue par observation puis par imitation des modèles auxquels l'enfant est exposé dans son milieu de référence (Audet, 2002). Selon Rinfret-Raynor *et al.* (1996, cité dans Audet, 2002, p. 42), «la démonstration qu'une histoire de violence augmente le risque qu'un individu devienne un adulte violent a été si souvent faite que le phénomène de la perpétuation de la violence d'une génération à l'autre ne peut plus être nié». Lessard & Paradis (2003) notent cependant que la théorie de la transmission intergénérationnelle ne peut expliquer les formes de réaction autres que l'adoption de comportements de victime ou d'agresseur, ni le fait que certains connaissent un développement normal.

ii) Théorie de la perte des rôles traditionnels

La théorie de la socialisation aux rôles traditionnels de l'homme et de la femme soutient qu'une cause de la violence familiale se trouve dans le processus de socialisation à des rôles particuliers. Suivant ceux-ci, les femmes auraient appris des comportements plus passifs et de soumission, alors que les hommes auraient appris à être plus agressifs et dominants (Laughréa *et al.*, 1996; Audet, 2002; Lessard & Paradis, 2003). En ce qui concerne les Autochtones, plusieurs auteurs font plutôt référence aux impacts multiples de la *perte* des rôles traditionnels des hommes et des femmes. En effet, avec l'arrivée des Européens, les Autochtones se seraient fait imposer les modèles dominants décrits précédemment et ce faisant, auraient adopté le sexisme (Ouellet, 2002). Comme le décrivent Samson *et al.* (2000, p. 16), «les missionnaires ont voulu imposer l'image de la femme européenne (chaste, fragile et dépendante) à des communautés indigènes

habituées à des femmes audacieuses et autonomes ». La colonisation aurait donc été un long processus de dévolution des droits inhérents de la femme autochtone, ce qui aurait à terme fini par entamer son statut respecté et sa position au sein de son peuple (Cercle autochtone, 1993; Laprairie, 1995 ; Jaccoud & Brassard, 2003 ; Weaver, 2009). Ainsi, selon LaRocque (1994, p. 2) :

C'est par le truchement du commerce des fourrures, des missions chrétiennes et des politiques gouvernementales que le patriarcat européen s'est peu à peu imposé aux sociétés autochtones du Canada. L'intrusion des Blancs a profondément transformé le caractère matriarcal des institutions spirituelles, économiques, familiales et politiques des Autochtones.

Mailloux (2004, p. 7) rejoint LaRocque en faisant le constat que les droits des femmes autochtones ont été « doublement spoliés et ce déséquilibre transparaît dans tous les domaines, de l'individuel au conjugal, au familial et au social, en passant par l'économique, le politique, le juridique et le culturel ». Le modèle patriarcal et sexiste, renforcé par les politiques gouvernementales et le conseil de bande, a été intégré au sein des communautés, les femmes n'ayant eu d'autre choix que d'accepter ce nouveau rôle de subordination (Weaver, 2009).

Cette perte des rôles traditionnels a provoqué des tensions et de la frustration au sein de structure familiale traditionnelle (Jaccoud & Brassard, 2003). Les relations hommes-femmes sont de l'ordre de la guerre de pouvoir plutôt que de l'ordre du partage égalitaire (Weaver, 2009); la violence conjugale et familiale prendrait son origine dans ce nouveau mode relationnel (Jaccoud & Brassard, 2003; Weaver, 2009).

Rappelons ainsi qu'avant l'arrivée de la civilisation européenne, la majorité des nations autochtones étaient des sociétés non hiérarchiques et égalitaires où les femmes étaient respectées et bénéficiaient d'une grande autonomie et d'une certaine liberté (LaRocque, 1994; Samson *et al.*, 2000; Jaccoud & Brassard, 2003 ; Lacasse, 2004; Mailloux, 2004; Gentelet *et al.*, 2007; Croussette, 2008). Elles occupaient alors une fonction d'autorité au sein de la famille en participant aux décisions et en assurant sa pérennité par le biais de l'agriculture et de l'éducation (FAQ, 2008a). De plus, elles assumaient un rôle central au

sein des communautés puisqu'elles étaient responsables de la transmission de la culture et voyaient au bien-être de l'ensemble de la collectivité (Weaver, 2009). Dans ce mode de vie ancestral, les deux conjoints contribuaient économiquement à la famille, les biens et les ressources financières étaient distribués équitablement entre eux (FAQ, 2008a). Dans certaines sociétés, les femmes étaient même considérées comme propriétaires des terres (AWHHRG & Wolski, 2007).

Samson *et al.* (2000, p. 16) donnent l'exemple des Innus, chez lesquels les femmes pouvaient non seulement « [...] prendre des décisions importantes, mais elles étaient libres de courtiser les hommes qui leur plaisaient, de se marier avec leurs amants et de divorcer avec facilité ».

Hamby (2000) affirme toutefois que l'on a retrouvé au fil du temps deux biais aussi nocifs et inadéquats l'un que l'autre dans la littérature sur la violence faite aux femmes autochtones. Alors que les premières réflexions sur ce sujet étaient empreintes de colonialisme et de préjugés négatifs envers les femmes autochtones, plusieurs nouvelles analyses proposent maintenant l'opposé et idéalisent les sociétés autochtones comme des modèles de sociétés égalitaires, matriarcales et exemptes de violence. Or, selon l'auteur, nombre d'études démontrent la diversité des modes d'organisation des sociétés traditionnelles autochtones. Alors que certaines étaient réellement matriarcales, certaines autres octroyaient plus de contrôle aux hommes, qui pouvaient selon les circonstances user d'une violence 'justifiée' envers leurs femmes (Bohn, 1989 ; Levinson, 1989; DeBruyn, 1990 ; Guemple, 1995, cités par Hamby, 2000).

iii) Théorie du stress socio-économique

La violence peut également être expliquée par le contexte socio-économique dans lequel vivent les Autochtones. La pauvreté constitue un élément clé de cette conjoncture difficile. Quoique plusieurs études aient démontré que la violence conjugale survient dans toutes les classes de la population, il est de plus en plus admis que le stress économique augmente les risques de vivre de la violence conjugale et surtout, diminue l'éventail des réponses possibles à cette violence (Hamby, 2000). Plusieurs recherches réalisées auprès des Autochtones du Québec, du Canada et des États-Unis montrent que le faible revenu

(Aboriginal Affairs Victoria, 2003; Bourque, 2008), le chômage (Lévesque, 1990; Bopp *et al.*, 2003; Aboriginal Affairs Victoria, 2003; Tourigny *et al.*, 2007; Bourque, 2008; Brownridge, 2003; 2008); le faible niveau de scolarité (Lévesque, 1990; Norton & Manson, 1995; Hamby, 2000; Aboriginal Affairs Victoria, 2003; Malcoe, Duran & Montgomery, 2004; Tourigny *et al.*, 2007; Bourque, 2008; Brownridge, 2003; 2008); la pénurie de logements ou le fait de résider dans des logements surpeuplés (Comité tripartite Femmes-Justices, 2003; Aboriginal Affairs Victoria, 2003; Tourigny *et al.*, 2007; Bourque, 2008; Brownridge, 2003; 2008) constituent des facteurs de risque de violence au sein des communautés autochtones.

Bourque (2008) note toutefois, avec justesse, que les études sur les problèmes économiques et la violence familiale «expliquent le maintien de la violence dans les communautés autochtones plutôt que l'émergence de celle-ci».

5.3 Approche structurelle et politique

Cette approche se base sur une perspective historique de la violence et considère que la violence prend racine dans les structures, les politiques, de même que les valeurs et attitudes sociales (Laughrea *et al.*, 1996 ; Audet, 2002). Les rapports de pouvoir dont sont victimes certains groupes de personnes au sein de la société peuvent avoir une influence importante dans leur vécu familial et communautaire. La CRPA (1996) souligne à plusieurs reprises la nature structurelle de la violence dans les rapports entre Autochtones et non-autochtones et que la violence familiale en milieu autochtone est étroitement liée à ces considérations structurelles. D'ailleurs, il apparaît pertinent d'explorer davantage le lien entre violence structurelle et violence familiale en ce qui touche aux communautés autochtones, telle qu'étudié notamment par Rojas-Viger chez les personnes immigrantes (2008). Ainsi la « stratification du social » opérée par diverses lois et pratiques gouvernementales « favorise les inégalités et les rapports 'racisant' en légitimant la discrimination et l'injustice sociale, ce qui est le propre de la violence structurelle » (Rojas-Viger, 2008, p. 128). Ce phénomène aurait des impacts directs au sein de la famille qui constitue en quelque sorte le «carrefour et le réceptacle» des différentes tensions et violences vécues à l'extérieur (*Id.*, 2008). Tel que souligné auparavant, notons que d'autres auteurs parlent de «violence systémique» envers les femmes autochtones,

leur communauté et leur nation (AWHHRG & Wolski, 2007; NWAC, 2007) pour en référer à une dynamique similaire.

i) Théorie du colonialisme

Audet (2002, p. 49) constate que « de tous les concepts identifiés dans les écrits portant sur les explications de la violence chez les Autochtones, la colonisation est celui qui revient le plus souvent ». Plusieurs écrits aboutissent à ce même constat (Hamby, 2000; Kasturirangan, Krishnan & Riger, 2004; Chartrand & McKay, 2006; Jones, 2008). Suivant cette perspective, l'émergence d'un taux alarmant de violence familiale au sein des communautés autochtones peut être expliquée par le contexte de colonisation et d'assimilation prévalent au Canada depuis le 17^e siècle (Frank, 1992; Bourque, 2008). «From an Indigenous perspective, the causes of family violence are located in the history and impacts of white settlement and the structural violence of race relations since then» (Aboriginal Affairs Victoria, 2003, p. 6). Ainsi, les relations entre les Autochtones et les allochtones canadiens ont forgé un environnement dans lequel des problèmes socio-économiques sérieux ont pris racine, dont la violence familiale (ONWA, 1989). Eveno (2003, p. 33) explique que : « Le trop rapide et trop brutal changement culturel auquel ont dû faire face les populations amérindiennes canadiennes a entraîné un déséquilibre sociétal [et] a conduit à une déstructuration de la famille [...] ». Les pressions sociales, économiques, politiques et culturelles, consécutives aux politiques de colonisation, d'expropriation et d'assimilation, ont donc entraîné des problèmes sociaux importants chez les familles autochtones du pays, qui perdurent encore aujourd'hui (Tourigny *et al.*, 2007). Selon cette perspective, la violence est donc indissociable des problèmes plus larges vécus par les communautés autochtones et pour plusieurs, elle constitue même une réponse à ceux-ci (ONWA, 1989).

Les facteurs marquants de cette dynamique sont multiples et comprennent la dépossession des terres et de la culture traditionnelle ; le racisme et la diffamation ; l'exclusion économique et la pauvreté endémique ; la rupture des systèmes communautaires de parenté ; les effets de l'institutionnalisation et des politiques d'enlèvement des enfants ; la perte des rôles traditionnels ; la détresse et le traumatisme intergénérationnel (Aboriginal Affairs Victoria, 2003). La CRPA (1996) identifie

également l'ingratitude à l'égard des anciens combattants autochtones comme faisant partie des injustices les plus marquantes qu'ont subies les peuples autochtones. La pluralité d'événements et de conséquences liés à la colonisation est si vaste qu'il semble fort laborieux d'en faire le résumé ici. Nous tenterons donc plutôt d'en esquisser rapidement quelques traits dominants, qui seront par ailleurs repris ultérieurement sous une autre perspective dans le cadre de la théorie du traumatisme intergénérationnel et du féminisme autochtone.

ii) La colonisation : un génocide

Le processus d'assimilation et de colonisation des Autochtones effectué par l'État canadien et l'Église a été identifié par plus d'un comme un «nettoyage ethnique et un ethnocide» (CNIVF, 1998; Whitbeck, Adams, Hoyt & Chen, 2004). D'ailleurs, les événements qui y sont liés correspondent à plusieurs articles de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* des Nations Unies (Kiyoshk, 2001).

En effet, c'est à partir de 1876 que s'est mis en place l'outil le plus destructeur de l'histoire de la colonisation : la *Loi sur les Indiens* (nommée à l'époque *Loi des Sauvages*), qui «devait rester en vigueur jusqu'à ce qu'il n'y ait plus au Canada un seul Indien qui n'ait pas été absorbé par la structure politique, et jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de question indienne et de ministère des Indiens» (Province du Manitoba, 1991, cité par Cercle autochtone, 1993 : p.?). Selon les intervenantes des communautés autochtones, cette loi représente une manifestation de l'infantilisation des peuples autochtones et des rapports de pouvoir entre Autochtones et Allochtones (Lessard, Flynn, Turcotte, Damant, Vézina, Godin, Paradis, Delisle, Alcedo, Juneau, Rock, & Rondeau-Cantin, 2010).

Cet outil a eu un impact particulier sur les droits, le statut et l'identité des femmes autochtones puisque plusieurs mesures différentielles leur étaient consacrées, les privant de droits supplémentaires et instaurant une discrimination selon le genre (Cercle autochtone, 1993; AWHHRG & Wolski, 2007). À titre d'exemple, une femme épousant un non-autochtone ou un Indien non inscrit perdait son statut d'Autochtone, tout comme ses enfants, de même que son droit de vivre dans sa communauté d'origine et ce, jusque dans le milieu des années quatre-vingt. Ceci a donné lieu au déplacement de nombre de

femmes autochtones et de leurs enfants, qui ont dû couper les ponts avec leur famille et leur communauté, ce qui a eu pour effet de les rendre plus dépendantes au conjoint et plus vulnérables (FAQ, 2008a). FAQ, la CRPA et l'ONU (2003, 2004, 2006) nomment une dizaine de discriminations selon le genre maintenues à ce jour par la *Loi sur les Indiens* qui ont entre autres pour effet de marginaliser doublement les femmes autochtones en plus de les fragiliser face à la violence familiale. Avant cela, dès 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones estimait que les femmes autochtones portaient encore les séquelles de la *Loi sur les Indiens* (CRPA, 1996).

D'autre part, à travers les diverses pratiques de l'État et de l'Église, les personnes autochtones se sont vues imposer de multiples interdictions visant la négation de leur culture: défense de parler leur langue maternelle, de respecter leurs pratiques et croyances religieuses, de porter leurs vêtements traditionnels, de jouer leurs instruments de musique, de faire la danse du Soleil ou de la Soif, de réaliser un potlatch, de poursuivre des études universitaires ou d'obtenir une formation professionnelle sous peine de perdre leur statut d'Indien, de conserver leurs enfants avec eux (sous le régime des pensionnats), de jouer leur rôle parental, de conserver leur identité (Cercle autochtone, 1993 ; LaRocque, 1994; CRPA, 1996; Kiyoshk, 2001; FAQ, 2008a; Pharand & Rousseau, 2008).

Le régime des pensionnats, qui a duré plus de cent ans et s'est terminé en 1996 au Canada (Blackstock *et al.*, 2004) constitue un autre outil par excellence de la politique d'assimilation, puisqu'il a servi à éduquer des générations de petits Autochtones selon l'idéologie occidentale dominante, dans la honte de leur identité et de leur culture. Mais ce régime a également eu pour effet de détruire le lien entre l'enfant et ses parents, sa famille, sa communauté et «a transformé pour toujours la société autochtone traditionnelle» (Cercle autochtone, 1993). Notons que les lois provinciales ont également participé au retrait de générations d'enfants qui n'ont pas été élevés au sein de leur famille à cause des pratiques de «protection de l'enfance» (Cercle autochtone, 1993)... Blackstock *et al.* (2004) soulignent à cet effet que les autorités ont mis très peu d'efforts à contrer les facteurs clés de la violence envers les enfants autochtones que sont la pauvreté, le sous-emploi, la précarité des conditions de logement et le manque de services

de prévention culturellement adaptés, malgré le fait que ceux-ci ont grandement été générés par la colonisation. Ils soulignent que malgré le fait qu'il n'existe actuellement aucun système uniforme de collecte de données sur les placements d'enfants autochtones dû à la variabilité des mécanismes à travers les provinces, il est estimé «that there may be as many as 3 times more Aboriginal children in the care of child welfare authorities now than were placed in residential schools at the height of those operations in the 1940's» (*Id.*, 2004 : 905).

Nombre de problèmes ont émergé de la perte de contrôle sur leur propre vie infligée aux Autochtones, ce qui situe l'absence d'auto-détermination au cœur de la dynamique de colonisation (ONWA, 1989). De fait, les structures familiales et communautaires des Autochtones ont été complètement minées par «l'imposition de structures politiques, morales et législatives» (Kiyoshk, 2001, p. 27). Les agents indiens ont longtemps exercé un contrôle absolu sur la vie des Autochtones et même la terre, avec laquelle les peuples autochtones ont ancestralement entretenu un lien particulier, ne leur appartient plus ; elle leur est «réservée» par l'État (Cercle autochtone, 1993). Les revendications quant à l'autonomie gouvernementale sont bien loin d'être acquises encore aujourd'hui. La CSSSPNQL (2007) rapporte que la complexité de la gouvernance de multiples juridictions se caractérisent par peu d'ouverture à l'implication des communautés dans la prise de décisions qui les concernent, ce qui crée nombre de dysfonctionnements et de carences dans les services offerts.

Il convient de souligner que le gouvernement canadien a reconnu que certaines politiques de colonisation et de sédentarisation ont eu des effets dévastateurs sur les femmes autochtones (Samson *et al.*, 2000). Quelques gestes ont d'ailleurs été posés pour corriger les erreurs du passé et leurs impacts. Ainsi, des milliards de dollars ont été investis dans le développement des communautés (Mailloux, 2004; Croussette, 2008). La Loi C-31 de 1985 a permis de reconnaître l'égalité des droits des femmes autochtones, redonnant leur statut aux femmes autochtones mariées avec un non-autochtone et à leurs enfants (Mailloux, 2004). Plusieurs efforts ont été également faits pour tenter de contrer les problèmes sociaux qui affligent les peuples autochtones (Croussette, 2008).

Cependant, beaucoup de travail reste à faire puisque la situation des femmes autochtones qui vivent dans les communautés isolées est toujours comparée à celle des pays du « tiers-monde » (Jaccoud, 1995; Mailloux, 2004) et elles sont encore considérées comme le groupe le plus défavorisé et le plus marginalisé de la population canadienne (Jaccoud, 1995; CRPA, 1996; Dion-Stout & Kipling, 1998).

iii) Les conséquences de la colonisation quant à la violence familiale

Les politiques d'assimilation et de colonisation ont mis en place de multiples facteurs qui par leurs effets dévastateurs contribuent «au malaise social actuel et à la hausse de la violence familiale» (Kiyoshk, 2001). La ségrégation des Autochtones, la destruction de leur mode de vie, l'exercice d'un contrôle sur tous les aspects de leur quotidien, le vol de leurs terres ancestrales, le placements de générations d'enfants loin de leurs familles, les interdictions de pratiquer leurs traditions et de parler leurs langues, la mise en place d'un système colonial sexiste, raciste et capitaliste, la perturbation des moyens de subsistance traditionnels, l'éducation forcée aux valeurs dominantes, les nombreux sévices commis par les prêtres, les religieuses et le personnel civil constituent des conséquences de la colonisation qui sont en lien direct avec la violence familiale (Frank, 1992; Cercle autochtone, 1993; CRPA, 1996; Kiyoshk, 2001; Bopp *et al.*, 2003). Parmi les conséquences de ces événements, la destruction des compétences parentales dues au placement des enfants, la perte identitaire et les séquelles des abus subis apparaissent comme des éléments centraux de compréhension du phénomène de violence dans les communautés autochtones.

5.4 Théorie du traumatisme intergénérationnel

Cette théorie pourrait être située à la jonction des approches sociologique et structurelle. D'une part, un rapprochement est à faire avec la théorie de la transmission intergénérationnelle issue de l'approche sociologique⁸. D'autre part, la théorie du

⁸ Voir section 4.2. à ce sujet.

traumatisme intergénérationnel recourt également à des explications d'ordre structurel, qui s'apparentent plus à la théorie de la colonisation.

Les tenants de cette théorie (CRPA, 1996; Bopp *et al.*, 2003; Blackstock *et al.*, 2004; Chartrand & McKay, 2006) soutiennent que la violence faite aux femmes participe d'une dynamique de traumatismes multiples vécus par les Autochtones à la suite de pratiques assimilatrices de l'État et de l'Église. Hudnall Stamm, Stamm, Hudnall, & Higson-Smith (2004) expliquent que des traumatismes peuvent affecter le tissu social des nations suite à des confrontations entre cultures ou plus particulièrement, lorsqu'une « culture "originale" est exposée à une "culture arrivante" »⁹, comme dans le cas du colonialisme.

Non seulement les traumatismes liés aux événements coloniaux ont-ils été transmis d'une génération à l'autre, mais des « rappels quotidiens » de ceux-ci sont vécus par les Autochtones encore aujourd'hui. De même, la marginalisation et le racisme persistant contribuent à alimenter ces traumatismes (Whitbeck *et al.*, 2004; Chartrand & McKay, 2006). L'étude compréhensive de McEvoy & Daniluk (1995) a fait ressortir que les six femmes autochtones interrogées (toutes abusées sexuellement de façon répétée par au moins un membre de leur famille) ressentaient un « sense of invalidation and cultural shame » dû au fait d'être femme et d'être autochtone. Elles avaient toutes vécu le dénigrement de leur culture et de leur identité autochtone, ce qui les invalidait doublement, en plus de leur expérience d'abus sexuel. Elles étaient toutes d'avis que la société blanche avait uniformément des conceptions négatives des cultures autochtones¹⁰. « Common negative perceptions and stereotypes of aboriginal women [...] left them feeling worthless and underserving of help » (McEvoy & Daniluk, 1995, p. 227). D'ailleurs selon l'auteure, le traumatisme culturel vécu par les Autochtones doit absolument être compris et travaillé avec les femmes victimes d'abus, sans quoi les interventions seront inefficaces. Ainsi, le traumatisme est reconnu comme un élément clé de la violence transgénérationnelle, apprise et infligée d'une génération à l'autre

⁹ « When an "original" culture is exposed to an "arriving" culture »

¹⁰ « White society held uniformly negative views of native culture »

(Kiyoshk, 2001). Par ailleurs, Bopp *et al.* (2003) soulignent que «le traumatisme constitue aussi bien une des principales causes de la violence familiale et de l'abus que son aboutissement».

Pour Hudnall Stamm *et al.* (2004), le traumatisme doit être appréhendé à travers le temps et l'espace, ce qui amène à voir les événements traumatiques non comme constituant un syndrome de stress post-traumatique (SSPT) en eux-mêmes, mais plutôt comme des événements dont les impacts sont assez forts pour être transmis de génération en génération. Le traumatisme historique et intergénérationnel doit donc nécessairement comporter des éléments du traumatisme initial qui se perpétuent dans le temps. Pour les Autochtones d'Amérique, ceci se manifeste notamment par un sentiment collectif de rupture familiale et sociale, par la dépression, par une hésitation entre porter la douleur collective ou adopter les valeurs coloniales, par une colère chronique qui résulte en comportements destructeurs, par la ré-expérimentation quotidienne du traumatisme colonial à travers le racisme et les stéréotypes et par la non résolution de la douleur existentielle collective.

Quoique les concepts de traumatisme, de deuil et de SSPT aient émergé «de façon cohérente» (Hudnall Stamm *et al.*, 2004) dans les années quatre-vingt, ce n'est que dans les années quatre-vingt-dix qu'on a découvert la nécessité d'adapter les définitions du traumatisme et leur traitement selon les cultures. En effet, même si les composantes du symptôme sont universellement semblables, les réponses aux événements et la façon de les définir divergent d'une culture à l'autre. Les études sur le sujet se sont souvent basées sur l'expérience des survivants de l'Holocauste et de leur famille et ont été majoritairement réalisées auprès de petits échantillons de personnes, suivant une approche psychoanalytique (Hudnall Stamm *et al.*, 2004; Whitbeck *et al.*, 2004). Or, il existe plusieurs différences majeures entre les survivants de l'holocauste et les Autochtones, dont la plus importante est «the sense that the losses are not confined to a single catastrophic period. Rather, they are ongoing and present» (Whitbeck *et al.*, 2004, p. 120) Ainsi, il ne s'agit pas d'un traumatisme «historique» (*Ibid.*). D'ailleurs, la recherche approfondie menée par Whitbeck *et al.* (2004) indique que les pertes historiques sont très présentes dans les pensées de la génération actuelle de parents et ne

se confinent donc pas aux générations passées. En effet, plus d'un quart des participants ont répondu penser chaque jour ou plusieurs fois par jour aux pertes de leur langue, de leurs traditions spirituelles, de leur culture, du respect envers les aînés ou des pertes dues à l'alcoolisme. Ceci fait dire aux auteurs que «l'holocauste» n'est pas terminé pour nombre d'Autochtones d'Amérique.

Dans la même lignée, Hudnall Stamm *et al.* (2004) distinguent le traumatisme historique de ce qu'ils nomment le traumatisme «culturel», en ce que dans ce dernier cas, l'événement n'est pas obligatoirement chose du passé. Aussi, le traumatisme culturel implique plus que la destruction physique des gens, des propriétés et des territoires : il y a attaque directe ou indirecte de ce qui constitue la culture. L'interdiction d'utiliser une langue, des pratiques spirituelles ou de guérison ou encore la création d'une nouvelle histoire constituent des exemples de cette forme d'agression.

Enfin, les auteurs s'entendent quant à la nécessité de pousser plus loin la recherche sur cette théorie encore récente afin d'établir de façon plus claire le lien entre ces événements, les traumatismes et leurs symptômes et la violence. À cet effet, Whitbeck *et al.* (2004) notent que malgré la récente popularité du concept de traumatisme historique pour expliquer les réalités autochtones d'Amérique, nombre de défis demeurent, notamment au niveau conceptuel. Les difficultés sont particulièrement d'en distinguer les causes distales des causes proximales¹¹ ainsi que d'identifier les mécanismes de transmission intergénérationnelle, la prévalence du traumatisme historique à travers le Canada et les symptômes précis qui y sont reliés.

5.5 Approche féministe

La pensée féministe se caractérise par une grande diversité d'idées et de perspectives, dont les trois grandes traditions de pensée que sont le féminisme libéral égalitaire, le féminisme radical et le féminisme de tradition marxiste et socialiste (Toupin, 1997), ainsi

¹¹ Selon le Grand Dictionnaire terminologique (2008), «proximal» signifie en psychologie «qui agit directement sur le récepteur», par opposition à «distal», «qui est le plus éloigné d'un point de référence [...], qui fonctionne à distance» (Le Petit Robert, 2002)

que plusieurs autres courants tels que les féminismes de la différence, lesbien, afro-américain, post-moderne, anarchique, etc. (Ouellet, 2002; Relais femmes, 2008). Les définitions du féminisme sont plurielles, à l'image des courants qui le composent. Pour sa part, Montreynaud (2003, cité par Relais-femmes, 2008) suggère que «le féminisme est un projet politique mixte porté par le rêve d'un monde où femmes et hommes seraient égaux en dignité et en droits, et où ces droits seraient appliqués». Pionnier dans la défense des droits des femmes, le féminisme occupe une place centrale dans la lutte contre la violence faite aux femmes. En effet, ses postulats de base ont été adoptés par de nombreux acteurs, dont différents ministères, des autorités policières et nombre d'organismes et d'intervenants œuvrant en violence familiale et conjugale (Laughrea *et al.*, 1996). Parmi les éléments centraux du féminisme en matière de violence conjugale, il y a la croyance fondamentale que la cause première de la violence tient à la nature 'de genre' du pouvoir et du contrôle dans les relations intimes (Hamby, 2000)¹². Dans les documents traitant de la violence familiale faite aux femmes autochtones, nous avons identifié trois types de féminisme : le féminisme « axé sur la communauté », le féminisme autochtone et le féminisme intersectionnel.

i) Le féminisme « axé sur la communauté »

Utilisant également les principes de la psychologie communautaire, Hamby (2000) soutient la pertinence du féminisme dans l'analyse de la violence conjugale faite aux femmes autochtones. Quoique peu d'études puissent de fait témoigner de cette pertinence, l'auteur souligne que le féminisme peut s'avérer d'autant plus intéressant puisque les communautés autochtones font face à des enjeux de pouvoir et de contrôle très prononcés. Hamby (2000) affirme que plusieurs facteurs spécifiques aux populations autochtones conditionnent la définition de la violence et le contexte dans lequel elle survient. Notamment, il importe de tenir compte du fait que les Autochtones possèdent

¹² «The primary cause of domestic violence is the gendered nature of power and control in intimate relationships» (Hamby, 2000, p.650).

des identités multiples et superposées¹³, où l'appartenance tribale joue un rôle clé. Ainsi, l'auteur insiste sur la nécessité de reconnaître l'unicité de chaque communauté et de considérer l'identité communautaire dans notre analyse de la violence conjugale envers les femmes autochtones. (*Id.*, 2000). L'auteur s'approche du féminisme post-moderne en soutenant la pertinence de la théorie du savoir situé¹⁴ dans l'analyse qui nous concerne. Ainsi, il importe : 1) d'inclure le point de vue des femmes autochtones; 2) de prendre conscience de la position dominante de pouvoir et de privilège dans laquelle une bonne majorité des chercheurs se situe; 3) de ne pas prendre pour vérité qu'il existe des normes 'universelles' (*Id.*, 2000).

Par ailleurs, Hamby (2000) soutient que la violence dans les relations hommes-femmes chez les Autochtones ne provient pas seulement des rôles associés au genre, mais également des tensions particulières et de la marginalisation que vivent les communautés autochtones. Ainsi, le racisme et le statut socio-économique inférieur (notamment dû au fait que «la race¹⁵ détermine toujours l'accès aux ressources») constituent des éléments d'importance contribuant au taux élevé de violence conjugale parmi les Autochtones.

ii) Le «féminisme» autochtone

Le débat sur l'applicabilité et la pertinence du féminisme a toujours cours parmi les femmes autochtones (Ouellet, 2002 ; Cameron, 2006). Dans son analyse des écrits autochtones, Ouellet (2002) démontre que la grande majorité des auteures émettent des critiques et notes des incompatibilités, mais au final, ne se positionnent pas clairement face au féminisme..

¹³ «Multilayered identities» (Hamby, 2000, p. 652).

¹⁴ «Standpoint theory» (p.667)

¹⁵ Les études ont largement démontré l'inexistence de «races» au sein de l'espèce humaine. Labelle suggère ainsi d'utiliser le terme «racisation» pour démontrer qu'il s'agit d'un processus de création des différences

Ainsi, de nombreuses auteures autochtones déplorent le fait que la majorité des travaux portant sur les femmes autochtones ne prennent pas en compte la diversité qui existe parmi celles-ci et surtout, qu'ils n'incluent pas leurs voix (Mihesuah, 2003). Mihesuah (2003) révèle que les aspects qui n'ont pas été étudiés par les féministes sont notamment les sentiments et émotions des femmes autochtones, les relations qu'elles entretiennent entre elles, leurs observations des non-autochtones et les stratégies qu'elles ont développées pour contrer le colonialisme. Également, elle rejette les prétentions universalistes qui fondent le féminisme, soit la croyance selon laquelle toutes les femmes possèdent une expérience commune. Smith (2006) déplore que face aux critiques des femmes de couleur, le mouvement féministe n'ait eu comme réponse que le fait d'inclure une multiculturalité de femmes dans ses rangs. Cette situation n'a fait qu'obliger ces femmes à crier pour se faire entendre et tenter d'influencer la majorité blanche, ce qui ne leur a pas permis de prendre du pouvoir et de développer des capacités à s'organiser.

À la suite d'une enquête rassemblant une vingtaine d'entrevues réalisées en 1992-1993 auprès de personnes impliquées dans des organismes de femmes autochtones, Ouellet (2002, p. 85) conclut : «les femmes autochtones sont préoccupées par plusieurs enjeux qui affectent leur vie quotidienne et non seulement par le sexisme et la domination masculine. [...]. Il ne semble pas y avoir de relation entre le mouvement des femmes autochtones et le mouvement plus large du féminisme». Selon l'auteure, il y a un conflit notamment au niveau du concept de maternité et quant au rôle de la femme au sein de la société. Elle soutient que les femmes autochtones appuient la division du travail selon le genre, souhaitent mettre la spiritualité et la tradition orale au cœur de leur regard sur le monde et considèrent les valeurs individualistes inadaptées à leur vision. Enfin, Ouellet (2002) propose une théorie alternative pour analyser les réalités autochtones : le modèle du «Quatrième monde¹⁶», qui repose sur le cercle de guérison autochtone. Notons cependant que l'auteure aborde fort peu la problématique de la violence conjugale et familiale au sein des communautés autochtones.

¹⁶ «The Fourth World»

Pour Mihesuah (2003), il n'est pas impossible de fusionner le féminisme et les études réalisées par des femmes autochtones, à la condition de prendre de grandes précautions pour ne pas utiliser des normes eurocentriques d'interprétation des réalités autochtones, de reconnaître l'hétérogénéité des femmes autochtones et d'inclure leurs visions et analyses. Cette inclusion doit nécessairement reconnaître la valeur des savoirs transmis par tradition orale, puisque celle-ci se trouve au cœur des connaissances autochtones (Ouellet, 2002). Certaines proposent également un «féminisme de décolonisation» qui s'appuierait sur des savoirs autochtones (Emberley, 1993, cité par Ouellet, 2002). Ainsi, le «féminisme autochtone» doit nécessairement prendre en compte les impacts du colonialisme dans ses analyses et ses combats. Plusieurs soutiennent d'ailleurs que la cause même de la violence familiale au sein des communautés autochtones se trouve dans le colonialisme, que ce soit par la transformation des relations hommes-femmes qu'il a forcées ou puisque la violence envers les femmes a constitué jusqu'à maintenant l'outil colonial et racial par excellence (Smith, 2006). Éminente professeure, activiste et féministe radicale autochtone, Smith (2006) souligne que les enjeux d'oppressions coloniale, raciste et sexiste ne peuvent et ne doivent absolument pas être séparés. Sa monographie *Conquest: Sexual Violence and American Indian Genocide* démontre comment la violence envers les femmes autochtones sert à la fois le colonialisme et le patriarcat, constatation qui amène nécessairement à revoir les stratégies d'éradication de la violence faite aux femmes en général. Notamment, si l'État constitue un auteur de la violence faite aux femmes autochtones (par exemple à travers la *Loi sur les Indiens*), il faut nécessairement trouver des stratégies de lutte contre la violence qui n'ont pas à passer par l'État.

Au final, «on ne peut certes pas dire qu'il n'y a pas de féministes autochtones, car il en existe bel et bien» (Dion Stout, Kipling & Stout, 2001). Si très peu des auteures autochtones consultées s'affirment explicitement 'féministes', plusieurs d'entre elles insistent toutefois fortement sur la nécessité d'une analyse de la violence sensible au genre ou adoptent des postulats féministes quant à la violence familiale et conjugale.

iii) Le féminisme intersectionnel

Le cadre féministe intersectionnel a été développé dans les années 70-80 par des groupes de femmes afro-américaines et afro-britanniques, en réaction aux recherches s'inscrivant dans un cadre féministe radical. Les féministes intersectionnelles considéraient que le féminisme radical ne se fondait que sur une représentation partielle des diverses réalités vécues par les femmes. Il est apparu nécessaire d'articuler la relation entre différents aspects d'une identité sociale comme l'origine ethnique et la classe sociale et leur interaction avec des systèmes d'oppression tels que l'héritage culturel, l'esclavagisme et le colonialisme (hooks, 2000; Krane, Oxman-Martinez & Ducey, 2000; Collins, 2002;; Damant, Lapierre, Kouraga, Fortin, Hamelin-Brabant, Lavergne & Lessard, 2008).

Crenshaw (1989) a été la première à élaborer le concept d'intersectionnalité. En se référant à la situation des femmes de couleur, cette juriste américaine considérait que la violence vécue par ces femmes était attribuable à une intersection entre le racisme et le sexisme (1991) plutôt qu'aux inégalités entre les hommes et les femmes. Le concept d'intersectionnalité a par la suite évolué pour se transformer en un paradigme de recherche, notamment à travers les travaux de Collins (2002) et de Hancock (2007).

Le cadre féministe intersectionnelle s'appuie ainsi sur l'analyse des croisements et des interactions entre - ce que Hancock (2007) appelle - des « axes de subordination » ou des « catégories de différence », soit des caractéristiques spécifiques de la population (ex. : race, le sexe, la classe sociale ou l'orientation sexuelle). La prise en compte de ces caractéristiques permet d'atteindre un portrait holistique d'une population à l'étude.

Selon ce cadre d'analyse, les facteurs historiques, culturels et sociaux contribuent à l'oppression des femmes (Sokoloff & Dupont, 2005 ; Damant *et al.*, 2008). Considérées sous cet angle, les problématiques sociales telles que la violence conjugale se construisent dans des contextes historiques, culturels et sociaux spécifiques (Sokoloff & Dupont, 2005; Damant *et al.*, 2008).

Cette façon d'appréhender l'expérience des femmes permet de mettre en lumière la réalité spécifique de certaines populations marginalisées, et notamment celle des femmes autochtones. Les militantes autochtones se distinguent elles-mêmes des théories

féministes traditionnelles en affirmant que l'oppression dont elles sont victimes diffère de celle vécue par les femmes allochtones (Ouellet, 2002 ; Green, 2007). Les femmes autochtones sont exposées au système d'oppression que constitue le patriarcat, mais d'autres formes d'oppression telles que le colonialisme, le sexisme, le racisme, les conditions socioéconomiques des communautés ou l'hégémonie des allochtones doivent être pris en compte pour mieux comprendre leur vulnérabilité face à la violence (Hamby, 2000; Jaccoud & Brassard, 2003; Latta & Goodman, 2005; Beads & Kuokkanen, 2007 ; Green, 2007; Jones, 2008)

5.6 Approche (éco) systémique : le modèle écologique ou «holiste»

Quoique plusieurs auteurs soutiennent que la lecture de la violence effectuée par la théorie des systèmes a eu un succès certain auprès des Autochtones, notamment en raison des composantes collectives qu'elle propose, aucun des textes que nous avons recensés n'en fait la promotion. Cependant, la majorité des documents consultés, plus particulièrement ceux en provenance d'organismes ou d'auteurs autochtones, préconisent une approche écosystémique de la violence, que nous identifions comme étant le «modèle écologique» mais que bon nombre de documents nomment «approche holistique ou holiste¹⁷» (CRPA, 1996; Kiyoshk, 2001; Bopp *et al.*, 2003; Aboriginal Affairs Victoria, 2003).

i) Le holisme

Selon Grawitz (2001), l'holisme constitue une méthode (plutôt qu'une approche) qui s'oppose à l'individualisme. Alors que pour expliquer un phénomène, l'individualisme tente de «reconstruire les motivations des individus concernés [...] et d'appréhender ce phénomène comme le résultat de l'agrégat de comportements individuels dictés par ces motivations» (Boudon, 1988, cité par Grawitz, 2001, p. 152), le holisme pour sa part «s'efforce d'analyser directement les conséquences des données structurelles ou culturelles, supposées éléments actifs» (*Ibid.*). Pour plusieurs organismes autochtones,

¹⁷ À noter : le Petit Robert (2002) et l'Office québécois de la langue française (2008) considèrent tous deux les adjectifs 'holiste' et 'holistique' comme de parfaits synonymes.

préconiser le holisme renvoie surtout à l'adopter en tant que modèle de guérison, comme réponse à une analyse de la violence familiale qui considère plusieurs niveaux d'explications à la fois. Ainsi, la guérison holiste («holistic healing») désigne les réponses à la violence familiale qui considèrent toutes les personnes concernées comme des acteurs et intègrent une multiplicité d'aspects : à la fois de la réalité des victimes et des agresseurs, de la famille et de la communauté, des services autochtones et des services généraux à la population (Aboriginal Affairs Victoria, 2003). Enfin, Bopp *et al.* (2003) utilisent indépendamment les termes «modèles holistiques» et «modèles écologiques», qu'ils définissent comme des approches systémiques mettant l'accent sur l'interaction humaine. Ils soulignent que ces modèles concordent avec la complexité des réalités autochtones de même qu'avec leur façon d'aborder le savoir et la connaissance, avec leurs perspectives culturelles. En effet, selon eux la plupart des Autochtones perçoivent le monde «sous le rapport des relations interpersonnelles et cherchent à comprendre et à expliquer un phénomène naturel et social en fonction de l'écologie des systèmes organiques d'où surgit le problème» (Bopp *et al.*, 2003, p. 23).

ii) Le modèle écologique de la violence

Pour Bouchard (1983), un modèle écologique de la violence s'attarde à la nature des interactions réciproques entre l'individu et les environnements significatifs. Ces environnements (onto-micro-méso-exo-macrosystèmes) peuvent influencer directement ou indirectement les familles en difficulté (Bronfenbrenner, 1986). Cette approche préconise à la fois une vision globale et des solutions et interventions locales. Ainsi, pour comprendre la violence familiale, il importe de considérer tout d'abord les interactions au sein de la famille, puis les liens famille-environnement, ceux entre la famille et les institutions et enfin, l'ensemble des normes, des valeurs et des idéologies des cultures en place (Bouchard, 1983). Il s'agit donc d'analyser les interrelations entre les déterminants des divers systèmes afin de resituer les facteurs de risque «dans le cadre d'un réseau complexe de variables reliées à la violence, mais d'abord reliées entre elles» (Massé, 1990). Le schéma tiré du National Clearinghouse on Family Violence (1996) qui apparaît dans un document récent de FAQ (2008b) portant sur la violence conjugale constitue un parfait exemple de l'approche écosystémique appliquée au sujet qui nous occupe. Ainsi,

on y présente les facteurs contribuant à la violence domestique selon quatre niveaux : «chez la personne» (ontosystème), «dans la famille» (microsystème), «dans la collectivité» (mésosystème et exosystème) et «dans la culture et la société» (macrosystème). Également, les modèles et théories s’inspirant de la roue médicinale¹⁸, comme celle du Fourth World proposé par Ouellet (2002), semblent s’inscrire tout à fait dans cette perspective écosystémique, dans cette vision holiste du monde.

De plus, Massé (1990) identifie le concept de «culture de la violence» comme étant un élément rattaché à ce modèle. Or, Bopp *et al.* (2003) inscrivent ce concept dans leur analyse à plusieurs reprises. Ainsi, les traumatismes vécus et les facteurs incitant à la violence provoquent progressivement dans les communautés autochtones l’émergence d’une culture de la violence. Pour Bopp *et al.* (2003) ceci signifie que :

les patterns ou structures ou modes actifs d’interactions humaines, de même que les croyances et les valeurs qui les appuient, sont inspirés par la violence, à un point tel que la violence devient une caractéristique distinctive de la vie communautaire (2003, p. 60).

Cette dynamique se nourrit du fait que de multiples générations d’enfants ont été élevées dans un climat de violence et que les retombées en sont fort alarmantes puisque cette violence se développe et croît. Les auteurs sont d’avis qu’elle est aggravée et nourrie par la normalisation de la violence, les abus de drogues et d’alcool, le transfert d’enfants vers des villes où un grand nombre d’entre eux sont exposés à la délinquance et à la criminalité et le manque de capacité des ressources pour intervenir efficacement afin

¹⁸ Des écrits relèvent également le fait que les Autochtones ont une vision de la santé et du bien-être bien particulière et se démarque des réseaux d’aide allochtones. Cette vision s’appuie sur une perspective holistique représentée par la roue médicinale. Cette roue prend la forme d’un cercle divisé en quatre. Chaque section du cercle représente une dimension de leur être, soit le corps, le cœur, la pensée et l’esprit. L’équilibre de la roue peut-être perturbé (ex. : par la maladie ou la violence). La recherche de l’équilibre des différentes composantes de la roue s’inscrit dans ce que les Autochtones nomment la guérison (CSSSPNLQ, 2003). L’atteinte de la guérison s’inscrit dans une démarche globale, impliquant l’individu, la famille, l’ensemble de la communauté et la terre (Gouvernement du Québec, 1995)

d'enrayer ces comportements émergents (*Ibid.*). Le point névralgique de cette violence serait la dynamique d'abus qui a cours en milieu familial et qui en est à la fois la cause et la continuation (*Ibid.*).

6. ORGANISATION DU RÉSEAU D'AIDE ET D'INTERVENTION

6.1 Ressources d'aide pour les femmes autochtones du Québec : des obstacles, des lacunes et des manques

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a mis de l'avant que l'Indice du développement humain (IDH) des Autochtones canadiens place ceux-ci au 76^e rang (sur 174 nations), alors que le Canada occupe la 8^e position de ce classement (2001, cité par CSSSPNQL, 2007). Cette donnée bouleversante est révélatrice du grand écart qui existe quant à la santé et la qualité de vie des Autochtones, par comparaison à leurs concitoyens allochtones. À cet effet, l'accessibilité aux soins de santé et aux services sociaux varie d'une communauté à l'autre et constitue un enjeu de premier ordre pour les personnes autochtones.

Au niveau des services de santé, les membres des Premières Nations seraient quatre fois plus nombreux à avoir vécu des obstacles quant à leur accessibilité (*Ibid.*); ces obstacles s'observent particulièrement dans les communautés éloignées (Evans, Hann & Nuffeld, 1998; McGilivray & Comaskey, 1999; Levan, 2003; Tutty, 2006).

Les écrits scientifiques relèvent plusieurs types obstacles susceptibles de maintenir les femmes autochtones victimisées à l'écart des maisons d'hébergement et des autres services d'aide du réseau de la santé ou des services sociaux, notamment :

- Le manque de disponibilité des services d'aide :

Les femmes autochtones ont souvent un accès limité aux services en raison du nombre restreint ou de l'absence de ressources spécialisées dans les communautés (Stringer-Moore, Morden & Brabo, 1983; Richard, 1987; ONWA, 1989; Lévesque, 1990; McCaughy & Sharp, 1991; Stewart, Huntley & Blaney, 2001; Bopp *et al.*, 2003; Levan,

2003; Chartrand & McKay, 2006; FAQ, 2008a; Pharand & Rousseau, 2008). Plusieurs chercheurs (Dion Stout et *al.*, 2001; CSSSPNQL, 2003; FAQ, 2008a; Yuan et *al.*, 2006; Pharand & Rousseau, 2008) ont ainsi montré qu'il existe une inégalité dans l'accès aux services et programmes entre les femmes autochtones et les femmes non-autochtones, les premières étant nettement désavantagées.

- L'inaccessibilité des services d'aide :

Dans certains cas, les services d'aide existent, mais ils se trouvent à une trop grande distance géographique de la communauté (CSSSPNQL, 2007; Pharand & Rousseau, 2008), dans un contexte où les femmes autochtones ont souvent une mobilité limitée (Richard, 1987; ONWA, 1989; Jennissen, 1992; Sharp, Marquis & McCaughy, 1994; Bopp et *al.*, 2003; CSSSPNQL, 2003). La Direction générale de la Santé des Premières Nations et des Inuits mentionne par ailleurs qu'environ 20% des communautés n'ont pas d'accès routiers et ce, toute l'année (CSSSPNQL, 2003).

- Le manque de personnel dans les services d'aide :

Un manque flagrant de personnel est constaté dans les services d'aide (ex. : travailleurs sociaux, psychologiques, agents de prévention en toxicomanie et intervenants sociaux de tous ordres) et le roulement des professionnels en place fait défaut (CSSSPNQL, 2007).

- Le manque d'adaptation culturelle et linguistique des services :

Le personnel rencontré ne maîtrise souvent pas les langues et réalités sociales des Premières Nations (CSSSPNQL, 2007; Pharand & Rousseau, 2008), les soins traditionnels sont marginalisés (CSSSPNQL, 2007) et les valeurs holistes et familiales d'une majorité d'Autochtones ne sont pas respectées (CNIVF, 1996). En outre, on n'estime qu'à 3 pour 1000 les professionnels de santé qui soient eux-mêmes Autochtones (*Ibid.*). Ceci n'est pas sans conséquence sur l'accessibilité des services : «l'absence et la rareté des prestataires et des professionnels issus de leurs communautés amèneraient de nombreux autochtones à se priver des soins et des services sociaux requis» (*Id.*, p. 73).

Plusieurs écrits font un état de la situation des maisons d'hébergement, en particulier. Au Québec, outre les 29 centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et la centaine de centres de femmes, il existe une centaine de maisons d'hébergement pour femmes violentées, dont seulement sept s'adressent particulièrement aux femmes autochtones (FAQ, 2007) et la plupart d'entre elles se situent dans les centres urbains (Pharand & Rousseau, 2008). De plus, sur les 40 communautés autochtones du Québec, seulement cinq possèdent une maison d'hébergement sur leur territoire (FAQ, 2008). On observe également que si la moitié des Autochtones réside principalement dans trois régions éloignées, soit le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord (Comité tripartite Femmes-Justice, 2003), seule la dernière région - la Côte-Nord - offre ce service d'aide. Il est à noter que le manque de maisons d'hébergement se vérifie également sur le plan national. En effet, les données de Statistique Canada (2006) montrent que sur les 473 maisons d'hébergement pour femmes violentées au Canada recensées, seulement 31 étaient localisées dans des communautés autochtones.

En état de sous-financement chronique, ces maisons d'hébergement n'arrivent pas, et de loin, à répondre aux besoins de leur clientèle (FAQ, 2008a). FAQ (2008a) note qu'elles ne reçoivent que 31% du financement de base provincial accordé aux maisons allochtones, quoique leur tâche soit plus lourde en raison du nombre important de problèmes sociaux associés à la violence. Par ailleurs, les quelques maisons d'hébergement situées dans les communautés autochtones doivent composer avec un financement nettement inférieur à celui des autres maisons d'hébergement au Québec (FAQ, 2008a).

Après avoir réalisé une enquête dans douze maisons d'hébergement accueillant des Autochtones à travers le Canada, le Cercle national des Autochtones contre la violence familiale (2006, p. 8) conclut : «le bilan de la visite de ces douze établissements est sans appel : les stratégies de lutte contre la violence familiale sont extrêmement limitées dans les collectivités autochtones —elles en sont à peine à leurs balbutiements». Les auteurs imputent ces lacunes d'une part à l'absence d'une sensibilisation adéquate dans les communautés quant aux conséquences de la violence et d'autre part, au grand manque de ressources des maisons d'hébergement, qui constituent les premiers —et parfois les

seuls— acteurs en matière de lutte contre la violence familiale dans les communautés. Le manque ou même l'absence de financement des maisons d'hébergement autochtones ne permet pas à celles-ci d'allouer du temps à la planification et au développement de stratégies efficaces de lutte contre la violence familiale (*Id.*, 2006). En effet, la formation du personnel est réduite au strict minimum et les normes comme les programmes sont par conséquent variables (*Id.*).

6.2 Les ressources formelles et informelles : utilisation et cheminement des femmes autochtones

Bourque (2008) a fait l'analyse de dix récits d'expérience recueillis auprès de femmes innues victimes de violence familiale et utilisant ou ayant utilisé des ressources, dans le but de savoir «quels étaient les effets de celles-ci sur la dynamique et les conséquences de la violence, de même que sur la sécurité et le bien-être» de ces femmes. Selon l'auteure, fort peu d'études se sont intéressées aux effets des ressources sur la violence vécue ainsi qu'aux forces et limites de celles-ci. Les résultats de son enquête démontrent notamment que la multiplicité et la diversité constituent les deux éléments les plus caractéristiques de l'utilisation des ressources des femmes interrogées. Ces dernières ont utilisé à la fois des ressources formelles et informelles, tant autochtones qu'allochtones. Les ressources informelles sont cependant davantage utilisées en début de parcours.

D'autres études ont relevé le fait que l'intervention des ressources informelles était plus fréquente dans les communautés autochtones (Stringer-Moore *et al.*, 1983; Therrien, 1990; McGilivray & Comaskey, 1999; Bourque, Jaccoud & Gabriel, 2009). Bourque *et al.* (2009) constatent notamment que chez les femmes autochtones victimes de violence familiale, les demandes d'aide informelles sont plus fréquentes et précèdent généralement les demandes d'aide formelles. Pourtant, des écrits plus anciens relevaient les lacunes de ce type de ressource, notamment le fait que les liens entre les membres de la communauté sont tellement tissés serré que les relations sociales de la victime sont les mêmes que celles de son conjoint (Richard, 1987) ou encore la difficulté de la communauté à reconnaître la violence familiale comme un problème social (Feyen, 1989; Therrien, 1990; CRPA, 1996).

L'étude de Bourque (2008) montre que l'utilisation des ressources formelles et informelles a présenté pour les femmes à la fois des effets positifs et négatifs. Du côté des bénéfiques, on peut compter le fait que « [en] règle générale, le recours à des ressources amène les femmes à briser le silence, à se valoriser, à se réaliser, à s'accomplir, à se découvrir, à se sentir soutenues, comprises et en confiance. En fait, plusieurs femmes parviennent à donner un sens à leurs expériences, à se sentir mieux, à travailler sur elles et à atténuer des conséquences de la violence» (*Id.*, 2008, p. 139). La protection des victimes est également parfois assurée et il y a souvent référence vers d'autres ressources.

Toutefois, l'étude de Bourque (2008) fait ressortir que l'utilisation des ressources par les femmes autochtones ayant subi de la violence familiale n'est pas linéaire et s'inscrit plutôt dans une logique de cheminement. La chercheuse constate que les femmes qui s'en sortent le mieux ont eu recours très tôt à des ressources informelles et pour la majorité, à des ressources traditionnelles à la fin de leur parcours, telles les cercles de femmes et de partage. Ces dernières ressources semblent être particulièrement adéquates pour permettre aux femmes de vivre leur spiritualité et d'être accompagnées dans un moment important de leur vie. Présentant un aspect symbolique important, elles semblent avoir un effet mobilisateur sur les femmes qui l'utilisent de façon combinée avec d'autres ressources.

Ainsi, l'analyse de l'auteure soutient que «l'utilisation en début de parcours de ressources informelles, le recours en fin de trajectoire à des pratiques traditionnelles, l'emploi de façon simultanée ou consécutive ou encore que la présence d'un réseau d'aide et de soutien jouent un rôle important dans la capacité des femmes à reprendre ou non leur vie en main» (*Id.*, 2008, p. 141). Bourque (2008) suggère donc de considérer la séquence d'utilisation comme une donnée importante à analyser et également, d'aborder la violence familiale dans une dynamique *évolutive et interactive* (c'est-à-dire de mettre en lien les expériences des femmes, les stratégies développées, les ressources utilisées et leurs effets). Elle insiste tout particulièrement sur l'importance des stratégies développées par les femmes, parfois même en réaction à des ressources qui s'avéraient néfastes. Dans la même ligne d'idées, le concept de résilience apparaît tout spécialement indiqué pour comprendre les trajectoires des femmes autochtones victimes de violence familiale.

6.3 Obstacles à la recherche d'aide des femmes autochtones

Des écrits scientifiques font état de plusieurs facteurs pouvant constituer des obstacles à la recherche d'aide des femmes autochtones victimes de violence familiale. Ces facteurs, que l'on pourrait aussi définir comme des pressions vécues par les femmes, ont pour effet de ne pas favoriser la reprise en main des femmes victimes, voire de les maintenir dans un *statu quo* ou même de les victimiser de nouveau. Parmi ces facteurs, on distingue :

- la normalisation de la violence au sein de la communauté :

Dans certaines communautés, la violence est perçue par ses membres comme faisant partie de la vie ordinaire, une certaine normalisation est constatée (Richard, 1987; Evans *et al.*, 1998; McGillivray & Comaskey, 1999; Stewart *et al.*, 2001; Stewart *et al.* (2001) remarquent dans leur étude réalisée auprès de cinq communautés autochtones de la Colombie-Britannique que cette normalisation de la violence est une conséquence courante de la colonisation et qu'elle constitue le résultat d'un sentiment de résignation acquise.

- la loi du silence au sein de la communauté :

Dès 1987, les résultats d'une étude de Richard réalisée dans les petites communautés nord-côtières avaient révélé que les victimes ne souhaitaient pas dévoiler leur situation pour des considérations liées au mode de vie de communautaire de leur milieu. Les liens étroits de parenté, les fortes pressions familiales et sociales ne pouvaient qu'aller à l'encontre de leur démarche d'aide. Les femmes autochtones, surtout celles demeurant en régions éloignées, sont réduites au silence en raison de la valeur accordée au maintien des relations entre les membres (MacLeod, 1987), par peur des représailles de la part du conjoint, de la famille, de la famille du conjoint et des membres de la communauté (Stewart *et al.*, 2001; Comité Tripartite Femmes-Justices, 2003; ASPC, 2008; Jones, 2008; Pharand & Rousseau, 2008) ou par peur de causer du tort à leur conjoint et nuire à sa réputation (Jones, 2008). La loi du silence s'observe d'autant plus quand l'agresseur est un membre influent de la communauté (CNIVF, 1998).

- le manque de confidentialité et d'anonymat

La loi du silence est entretenue par les problèmes de confidentialité et d'anonymat des services d'aide. Ce qui se passe dans le milieu familial devient rapidement de notoriété publique (LaRocque, 1994; Lucashenko, 1996; ASPC 2008; Jones, 2008; Pharand & Rousseau, 2008). Ces problèmes sont notamment constatés dans les communautés des régions éloignées qui se caractérisent par un climat de proximité et de forte cohésion (Stringer-Moore *et al.*, 1983; Richard, 1987; Therrien, 1990; Kennedy, Forde, Smith, & Dutton, 1991; LaRocque, 1994; Sharp, Marquis & McCaughy, 1994; Dion Stout *et al.*, 2001; Stewart *et al.*, 2001; Levan, 2003; Chartrand & McKay, 2006; Tutty, 2006; Bourque, 2008; Pharand & Rousseau, 2008). Les femmes autochtones victimes de violence ne souhaitent pas que l'ensemble de la communauté sache ce qu'elles vivent, mais c'est le risque qu'encourt la dénonciation (ASPC, 2008).

L'étude de Bourque (2008) sur le cheminement des femmes autochtones dans les services d'aide montre que le respect de la confidentialité et l'anonymat constituent les critères de premier ordre dans leur choix d'une ressource.

- La méfiance et les suspicions des femmes à l'égard des services:

Les femmes autochtones entretiennent de la méfiance et des suspicions à l'égard de divers services d'aide. Ainsi, elles redoutent que la Direction de la Protection de la Jeunesse ne soit informée de la situation de violence, car cela pourrait avoir pour conséquence le retrait de la garde de leurs enfants (Dion Stout *et al.*, 2001; Stewart *et al.*, 2001; ASPC, 2008; FAQ, 2008a; Jones, 2008; Pharand & Rousseau, 2008). Les statistiques vont d'ailleurs dans le sens de ces craintes puisqu'on observe une surreprésentation d'enfants autochtones dans les cas de signalement auprès des services de protection de l'enfance dans l'ensemble du Canada (Gough, Trocmé, Brown, Knoke & Blackstock, 2005). Certains chercheurs interprètent toutefois cette méfiance comme le résultat des blessures de l'histoire, notamment durant la période du Sixties Scoop lorsque les enfants autochtones ont été retirés massivement de leur famille pour être adoptés par des familles allochtones (Johnston, 1983).

Les services de police sont également redoutés en raison de la lenteur des procédures des policiers, le manque de respect de ces derniers envers elles (AI, 2004). Les données de

l'ASPC (2008) rapportent que les femmes autochtones estiment les policiers peu compatissants et même cyniques. Plusieurs cas de brutalité policière ont aussi été rapportés par des femmes autochtones (Stewart *et al.*, 2001). Ces dernières estiment donc avoir peu de raisons de faire confiance à la police dont l'attitude et la réponse à l'égard de la violence sont considérées par certaines « [...] comme l'élément le plus dissuasif lorsqu'il s'agit de demander de l'aide ou de signaler les incidents de violence » (Stewart *et al.*, 2001, p. 39). Nous notons cependant que les résultats de Bourque (2008) ne vont pas dans le même sens puisque les participantes de cette étude se montraient satisfaites des interventions faites par les services de police. Ces derniers ont répondu à leurs attentes et ont même joué un rôle dans la référence à d'autres ressources (Bourque, 2008).

Les femmes hésitent également à faire appel au système judiciaire pour dénoncer des cas d'abus et de mauvais traitements par crainte que cela n'entraîne une escalade de la violence, par peur de perdre la garde des enfants, le soutien financier de la famille ou par peur de devoir revivre cette violence lors des procédures judiciaires (CRPA, 1996).

- Le racisme subi par les femmes autochtones :

Le racisme constitue un déterminant clé dans les relations que les femmes autochtones entretiennent avec les services d'aide (CNIVF, 1998). L'étude de Dylan, Regehr & Alaggia. (2008) met cet aspect en lumière dans le cadre d'une étude sur l'expérience des femmes autochtones victimes d'abus sexuels avec les divers acteurs du système de justice (policiers, procureurs, avocats de la défense, juges, thérapeutes, conseillers, etc.). La littérature que les chercheurs ont consultée à cet effet démontre que le système de justice criminel est accusé « of escalating violence against Aboriginal women because the inherent racism enrages offenders and fails to protect victims » (Nancarrow, 2006 ; cité par Dylan *et al.*, 2008, p. 680). Ce thème a émergé des entrevues menées avec onze participantes à l'étude, alors qu'aucune question ne portait sur cet aspect. Cinq participantes en ont même fait le thème central de leur entrevue. Ainsi, selon cette étude, les réponses des services à l'abus sexuel varient largement selon la « race » des victimes, et plus particulièrement selon la « racialisation » (Dylan *et al.*, 2008). Ces réponses ont aussi une influence sur la sentence ordonnée aux agresseurs (*Ibid.*). Les chercheurs

concluent alors que les Autochtones sont « over-policed and under-protected » et que « if these issues are not considered in our analysis, we only serve to further perpetuate injustice » (2008, p. 693).

- Le manque de ressources financières des femmes autochtones : plusieurs des femmes autochtones sont dans une situation de dépendance économique qui les fait hésiter longtemps avant de remettre en cause leur relation de couple (Pharand & Rousseau, 2008).

7. LA RÉALITÉ DES FEMMES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

Un phénomène migratoire est observé chez les femmes autochtones. Ces dernières sont amenées à se déplacer vers les milieux urbains en raison de la pauvreté et de la médiocrité des logements au sein de leur communauté (Downe, 2008) ou en réaction à la violence subie, comme le constatent Jaccoud et Brassard (2003, p. 145), « l'une des principales raisons avancées pour expliquer la surreprésentation des femmes dans le phénomène migratoire est attribuée au contexte de violence dans les communautés autochtones, contexte auquel les femmes tentent d'échapper ». La fuite vers les régions urbaines offre la garantie de l'anonymat, tout en les confrontant cependant à un système qui ne connaît pas leur réalité (FAQ, 2008a).

Les Autochtones en milieu urbain représentent environ 37% des Indiens inscrits (Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec- RCAAQ, 2008) ; les chiffres seraient toutefois sous-estimés (Jaccoud & Brassard, 2003). Par ailleurs, il est encore difficile de saisir la réalité de ces femmes en milieu urbain soumises à une certaine marginalisation. Jaccoud et Brassard (2003) ont brossé un portrait de cette réalité en s'intéressant notamment à celle des femmes autochtones de Montréal. La majorité des participantes à l'étude ont révélé : de multiples épisodes de victimisation dans leur communauté d'origine ; la perte de la garde de leurs enfants à la suite de l'intervention de la Direction de la protection de la jeunesse ; des problèmes de dépendance à la drogue ou à l'alcool ; et de multiples déménagements. Les femmes autochtones en milieu urbain

sont par ailleurs plus vulnérables à l'errance et l'itinérance (RCAAQ, 2008). Une étude du RCAAQ (2008) rapporte ainsi des besoins criants quant à l'accès au logement et à des services sociaux adaptés à la réalité de ces femmes.

Malgré toutes les difficultés qu'elles rencontrent, les femmes autochtones semblent sous-utiliser les services situés en milieu urbain (CSSSPNQL, 2007). Cette sous-utilisation réside dans le fait que les ressources disponibles sont peu visibles et parfois difficiles d'accès (FAQ, 2008) ou dans le manque d'adaptation culturelle et linguistique des services (voir le point 5.3 pour une description détaillée de ce qu'implique ce type de manque).

L'étude de Pharand & Rousseau (2008), réalisée dans la région de Montréal, montre notamment que les intervenantes des maisons d'hébergement allochtones ne connaissent que très peu la réalité des femmes autochtones et qu'elles croient, à tort, que leurs besoins sont similaires à ceux des autres femmes. De plus, certains comportements ou pratiques culturellement ancrés chez les femmes autochtones peuvent être jugés inadéquats par les intervenants. À titre d'exemple, certains comportements parentaux pourraient être associés à de la violence ou de la négligence sous la loupe allochtone, alors qu'ils constitueront des pratiques ordinaires chez les autochtones (Blackstock *et al.*, 2004 ; Tourigny *et al.*, 2007).

Un décalage entre le réseau d'aide allochtone et les attitudes et valeurs culturelles des peuples autochtones peut être constaté lorsque les femmes autochtones font appel aux services d'aide en milieu urbain (CSSSPNQL, 2007). L'imposition d'un mode d'intervention « blanc » est observée dans la façon dont les réseaux d'aide actuels interviennent (Weaver, 2009).

8. RECOMMANDATIONS

Presque tous les documents consultés offrent des recommandations pertinentes suite à leur analyse de la violence familiale en milieu autochtone. Nous avons ciblé treize études, dont sept d'organismes autochtones (ONWA, 1989; Association des infirmières et

infirmiers autochtones du Canada- AIIAC & Kiyoshk, 2001 ; Bopp *et al.*, 2003; Aboriginal Affairs Victoria, 2003; NWAC, 2007 ; FAQ, 2008a ; FAQ, 2008b), deux d'organismes gouvernementaux (CRPA, 1996; AINC, 2008), deux chercheurs allochtones (Hamby, 2000; Hudnall Stamm *et al.*, 2004) et un regroupement mixte (Pharand & Rousseau, 2008) afin de résumer les principales recommandations qui se prêtent à des interventions adaptées aux peuples autochtones en matière de violence familiale.

Recommandations pour contrer la violence faite aux femmes autochtones		
<u>Sujets</u>	<u>RECOMMANDATIONS</u>	<u>Acteurs</u>
<i>CONSIDÉRATIONS POUR LA RECHERCHE</i>		
Considérations méthodologiques	• Tenir compte de l'unicité de chaque communauté autochtone, sans quoi on ne pourra favoriser des solutions locales et adaptées. • Porter attention aux différences entre les nations dans l'analyse des taux, causes et contextes de la violence. Éviter l'homogénéisation des nations autochtones. • Différencier le lieu de résidence des répondants : milieu urbain, milieu rural, sur une réserve, hors réserve, etc. • S'engager à implanter une approche soutenant une «analyse basée sur le genre et adaptée à la culture» (Culturally Relevant Gender Based Analysis) pour toutes les études, programmes, lois et politiques.	Hamby, 2000 Hamby, 2000 Hamby, 2000 NWAC, 2007
Collectes de données	• Identifier pour chaque communauté les déterminants clés de la violence familiale et leur	Bopp <i>et al.</i> , 2003

à poursuivre	dynamique • Identifier les forces et capacités de chaque communauté afin de les renforcer • Identifier pour chaque communauté les éléments requis pour provoquer de réels changements • Poursuivre les efforts pour identifier les inégalités et les aborder de façon proactive et efficace.	Bopp <i>et al.</i>, 2003 Bopp <i>et al.</i>, 2003 Hamby, 2000
Sujets qui doivent être abordés	• Accroître la recherche sur : a) La violence féminine afin de découvrir si celle-ci se distingue de la violence masculine, si elle est réactionnelle, défensive ou s'il s'agit de gestes de contrôle et de domination b) La compréhension qu'ont les jeunes de ce qui constitue la violence et ses causes afin d'élaborer des programmes de prévention efficace à leur intention c) Ce que les gens de la communauté souhaitent en termes d'actions quant à la violence familiale	Kiyoshk, 2001 Audet, 2002 ; Audet, 2002 ; Audet, 2002 ;
<i>CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DE PREMIÈRE IMPORTANCE</i>		

Conception de la violence	• Tenir compte de l'aspect communautaire et transgénérationnel de la violence	Bopp <i>et al.</i> , 2003 ; CRPA, 1996 ; Audet, 2002
Holisme	• Considérer les différents éléments du système d'intervention comme mutuellement complémentaires et interdépendants *Neuf éléments du système d'intervention de Bopp et al. : dépistage et intervention précoces, programme d'éducation axé sur la prévention et les relations publiques, démarche de guérison et de traitement, maisons d'hébergement et refuges d'urgence, intégration des initiatives en matière de violence familiale aux efforts globaux de guérison et de développement communautaires, protection des victimes et d'autres l'ayant été, surveillance et encadrement des familles ayant des comportements violents, confrontation et confinement des agresseurs, démarche de guérison et de ressourcement pour la famille élargie (2003 : 106).	Bopp <i>et al.</i> , 2003 ; CRPA, 1996; Kiyoshk, 2001 ; Aboriginal Affairs Victoria, 2003
Prise en charge des problèmes de violence familiale par les Autochtones	• Soutenir les communautés autochtones afin que les familles, les groupes et les organismes locaux développent une approche basée sur la communauté pour trouver des solutions appropriées aux problèmes de violence familiale. Favoriser l'<i>empowerment</i> des communautés autochtones.	FAQ, 2008 ; ONWA, 1989 ; Bopp <i>et al.</i> , 2003 ; Kiyoshk, 2001 ; CRPA, 1996 ; Aboriginal

		Affairs Victoria, 2003
Approche culturellement adaptée	• Adapter les interventions à la culture, aux valeurs et aux croyances autochtones, afin d'être efficaces et afin d'éviter l'ethnocentrisme et les traumatismes induits par le colonialisme. S'assurer d'offrir des services en ce sens • Développer des solutions qui soient holistes et basées dans la communauté. • Inclure un programme obligatoire de sensibilisation aux réalités culturelles dans les programmes de formation des juges, des policiers, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et donner cette formation aux personnels déjà en place • S'assurer de l'embauche de personnel autochtone, ou du moins, de personnel formé spécifiquement aux réalités autochtones	Hudnall Stamm, 2004 ; ONWA, 1989 ; FAQ, 2008a ; Aboriginal Affairs Victoria, 2003 ONWA, 1989 ; CRPA, 1996 FAQ, 2008a ; AINC, 2008 Pharand & Rousseau, 2008
Perspective de	• Aborder le problème de la violence familiale	ONWA, 1989 ;

	• Assurer une aide à court ou long terme et des services de prévention des rechutes à l'intention des hommes violents, notamment une aide psychologique individuelle, des programmes éducatifs pour développer les habiletés relationnelles et la gestion des émotions ; des programmes d'aide à la recherche d'emploi, etc. • Offrir des traitements et des services de prévention dans les communautés quant aux dépendances à l'alcool et aux drogues	Rousseau, 2008 AINC, 2008 ; Audet, 2002 ONWA, 1989 ;
Groupes	• Mettre sur pied des groupes d'entraide, tant pour les victimes que pour les agresseurs, afin de briser l'isolement, de partager les expériences vécues et de recevoir du soutien.	ONWA, 1989
<i>INTERVENTIONS AU NIVEAU DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET DES RESSOURCES ALLOCHTONES OEUVRANT AUPRÈS DES VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE</i>		

Mise sur pied de réseaux de services	• Établir un réseau d'intervention, une équipe, des structures d'entraides communautaires offrant divers types de services pour répondre rapidement à la violence, tant sur les réserves que dans les milieux urbains ou isolés. Axer ces services sur une démarche de guérison et de développement communautaire à long terme • Mettre sur pied des centres de guérison à proximité des communautés autochtones pour les femmes violentées et leurs enfants ; s'assurer que les services qui y sont offerts le soient selon les valeurs autochtones et dans des langues autochtones, suivant une approche holistique.	Bopp <i>et al.</i>, 2003 ; ONWA, 1989 ; Aboriginal Affairs Victoria, 2003 ONWA, 1989 ; Kiyoshk, 2001 ; CRPA, 1996
Concertation	• Convenir d'un protocole d'intervention précis et cohérent en matière de violence familiale avec tous les acteurs concernés : dirigeants communautaires, police, intervenants, juges, services de protection de l'enfance, etc. • Les divers intervenants doivent se regrouper et se concerter afin d'adopter une ligne de pensée	Bopp <i>et al.</i>, 2003; Aboriginal Affairs Victoria, 2003

	commune • Renforcer les liens de collaboration intersectoriels entre les maisons d'hébergement allochtones et autochtones, notamment en établissant un protocole de collaboration relatif à l'intervention en milieu autochtone, en favorisant les échanges, en assurant un suivi entre les diverses ressources, en développant la représentation autochtone au sein des organisations allochtones, en mettant sur pied une banque de ressources autochtones.	Audet, 2002 Pharand & Rousseau, 2008
Formation et perfectionnement des intervenants	• Offrir une formation spécialisée sur la violence familiale et un perfectionnement aux professionnels en place et à l'équipe d'intervention communautaire, par des ateliers, des séances d'information, des lectures, des mentorats et de l'assistance professionnelle. • Développer des formations pour le personnel médical afin de mieux identifier les familles autochtones vivant la violence familiale, de les assister de façon culturellement adaptée et de les informer des services autochtones existants pour favoriser la guérison émotionnelle et spirituelle. • Dispenser une formation aux intervenants oeuvrant avec les femmes violentées quant à l'importance de la confidentialité • Pour les maisons d'hébergement allochtones,	Bopp <i>et al.</i>, 2003 ; FAQ, 2008a ; CRPA, 1996 ONWA, 1989

	offrir une formation dans le but de : «a) se familiariser avec les réalités historiques et contemporaines des peuples autochtones; b) poursuivre l'intégration dans la pratique d'approches et d'outils d'intervention appropriés aux réalités autochtones, notamment en prenant connaissance de l'analyse de la violence conjugale développée par le Réseau des maisons d'hébergement autochtones; c) renforcer les connaissances des ressources d'aide autochtones dans les communautés et hors communauté» • Pour les maisons d'hébergement autochtones, offrir de la formation afin de : a) consolider les pratiques d'intervention en lien avec les problématiques sociales vécues dans les communautés, notamment les toxicomanies, les problèmes de santé mentale, le suicide et les agressions à caractère sexuel ; en matière de violence conjugale, notamment en s'appropriant des approches et des outils d'intervention en violence conjugale mis au point par les maisons d'hébergement allochtones; en mettant l'accent sur la spiritualité dans la démarche de guérison b) consolider les équipes de travail et maximiser	AINC, 2008 Pharand, 2008 Pharand & Rousseau, 2008
--	---	--

	la capacité de gestion des maisons» • Appuyer la formation de professionnels autochtones, notamment par une aide aux étudiants autochtones	CRPA, 1996
Éducation des jeunes	• Mettre l'accent sur l'éducation des jeunes. Créer et mettre en oeuvre des programmes éducatifs sur la promotion de la non violence et les valeurs autochtones traditionnelles dans les institutions d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire. • Assurer une éducation qui suive une perspective holistique • Mettre en oeuvre un projet de l'histoire de la	FAQ, 2008a ; Kiyoshk, 2001 ; ONWA, 1989 ; AINC, 2008 ; Audet, 2002 Kiyoshk, 2001

	colonisation et ses effets sur l'identité des Autochtones, leur culture, leur langue et leur mode de vie, dans toutes les institutions d'enseignement et agences gouvernementales.	FAQ, 2008a
Sensibilisation et prise de conscience communautaire	• Susciter la prise de conscience communautaire en développant des pratiques de prévention et de sensibilisation à la violence familiale dans les communautés et auprès des ressources d'aide hors communauté • Développer un programme éducatif pour informer les communautés sur les causes de la violence, les sensibiliser aux besoins des familles qui vivent de la violence et les mobiliser à prendre des initiatives en faveur de la guérison.	Kiyoshk, 2001; ONWA, 1989 ; FAQ, 2008a; FRHFVDQ, 2008 Audet, 2002 ONWA, 1989
Mobilisation des communautés	• Faire appel à la participation et à l'engagement des gens de la communauté, notamment par une démarche de consultation, de réflexion, d'information et de planification	Bopp <i>et al.</i> , 2003
Réconciliation communautaire	• Établir un programme de justice alternative visant la guérison communautaire • Mettre en œuvre des initiatives de justice réparatrice avec l'approbation et sur consultation	Bopp <i>et al.</i> , 2003

	des femmes autochtones	Kiyoshk, 2001
Refuges pour femmes	• Fonder un plus grand nombre de maisons d'hébergement dans les communautés ou à proximité, qui seraient contrôlées par les communautés autochtones. • Veiller à ce que toutes les maisons d'hébergement existantes ainsi que les nouvelles maisons d'hébergement soient constituées en société afin que ces organismes soient à l'abri de toute interférence politique.	FAQ, 2008a FAQ, 2008b
Ressources humaines	• Augmenter le personnel médical disponible pour aborder les situations de violence familiale, surtout dans les communautés isolées, de façon à ce que chaque communauté dispose au minimum d'une infirmière parlant une langue autochtone et d'un docteur formés à la violence familiale. • Augmenter le nombre de travailleurs de première ligne et offrir des mesures incitatives pour diminuer le taux de roulement du personnel qualifié. • Dans les écoles situées dans les réserves, rendre plus accessibles les services de conseillers et de psychologues ayant une compétence dans les traumatismes et la violence familiale • Percevoir les centres de santé communautaires comme un premier point de contact pour les	ONWA, 1989 FAQ, 2008a FRHFVDQ, 2008 FAQ, 2008a

	victimes de violence familiale	Kiyoshk, 2001
INTERVENTIONS AU NIVEAU DES DIRIGEANTS AUTOCHTONES		
Engagement clair et ferme contre la violence familiale	• Les dirigeants communautaires doivent se prononcer publiquement et sans ambiguïté contre la violence familiale et faire de la lutte à celle-ci une priorité. Des engagements clairs et concrets à cet effet doivent être pris à l'échelle locale, régionale et nationale. • Mettre en place des mesures incitatives à cet effet.	Kiyoshk, 2001 ; Bopp <i>et al.</i> , 2003 ; CRPA, 1996 ; Audet, 2002 AINC, 2008
Inclusion	• Que les gouvernements autochtones incluent les femmes, les jeunes et les anciens au sein des organes décisionnels	CRPA, 1996
Soutien aux refuges	• Maintenir l'appui politique aux refuges pour femmes violentées	Kiyoshk, 2001

<i>INTERVENTIONS AU NIVEAU DES GOUVERNEMENTS ET DES STRUCTURES SOCIALES</i>		
Cessation des politiques et pratiques colonialistes	• Intervenir sur les racines fondamentales de la violence familiale en s'attaquant aux dynamiques de pouvoir envers les peuples autochtones et en supprimant les politiques et lois coloniales • Les dirigeants de tous les ordres de gouvernement doivent eux aussi réaliser une démarche de guérison afin de restaurer à tous les niveaux l'égalité, l'humanité et la justice. • Le gouvernement doit appuyer les initiatives de valorisation et de développement des pratiques et savoirs traditionnels autochtones • Des excuses publiques doivent être faites aux Premières Nations pour les écoles résidentielles, et pour les politiques racistes et discriminatoires qui ont dévasté les communautés autochtones.	Bopp <i>et al.</i>, 2003 ; NWAC, 2007 NWAC, 2007 NWAC, 2007 NWAC, 2007
Auto-détermination des peuples autochtones	• Les solutions aux problèmes de violence familiale doivent nécessairement passer par l'auto-détermination des peuples autochtones • Les gouvernements doivent reconnaître la compétence des gouvernements autochtones	ONWA, 1989 ; CRPA, 1996 ;

	autonomes en ce qui concerne le droit de la famille et reconnaître le droit coutumier autochtone en ce domaine. • «Les gouvernements doivent reconnaître que la santé d'un peuple est un élément vital de son existence et de son bien-être, de son identité et de sa culture et qu'elle constitue donc un domaine central du champ de compétence des nations autochtones dans le contexte de l'autonomie gouvernementale »	CRPA, 1996 CRPA, 1996
Protection de l'enfance	• Les gouvernements autochtones, provinciaux, territoriaux et fédéral doivent conclure des accords sur la compétence des nations autochtones en matière de protection de l'enfance et que le financement global de ces organismes soient assurés. • Les services à l'enfance doivent être culturellement appropriés et tenter de maintenir l'enfant le plus possible dans son milieu de vie ou dans sa communauté. Adapter la loi provinciale en	CRPA, 1996 ONWA, 1989 ;

	autochtones; 2) la mise au point de conseils de détermination de la peine et l'application des principes de justice réparatrice en vue, d'une part, de promouvoir des modes de détermination des conséquences des actes de violence qui soient adaptés à la culture et, d'autre part, de cultiver un sens de la responsabilité personnelle <i>et</i> collective à l'égard de la question de la violence des hommes envers les femmes autochtones»	
Santé et services sociaux	• Élaborer des politiques favorisant la santé en tenant compte de l'importance fondamentale du holisme, de l'équité, de la prise en charge et de la diversité • Établir une collaboration étroite entre les gouvernements et les organisations autochtones afin de d'assurer des réponses effectives à la violence familiale dans les communautés autochtones • Créer un numéro sans frais spécifiquement pour les femmes autochtones victimes de violence familiale et qu'il soit disponible 24 heures sur 24	CRPA, 1996 Aboriginal Affairs Victoria, 2003 ONWA, 1989 ; AINC, 2008

Accessibilité des données	• S'assurer que les données recueillies par les organes gouvernementaux soient accessibles aux organismes autochtones locaux, régionaux et nationaux pour faciliter la planification et certaines prises de décision	Aboriginal Affairs Victoria, 2003
Représentativité	• Assurer une représentation équitable des Autochtones au sein des comités consultatifs formés par le gouvernement en ce qui a trait à la violence familiale	Aboriginal Affairs Victoria, 2003
Politique globale	• Favoriser une politique gouvernementale 'globale' en ce qui touche à la violence familiale	Aboriginal Affairs Victoria, 2003
Financement	• Rectifier la situation du sous-financement des maisons d'hébergement autochtones afin d'aider les femmes et enfants autochtones victimes de violence • Octroyer un meilleur financement aux ressources qui viennent en aide aux femmes autochtones victimes de violence, notamment les programmes éducatifs, les programmes de logement à court ou long terme à l'intention des victimes, les services de conseils à court ou long terme ; la prestation de conseils et de ressources essentielles pour les enfants; l'aide financière provisoire à l'intention des victimes et les services	Kiyoshk, 2001 ; FAQ 2008a AINC, 2008

	de transport à prix abordable donnant accès aux services disponibles. • Conclure des accords de financement pour les centres de guérison et les pavillons de ressourcement autochtones • Le gouvernement doit octroyer des fonds aux organisations autochtones nationales, y compris les organisations nationales de femmes autochtones, pour leur permettre de préparer une stratégie détaillée de développement des ressources humaines dans le secteur de la santé et des services sociaux	CRPA, 1996 CRPA, 1996
Discrimination envers les femmes	• Que les gouvernements s'assurent de l'égalité d'accès aux services de toutes les femmes autochtones, indépendamment de leur lieu de résidence ou statut • Pour les femmes autochtones vivant en réserve, faire cesser la discrimination quant à la possession des propriétés matrimoniales afin qu'elle ne constitue plus une barrière à la dénonciation de la violence	ONWA, 1989 ; ONWA, 1989 ;
Engagement international	• Le Canada doit réaliser effectivement ses intentions et respecter ses obligations internationales en ce qui concerne la lutte contre la violence faite aux femmes.	NWAC, 2007

	• Le Canada doit sans tarder adhérer à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies	NWAC, 2007
--	--	------------

BIBLIOGRAPHIE

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Aboriginal Affairs Victoria. (2003). *Victorian Indigenous Family Violence Task Force. Final Report*. Melbourne : Aboriginal Affairs Victoria-Department for Victorian Communities.

Brennan, S. (2011). La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, *Juristat*, no 85-002-X. Repéré à :
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11439-fra.pdf>

Brzozowski, J.A., Taylor-Butts, A., & Johnson, S. (2006). La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada. *Juristat*, 26 (3), 2-32. Repéré à
<http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/Statcan/85-002-XIF/85-002-XIF2006003.pdf>

Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF). (2008). *Les femmes autochtones et la violence familiale*. Ottawa: Agence de la santé publique du Canada.

Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF). (1998). La violence dans les relations lesbiennes : Informations et ressources. Santé Canada, Ottawa, CNIVF, Centre national d'information sur la violence dans la famille (1996). *Family Violence in aboriginal communities : an aboriginal perspective*, Santé Canada, Ottawa.

Conseil canadien sur la violence faite aux femmes (Cercle autochtone). 1993. *Chapitre 15 : La violence faite aux femmes autochtones*, Ottawa, p.159-215.

Canada. Ministre des Approvisionnements et Services Canada. (1993). « Le Cercle autochtone du Comité canadien sur la violence faite aux femmes », dans Comité canadien sur la violence faite aux femmes (dir.), *Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité*, Ottawa.

- Chesley, L., MacAulay, D., & Ristock, J. (1998). *La violence dans les relations lesbiennes : information et ressources*. Ottawa: Agence de la santé publique du Canada.
- The National Clearinghouse on Family Violence. (1996). *Family Violence in Aboriginal Communities : an Aboriginal Perspective*. Ottawa: Santé Canada.
- Chartrand, L., & McKay, C. (2006). *Les services pour les victimes autochtones. Revue de la recherche sur la victimisation criminelle et les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits, 1990 à 2001*. Ottawa: Ministère de la Justice Canada.
- Commission royale sur les peuples autochtones. (1996). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones : Vers un ressourcement* Vol. 3. Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services.
- Dion Stout, M., & Kipling, G.D. (1998). *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*. Ottawa: Condition féminine Canada, Direction de la recherche.
- Evans, J., Hann, R., & Nuffeld, J. (1998). *Crime and Correction in the Northwest Territories*. Yellowknife, T.N.-O.: Government of Northwest Territories.
- Freeman Marshall, P. & Asselin Vaillancourt, M. (1993). *Un nouvel horizon: éliminer la violence, atteindre l'égalité: rapport final* (Publication no SW45-1/1993F). Ottawa : Comité canadien sur la violence faite aux femmes.
- Condition féminine Canada. (2002). *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique* (Publication no SW21-101/2002F-IN). Ottawa : Ministres responsables de la condition féminine à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale.
- Doherty, D., & Berglund, D. (2008). *La violence psychologique : un document de travail*. Ottawa: Agence de la santé publique du Canada.
- Frank, S. (1992). *Family Violence in Aboriginal Communities: a First Nations Report*. Victoria, C-B: Minister of Women's Equality.

- Gouvernement du Québec. (2005). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2004-2009. Volet autochtone*. Québec: Gouvernement du Québec.
- Jennissen, T. (1992). *La santé dans le Canada rural*. Ottawa: Division des affaires politiques et sociales.
- Johnson, H. (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes. Tendances statistiques 2006* (Publication no 85-570-XIF). Ottawa : Statistique Canada.
- LaRocque, E.D. (1994). *La violence au sein des collectivités autochtones*. Ottawa: Centre national d'information sur la violence dans la famille et Santé Canada.
- Lessard, G., & Paradis, F. (2003). *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection : Recension des écrits*. Québec: Institut national de santé publique du Québec.
- Levan, M.B. (2003). *Créer un cadre de sagesse communautaire : examen des services aux victimes dans les territoires du Nunavut, du Nord-Ouest et du Yukon*. Ottawa: Ministère de la Justice Canada.
- Memmott, P., Chambers, C., Go-Sam, C. & Thomson, L. (2006). *Good practice in Indigenous family violence prevention: designing and evaluating successful programs* (Issue Paper 11). Repéré sur le site de l'Australian Domestic & Family Violence ClearingHouse : http://www.adfvc.unsw.edu.au/documents/Issuespaper_11.pdf
- MacLeod, L. (1987). *Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale*. Ottawa: Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- Statistique Canada (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes : Tendances statistiques 2006*, No 85-570-xwf au catalogue de Statistique Canada
- Statistique Canada. (2008). *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières Nations, recensement de 2006*. Ottawa : Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2007). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2007*. Ottawa : Statistique Canada.

Rossiter, K.R. (2011). *Domestic Violence Prevention and Reduction in British Columbia (2000-2010)*. New Westminster, B.C.: The Centre for the Prevention and Reduction of Violence-Justice Institute of British Columbia. Repéré à : <http://www.cwav.org/files/justice-institute-releases-rossiter-report-on-domestic-violence.pdf>

Richard, L. (1987). *L'intervention en matière de violence conjugale dans les petites communautés nord-côtières*. Baie-Comeau: Conseil régional de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord.

McCaughy, D., & Sharp, A.D. (1991). *La violence conjugale envers les femmes de l'Outaouais: validation d'un outil et de méthodes de cueillette de données*. Hull: Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Outaouais et CLSC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ORGANISMES AUTOCHTONES

Aboriginal Women's Health and Healing Research Group (AWHHRG) et Wolski, E. (2007). *Vers une reconstruction de l'identité autochtone axée sur le genre*.

Association des infirmières et des infirmiers autochtones du Canada, la Gendarmerie royale du Canada et Kiyoshk, R. (2001). *La violence familiale dans les communautés autochtones : une étude*. Ottawa : Association des infirmières et des infirmiers du Canada.

Kiyoshk, R. (2001). *La violence familiale dans les communautés autochtones : examen des faits*. Ottawa: Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et Gendarmerie royale du Canada.

Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada. (2001). *Exposition à la violence au foyer. Les effets sur les enfants autochtones. Document de travail*. Ottawa : Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada.

Bopp, M., Bopp, J., & Lane, P. (2003). *La violence familiale chez les autochtones au*

Canada. Ottawa : Fondation autochtone de guérison.

Cercle national des autochtones contre la violence familiale (CNACFV). (2006). *Fin à la violence dans les communautés autochtones : Pratiques exemplaires dans les centres d'hébergement autochtones et communautaires*. Ottawa : CNACFV.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL). (2007). *Plan directeur de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec, 2007-2017. Remédier aux disparités... Accélérer le changement*. Wendake, QC : CSSSPNQL.

Dumont-Smith, C. & Sioui-Labelle, P. (1991). *Étude nationale sur la violence familiale*. Ottawa : Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada

Femmes autochtones du Québec (FAQ). (2008a). *Les femmes autochtones et la violence. Rapport présenté au Dr. Yakin Ertürk, rapporteure spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences*.

Repéré à FAQ, 2001 --- (2007a). (2007). *Plate-forme pour l'égalité des femmes. Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des femmes entre elles : engagements pour une société juste et solidaire*.

Repéré à http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/98670.pdf

---. (2007b). Dépliant sur la violence conjugale

Ontario Native Women's Association (ONWA). (1989). Breaking Free: a Proposal for Change to Aboriginal Family Violence. *Canadian Women Studies*, 11(4), 79-82.

Ontario Native Women's Association (ONWA). (1989). *Breaking Free: A Proposal for Change to Aboriginal Family Violence*. Thunder Bay, ON: ONWA.

Lethbridge Aboriginal Women's Group. (1991). *Urban Native Family Violence Project*. Lethbridge: Alberta.

Pharand, S., & Rousseau, J. (2008). *ISHKUTEU : Des services d'aide en violence conjugale en réponse aux besoins des femmes autochtones*. Montréal: Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (FRHFVDQ) et Femmes Autochtones du Québec (FAQ).

Regroupement des centres autochtones du Québec 2008 À INSÉRER (VOIR P. 57

recension)

THÈSES ET MÉMOIRES

Audet, J. (2002). *Violence conjugale : comment des intervenants dans une communauté algonquine la conçoivent, l'expliquent et envisagent l'intervention auprès des conjoints violents* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.

Bourque, P. (2008). *La violence familiale chez les femmes autochtones au Québec : analyse comparative des expériences d'approches traditionnelles et occidentales* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.

Croussette, S. (2008). *Le développement économique de la communauté innue de Pessamit* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.

Mailloux, C. (2004). *La position et l'engagement des femmes de deux communautés innues* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.

Therrien, A. (1990). *La violence conjugale: Protocole d'intervention en régions éloignées. Analyse comparative de la théorie à la pratique Côte-Nord* (Mémoire de maîtrise). Université Laval.

LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE ET MONOGRAPHIES

The Alliance of Five Research Centres on Violence. (1999). *Violence Prevention and the Girl Child. Final Report*. The Alliance of Five Research Centres on Violence.

Relais Femmes, 2008 (voir p.41 Recension)

Beads, T., & Kuokkanen, R. (2007). Aboriginal Feminist Action on Violence against Women. Dans J. Green (dir.), *Making Space for Indigenous Feminism* (pp. 221-232). Black-Point, N-É: Fernwood Publishing.

Bennett, M., & Blackstock, C. (2002). *A Literature Review and Annotated Bibliography Focusing on Aspects of Aboriginal Child Welfare in Canada*. Ottawa, Ont.: First Nations of Child and Family Caring Society of Canada.

Berman H., & Jiwani Y. (2002). *Dans le meilleur intérêt des petites filles*. Rapport de la phase II. Alliance des cinq centres de recherche sur la violence.

Blackstock, C., Trocmé, N., & Bennet, M. (2004). Child Maltreatment Investigations among Aboriginal and Non-Aboriginal Families in Canada. *Violence against Women*, 10(8), 901-916.

Blais, L. (1995). Étiologie sociale et santé mentale : ouvertures et fermetures des modèles explicatifs dominants. *Reflète : Revue d'intervention sociale et communautaire*, 1(2), 138-162.

Bourque, P., Jaccoud, M., & Gabriel, E. (2009). Stratégies adoptées par les femmes Autochtones dans un contexte de violence familiale au Québec. *Criminologie*, 42(2), 173-194.

Brownridge, D.A. (2003). Male Partner Violence against Aboriginal Women in Canada: An Empirical Analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, 18(1), 65-83.

Brownridge, D.A. (2008). Understanding the Elevated Risk of Partner Violence against Aboriginal Women: A Comparison of two Nationally Representative Surveys of Canada. *Journal of Family Violence*, 23(5), 353-367.

Bushie, B. (1999). *Community Holistic Circle Healing*. Repéré à : http://www.iirp.edu/article_detail.php?article_id=NDc0

Cameron, A. (2006). Stopping the Violence. Canadian Feminist Debates on Restorative Justice and Intimate Violence. *Theoretical Criminology*, 10(1), 49–66.

Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). (2012). Définition de la violence. Repéré à <http://www.criviff.qc.ca/cms/index.php?menu=25&lang=fr>

Collins, P.H. (2002). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. New York, NY: Routledge.

Comité tripartite Femmes-Justice. (2003). *Rapport du comité tripartite Femmes-Justice. Présenté au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle*. Québec: Comité tripartite Femmes-Justice.

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 89, 139-167.

Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color, *Stanford Law Review*, 43(6), 1241–1299.

Damant, D., Lapierre, S., Kouraga, A., Fortin, A., Hamelin-Brabant, L., Lavergne, C., & Lessard, G. (2008). Taking Child Abuse and Mothering into Account: Intersectional Feminism as an Alternative for the Study of Domestic Violence. *Affilia: Journal of Women and Social Work*, 23(2), 123-133.

Dion Stout, M., Kipling, G.D., & Stout, R. (2001). *Santé des femmes autochtones. Projet de synthèse des recherches. Rapport final*. Ottawa: Centres d'excellence pour la santé des femmes.

Downe, P.J. (2008). La violence exercée contre les jeunes filles autochtones : le problème, sa face cachée, les sources d'espoir et les interventions possibles. Dans S. Arcand, D. Damant, S. Gravel, & E. Harper (dir.), *Violences faites aux femmes* (pp.89-108). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Dylan, A., Regehr, C., & Alaggia, R. (2008). And Justice for all ? Aboriginal Victims of Sexual Violence. *Violence against Women*, 14(6), 678-696.

- Eveno, S. (2003). *Le suicide et la mort chez les Mamit-Innuat*. Paris, France : L'Harmattan.
- Feyen, C. (1989). Battered Rural Women: An Exploratory Study of Domestic Violence in Wisconsin County. *Wisconsin Sociologist*, 26(1), 17-32.
- Fortin, A., Côté, I., Rousseau, S., & Dubé, M. (2007). *Soutenir les mères pour prévenir les effets néfastes de la violence conjugale chez les enfants*. Montréal: CRI-VIFF.
- Gentelet, K., Bissonnette, A., & Rocher, G. (2007). *La sédentarisation : effets et suites chez des Innus et des Atikamekw*. Montréal: Les Éditions Thémis.
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales* (11^e éd.). Paris, France : Dalloz.
- Green, J. (2007). Taking Account of Aboriginal Feminism. Dans J. Green (dir.), *Making Space for Indigenous Feminism* (pp. 20-32). Black-Point, N-É: Fernwood Publishing.
- Gough, P., Trocmé, N., Brown, I., Knoke, D., & Blackstock, C. (2005). *Pathways to the overrepresentation of Aboriginal Children in care*. CECW (Information Sheet #23E). Toronto, ON: Centre of Excellence for Child Welfare.
- Hamby, S.L. (2000). The Importance of Community in a Feminist Analysis of Domestic Violence among American Indians. *American Journal of Community Psychology*, 28(5), 649-669.
- Hancock, A.-M. (2007). Intersectionality as a Normative and Empirical Paradigm. *Politics & Gender*, 3, 248-254.
- Jaccoud, M., & Brassard, R. (2003). La marginalisation des femmes autochtones à Montréal. Dans Direction de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits (dir.), *Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain* (pp.143-159). Ottawa: Projet de recherche sur les politiques.
- Jaccoud, M. (1995). L'exclusion sociale et les Autochtones. *Lien social et politiques*, 34, 93-100.

- Jiwani, Y. 1999. «Introduction» dans La prévention de la violence envers les filles, rapport final. Alliance des cinq centres de recherche sur la violence.
- Jiwani, Y., & Berman, H. (2002). Introduction. Dans H. Berman, & Y. Jiwani (dir.), *Dans le meilleur intérêt des petites filles. Phase II Report* (pp. 1-13). Canada : Alliance des cinq centres de recherche sur la violence.
- Jiwani, Y., Janovič, N., & Cameron, A. (2002). Réalités effacées: la violence du racisme dans la vie des filles de couleur, immigrantes et réfugiées. Dans H. Berman, & Y. Jiwani (dir.), *Dans le meilleur intérêt des petites filles. Phase II Report* (pp. 45-83). Canada : Alliance des cinq centres de recherche sur la violence.
- Johnston, P. (1983). *Native Children and the Child Welfare System*. Toronto: Canadian Council on Social Development in association with James Lorimer.
- Jones, L. (2008). The Distinctive Characteristics and Needs of Domestic Violence Victims in a Native American community. *Journal of Family Violence*, 23(2), 113-118.
- Kasturirangan, A., Krishnan, S., & Riger, S. (2004). The Impact of Culture and Minority Status on Women's Experience of Domestic Violence. *Trauma, Violence & Abuse*, 5(4), 318-332.
- Kennedy, L.W., Forde, D.R., Smith, M. D., & Dutton, D.G. (1991). Knowledge of Spouse Abuse in the Community: A Comparison Across Location. *Journal of Family Violence*, 6(3), 303-317.
- Kiyoshk, R. (2003). Integrating Spirituality and Domestic Violence Treatment: Treatment of Aboriginal Men. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 7(1-2), 237-256.
- Krane, J., Oxman-Martinez, J., & Ducey, K. (2000). Violence against Women and Ethnoracial Minority Women: Examining Assumptions about Ethnicity and "Race." *Canadian Ethnic Studies*, 32(3), 1-18.
- Lacasse, J.-P. (2004). *Les Innus et le territoire-Innu tipenitamun*. Sillery: Septentrion.

- LaPrairie, C. (1995). Seen but not Heard: Native People in Four Canadian Inner Cities. *The Journal of Human Justice*, 6(2), 30-45.
- Latta, R.E., & Goodman, L.A. (2005). Considering the Interplay of Cultural Context in Service Provision in Intimate Partner Violence. The Case of Haitian Immigrant Women. *Violence against Women*, 11(11), 1441-1464.
- Laughrea, K., Bélanger, C., & Wright, J. (1996). Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale ? *Revue Santé Mentale au Québec*, 21(2), 93-116.
- Lessard, G., Flynn, C., Turcotte, P., Damant, D., Vézina, J.-F., Godin, M.-F., ... Rondeau-Cantin, S. (2010). Child Custody Issues and Co-Occurrence of Intimate Partner Violence and Child Maltreatment: Controversies and Points of Agreement amongst Practitioners. *Child & Family Social Work*, 15(4), 492-500.
- Lévesque, C. (1990). D'ombre et de lumière : l'Association des femmes autochtones du Québec. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 3(2), 71-83.
- Lucashenko, M. (1996). Violence against Indigenous Women. Public and Private Dimensions. *Violence against Women*, 2(4), 378-390.
- Luna-Firebaugh, E.M. (2006). Violence against American Indian Women and the Services-Training-Officers-Prosecutors Violence against Indian Women (STOP VAIW) Program. *Violence against Women*, 12(2), 125-136.
- Malcoe, L.H., Duran, M.B., & Montgomery, J.M. (2004). Socioeconomic Disparities in Intimate Partner Violence against Native American Women: a Cross-Sectional Study. *BMC Medicine*, 2(20), 1-14.
- Massé, R. (1990). Évaluation critique de la recherche sur l'étiologie de la violence envers les enfants. *Santé Mentale au Québec*, 15(2), 107-128.
- McEvoy, M., & Daniluk, J. (1995). Wounds to the Soul: The Experiences of Aboriginal Women Survivors of Sexual Abuse. *Canadian Psychology*, 36(3), 221-235.

- McGillivray, A., & Comaskey, B. (1999). *Black Eyes all of the Time. Intimate Violence, Aboriginal Women, and the Justice System*. Toronto: University of Toronto Press.
- McLeod, A.C. (2003). The Experience of Aboriginal People. Dans B. Ryan (dir.), *A New Look at Homophobia and Heterosexism in Canada* (pp. 27-37). Ottawa, Ont.: Société canadienne du sida.
- Mihesuah, D.A. (2003). *Indigenous American Women. Decolonization, Empowerment, Activism*. Lincoln, NE :University of Nebraska Press.
- Montminy, L. (2006). Quand les aînées s'expriment sur la violence psychologique du conjoint. *Travail social Canadian*, 8(1), 67-84.
- Mzinegiizhigo-Kwe Bédard, R.-E. (2006). An Anishinaabe-Kwe Ideology on Mothering and Motherhood. Dans Lavell-Harvard, D. M. & Corbière-Lavell, J. (2006). *Until Our Hearts Are on the Ground : Aboriginal Mothering, Oppression, Resistance, and Rebirth*, Toronto, Ont. : Demeter Press, 65-75.
- Greenwood, M., & de Leeuw, S. (2007). Fostering Indigeneity: An Anishinaabe-kwe Ideology on Mothering and Motherhood. Dans D.M. Lavell-Harvard, & J. Corbiere Lavell (dir.), *Until our Hearts are on the Ground: Aboriginal Mothering, Oppression, Resistance, and Rebirth* (pp. 173–183). Toronto: Demeter.
- Hooks, bell (1984). *Feminist Theory : From Margin to Center*. Cambridge, MA : South End Press.
- Norton, I.M., & Manson, S.M. (1995). A Silent Minority: Battered American Indian Women. *Journal of Family Violence*, 10(3), 307-318.
- Ouellet, G. (2002). *The Fourth World : an Indigenous Perspective on Feminism and Aboriginal Women's Activism*. Halifax, N.-E.: Fernwood Publishing.
- Petawabano, B. H., Gourdeau, E., Jourdain, F., Palliser-Tulugak, A., Cossette, J. & Bouchard, C. (1994). *La santé mentale et les autochtones du Québec*, Boucherville: Gaëtan Morin.

- Rojas-Viger, C. (2008). L'impact des violences structurelle et conjugale en contexte migratoire. Perceptions d'intervenants pour le contrer. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 20(2), 124-141.
- Rondeau, G. (1994). La violence familiale. Dans F. Dumont, S. Langlois, & Y. Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux* (pp. 319-336). Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- Samson, C., Wilson, J., & Mazower, J. (2000). Un Tibet au Canada. La mort programmée des innus. *Ethnies*, 14(26), 100 p.
- Sharp, A., Marquis, Y., & McCaughy, D. (1994). Comparaison de la situation de la violence vécue par des femmes de milieu rural et de milieu urbain. Dans M. Rinfret-Raynord, & S. Cantin (dir.), *Violence conjugale : Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp. 33-51). Boucherville: Gaétan Morin.
- Sheridan-Leos, N. (2008). Understanding Lateral Violence in Nursing. *Clinical Journal of Oncology Nursing*, 12(3), 399-403.
- Smith, A. (2006). Without Bureaucracy, Beyond Inclusion: Re-Centering Feminism. *Leftturn*, 28. Repéré à http://65.181.144.195/media/docs/1479_recenteringfeminism.pdf
- Smith, A. (2005). *Conquest: Sexual Violence and American Indian Genocide*. Cambridge, MA: South End Press.
- Sokoloff, N.J., & Dupont, I. (2005). Domestic Violence at the Intersections of Race, Class and Gender. Challenges and Contributions to Understanding Violence against Marginalized Women in Diverse Communities. *Violence against Women*, 11(1), 38-64.
- Hudnall Stamm, B., Stamm, H.E., Hudnall, A.C., & Higson-Smith, C. (2004). Considering a Theory of Cultural Trauma and Loss. *Journal of Loss and Trauma*, 9(1), 89-111.
- Stewart, W., Huntley, A., & Blaney, F. (2001). *The Implications of Restorative Justice for Aboriginal Women and Children Survivors of Violence: a Comparative Overview of*

Five Communities in British Columbia. Repéré à

<http://dalspace.library.dal.ca/bitstream/handle/10222/10285/AWAN%20Research%20RJ%20and%20Aboriginal%20Women%20EN.pdf?sequence>

Stringer-Moore, D., Morden, A., & Brabo, L. (1983). Rural Mental Health: A Battered Women's Network. *Practice Digest*, 6(1), 19-22.

Teoran, J. (2006). Mashteuiatsh : Analyse d'un conflit interne chez les Pekuakamiulnuatsh. *Civilisations*, 55(1-2), 31-51.

Toupin, L. (1997). Les courants de pensée féministes. Dans *Qu'est-ce que le féminisme ? Trousse d'information sur le féminisme québécois des vingt-cinq dernières années*. Montréal: Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine/Relais-femmes.

Tourigny, M., Domond, P., Trocmé, N., Sioui, B., & Baril, K. (2007). Les mauvais traitements envers les enfants autochtones signalés à la Protection de la jeunesse du Québec: comparaison interculturelle. *First Peoples Child & Family Review*, 3(3), 84-102.

Tutty, L.M. (2006). *Pratiques efficaces pour protéger les femmes fuyant la violence dans leurs relations intimes. Rapport de la phase II*. Toronto: YWCA Canada.

Wahab, S., & Olson, L. (2004). Intimate Partner Violence and Sexual Assault in Native American Communities. *Trauma, Violence & Abuse*, 5(4), 353-366.

Weaver, H.N. (2009). The Colonial Context of Violence: Reflections on Violence in the Lives of Native American Women. *Journal of Interpersonal Violence*, 24(9), 1552-1563.

Whitbeck, L.B., Adams, G.W., Hoyt, D.R., & Chen, X. (2004). Conceptualizing and Measuring Historical Trauma among American Indian People. *American Journal of Community Psychology*, 33(3-4), 119-130.

Wood, B., & Kiyoshk, R. (1994). *Change of Seasons: a Training Manual for Aboriginal Men who Abuse their Partners/Spouses*. Squamish and North Vancouver, BC: Change of Seasons Society.

Yuan, P.N., Koss, M.P., Polacca, M., & Goldman, D. (2006). Risk Factors for Physical Assault and Rape among six Native American Tribes. *Journal of Interpersonal Violence*, 21(12), 1566-1590.

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Amnesty International. (2004). *Stolen Sisters: a Human Rights Response to Discrimination and Violence against Indigenous Women in Canada*. Repéré à <http://www.amnesty.ca/stolensisters/amr2000304.pdf>

Organisation des Nations Unies, Assemblée Générale. (2006). *Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes* (A/61/122/). Repéré à : <http://www.aidh.org/Femme/Images/Rapp-femmes.pdf>

Organisation des Nations Unies, Conseil économique et social. (2004). *Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and all Forms of Discrimination-Mission to Canada* (E/CN.4/2004/18/Add.2). Repéré à: http://www.canadiancsrc.com/PDFs/UN_Racism_Discrimination_Mission_Canada_01MAR04_G0411397_E.pdf

Organisation des Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. (2003). *Canada : conclusions du Comité* (A/58/38 (PartI), pars.336-389).

Organisation des Nations Unies, Assemblée Générale. (1994). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* (Résolution A.RES.48.104.fr). Repéré à: http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/48/104

Annexe 4

Pistes de solution – Orientations et recommandations

Identification

Chercheure principale Lyse Montminy (Université de Montréal)

Co-chercheures Renée Brassard, cochercheure principale (Université Laval)

Elizabeth Harper (Université du Québec à Montréal)

Marie-Pierre Bousquet (Université de Montréal)

Mylène Jaccoud (Université de Montréal)

Partenaires du milieu

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Femmes Autochtones du Québec

Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec

Maison communautaire Missinak

Établissement gestionnaire : Université de Montréal

Titre du projet : La violence conjugale et les femmes autochtones : état des lieux et des interventions

Numéro du projet de recherche : 126001

Titre de l'Action concertée : La violence conjugale envers les femmes autochtones

Partenaires de l'Action concertée :

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)

le Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)

avec la collaboration de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Pistes de solution/orientations et recommandations

Décideurs (responsables ministériels):
--

-Formuler un plan d'action destiné spécifiquement aux Autochtones en matière de violence conjugale, afin de tenir compte des réalités des Autochtones (conception et définition de la violence conjugale/violence familiale, contextes et réalités communautaires et des régions isolées, approche globale et holistique d'intervention, les valeurs autochtones, etc.);

-Soutenir financièrement le développement d'approches d'intervention autochtone en matière de violence conjugale;

-Encourager le développement de ressources formelles d'aide pour venir en aide aux hommes autochtones concernés par la violence conjugale, en concertant les différents intervenants autochtones (policiers, intervenants de rue, intervenants autochtones, etc.);

-Reconnaître l'existence et le rôle des ressources informelles d'aide au sein des communautés autochtones (aidants naturels, aînés);

-Soutenir financièrement des initiatives reconnues pour rejoindre des femmes autochtones victimes de violence conjugale qui ne fréquentent habituellement pas les ressources d'aide officielle (cercle de femmes, cercle d'artisanat, etc.);

-Soutenir les activités et les initiatives qui visent à briser le tabou entourant la violence conjugale et à faire connaître les différents services existant en matière de violence conjugale (campagnes publicitaires, campagnes d'information, activités de sensibilisation et de prévention de la violence générale ou de la violence conjugale);

- Soutenir financièrement les activités de formation continue des intervenantes qui œuvrent au sein des différentes ressources en matière de violence conjugale;

- Recourir aux méthodes de résolution alternative des conflits plutôt qu'à la judiciarisation et à l'incarcération (ex. : médiation familiale, justice réparatrice);

-S'assurer que les services puissent être dispensés en français, en anglais et en langues autochtones;

-Réduire les formalités administratives et bureaucratiques en matière de justice;

-Assurer les coûts de transport, qui étaient auparavant défrayés, des femmes autochtones qui désirent recourir aux ressources situées hors communauté, même s'il existe une ressource d'hébergement au sein de la communauté autochtone;

- Supporter le développement de ressources sur les problématiques sous-jacentes à la violence conjugale (toxicomanie, santé mentale, agressions sexuelles);
- Fournir des logements sociaux abordables offrant un hébergement temporaire et un suivi psychosocial au sein des milieux urbains et des communautés autochtones;
- Fournir les ressources financières nécessaires aux communautés autochtones afin d'offrir des services continus et un nombre suffisant d'intervenants au sein des ressources d'aide en matière de violence conjugale;
- Financer les activités de guérison et de spiritualité (cercles de guérison et de partage en milieu naturel, programmes de guérison axés sur les valeurs culturelles autochtones, etc.);
- Fournir un centre de thérapie pour personnes alcooliques et toxicomanes qui accueillerait les femmes autochtones avec leurs enfants;
- Financer la création d'un service qui accompagnerait les victimes de violence tout au long du processus judiciaire;
- Impliquer le plus possible les membres des communautés autochtones dans les prises de décision concernant la résolution du problème de la violence conjugale;
- Financer l'embauche d'un plus grand nombre d'intervenants autochtones pour être en mesure de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle autochtone;
- Développer des initiatives de prévention qui ciblent la transmission intergénérationnelle de la violence et qui impliquent tous les membres de la famille qui ont été exposés à la violence en contexte autochtone;
- Soutenir financièrement la traduction d'outils d'intervention en langue autochtone.

Gestionnaires :

Leaders et représentants autochtones :

-Prendre formellement position contre la violence conjugale en contexte autochtone.

Gestionnaires de ressources :

-Favoriser la concertation entre les différents acteurs, partenaires et institutions qui œuvrent en matière de violence conjugale en contexte autochtone;

-S'attaquer à l'épineux problème de confidentialité et de l'anonymat des ressources formelles liées à la violence conjugale (en vue de favoriser la dénonciation et la prise en charge des victimes de violence conjugale) entre autres, en regroupant les services sous un même toit pour éviter la stigmatisation des personnes qui fréquentent l'établissement, en insonorisant les espaces de travail ou encore en modifiant la structure d'accueil dans l'établissement de telle sorte qu'une personne victime n'utilise pas la même entrée que son agresseur;

-Développer des approches et des outils d'intervention autochtones adaptés aux besoins et aux valeurs des femmes, des hommes et des enfants autochtones concernés par la problématique de la violence conjugale (ex. : dépliant sur l'approche autochtone en matière de violence familiale produit par FAQ en 2012);

-Mettre en place des mécanismes permettant aux Autochtones d'autres nations d'accéder aux ressources et aux services de toutes les communautés autochtones (mobilité des droits autochtones entre les différentes nations et milieux);

-S'assurer que les intervenants autochtones puissent parler les langues autochtones;

-Favoriser l'embauche d'intervenants autochtones qui connaissent bien les réalités des communautés;

-Mieux préparer les policiers à intervenir en matière de violence conjugale (procédures, connaissance des ressources, références, protocoles, etc.);

-Développer davantage d'activités qui favorisent la collaboration, le réseautage, le travail en équipe, l'établissement de corridors de services, la concertation sectorielle et intersectorielle avec les partenaires locaux et hors communauté ;

-Instaurer un service téléphonique accessible 24 heures sur 24 pour les familles autochtones et développer un site internet où des intervenants répondraient aux demandes des victimes 24 heures/24, 7 jours/7;

-Soutenir et valoriser les interventions d'éducation et de sensibilisation de la population générale à l'histoire et aux réalités autochtones, dont bon nombre d'allochtones ignorent toujours des aspects fondamentaux;

-Encourager le développement de l'approche de proximité et de l'approche holistique d'intervention qui favorisent la multidisciplinarité des actions et une concertation accrue afin d'intervenir avec tous les membres de la famille qui sont concernés par la violence;

- Assurer la stabilité du personnel pour augmenter la confiance des personnes et un réel engagement des professionnels en améliorant les conditions de travail de ces derniers, en assurant une formation continue, en instaurant un système de reconnaissance des expertises et des compétences qui pourrait se traduire par des possibilités d'avancement et par une implication dans les décisions prises par l'établissement;

-Favoriser la mobilisation des intervenants d'une communauté à une autre au sein d'une même nation pour limiter la proximité relationnelle dans une même communauté, mais aussi pour un meilleur respect de la confidentialité;

-Augmenter l'accessibilité des ressources existantes notamment par l'augmentation des heures d'ouverture, pour mieux répondre aux besoins des personnes et mieux composer avec les situations de violence qui surviennent à tout moment;

-Soutenir financièrement l'éducation et la formation des personnes potentiellement aptes à intervenir pour préparer la relève autochtone.

Intervenants :

- Poursuivre les activités de sensibilisation et de conscientisation à la violence conjugale en contexte autochtone auprès des ressources non autochtones et au sein des communautés autochtones;
- Poursuivre les efforts visant à mieux faire connaître les ressources autochtones spécialisées en violence conjugale auprès des Autochtones des communautés (visites des communautés, rassemblement de femmes autochtones);
- S'assurer par des ateliers que les femmes autochtones comprennent et intègrent les différentes étapes du processus judiciaire;
- Procéder à la révision régulière des guides de ressources et d'interventions en matière de violence conjugale;
- S'assurer d'une constance dans l'utilisation des protocoles par les policiers dans les situations de violence conjugale;
- Développer les activités de guérison et de spiritualité (cercles de guérison et de partage en milieu naturel, programmes de guérison, etc.);
- Adresser la question de l'apprentissage des habiletés parentales au sein des interventions en violence conjugale;
- Partager davantage les outils et les formations disponibles sur les réalités et l'intervention autochtones entre les différents secteurs d'intervention et les différents milieux;
- Poursuivre les efforts de prévention en milieu scolaire auprès des jeunes autochtones pour freiner la reproduction de la violence;
- S'appropriier le contenu des formations, pour intervenir plus adéquatement dans les situations de violence conjugale par exemple par la construction de vignettes cliniques, par les discussions de cas avec d'autres collègues qui interviennent dans les situations de violence conjugale.

Annexe 5

Guide de formation

Identification

Chercheure principale Lyse Montminy (Université de Montréal)

Co-chercheures Renée Brassard, cochercheure principale (Université Laval)

Elizabeth Harper (Université du Québec à Montréal)

Marie-Pierre Bousquet (Université de Montréal)

Mylène Jaccoud (Université de Montréal)

Partenaires du milieu

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Femmes Autochtones du Québec

Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec

Maison communautaire Missinak

Établissement gestionnaire : Université de Montréal

Titre du projet : La violence conjugale et les femmes autochtones : état des lieux et des interventions

Numéro du projet de recherche : 126001

Titre de l'Action concertée : La violence conjugale envers les femmes autochtones

Partenaires de l'Action concertée :

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)

le Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)

avec la collaboration de la Commission de la santé et des services sociaux

des Premières Nations du Québec et du Labrador

Guide de formation

à l'intention des animateurs autochtones

en vue de la réalisation

des entrevues de groupe

Avril 2009

Document préparé par :

Lyse Montminy, Université de Montréal

Renée Brassard, Université Laval

Mylène Jaccoud, Université de Montréal

Geneviève Sioui, Université de Montréal

Projet de recherche

Équipe de recherche

Lise Montminy, resp, École de service social de l'Université de Montréal

Renée Brassard, École de service social de l'Université Laval

Mylène Jaccoud, École de criminologie de l'Université de Montréal

Marie-Pierre Bousquet, Anthropologie, Université de Montréal

Élizabeth Harper, École de service social, Université du Québec à Montréal

RESUME DU PROJET

La violence conjugale et les femmes autochtones : État des lieux et des interventions

La violence conjugale constitue un problème majeur au Canada et qui plus est les femmes autochtones présentent un risque plus élevé que les autres femmes canadiennes d'être victimes de violence conjugale (Statistique Canada, 2006). L'Enquête de Statistique Canada (2006) révèle que 54 % de femmes autochtones, comparativement à 37 % chez les femmes non autochtones, ont rapporté avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées, attaquées avec une arme à feu ou un couteau. Il est également reconnu que la violence conjugale touche également les enfants. Selon l'Enquête sociale générale de 1999, 57 % des femmes autochtones victimes de violence conjugale rapportent que leurs enfants ont été exposés à la violence conjugale comparativement à 37 % des femmes non autochtones (Statistique Canada, 2001). La violence conjugale à l'égard des femmes autochtones a non seulement des conséquences pour ces dernières, mais également pour les enfants, la famille et l'ensemble des collectivités.

Pour tenter de comprendre cette situation, nous réalisons une étude dont les objectifs sont :

- 1) décrire, analyser et comparer les formes, les manifestations, les conséquences et la dynamique associée à la violence conjugale vécue par les femmes autochtones.
- 2) identifier les ressources, les services existants ainsi que les interventions et les pratiques les plus prometteuses eu égard à la prévention et à la réduction de la violence conjugale.

Afin de répondre à ces objectifs, nous ferons une recension documentaire et des entretiens de groupe. La recension documentaire permettra de documenter la problématique, son ampleur, et d'identifier les ressources et les services existants ainsi que les interventions et les pratiques les plus prometteuses en termes de prévention, mais aussi de réduction de la violence

Nous constituerons également 1 entretien de groupe par nation auprès de deux groupes d'acteurs sociaux, soit : avec les acteurs de la nation (femmes et hommes autochtones qui ont quelque chose à dire ou qui se sentent concernés par la violence conjugale) et avec les intervenants (travailleurs sociaux, représentants d'organismes communautaires, enseignants, policiers, personnel médical et paramédical). Ces focus group porteront sur les

thèmes suivants : ampleur, vécu et expériences de la violence conjugale; formes et conséquences de la violence conjugale; l'expérience des services et des ressources; les besoins et les barrières en matière de services et de ressources et enfin les interventions prometteuses. Une personne-ressource d'origine autochtone sera recrutée dans chaque nation et dans chaque milieu urbain. Cette personne chargée de valider le protocole de recherche, de valider et traduire le guide d'entretien, de recruter et de réaliser la conduite de focus group sera formée à la réalisation des entretiens de groupe qui auront une durée de 1 1/2 heure à 2 heures chacun.

La collecte de données résultant de la recherche documentaire et des rencontres avec les différentes communautés permettra d'une part de mieux comprendre la problématique de la violence vécue par les femmes autochtones, d'en saisir les principaux enjeux lesquels conduiront à des perspectives nouvelles d'action plus adaptées à la réalité des femmes autochtones et d'autre part d'élaborer un document faisant état des pratiques les plus prometteuses pour les femmes autochtones.

Abstract
Domestic violence and Aboriginal women in Quebec:
Documenting the problem

Team members: Lise Montminy, Renée Brassard, Mylène Jaccoud, Marie-Pierre Bousquet, Élisabeth Harper

Participating organisations : Quebec Native Women, Maison communautaire Missinak, Association of Native Friendship Centres, First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission, DIALOG network, Centre d'étude et de coopération autochtone

Research objectives :

- 1) Describe, analyze, and compare the different forms of domestic violence experienced by Aboriginal women including its manifestations, consequences and dynamics.
- 2) Identify existing resources and services as well as best practices in the field of prevention and reduction of domestic violence.

Methodology

In order to meet the research goals, a qualitative approach will be used. As such, two major types of data collection will be used: literature review and focus groups.

The literature review will allow us to document the problem, its scope, and allow us to identify existing resources, services and promising practices. We will enrich existing knowledge of domestic violence and intervention strategies through telephone interviews with resource people who work in organizations that assist and provide services to Aboriginal women who are abused. We will also consult documents that have been produced by these organizations.

The focus groups will include one group (FG) for each Nation (excluding the Malecite Nation) in conjunction with two groups of stakeholders: Aboriginal men and women who are concerned by domestic violence and/or have something to say about it and practitioners (social workers, community organizations, teachers, police, medical and paramedical personnel). These focus groups will be conducted by a resource person from the different communities using an interview guide. **In each Nation and in each urban centre**, one Aboriginal person will be recruited. This person will be responsible for validating the research protocol and the interview guide, serve as an interpreter in certain communities, and recruit and carry out the focus groups. This person will receive the necessary training in group interview techniques.

Recherche auprès des personnes qui se sentent concernées par la violence conjugale vécue par les femmes autochtones au Québec

OBJET : Nous sommes à la recherche de personnes concernées, préoccupées par la violence conjugale vécue par les femmes autochtones qui seraient intéressé(e)s à participer à une étude.

PRÉSENTATION DU PROJET : La recherche vise à mieux connaître les expériences de violence conjugale des femmes autochtones afin d'en arriver à des pistes ou des éléments de réponse pour aider ces femmes qui vivent en communauté et en milieu urbain. Nous souhaiterions rencontrer des personnes dans le cadre d'une rencontre de groupe (8 à 12 personnes) d'une durée d'environ 2h 1/2, qui aura lieu au XXX. Pour participer, vous devez :

- Être un homme ou une femme autochtone et avoir 18 ans et plus;
- Être concerné-e ou préoccupé-e par la violence conjugale vécue par les femmes autochtones;

Le contenu de chaque entrevue est confidentiel et une compensation de 20\$ vous sera remise à la fin de l'entrevue.

Intéressé-e?? Pour plus d'informations, contactez (personne-ressource) au...

Au plaisir de vous rencontrer!

Searching for people who are concerned about violence against women in the province of Quebec

SUBJECT: We are looking for people who are concerned and preoccupied by conjugal violence against Aboriginal women and are willing to participate in a research study.

THE RESEARCH: This research is hoping to expand knowledge on episodes of conjugal violence against Aboriginal women living in communities and urban areas in order to elaborate elements of answer and provide help. We wish for people interested to come participate in a meeting (8 to 12 persons) of 2 ½ hours, which will be held at XXX. To participate you have to :

- Be an Aboriginal man or woman of minimum 18 years old
- Be concerned or preoccupied by conjugal violence against Aboriginal women.

The content of every interview is confidential and a \$20 compensation will be given at the end of the meeting.

Interested?? For more information, please contact at ...

Confidentialité

Afin d'assurer la confidentialité des informations recueillies et d'assurer l'anonymat des participants, l'équipe de recherche s'est engagée, auprès de l'organisme subventionnaire, des organismes collaborateurs et du Comité d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal et de l'Université Laval à recueillir le consentement écrit et éclairé des participants par le biais d'un formulaire de consentement.

Le formulaire de consentement a été élaboré afin de recueillir l'autorisation du participant à transmettre ses coordonnées personnelles à l'équipe de recherche et à participer à la recherche. Outre ces deux formes de consentement, le formulaire précise le but de la recherche, la nature de la participation du sujet, les modalités concrètes de préservation de la confidentialité, le droit du sujet de se retirer à tout moment de la recherche, les avantages et les risques encourus par sa participation à la recherche, les coordonnées du chercheur et de l'Ombudsman de l'Université Laval, ainsi que l'approbation du Comité d'éthique à la recherche de l'Université de Montréal et de l'Université Laval.

La collaboration du sujet sera sollicitée par des personnes-contacts autochtones. Le projet de recherche et le formulaire de consentement lui seront explicités lors de sa rencontre de groupe. Ainsi, au moment de l'entrevue de groupe, vous aurez le formulaire à compléter et l'autorisation à obtenir de la part du sujet. Cependant, il est important d'expliquer à nouveau certains éléments, notamment l'objectif de la recherche, la nature de la participation du sujet, la confidentialité, le droit de se retirer à n'importe quel moment de la recherche sans avoir à fournir de raisons ou à subir de conséquence.

L'explication de ces principes au sujet permet une forme d'engagement de votre part à respecter les principes éthiques en matière de recherche et ceux spécifiés dans le formulaire (respect de la volonté du participant de se retirer, etc.). En outre, votre consentement verbal à ne pas divulguer l'identité des participants ou toutes informations permettant de les identifier, à assurer la sécurité des informations recueillies et à ne pas conserver de copie des documents contenant des informations personnelles sur les participants (listes d'appel, transcriptions d'entrevue en format papier ou électronique, originaux ou copies des enregistrements d'entrevues, etc.) et à remettre l'ensemble de ces documents aux chercheurs fera foi de votre engagement.

Confidentiality

To assure confidentiality of the collected information and of the participants, the research team is bound to the research funding agency, the collaborating agencies and the Research Ethics Committees of *Université de Montréal* and *Université Laval* to gather the informed and written consent of participants by means of a consent form.

The consent form was created in order to get the participant's authorization to communicate his personal details to the research team and to be part of the research. The consent form also describes the objectives of the research, the nature of participation, the precise details for preserving confidentiality, the subject's right to withdraw for the project at any time, the advantages and disadvantages of his participation, the researcher's and the Ombudsman of *Université Laval* and *Montréal's* details, as well as the approbation from the Research Ethics Committees of *Université de Montréal* and *Université Laval*.

The participant will be approached by an Aboriginal contact person. At the group meeting, the research project and consent form will be explained. Therefore, at the group meeting, you will have to complete the form and obtain the consent from the subject. However, it is important to repeat some points such as the research's objectives, the nature of participation for the subject and the subject's right to withdraw at any time without having to provide explanations and without consequences.

The explanation of the previous points to the partaker is a commitment you make to engage in the research ethics principles and the ones specified in the consent form (to respect the participant's will to withdraw, for example). Moreover, you are giving your verbal consent not to reveal the participant's identity or any detail that could identify him, to assure the security of the collected information and not to keep any copies of documents containing personal information on the participants (calling list, interview transcript in any form: paper, electronic version, originals or copies) and to give back the entirety of these documents to the researchers as a confirmation of your engagement.

Formulaire de consentement à l'intention des participants/e/s

La violence conjugale et les femmes autochtones au Québec: États des lieux et des interventions.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une action concertée subventionnée par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC). Cette recherche est sous la direction de Lyse Montminy, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal et elle se réalise en partenariat avec Femmes autochtones du Québec, la Maison communautaire Missinak, Regroupement des centres d'amitié autochtone et Commission de la santé et des services sociaux des premières nations du Québec et du Labrador.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce formulaire d'information et de consentement vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Il indique les coordonnées des personnes avec qui communiquer, au besoin. Il peut contenir des mots ou des expressions que vous ne comprenez pas. Si tel est le cas, nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à l'animateur ou l'animatrice XXX.

Cette recherche vise à mieux comprendre la violence conjugale vécue par les femmes autochtones mais aussi et surtout à identifier des pistes d'intervention adaptées à la réalité des femmes autochtones au Québec.

Les participant/e/s à l'étude doivent avoir été en contact ou être préoccupé/e/s par la violence conjugale des femmes autochtones. Dans le cadre de cette étude,

- Je rencontrerai XXX, à une seule reprise, dans un endroit permettant de réaliser l'entrevue de groupe. Cette rencontre durera environ deux heures trente;
- J'aurai à m'exprimer sur le thème de la violence conjugale vécue par les femmes autochtones. Les questions me seront posées par l'animateur (trice);
- Je suis libre de ne pas répondre à toutes les questions qui me seront posées;
- Je consens à ce que mes réponses soient enregistrées et retranscrites intégralement;
- Je recevrai 20 \$ après la rencontre en guise de compensation financière pour ma participation;
- Je conserverai la compensation de 20\$ même si je décide de me retirer du projet de recherche suite à l'entrevue de groupe et les informations me concernant seront automatiquement détruites.

Il se peut que, lors de ces rencontres, je sois amené à aborder certains problèmes que je vis, que j'ai vécus, dont j'ai été témoin et qui sont encore difficiles pour moi. Si cela se produit, il y aura sur place une ressource compétente qui pourra m'offrir du soutien.

J'aurai toutefois l'occasion d'aborder également les aspects plus positifs de ma situation et de mentionner ce qui m'a aidé à faire face à mes difficultés. De façon plus générale, ma participation à cette recherche pourra aider à mieux comprendre la violence vécue par les femmes autochtones et à améliorer les services et les ressources pour les femmes et les hommes autochtones ainsi que pour la communauté.

Tous les renseignements que j'aurai fournis dans le cadre de la recherche seront traités de manière confidentielle. **Ni mon nom, ni le nom de la ma communauté ni celui d'autres personnes que je pourrais avoir identifiées ne seront divulgués.** Dans le même sens, toute autre information susceptible de m'identifier sera modifiée (par exemple, le nom de la communauté d'appartenance). Un numéro de code sera utilisé à la place de mon nom. Tout le matériel de recherche sera gardé sous clef et seuls les membres de l'équipe de recherche pourront y avoir accès. Ces renseignements personnels seront détruits d'ici mai 2015. De plus, aucun renseignement que j'aurai fourni dans le cadre de la recherche ne sera transmis à qui que ce soit.

Les résultats de la recherche ne seront pas disponibles avant le mois de mai 2012. Une copie du résumé des principaux résultats de la recherche me sera transmise si j'en manifeste le désir à la responsable de la recherche. Je m'engage à informer la responsable de la recherche si l'adresse où me faire parvenir les résultats changeait d'ici le mois de mai 2012.

Je demeure entièrement libre de me retirer de cette recherche en tout temps ou de cesser d'y participer, sans que cela ne me cause du tort. Peu importe la décision que je prendrai de participer ou non à cette recherche ou de m'en retirer, il n'en sera pas fait mention à qui que ce soit.

Pour tout renseignement additionnel ou commentaire concernant cette étude, je peux contacter Lyse Montminy, à l'École de service social de l'Université de Montréal, au 514-343-5880 ou à l'adresse courriel suivante l.montminy@umontreal.ca. Je peux également contacter Mme Renée Brassard, à l'École de service social de l'Université Laval, au 418-656-2131, poste 5398 ou à l'adresse courriel suivante : renee.brassard@svs.ulaval.ca.

Cette recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal et de l'Université Laval (CERUL), portant le numéro 2007-151, le 6 novembre 2008 et elle répond au protocole de recherche de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Je consens librement à participer à cette recherche.

Lu et signé le : _____

Signature du participant/e

Signature de l'animateur (trice)

Toute plainte ou critique concernant cette recherche pourra être adressée au :

Bureau de l'ombudsman de l'Université Laval
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
Cité universitaire (Québec)
G1K 7P4
Renseignements – Secrétariat : (418) 656-3081

Bureau de l'ombudsman de l'Université de Montréal
Pavillon J.-A.-DeSève 2332,
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (QC)
H3C 3J7
Renseignements – Secrétariat : (514) 343-2100

Consent form for the participants

Conjugal violence and Aboriginal women in the province of Quebec: State of knowledge and interventions.

This research is part of a concerted action subsidized by the *Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)*). This research is under the direction of Lyse Montminy, professor at *École de service social* of the *Université de Montréal*, in partnership with Quebec Native Women, *Maison communautaire Missinak*, Association of Native Friendship Centres and First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission.

Before participating in the research, read and make sure you understand the following instructions. This information and consent form explains the purpose of the study, the procedures, the advantages, disadvantages and risks. It also includes contacts' details if required. If there are words or expressions you have difficulty understanding, we suggest you ask the group moderator XXX.

The purpose of this research is to expand knowledge on conjugal violence against Aboriginal women, but mostly to identify avenues of intervention that would be closer to Aboriginal women's reality.

Participants in the study need to have been in contact with or be preoccupied by conjugal violence against Aboriginal women. For this research:

- I will meet XXX once, in a favourable context for a group meeting. The meeting will last approximately two (2) hours and a half.
- I will have to express myself on the theme of conjugal violence against Aboriginal women. The questions will be asked by the group moderator.
- I do not have to answer every question asked.
- I consent to the integral recording and transcription of my answers.
- I will receive \$20 compensation after the meeting for my participation.
- I will keep the \$20 compensation if I decide to withdraw from the project after the interview and any personal information will be destroyed.

During the meeting, I might have to talk about sensitive issues I am experiencing, experienced or witnessed. In case that happens, there will be a professionally trained person at the meeting who can provide support and help.

However, I will have the opportunity to talk about positive aspects of my situation and mention what helped me deal with my difficulties. In a broader perspective, participating in

this research will expand knowledge on violence against Aboriginal women and improve services and resources offered to Aboriginal men, women and communities.

Any information given for research purposes will be handled in a confidential way. **Neither my name, the name of my community nor the names of people mentioned will be disclosed.** Along the same lines, any information that would lead to my identification will be modified (for instance, the name of my community). A coded number will replace my name. Research's equipment will be kept under lock and key and only the research's members will have access to it. This personal information will be destroyed by May 2015 at the latest. Moreover, no personal information given in the research's context will be transmitted.

Results of the study will not be available before May 2012. A copy of general results can be handed to me if I ask the person in charge of the research. In case my home address would change before the results are sent to me (in May 2012), I undertake to advise the person in charge.

I have the possibility and right to withdraw from the research at any time and without any consequences. Whether I engage or not in this research, or withdraw from it, will not be mentioned to anybody.

For additional information or commentaries about the research itself, I can contact Lyse Montminy at *École de service social* of *Université de Montréal* at 514-343-5880 or at the following address: l.montminy@umontreal.ca. I can also contact Mme Renée Brassard at *École de service social* of *Université Laval* at 418-656-2131 #5398 or at the following address: renee.brassard@svs.ulaval.ca.

This research project received the approbation of the Research ethics committee of *Université de Montréal* and *Université Laval (CERUL)*, number 2007-151, November 6th 2008 and it meets the research protocol of the Assembly of the First Nations of Quebec and Labrador.

I participate voluntarily to this research.

Read and signed the _____ (date).

Participant's signature

Group moderator's signature

Any complaint or concern regarding the research can be addressed to:

Bureau de l'ombudsman de l'Université Laval
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
Cité universitaire (Québec)
G1K 7P4
Information : (418) 656-3081

Bureau de l'ombudsman de l'Université de Montréal
Pavillon J.-A.-DeSève 2332,
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (QC)
H3C 3J7
Information : (514) 343-2100

Protocole d'entrevue

Le protocole d'entrevue constitue un aide-mémoire sur les différentes étapes à suivre lors des entrevues. Il s'agit aussi d'un outil où vous pourrez inscrire vos remarques sur les conditions de réalisation de l'entrevue et sur d'autres remarques comme le degré de collaboration du participant, son ouverture et sa facilité d'expression. Les animateurs devront remettre le protocole complété pour chacune des entrevues.

PROTOCOLE D'ENTREVUE

Nom de l'animatrice : _____ Entrevue de groupe avec qui? : _____
Date : _____ Communauté: _____
Heure du début / Fin : _____

Arrivée et prise de contact

Commentaires : _____

Installation physique et brève présentation de l'animateur/trice

Commentaires : _____

Rappel du contexte de la recherche

- Début de l'enregistrement
- Objectif: vise à mieux comprendre la violence conjugale vécue par les femmes autochtones et à identifier des pistes d'intervention adaptées à la réalité des femmes autochtones au Québec.
- Méthodologie: deux entrevues de groupe: 1^{ère} aujourd'hui avec les gens de la communauté / 2^e entrevue de groupe avec les intervenants. À peu près la même entrevue. On fait ces entrevues avec plusieurs autres communautés autochtones au Québec.
- Aujourd'hui: 3-4 questions sur des éléments qui concernent la violence conjugale vécue par les femmes autochtones. Entre 2 heures à 2 heures et 30 minutes.

Commentaires : _____

Rappel du formulaire de consentement et de la confidentialité

- Formulaire de consentement signé par les participants
- Possibilité d'arrêter en tout temps
- Tous les noms ou les informations qui permettraient de vous identifier ou d'identifier d'autres personnes vont être enlevés.
- Cassettes, transcriptions et toutes les autres informations pour la recherche vont être conservées dans des classeurs barrés à clé.
- Seuls les membres de l'équipe de recherche ont accès au matériel.

Commentaires : _____

Questions à poser

- Est-ce que c'est clair?
- N'hésitez pas à m'interrompre si ce n'est pas clair pendant l'entrevue.

Commentaires : _____

Réactions des participants à l'entrevue de groupe (comment les gens ont trouvé l'entrevue)

Commentaires : _____

Conclusion

- Brève synthèse
- Questions ? Réactions ?
- Rappel de la confidentialité
- Utilisation et diffusion des résultats : 2011-2012, rapport final, articles, conférences. Identification impossible.
- Possibilité d'avoir les résultats :
- Remerciements

Commentaires : _____

Interview protocol

The interview protocol is a reminder of the different steps to follow during the interviews. It is also a tool, as you can use it to write down your commentaries on the conditions surrounding the interview or on any other detail such as the participant's collaboration, their wiliness and openness to share with others. The group moderator will have to hand back the completed protocol for every interview.

INTERVIEW PROTOCOL

Name of group moderator: _____ Group interview with? : _____
Date : _____
Community: _____
Starting time / Ending time: _____

Arrival and first contact:

Comments: _____

Setting up the room and brief introduction of the group moderator

Comments: _____

Reminding the context of research

- Start the recording
- Objectives: to get a better understanding of conjugal violence against Aboriginal women and identify avenues of intervention that would be closer to the Aboriginal women's reality in the province of Quebec.
- Methodology: two (2) group interviews: 1st today with the Aboriginal community members/ 2nd group interview with practitioners. Approximately the same interview. We are making interviews with numerous Aboriginal communities in the province.
- Today: 3-4 questions on conjugal violence against Aboriginal women. Lasting from 2 hours to 2 hours and a half.

Comments: _____

Reminding about the consent form and confidentiality

- Consent form signed by the participants
- The right to withdraw from the interview
- Absolute confidentiality regarding names and information that could identify you: every name and key information will be modified.
- Recordings, transcripts and other forms of information will be kept under lock and key.
- Only the research team will have access to the material.

Comments:

Questions to ask

- Is everything clear and understood?
- Do not hesitate to stop me if something is not clear during the interview.

Comments:

Participants' reaction to group interview (feedbacks)

Comments:

Conclusion

- Brief synthesis
- Questions ? Reactions ?
- Remind about confidentiality
- Use and broadcast of results: 2011-2012, final report, articles, conferences, impossible identification.
- Transmission of results to participants
- Acknowledgements

Comments:

Guide d'entrevue de groupe

Consignes générales : Le guide d'entrevue indique les questions à poser aux participants. Les questions en caractère italique présentent d'autres formulations possibles ou des éléments de réponse qui doivent être recueillis. Ces éléments risquent d'être mentionnés par le participant spontanément. S'il ne fait pas référence à certains d'entre eux, vous pouvez alors poser la question directement. La lecture de la transcription d'un pré-test vous donnera une bonne idée de l'administration du guide.

En ce qui concerne le tutoiement ou le vouvoiement, nous vous recommandons de vouvoyer le participant à moins qu'il ne vous demande de le tutoyer.

Consigne d'ouverture:

« Bonjour, juste avant de débiter l'entretien, j'aimerais vous remercier d'avoir accepté de participer à la recherche. Je vous rappelle que la présente étude s'attarde à mieux comprendre l'expérience et le vécu des personnes concernées par la violence conjugale vécue par les femmes autochtones au Québec. Nous sommes réunis ensemble en tant que personnes concernées, préoccupées par le thème de recherche.

« Comme je vous l'ai mentionné précédemment, lorsque nous avons regardé le formulaire de consentement, tout ce que vous me direz dans le cadre de l'entrevue de groupe restera confidentiel. J'aimerais également vous dire qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse et tout ce que vous aurez à dire est important »

« Prenez note, qu'il est également essentiel que tout le monde puisse s'exprimer. En tant qu'animatrice, je veillerai à ce que chacun-e prenne la parole. Aussi, je vous invite à ce que l'expression de chaque point de vue se fasse dans le respect des unEs et des autres »

J'aimerais que vous me parliez de votre expérience et de votre vécu. Si vous ne comprenez pas mes questions, dites-le moi tout simplement et je vous aiderai à mieux comprendre ».

Volet 1 : La conception de la violence

Consigne : *«Pouvez-vous me dire ce que c'est pour vous la violence conjugale ?»*

Dimensions à explorer :

- Quelles sont les circonstances dans lesquelles s'exercent la violence conjugale ?
- Quelles sont les formes de violence conjugale ?
- Quelles sont les manifestations de la violence conjugale ?
- Quelles sont les conséquences de la violence conjugale pour les personnes concernées ?

Volet 2 : Les ressources de la communauté

Consigne : *«J'aimerais que vous me parliez des différentes ressources qui vous sont offertes dans votre communauté en matière de violence conjugale?»*

***Ici il faut bien vérifier que la notion de ressources est bien comprise par les participants. Demandez au groupe quelle compréhension ils ont des ressources (l'idée est que nous ne nous intéressons pas seulement aux ressources formelles mais aussi aux ressources informelles)

Dimensions à explorer :

- Quelles sont les différentes ressources dans votre communauté (nommez-les, précisez la nature des ressources – formelles et informelles); -Qu'est-ce qui se fait dans ces ressources? ;
- Quelle est la durée des services? ;
- Qui est impliqué et travaille dans ces ressources (combien de personnes y travaille);
- Les ressources sont-elles situées dans la communauté ou à l'extérieur? ;
- Les ressources sont-elles connues, sont-elles visibles? ;
- Quelles sont les heures d'ouvertures des ressources, sont-elles accessibles tout le temps?, comment accède-t-on aux ressources, sont-elles ouvertes à tout le monde? ;
- À qui s'adressent ces ressources?

Volet 3: L'utilisation des ressources existantes

Consigne : *«En fonction des ressources mentionnées précédemment, j'aimerais que vous me parliez de l'utilisation de ces ressources par les membres de votre communauté»*

Dimensions à explorer : -Si vous étiez personnellement victime de violence conjugale, est-ce que vous utiliseriez les ressources existantes, si oui dites pourquoi et si non, dites pourquoi;

- Est-ce que les ressources existantes sont utilisées par les membres de votre communauté, sinon pourquoi? (sécurité, protection, confidentialité, anonymat, transport)
- Comment trouvez-vous la qualité des relations avec les intervenants (es) de ces ressources;
- Comment trouvez-vous la qualité des services, leur efficacité;

-Lorsque les gens ne font pas appel aux services, où vont-ils?

Volet 4: La satisfaction par rapport aux ressources existantes

Consigne : «*Au sein des différentes ressources, comment voyez-vous l'intervention en matière de violence conjugale offerte aux Autochtones de votre communauté? »*

Dimensions à explorer :

- Selon vous, est-ce que les ressources sont suffisantes ;
- Qu'est-ce qui a fonctionné le mieux jusqu'à maintenant;
- Qu'est-ce qui ne fonctionne pas du tout;
- En tant qu'Autochtone, croyez-vous que les services qui vous sont offerts en matière de violence conjugale sont adaptés aux réalités de la communauté? » Si oui, de quelle manière les ressources sont-elles adaptées (présence de personnel autochtone, le climat, le type d'intervention-en cercle); Si non, pourquoi ne sont-elles pas adaptées à vos réalités ?-
- Pensez-vous que les gens qui sont dans ces ressources sont suffisamment qualifiées? ;
- Le nombre d'intervenantes (s) est-il suffisante?;

Volet 5: Les ressources pour répondre aux besoins

Consigne : «*Pouvez-vous me parler des ressources dont vous auriez besoin dans votre communauté»*

Dimensions à explorer :

- Selon vous, devrions-nous avoir des ressources pour les hommes ou pour la famille?;
- Qu'est-ce qui devrait être fait en matière d'intervention et en matière de prévention;
- Croyez-vous que les valeurs et la culture autochtone doivent être prises en compte dans les interventions?;
- Selon vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour solutionner la violence conjugale?;
- Est-ce que les ressources constituent une solution pour régler la violence conjugale?

Fin de l'entrevue

L'entrevue est maintenant terminée. Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à nos questions. Je vous rappelle que tout ce que vous nous avez dit au cours de l'entrevue restera confidentiel. Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires à exprimer concernant la rencontre?

Comme vous le savez déjà, nous avons prévu vous remettre une compensation financière de 20\$ en guise de remerciement pour le temps que vous nous avez accordé.

Commentaires de l'animateur (trice) contexte :

Commentaires de l'intervieweur (contexte):

Focus group guide

General Instructions: The focus group guide indicates the questions that need to be asked to the participants. The questions in italics suggest possible formulations for the question or elements of answer to look for. These aspects will probably be mentioned by the participants. In case they are not: directly ask the question. Reading the pre-test transcript will give you a clearer idea on how to administer the guide. Please, use respectful and appropriate language to address the participants.

Welcoming Instructions:

“Welcome, before we start this meeting, I would like to thank you for your presence and interest in this research. Let me remind you that the research is hoping to expand knowledge on violence through the help of people who are concerned by violence against native women in the province of Quebec. We are gathered here as a group preoccupied by the subject of this research”.

“As I mentioned earlier, as we went through the consent form, everything you say during the group meeting will remain confidential. Besides, there is no good or wrong answer. Everything you say is valuable”.

“Please note it is also essential that every member of this meeting be allowed to express himself. As the group moderator, I will make sure everyone gets speaking time. Most importantly, the expression of one’s opinion has to be done out of respect and consideration for others”.

“I would like to hear about your personal experience and life. If you have trouble understanding the meaning of a question, please let me know so that I can provide details and explanations”.

Section 1 : Representations of violence

Instruction : *Can you tell me what this is for you domestic violence?*

Aspects to elaborate on :

- What are the circumstances for exercising domestic violence ?
- What are the forms of domestic violence ?
- What are the manifestations of domestic violence ?
- What are the consequences of domestic violence ?

Section 2: Community's Resources

Instruction: *I would like to hear about the resources available for the community regarding conjugal violence.*

****Note: make sure the concept of 'resource' is understood by participants. Ask the group what they understand on terms of 'resource' (we are interested in formal resources as well as informal ones)

Aspects to elaborate on :

- What are the resources in the community? (Name them, nature-substance-character- clarify the character of resource: formal or informal)
 - What are the services offered in these resources?
 - What is the length of services offered?
 - Who is involved/works in these resources (number of people)?
 - Are the resources located in the community or outside?
 - Are the resources known? Are they visible?
 - What are the opening hours of the resources? Are they opened all year long? How do we contact and access them? Do they accept everyone?
 - Who are they intended for?

Section 3: Using the Existing Resources

Instruction: *Based on the previously mentioned resources, can you elaborate on the use of those resources by your community.*

Aspects to elaborate on:

- If you were a victim of conjugal violence, would you use the existing services? In both cases, explain why?
- Are these existing resources used by your community? If they are not, explain why (security, protection, confidentiality, anonymity, transport).
- How would you describe the quality of relationship with the practitioners working in these resources?
- How would you rate the quality of services, their effectiveness?
- When people do not use the previously mentioned resources, where do they go instead?

Section 4: Degree of Satisfaction Regarding the Available Resources

Instruction: *Within the different resources, how would you evaluate the intervention offered for conjugal violence to your Aboriginal peers?*

Aspects to elaborate on :

- Do you feel the resources are sufficient?
- What appears to have worked best so far?
- What seems not to be working at all?
- As a native community, do you feel the services offered, as to conjugal violence, are adapted to your community's reality? If you believe they are, explain how (native employees, atmosphere, intervention type (circle intervention)). If you feel they are not, explain why.
- Do you think people working within the resources are sufficiently qualified?
- Is the number of practitioners sufficient?

Section 5: Resources to Fulfill Needs

Instruction: *Can you elaborate on resources you would like to have in your community?*

Aspects to elaborate on:

- Do you feel there should be resources for men and for families?
- What should be done regarding intervention and prevention?
- Do you think Aboriginal culture and values should be taken into consideration during interventions?
- What do you think should be done to solve conjugal violence?
- Do resources and services make up a solution to end conjugal violence?

End of the Meeting

“The meeting is over now. Thank you very much for investing time and answering to our questions. Again, everything that has been said during this meeting will stay confidential. Do you have questions or commentaries you would like to make regarding the meeting?”

“As you know, we planned \$20 compensation in recognition of time you invested today.”

Moderator's commentaries and context:

Interviewer's commentaries and context:

Annexe 6

Contexte de production des données

Contexte de production des données

La recherche « Femmes autochtones et violence conjugale » s'est effectuée en priorisant l'implication des Autochtones des communautés et le partenariat entre les organismes autochtones et les chercheuses. Le recours à des personnes ressources autochtones pour mener les entrevues visait directement à renforcer les capacités des Autochtones en matière de recherche. Ces personnes ont été formées par les chercheuses à la réalisation d'entrevues de type groupe focalisé qu'elles ont ensuite mené auprès des citoyens et des intervenants de leur communauté. Les formations se sont effectuées sur une période d'un an.

Certaines limites liées au choix des candidats et des imprévus lors des formations ont ralenti cette étape de la recherche. D'abord, la personne ressource devait répondre à des critères particuliers, qui découlent du contexte et de la thématique spécifiques de la recherche, ce qui a réduit le nombre de candidats potentiels. D'une part, la personne sélectionnée devait posséder des connaissances quant à la violence conjugale et démontrer une préoccupation envers la problématique. D'autre part, elle devait disposer d'un réseau social dans la communauté afin de faciliter le recrutement de la population. Par ailleurs, son implication sociale ne devait pas nuire au recrutement et au maintien de la confidentialité des participants. Ainsi, un candidat en position d'autorité dans la communauté n'était pas retenu, puisque sa position sociale n'aurait pas favorisé la création d'une relation de confiance avec les participants. La création d'une dynamique de pouvoir entre les participants et la personne ressource aurait nui au bon déroulement des entretiens. Elle aurait aussi nui au recrutement, car elle met en jeu la confiance des participants quant au maintien de l'anonymat. Enfin, le bassin de candidats potentiels est réduit dans une communauté autochtone qui comporte quelques centaines d'habitants. La formation de certaines personnes ressources autochtones a été retardée par des contraintes géographiques et

circonstanciennes. D'abord, la formation impliquait le déplacement des personnes à Québec et à Montréal, soit à plusieurs centaines de kilomètres de leur communauté d'origine. L'éloignement géographique des communautés autochtones a constitué une limite, car du temps et des efforts additionnels ont dû être mobilisés pour planifier les formations. Les déplacements en avion, notamment, ont demandé une organisation supplémentaire et une collaboration étroite entre les chercheuses, les organismes partenaires et les personnes ressources. De plus, le désistement des personnes ressources s'est avéré être l'imprévu le plus courant. De fait, à l'exception de trois personnes ressources, toutes les personnes identifiées au départ n'ont pas complété leur engagement auprès de la recherche. Elles ont quitté la recherche avant ou après leur formation, ce qui a provoqué plusieurs retours à la case de départ. Pour certaines communautés, la formation a été reprise jusqu'à trois fois suite aux désistements des personnes ressources. Cet imprévu a eu un impact inévitable sur le calendrier de réalisation de la recherche.

Enfin, le nombre de participants (citoyens et intervenants) aux groupes focalisés n'est pas constant d'une communauté à une autre. Étant donné la place importante qu'occupent la confidentialité et l'anonymat eu égard à la problématique de la violence conjugale, il est possible que ces facteurs aient été un frein à la participation dans certaines communautés à population réduite.

Identification

Chercheure principale Lyse Montminy (Université de Montréal)

Co-chercheures Renée Brassard, cochercheure principale (Université Laval)

Elizabeth Harper (Université du Québec à Montréal)

Marie-Pierre Bousquet (Université de Montréal)

Mylène Jaccoud (Université de Montréal)

Partenaires du milieu :

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Femmes Autochtones du Québec

Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec

Maison communautaire Missinak

Établissement gestionnaire : Université de Montréal

Titre du projet : La violence conjugale et les femmes autochtones : état des lieux et des interventions

Numéro du projet de recherche : 126001

Titre de l'Action concertée : La violence conjugale envers les femmes autochtones

Partenaires de l'Action concertée :

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)

le Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)

avec la collaboration de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec

Table des matières

Table des matières

Résultats de l'étude	5
Analyse Volet 1 (Intervenants): Conception de la violence	5
Analyse Volet 1 (Citoyens) : Conception de la violence	13
Synthèse des résultats	19
Analyse Volet 2 (Intervenants) : Identification des ressources	21
A. Quelles sont les différentes ressources de votre milieu (nommez-les, préciser la nature des ressources – formelles et informelles) ?.....	21
B. Qu'est-ce qui se fait dans ces ressources?.....	23
C. Quelle est la durée des différents services?	24
D. Les différentes ressources sont-elles connues et accessibles?	24
Analyse Volet 2 (Citoyens) : Identification des ressources	27
A. Quelles sont les différentes ressources de votre milieu (nommez-les, préciser la nature des ressources – formelles et informelles) ?.....	27
B. Qu'est-ce qui se fait dans ces ressources?.....	28
C. Quelle est la durée des différents services?	30
D. Les différentes ressources sont-elles connues et accessibles?	30
Synthèse des résultats	33
Analyse Volet 3 (Intervenants) : Utilisation des ressources existantes	35
A. Est-ce que les ressources existantes sont utilisées par les Autochtones de votre milieu, sinon pourquoi? (sécurité, protection, confidentialité, anonymat, transport)	35
B. Comment trouvez-vous la qualité des relations avec les intervenants(es) de ces ressources?	51
C. Comment trouvez-vous la qualité des services et leur efficacité?	52
D. Lorsque les gens ne font pas appel aux services, où vont-ils?.....	65
Analyse Volet 3 (Citoyens): Utilisation des ressources existantes	67
A) Est-ce que les ressources existantes sont utilisées par les Autochtones de votre milieu, sinon pourquoi? (sécurité, protection, confidentialité, anonymat, transport)	67
B. Comment trouvez-vous la qualité des relations avec les intervenants(es) de ces ressources?	76
C. Comment trouvez-vous la qualité des services et leur efficacité ?.....	76
D. Lorsque les gens ne font pas appel aux services, où vont-ils?.....	85
Synthèse des résultats	87
Analyse Volet 4 (Intervenants) : La satisfaction par rapport aux ressources existantes	90
A. Est-ce que les ressources en matière de violence conjugale sont suffisantes?	90
B. Pensez-vous que les gens qui œuvrent au sein des ressources sont en nombre suffisant et qu'ils sont suffisamment qualifiés?.....	93
C. Qu'est-ce qui a fonctionné le mieux jusqu'à maintenant; (les bons coups actuels ou passés qu'on aimerait raviver/expériences antérieures)?.....	94
D. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas du tout (présent ou avec une expérience passée, déjà expérimenté)	100
E. Croyez-vous que les services qui vous sont offerts en matière de violence conjugale sont adaptés aux réalités des Autochtones? » Si oui, de quelle manière les ressources sont-elles	

adaptées (présence de personnel autochtone, le climat, le type d'intervention en cercle); Si non, pourquoi ne sont-elles pas adaptées à vos réalités ?	103
Volet 4 (Citoyens) : La satisfaction par rapport aux ressources existantes	109
A. Est-ce que les ressources en matière de violence conjugale sont suffisantes?	109
B. Pensez-vous que les gens qui œuvrent au sein des ressources sont en nombre suffisant et qu'ils sont suffisamment qualifiés?	110
C. Qu'est-ce qui a fonctionné le mieux jusqu'à maintenant; (les bons coups actuels ou passés qu'on aimerait raviver/expériences antérieures)?	112
D. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas du tout (présent ou avec une expérience passée, déjà expérimentée) ?	117
E. Croyez-vous que les services qui vous sont offerts en matière de violence conjugale sont adaptés aux réalités des Autochtones? » Si oui, de quelle manière les ressources sont-elles adaptées (présence de personnel autochtone, le climat, le type d'intervention en cercle); si non, pourquoi ne sont-elles pas adaptées à vos réalités ?	122
Synthèse des résultats	123
Analyse Volet 5 (Intervenants) : Les ressources pour répondre aux besoins	126
A. Selon vous, devrions-nous avoir des ressources pour les hommes ou pour la famille?	126
B. Qu'est-ce qui devrait être fait en matière d'intervention et en matière de prévention?	131
C. Croyez-vous que les valeurs et la culture autochtone doivent être prises en compte dans les interventions?	137
D. Selon vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour solutionner la violence conjugale ? Est-ce que les ressources constituent une solution pour régler la violence conjugale?	138
Analyse Volet 5 (Citoyens): Les ressources pour répondre aux besoins.....	140
A. Selon vous, devrions-nous avoir des ressources pour les hommes ou pour la famille?	140
B. Qu'est-ce qui devrait être fait en matière d'intervention et en matière de prévention?	143
C. Croyez-vous que les valeurs et la culture autochtone doivent être prises en compte dans les interventions?	147
D. Selon vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour solutionner la violence conjugale ? Est-ce que les ressources demeurent une solution ?	148
Synthèse des résultats	150

Résultats de l'étude

Cette annexe présente successivement les résultats obtenus pour chacun des volets qui ont fait l'objet de la présente étude soit : la conception de la violence (volet 1), l'identification des ressources d'aide pour la prise en charge de la violence conjugale (volet 2), l'utilisation des ressources en violence conjugale (volet 3), la satisfaction des personnes concernant les ressources existantes (volet 4) ainsi que les besoins en matière de ressources en violence conjugale (volet 5). Pour chacun de ces volets, nous présentons d'abord le point de vue des intervenants et par la suite le point de vue des citoyens qui ont participé à la recherche. Nous terminons chacun des volets par une section qui présente une synthèse des résultats des propos tenus par les deux groupes d'acteur.

Analyse Volet 1 (Intervenants): Conception de la violence

En invitant les participants à se prononcer sur ce que signifie la violence conjugale pour eux, nous avons pu identifier les différents concepts qu'ils utilisent pour en parler et la manière dont ces derniers conçoivent les principales dimensions liées à la problématique (la dynamique, les formes et manifestations, les principaux facteurs de vulnérabilité et de risque associés à la violence, les conséquences, les facteurs décisionnels et enfin, les stratégies déployées afin de minimiser l'impact de la violence conjugale dans leur vie).

La présente section expose les différents éléments à partir desquels se structure le discours des répondants :

◆ Éléments de définition

Au plan conceptuel, le discours des intervenants permet de voir qu'il n'existe pas de consensus à cet effet. De fait, lorsqu'ils définissent la problématique à l'étude, les intervenants utilisent toutefois plus fréquemment les concepts généraux de « violence », « violence conjugale » et celui de « violence familiale » pour en parler :

Puis ici la violence conjugale souvent va toucher toute la communauté, (...) il y a beaucoup d'implications, tellement que ça touche la communauté au complet (PMU)

It's not just the couple, it's not just the children, it's the families, the cousins, the community, the schools, the teachers that have to deal with these children. All of these people are part of it or are affected in a negative way. So it's a big issue (PGV)

La notion de contrôle et les rapports inégalitaires sont présents dans plusieurs entretiens réalisés auprès des intervenants :

En tout cas, ce que moi je côtoie depuis 3 ans, puis la majorité, ils ont suivi, deux mois après. Ben là, ils ont dit, ben là, il veut voir les enfants (...) Fait que souvent, c'est le chum, l'ex qui trouve le logement, qui s'installe en premier, puis là, ben, comme elle est mal prise puis qu'elle est hébergée chez une puis chez l'autre puis qu'elle est dans ses sacs, elle s'en retourne. Parce que, c'est sûr que le monsieur a plus le contrôle, il a plus de facilité, demain matin il se pogne un logement, il a une job en communauté, tu sais, il a un pouvoir économique pas mal plus grand que la femme qui a quitté avec ses enfants. (MU)

They're not allowed to write any checks, they're not in control over their own income. The other one spends the way they want. The one that's being controlled, abused, has to ask permission to buy a cupcake. (PGV)

D'autres appréhendent plutôt la violence en tant que *contrôle global* qui s'installe là où il y a un rapport de pouvoir inégal :

La violence conjugale, c'est une histoire de pouvoir, illégitime, c'est ça de la violence conjugale. C'est quelqu'un qui exerce un rapport de pouvoir illégitime sur quelqu'un d'autre, puis qui utilise des comportements pour le faire, c'est juste ça. Ce que tu décris, c'est un rapport de pouvoir illégitime d'une culture sur une autre. Est-ce que ça peut avoir un lien sur pourquoi il y a plus de violence conjugale dans ces peuples-là? Je ne sais pas, mais ça serait peut-être quelque chose à (...) aller lire. (MU)

Outre les concepts utilisés, certains participants définissent la violence conjugale en tant que *escalade de violence* qui survient au quotidien dans les couples autochtones :

Moi, je dirais là que la violence heu... conjugale justement là, ça commence, comme qu'elle disait là, par heu... un conflit heu... quelque ce soit. Au début, c'est souvent heu... un combat comme heu... verbal. Fait que, ça serait... ça se résumerait à des disputes au niveau du couple, face aux enfants, sans les enfants. Ça serait une première... (PGV)

De la même manière que les propos de plusieurs citoyens, les intervenants sont d'avis que les comportements violents sont *transmis d'une génération à l'autre et normalisés* à un point tel qu'il devient difficile de reconnaître ce qu'est la violence :

La violence est très normalisée. Mais ils vivent depuis tellement de générations de même que c'est normal. C'est comme un mode de vie. (...) plusieurs générations ont vécu les mêmes choses. Ça devient un mode de vie qu'on connaît de génération en génération. On banalise en quelque part. On dit moi je suis peut-être moins pire que l'autre ou encore mon père faisait ça, ma mère faisait ça, pour moi c'est comme ça qu'on règle les problèmes. (PMU)

◆ Dynamique de la violence

La majorité des intervenants est d'avis que la violence conjugale s'inscrit dans une dynamique interactionnelle entre les conjoints autochtones :

Il en a beaucoup, beaucoup, beaucoup là, on va se dire : « Ha! C'est l'homme, c'est l'homme. » Mais, il reste que il y a souvent la femme. Il y a des femmes de pouvoir, il y a des femmes de contrôle. Il y a des leaders dans un couple que c'est le côté féminin, là. Peut-être que même, on en entend parler des fois, que la femme est allée jusqu'aux coups envers son conjoint. Alors, bien souvent, on est porté à croire plus les hommes, mais on resterait peut-être surpris de la violence que les femmes. (PGV)

D'ailleurs en milieu autochtone la violence conjugale elle est beaucoup plus déclenchée par les femmes que par les hommes. Ce qui arrive, c'est que ça va être le coup de poing de l'homme qui va être dénoncé puis la police va intervenir, mais il y a énormément de violence conjugale verbale des femmes ici. Ça fait que la violence elle est partagée en général. (PMU)

Ta femme elle n'arrête pas de cogner dessus puis tu vis de la peur...mes ex-conjointes, je leur ai fait subir de la violence et il y a 2 ans j'ai subi de la violence par une femme contrôlante. (PMU)

◆ Formes et manifestations

Les participants identifient plus fréquemment la violence physique, verbale, psychologique et sexuelle lorsqu'ils définissent la violence conjugale. Peu d'intervenants parlent de la violence économique, institutionnelle et spirituelle tandis que les citoyens reconnaissent ces formes. Certains abordent clairement les effets de la violence structurelle dans leur vie :

Moi j'ai vécu des causes très profondes et je sais que quand on va réussir un moment donné à vouloir changer ça, ça va faire mal, très mal. Très, très mal, mais il faut passer par là pour avancer. Je ne veux pas faire peur aux gens! [Rires], mais je pense que ça fait partie d'un peuple qui a été opprimé [opprimé] et qui l'est encore, mais on ne le voit pas. (RÉ)

On n'en n'a pas de job, puis on n'a rien pour se développer économiquement, fait que ça, quand on parle des situations puis des problèmes sociaux, ça en est ça. C'est de la violence économique qu'on se fait faire, parce qu'on n'a pas de terres qui nous appartiennent. Ça là, moi j'y crois énormément. Cette pauvreté-là, et les préjugés : on est bien nous autres sur la réserve, ils ne paient pas leurs taxes. Quand tu as vécu dans une réserve, je vais te dire de quoi, tu ne paies pas ta taxe au dépanneur du coin qui te vend cinq fois la livre de beurre, qu'elle coûte ailleurs, quand tu es pauvre, parce que tu n'as pas de « char ». Fait que, tu vis dans la situation de pauvreté, moi ça m'a énormément dérangé de voir ces situations-là. Fait que, je me dis, ça a des conséquences sur la

violence, la violence économique là, c'est une grande part. Il y a la violence familiale, mais la violence économique, ça on n'en parle pas, fait que, nos communautés vivent de la violence économique. (MU)

En plus d'identifier différentes formes de violence, les participants donnent également quelques exemples de manifestations de la violence :

Elles vont toujours avoir peur de la violence, de la manipulation, des menaces, du conjoint. Puis vice-versa aussi, les femmes aussi peuvent être violentes. (PMU)

They're both working and the other spouse just takes all the money and is totally controlling, like they [women] have no control of all the finances. (...) They gamble it all the way or they spend it the way they want. One party may be buying a motorcycle, the other party is not allowed to buy anything. (PGV)

◆ Facteurs de vulnérabilité/de risque

Les facteurs de risque de la violence sont largement décrits dans les entrevues réalisées auprès des intervenants. Tout d'abord, plusieurs affirment que la consommation de drogues et d'alcool est un facteur de risque à la violence :

Des fois, quand il y a de la violence conjugale se passe, c'est à cause de la consommation, que ça soit l'alcool ou la drogue. Puis ça, on sait que quand on consomme, c'est parce qu'il y a un problème quelque part. (MU)

La situation socioéconomique fragilisée des Autochtones serait également un facteur de risque :

La pauvreté crée souvent des stress et des conflits familiaux qui peuvent accentuer les risques de violence. (PMU)

Puis souvent ils n'ont pas beaucoup de réseaux autour. Parce que les gens qui sont dans la souffrance, qui sont dans un milieu dysfonctionnel comme je disais tantôt, le critère premier c'est l'isolement. C'est souvent des gens démunis qui n'ont pas d'étude, pas de réseau. Ils sont isolés depuis plusieurs années du conjoint parce que c'est des familles dysfonctionnelles en général. (PMU)

La violence subie et la perte identitaire engendrée par les pensionnats indiens comptent également parmi les facteurs de vulnérabilité qui conduisent à la violence conjugale :

Oui parce que les pensionnats, il y en a beaucoup qui ont été brutalisés, puis ils ont perdu leurs frères, leurs sœurs, ils ne pouvaient pas les voir. C'est sûr qu'un moment donné s'il t'arrive de quoi tu vas peut-être le faire à ton enfant, tu vas peut-être toucher à ta femme, à ton mari. Tu vas te défouler, mettons. C'est ça que je pense. (PMU)

Enfin, d'autres avancent que le manque d'éducation et la socialisation auraient un rôle à jouer dans la prévalence de la violence :

The risk comes from the lack of education, it's ignorance, you can only be dominated if you are ignorant. (PMU)

Tout part de notre socialisation. De la façon qu'on a intégré le rôle de soumission-subordination. La vulnérabilité qu'on a à rentrer là-dedans, les conjoints contrôlant eux autres ils détectent ça vite. Je pense que ça soit une femme autochtone, vietnamienne, blanche, la réalité est la même. C'est sûr la socialisation est différente d'un endroit à l'autre. Si on prend la femme afghane elle avec son voile puis tout, elle est socialisée peut-être davantage qu'on pourrait l'être. (MU)

♦ Conséquences de la violence conjugale

Il est largement reconnu que les conséquences de la violence conjugale touchent l'ensemble des acteurs des communautés autochtones et des gens qui gravitent autour de ceux qui sont concernés par la violence conjugale :

Les femmes autochtones victimisées : Les participants reconnaissent les conséquences psychologiques de la violence conjugale sur les victimes (perte d'estime de soi, honte et isolement) :

The power that the abuser has on women in that situation is just overwhelming and they just, they, they believe that there is a lot of feelings involved, they, they are afraid, they are guilty, it's their fault and...they are not compelled to go and seek, seek help or...justice. (PMU)

Parce qu'en plus les ressources sortent de l'isolement. Puis la violence ça isole beaucoup. Ça l'enferme dans un monde complètement d'enfer. En allant vers la ressource ça sort de tout ça. En plus tu as la connaissance, tu as l'estime de soi, les ateliers, les partages avec les autres, le soutien moral. (MU)

Les enfants : Les participants reconnaissent que les enfants sont également affectés par la violence (traumatismes) :

C'est sûr qu'il y a des traumatismes après qui restent quand même. On ne s'en rend pas compte, les mamans, quand tu vis ça, tu t'en rends pas compte comment les enfants peuvent être touchés. Mais aujourd'hui je peux le voir comment les enfants ont été touchés. Fait que, il y a des traumatismes, on ne pense pas à ça quand on les vit ces situations-là nous autres. D'abord, on ne sait même pas qu'on vit un traumatisme (...) Fait que ça c'est dur. (MU)

Plusieurs intervenants observent des changements dans l'attitude des enfants à l'école :

Parce que des fois les jeunes, quand ça ne va pas chez eux, puis on voit des résultats le lundi. Parce que nous autres on offre la soupe à tous les jours au primaire puis au secondaire. On voit des fois quand il y a eu *a bad weekend*. On voit la violence. On voit qu'il y a des choses... (PMU)

Moi ça m'arrive en accompagnement avec les jeunes où ils arrivent le matin ou d'une fin de semaine, puis c'est dans l'informel aussi. Ça ne va pas, on en parle puis il finit par me parler que ça a brassé en fin de semaine ou quelque chose du genre. (PMU)

À long terme, les enfants exposés à la violence reproduiraient à leur tour les comportements violents :

Ce qui fait qu'ils sont rendus à l'adolescence puis ils reproduisent, ils vont s'attacher à des personnes violentes, puis on reproduit le cycle. (PMU)

Enfin, certains vont même jusqu'à identifier le suicide comme conséquence de la violence conjugale et familiale :

Elle avait douze ans. Elle venait de finir la sixième année. Elle s'est suicidée trois jours avant de commencer son entrée au secondaire. C'était une élève qui avait des difficultés familiales (...) Il y avait de la violence, il y avait de l'alcool dans le milieu. (PGV)

Les hommes : Les conséquences pour les hommes sont l'emprisonnement et l'exclusion de la communauté :

On le surveille afin qu'il ne s'approche pas de sa femme. Si tu t'approches d'elle, aux dires des policiers, nous allons t'emprisonner et s'il en fait beaucoup, on l'emprisonne. Ce qui nous touche c'est que la famille ne veut pas les prendre en charge (les hommes violents), ils ne veulent pas, ils ont peur de l'homme, de ses réactions face à la violence ou la peur qu'il vandalise leur maison. (RÉ)

Cependant, l'absence de ressources pour les hommes crée des situations de détresse pour ces derniers et pour les femmes qui ne se sentent pas protégées. À ce moment, les risques de reproduire la violence sont grands :

Ce que j'ai remarqué dans mon travail, c'est que je ramassais énormément de personnes qui étaient en probation, des hommes qui avaient passé par la justice, ils avaient violenté leur femme. Puis, dans leurs démarches, ben premièrement, comme il a dit, ils sont en détresse, parce que là, la femme l'a mis dehors, fait qu'ils ne savent plus où aller. Puis, quand moi je voulais les aider, c'était la famille qui pouvait l'héberger ou quoi que ce soit. Mais, encore là, quand ils sont dans une famille, cette famille-là va dire : retourne voir ta femme, puis essaie d'arranger ça, mais encore là, il ne l'a pas eu l'aide qu'il voulait avoir. Puis, quand il retourne chez la femme, ils sont en probation là, ils ne peuvent pas s'approcher de la femme. Puis, aussitôt qu'ils voient que

l'homme est retourné à la maison, la femme va se cacher. S'il y a eu un petit geste violent, elle n'ira pas le dire, parce que le Monsieur est en probation. En probation, ça veut dire que s'il retourne là, c'est tout de suite en prison. Fait que, c'est tellement, tellement, elles sont mal prises avec ça, avec l'homme qui veut s'en sortir, mais qui ne sait pas où aller. La femme aussi elle est prise avec ça, elle ne veut pas le dire, comme de quoi monsieur a crié fort ou il a frappé, parce que, il va retourner en prison. (MU)

◆ Facteurs décisionnels

Les intervenants sont nombreux à aborder les facteurs qui font en sorte que les femmes autochtones demeurent dans la relation violente. Elles mentionnent notamment la pression exercée par les familles sur les victimes et les préjugés entourant la violence conjugale, le tabou de la violence, le cycle de la violence, la dépendance des femmes envers leur conjoint et l'isolement :

Puis les valeurs sont peut-être encore plus présentes au niveau de conserver la famille. C'est un petit peu, pas... endure, mais c'est comme ne parle pas de ça. Il y a comme un non dit, mais qui veut tout dire, qui a comme le but de conserver la famille à tout prix. (PMU)

Moi les gens que j'ai connus dans les cas, la plupart ils voulaient enlever leur plainte. Les femmes qui portaient plainte. Justement à cause de tout ce qu'elles vivent dans la famille. C'est pour ça que c'est tellement... pour la femme, ou on peut dire aussi l'homme, mais j'y vais plus pour la femme, parce que ça la met dans une situation où elle va vivre toutes sortes de préjugés par rapport à la communauté à cause qu'elle a dénoncé. (PMU)

Comme la madame qui, on le sait qu'en moyenne une femme qui se fait violenter par son conjoint retourne en moyenne 7 ou 8 fois avant de décider de se séparer. Bon, dans les cas de violence comme ça, heu...il n'y pas personne qui peut prendre la décision, c'est la madame qui prend la décision de rester. (RÉ)

Souvent, c'est avec les conjoints, la madame elle aime la personne qui l'a violenté. (RÉ)

Ce qu'on a vu dans les deux dernières années beaucoup, c'est que, beaucoup de femmes qui viennent étudier en ville et que là, l'appartement est payé par le conseil et tout ça. Mais, elles ont aussi des frais pour avoir un accompagnateur, pour, mettons, garder les enfants, parce qu'elles ne peuvent pas aller à l'école sans que les enfants soient gardés. Donc, elles amènent leur chum, souvent c'est leur chum, ce n'est pas le père des enfants. Puis là, il y a de la violence conjugale qui se fait, mais ils ont mis le bail aux deux noms. Fait que là, ils se retrouvent avec la réalité de, ben là, je ne peux pas le sacrer dehors parce que le bail est à son nom et à mon nom, fait que, j'ai beau porter plainte, le bail est aux deux noms, donc, qu'est-ce qu'on fait? (MU)

Mais ceux qui sont isolés dans leur maison, tu n'as pas de revenu, tu es dépendante financièrement, tu as 2 enfants, 3 enfants, 4 enfants, tu vas peut-être attendre pas mal plus longtemps avant de dénoncer (RÉ)

♦ Stratégies pour minimiser les impacts de la violence

Les femmes déploient des stratégies pour minimiser les impacts de la violence au quotidien. De l'avis des intervenants, les jeunes femmes autochtones auraient plus recours à l'éducation pour quitter la communauté et s'éloigner de la violence :

J'en ai des étudiantes que c'est ça. Elles ont vécu de la violence familiale, conjugale dans la communauté, puis elles se sont dites, on va en ville, finir notre secondaire. (...) Deux mois après, un mois après, ils sont rendus, ils ne sont pas ensemble, ils ne sont pas ensemble, il ne l'a pas contactée, il n'a pas rien fait, mais il n'est pas très loin (MU)

Le fait d'augmenter l'autonomie financière serait également une stratégie utilisée par les femmes :

Aujourd'hui je pense aussi les femmes de plus de plus sont sur le marché du travail, peut-être plus autonomes financièrement. Quand ça ne fait pas avec le conjoint contrôlant, violent, elles vont se prendre un logement. Mais il y en a qui réalisent que ce n'est peut-être pas la bonne chose. Elles sont mieux de se mettre en sécurité pour commencer. (MU)

D'autres femmes autochtones ont recours aux maisons d'hébergement afin de pouvoir évoluer dans un contexte sécuritaire :

Je l'ai vécu dernièrement avec ma mère puis mon frère (...) c'est là quand je me suis retrouvée en maison d'hébergement. Pour moi c'était inacceptable que ce soit envers moi ou bien mes enfants. Ma petite fille était là puis des fois [il fallait la] la protéger là-dedans. J'ai pris tout de suite le téléphone, j'ai appelé puis... Au début j'ai appelé les policiers, puis là après ils m'ont dit appelle directement là-bas, ils m'ont donné le numéro. J'ai téléphoné, j'ai dit il y aurait tu de la place pour moi avec mes 2 filles et ma petite fille (...) Il fallait que je sorte de là puis je ne suis pas retournée chez mes parents pendant une semaine. Je suis restée à l'écart un peu. (PMU)

Selon plusieurs répondants, les stratégies des hommes autochtones victimes de violence diffèrent des femmes autochtones. Ainsi, ils auraient tendance à fuir la situation violente :

Oui, pour me cacher. Parce que je ne veux pas qu'on me batte puis je ne veux pas non plus moi aussi rentrer dans la violence. Puis j'ai toujours fait ça de sortir, puis je courais (PMU).

Analyse Volet 1 (Citoyens) : Conception de la violence

◆ Éléments de définition

Lorsque nous avons interrogé les citoyens sur ce qu'est pour eux la violence conjugale, la majorité d'entre eux rapportent des formes, des conséquences ou encore des manifestations de cette problématique, comme le témoignent les propos suivants :

On parle beaucoup physique. C'est facile à voir, la violence physique, tu as un œil au beurre noir. «Tsé». Mais, la violence psychologique là, ... Ça, ça fait mal. c'est dix fois plus, ... c'est dix fois plus destructeur que physique parce que souvent physique, tu vas te sacrer ton camp parce que tu vas avoir peur de mourir. à force d'avoir des coups, tu vas dire : ... « Il va me tuer un moment donné, il faut que je parte. (PGV)

I will put an example. Making them dress a certain way. Not allowing them to dress the way they want to.

Or cut their hair the way...I have heard that. (PGV)

Psychological abuse, like playing mind games or not talking, ignoring your partner, that's abuse too. Not acknowledging your partner, that's abuse. And thinking that you're a better person, thinking that you can control your partner, that's a form of abuse too. (RÉ)

Verbal (...) C'est psychologique. Des fois, les mots fessent plus qu'un coup de poing **psychologique, émotionnel**. Émotionnelle, la violence sexuelle (MU)

D'autres abordent la violence conjugale en la situant d'abord par rapport à la violence familiale. Pour ces citoyens, la violence ne se limite pas au couple. Elle se présente plutôt comme une problématique qui touche les membres de la famille que les citoyens considèrent comme des victimes directes ou indirectes de la violence « Des enfants avec leurs parents aussi. Pour ça... au lieu de dire violence conjugale, en tout cas...Violence familiale » (PGV)

« Je pense que, quand on apprend que, disons, on va prendre ça dans un contexte familial. Il y a une famille, il y a un père agresseur, il a battu la femme, les enfants, ils ont vu ça » (MU)

“Even my sisters have been abused by their children. She cannot go home tonight. She was sent out from her home” (RÉ)

La notion de contrôle et les rapports inégaux sont dans plusieurs entretiens :

It's part of it what she said, control... I was also thinking of pain, being a victim. A lot of the sexual violence that happens is about control over one. Another form of violence is where you've had experiences in your life... what has had happened in your life as a child, from us in your life.(RÉ)

That's what my exhusband did was to use fear, fear of, well, that he knew more about traditional medicine and about spirituality and spirit stuff, you know, used to keep me in line with that fear and the kids too. So using our own cultural beliefs and understanding as a way to control me because I did not know, I was told I didn't know has much, you know. And how was I to know, he came from another community. So they know differently there I know they work differently in the Six Nations. So in my experience it's culture that is used to control me ... (PGV)

Des batteurs de gars heu... des, des heu... des personnes qui veulent avoir... comment est-ce qu'on appelle ça? Qui veulent avoir le pouvoir parce que veut, veut pas un gars qui fait ça ou bien une femme qui fait ça, c'est parce qu'il veut détenir sa proie, j'appelle ça de même. Fais que, c'est sûr que c'est des pouvoirs, qu'eux autres veulent... pis «woup» heu...C'est d'avoir la maîtrise sur toi, point... point final. «Tsé», à quelque part. Ça, il y en a beaucoup encore dans la communauté, puis, il y en a terriblement (PGV)

Même nos ancêtres, nos parents, c'était comme « le steak, ça devient tendre, c'est comme une femme, quand c'est battu, ça devient tendre. » J'ai entendu ça de ma belle famille des histoires de même. Moi j'ai dit non, à 4 mois, ma fille, je l'ai laissé, parce que c'est le verbal qui fait le non-respect. Et la femme soumise reste à la maison, elle ne sort pas de la maison, elle fait juste la cuisine, mais c'est une tarte là. Puis, il dit ça devant ma famille, c'est là le non-respect et c'est là que la femme qui est agressée, les enfants vont défendre la mère à un moment donné (MU)

◆ Dynamique de la violence

La majorité des participants affirme que la violence conjugale est exercée par les hommes, mais aussi par les femmes. « D'après moi parce qu'il y a autant d'hommes que de femmes qui sont battus... » (MU)

« Moi j'ai pensé qu'il y avait seulement des femmes battues. Mais après, quand j'ai su que les hommes étaient battus aussi... J'ai mon frère qui était battu par sa femme, tout le temps battu, ben lui, il venait tout le temps chez nous : ah, ma femme m'a battu, elle m'a fait ça, elle m'a lancé une chaise, elle m'a lancé plein d'affaires. (...) Une casserole, une assiette, lui il ne bougeait pas » (MU)

Moi aussi j'ai vécu de la violence, j'ai donné moi aussi de la violence (...) j'ai vu beaucoup, dans ma communauté aussi. J'ai vu de la violence à côté de ma sœur, j'étais à côté de ma sœur. Parce que j'ai souvent gardé ses enfants. J'ai souvent entendu, j'ai vu. Aujourd'hui je pense que je

suis en train de vivre la même chose, puis j'essaie de m'en sortir. Ce n'est pas rien que moi, il y a beaucoup d'hommes aussi (PMU),

Mais, c'est tu toujours les hommes qui font le... (la violence)? Il y a des femmes, mais sont plus rares. Violence conjugale? Il y a des femmes aussi? Il y a des femmes, oui. Il y a des hommes battus. Il y en a moins, mais il y en a pareil. Ouais, ouais. Il y en a ben moins là. Mais, il y en a, c'est sûr. (PGV)

Dans une communauté, des citoyennes laissent entendre que la violence conjugale est plutôt une question de genre. Elles rapportent des situations où ce sont des femmes qui sont victimes des comportements violents des conjoints :

« You think he is not listening. All this years, I, went I was being abused, beaten black and blue, I wouldn't cry so my kids wouldn't hear me. My kids told me not to long ago « Ma, we knew everytime you were crying, we knew everytime you got beaten ». As much as I took the [inaudible] they felt it. « Mom is walking ...with a limp » or a black eye. Where do you think that comes from? Sleeping?» (PMU)

◆ Formes et manifestations

Les participants identifient la violence physique, psychologique, verbale, sexuelle, économique et spirituelle. Cependant, la violence physique et la violence psychologique sont plus largement reconnues par les participants :

Tsé» On parle beaucoup physique. C'est facile à voir, la violence physique, tu as un œil au beurre noir» « Ben, c'est la violence soit physique heu, mentale heu... psychologique, psychologique (PGV)

Well I think when one is more aware of the spiritual and the other one is not, they might not be on the same level of understanding. Your spirituality makes you strong. But the other person is not... there's violence there, verbally, mentally. (RÉ)

Psychological abuse, like playing mind games or not talking, ignoring your partner, that's abuse too. Not acknowledging your partner, that's abuse. And thinking that you're a better person, thinking that you can control your partner, that's a form of abuse too (RÉ)

Outre les formes de violence conjugale, les citoyens rapportent aussi des manifestations de cette violence. En voici des exemples : « Tu reçois le toaster là, oh, des coups de pied dans les côtes, tu as trois côtes de fêlées, tu es sonné parce que tu as mangé des coups de poing » (MU)« Au lieu de se faire battre, tu peux te faire dire des affaires méchantes sans qu'on te touche, ça c'est aussi de la violence » (MU) Ben des fois par la parole, on peut être méchante (PGV)

Well in my daughter's situation she couldn't even call because he took away the phones, he took away the cranks on the windows, everything. So she couldn't even escape (...) (PGV)

◆ Facteurs de vulnérabilité/facteurs de risque

Pour les citoyens, différents facteurs sont à l'origine de la violence conjugale. Ce sont d'abord des facteurs qui relèvent du processus historique de domination des peuples autochtones. Les pensionnats indiens auraient laissé une marque profonde dans les communautés de telle sorte que certains citoyens associent la reproduction de la violence à travers les générations à ce vécu historique.

(...) Avec tout ce qui s'est passé dans l'histoire, les autochtones ont beaucoup de méfiance envers les non autochtones. Tu sais, à cause des pensionnats, à cause des terres, à cause des affaires comme ça. » (MU)

avec le pensionnat il y a un programme avec [nom] qu'elle s'appelle, elle est coordonnatrice des pensionnats. Ils font des cercles de partage pour s'en sortir, parce qu'eux autres ont vécu beaucoup de violence eux autres mêmes en tant que telle au pensionnat. Qu'est-ce qu'eux autres ils ont vécu, ils nous ont transmis ça à nous autres les enfants (...) » (PMU)

Il reproduit ce qu'il a vécu à cette période. Il utilise de la violence et abuse sexuellement, nous répétons et transmettons ce que nous avons vécu dans les pensionnats (RE)

D'autres associent plutôt la reproduction des comportements violents à ce que les personnes ont vécu ou ont vu au quotidien d'une génération à une autre. Pour certains citoyens, cette situation entraîne une banalisation de la violence qui n'est plus perçue comme un problème, mais plutôt comme une manière de vivre, de fonctionner au quotidien.

Where they came from, their parents, father abuses the mother and then the child grows up in that kind of environment and then when they become parents, they get a partner, they act in the same way that their father did to their mother (PGV)

Mon père criait après nous et je faisais la même chose aux autres, mais sans en être conscient. Je répétais les mêmes comportements ou les mêmes attitudes de mon père. Aujourd'hui, je comprends et je prends conscience de mes excès de colère ou de frustration. Ça provient de mon vécu, j'ai été témoin, j'ai appris et je le reproduis. Mon père ne se rend pas compte de ce qu'il nous a fait subir. J'ai vécu une enfance difficile et en n'ayant pas reçu l'affection, la tendresse et une belle ambiance, nous n'avons pas pu le transmettre à nos enfants (RE)

alors que pour d'autres, la violence qui se transmet de génération provoque de la colère :

De la colère, on a quatre ou cinq, six générations de femmes en colère en arrière de moi, ça fait que, c'est normal qu'elle sorte «icitte» là. (...) J'ai rien pour être en colère, je n'ai pas de raisons pour être en colère pis je le suis en colère. Ça doit ben venir de quelque part! (PGV)

Whatever we bring in the past, it's passed to the next generation. When somebody gets like sexual abuse (...) it will pass to the other one. He will pass it to his kids, like whatever he did. It's still happening today (RÉ)

I work with people a lot and we have a training in a multigeneration trauma. My dream would be for the people that experience trauma for them to be able to take responsibility of their own pain instead of transferring their pain to the next generation, to their child. You know it just goes on and on. And residential school is not the only trauma that people experienced. Physical abuse or sexual abuse and then when that is not dealt with the person becomes violent and transfers the trauma to the other, to the next generation (PMU)

Des citoyens de deux communautés affirment que la consommation de drogues et d'alcool est un facteur qui contribue à la violence entre les personnes :

What are the causes of conjugal violence? What causes violence now? Alcohol and drugs. Gambling, money (RÉ)

« Moi aussi j'ai été une fois en prison, violence conjugale, mais c'était dû à la consommation. Mais c'était la première fois de ma vie que j'avais été en prison. J'ai trouvé ça pas beau (PMU)

Enfin, quelques citoyens considèrent que la violence s'explique par la socialisation des hommes « It's always the men first. They want something you serve the man because it's the way it is » (PGV).

The ultimate violence, taking away status, elevating men in the society, giving them the power and taking away women's identity, selfesteem, control. That is what... I think one of the places that it stands from is "man is the boss". They always keep their status, they...you know, they carry the name. Women have been relegated to the bottom of the heap, expandable" (PGV)

◆ Conséquences de la violence conjugale

Pour les participants à la recherche la violence conjugale présente des conséquences pour les femmes, les hommes et les enfants.

Les femmes autochtones victimisées Les participants reconnaissent les conséquences psychologiques (peur, anxiété, dépression, idées suicidaires, isolement) de la violence sur les femmes :

Même une femme violentée qui vit de la violence conjugale, c'est une femme qui va vivre la dépression après (...). Moi-même l'année passée, j'ai essayé de faire une tentative [de suicide]. Je pense que j'ai été très violente envers les petits enfants, mes deux filles. Mais je n'étais plus capable de, de...mon sac était plein (RÉ)

Pour les enfants : Les citoyens s'inquiètent particulièrement des conséquences de l'exposition à la violence sur les enfants, car, elle entraîne des traumatismes et la reproduction des comportements violents : « Ils le savent les enfants. Ils entendent crier. Ils entendent pleurer. Même s'ils sont dans leur chambre » (PGV)

« Ce n'est pas évident pour un enfant de bas âge, (...) parce qu'il va grandir dans la peur par après. » « Quand on parle de nos jeunes, ils sont aussi victimes de violence même entre eux. Ils s'agressent entre eux » (PMU)

D'autres parlent des difficultés émotionnelles, sociales, cognitives et académiques qui se développent chez les enfants qui sont exposés à la violence.

Pour les hommes, les conséquences pour les hommes agresseurs sont abordées par l'absence de ressources qui leur est destinées. Ceci aurait comme conséquence la répétition des comportements violents et l'emprisonnement lorsqu'ils sont dénoncés : « S'il y a pas d'aide là, lui, il va aller répéter ça avec une autre, avec une autre, avec une autre » (PGV) « J'ai fait de la prison à deux reprises à cause de la violence conjugale » (RÉ)

◆ Facteurs décisionnels

Dans l'ensemble des entrevues, deux tendances se dessinent soit, demeurer avec le conjoint ou le quitter. Les participants ont surtout exprimé les tensions qui incitent les femmes autochtones à ne pas quitter le conjoint. D'abord, la violence est souvent taboue et les femmes éprouvent de la honte à en parler :

A lot of times when a person is being victimized, you don't wanna tell anybody because you are so embarrassed . You don't want people to know that you are being victimized by your own spouse or somebody in your family. you know, when you are brought up and you're told that you are not suppose to reveal anything, then you are just going to, you know, as I think it's the old fashion way, you just don't say anything, you shut up about it (PMU)

Dans certaines communautés, une pression sociale est exercée par les aînés et la famille pour maintenir les liens familiaux et, par conséquent, entretenir la relation conjugale violente bien que la femme souhaite quitter le conjoint :

There's a lot of denial. And even extended family members know that there's something going on. Some of them will turn around 'cause they're afraid for themselves, or that the couple will... the marriage will break. In our culture, we're taught that it's taboo to get divorced. Then that's where it comes, the fear and the denial. (...). Then when some people don't wanna talk (...) or they're targeted. Those are the women that do that. (RÉ)

Pour des citoyennes d'une communauté, déposer une plainte contre le conjoint est une décision qui demande réflexion pour les femmes. Il s'agit souvent d'une solution temporaire, car les femmes retournent avec le conjoint et pendant cette période les enfants ont été privés de leur père. :

J'ai porté plainte contre lui et ils l'ont emmené. Il a été en dedans pendant 6 mois et il est revenu. Je l'ai repris et cela n'a pas duré longtemps et ça recommençait. Il partait et il revenait. Je l'ai toujours repris, je lui ai toujours donné une chance (RÉ)

Certaines ont parlé des conditions sociales et économiques défavorables qui créent une dépendance de la femme envers le conjoint :

People of a certain generation, I can say the younger people are going for education. The girls especially. The women especially. But that other generation they never...they don't have anything to fall back on. They have no career, they have no skills so you know that just feeds into that. They have no where else to turn so they have got to take it. You know and then if they decide "well you know I am going to leave, they have no where to go except back to mom, back to dad". Nothing of their own (PGV)

(...) C'est la pauvreté, c'est l'économie, c'est le surpeuplement dans les maisons. Tu en n'as pas de logement pour te sauver. [En milieu urbain], les loyers sont encore plus chers, ça doit être encore pire pour ces femmes-là qui se sauvent. (MU)

Enfin, l'amour et l'espoir que le conjoint cessera ses comportements violents est un motif important dans le maintien de la relation.

♦ Stratégies pour minimiser les impacts de la violence

Lorsque les femmes restent dans la relation violente, elles déploient des stratégies pour minimiser les impacts de la violence au quotidien. La majorité affirme que parler à des amis, collègues et familles en cas de crise aide à composer avec la violence. D'autres parlent de l'isolement et de la consommation de drogues et d'alcool comme moyen d'échapper au quotidien «They lock the door, they drink, they smoke. That's what my sister does. She drinks, she drinks a lot» (RÉ).

Synthèse des résultats

Pour définir la problématique à l'étude, les citoyens et les intervenants utilisent les termes de « violence », « violence familiale » et « violence conjugale ». Ils abordent également la notion de contrôle, de rapports inégalitaires, de transmission intergénérationnelle ainsi que de normalisation pour signifier ce qu'ils entendent par

violence conjugale. À ces derniers concepts, les intervenants ajoutent l'escalade et les citoyens s'attardent aux formes et aux manifestations pour définir la violence conjugale.

En ce qui concerne la dynamique de la violence conjugale, les deux groupes d'acteurs rapportent que cette problématique n'est pas surtout une question de genre, mais elle relève plutôt d'une dynamique interactionnelle entre les hommes et les femmes.

Pour ce qui est des formes et des conséquences, les intervenants identifient plus fréquemment la violence physique, verbale, psychologique et sexuelle lorsqu'ils définissent la violence conjugale. Peu d'intervenants parlent de la violence économique, institutionnelle et spirituelle tandis que les citoyens reconnaissent ces formes.

Quant aux facteurs de vulnérabilité à la violence conjugale, trois des facteurs sont identifiés tant par les citoyens et les intervenants. Il s'agit du processus historique de domination notamment les pensionnats, la socialisation des hommes, ainsi que la consommation de drogue et d'alcool. La situation économique fragile a également été évoquée par les intervenants. Concernant les conséquences de la violence conjugale, les citoyens et les intervenants soutiennent que l'ensemble des membres de la famille est touché par la problématique. Les propos de deux groupes convergent quant à l'identification des conséquences pour les femmes, les hommes et les enfants. Les femmes vivent des conséquences importantes au plan psychologique (peur, anxiété, dépression, idées suicidaires, isolement). Pour les enfants, la violence conjugale entraîne traumatisme, reproduction de la violence, difficultés émotionnelles et scolaires, et pour les hommes, les deux groupes parlent de l'emprisonnement comme étant la principale conséquence.

Les facteurs qui exercent une influence sur la décision des femmes de poursuivre ou de mettre fin à la relation conjugale violente sont pour les deux groupes d'acteurs, la pression exercée par les familles sur les victimes et les préjugés entourant la violence conjugale, le tabou de la violence, les conditions sociales et économiques et le cycle de la violence qui amènent souvent les femmes à croire que les choses peuvent changer. Pour les intervenants, l'isolement est aussi un facteur qui influence la décision des femmes et pour les citoyens cette décision dépend également de la judiciarisation des situations de violence conjugale.

Enfin, selon les intervenants, l'éducation, la sécurité financière, le recours aux maisons d'hébergement pour une question de sécurité et la fuite pour les hommes sont des stratégies pour minimiser les impacts de la violence. À ce sujet, les citoyens rapportent que parler à des amis, des collègues ou aux membres de la famille, s'isoler, consommer drogues et alcool ou encore porter une plainte est considéré comme des stratégies permettant de diminuer les impacts de la violence conjugale.

Analyse Volet 2 (Intervenants) : Identification des ressources

Les ressources d'aide réfèrent à l'ensemble des services disponibles qui visent la prise en charge de la violence conjugale. Elles sont constituées de ressources formelles (Police, CLSC, maisons d'hébergement, centre de santé et services sociaux, etc.) ou informelles (amis, proches, familles, etc.) et elles s'adressent directement ou indirectement à la problématique de la violence conjugale. Cette section du rapport met en exergue les différentes ressources formelles et informelles identifiées lors des **dix-sept (17) groupes focalisés** réalisés auprès d'intervenants. Plus spécifiquement, nous identifions : a) quels sont les différentes ressources des milieux identifiées par les intervenants; b) quels types de services sont offerts (ce qui se fait dans les ressources); c) quelle est la durée des différents services et, finalement, d) dans quelle mesure les différentes ressources sont connues et visibles.

A. Quelles sont les différentes ressources de votre milieu (nommez-les, préciser la nature des ressources – formelles et informelles) ?

De l'ensemble des dix-sept groupes focalisés analysés, un total de deux cent une (201) *ressources formelles*¹ liées directement (50) ou indirectement (151) à la violence conjugale ont été identifiées par les intervenants rencontrés. Les principales ressources formelles auxquelles réfèrent les intervenants sont : la police, les maisons d'hébergement autochtones et allochtones, les centres de santé et de services sociaux et les Centres d'Amitié autochtones. Parmi les différentes ressources formelles identifiées, soixante-dix (70) ressources sont situées en communautés autochtones, alors que cent trente et une (131) sont situées à l'extérieur des communautés. En ce qui a trait à la clientèle desservie par les ressources formelles, quatre-vingt-seize (96) sont reconnues pour être des ressources qui s'adressent aux Autochtones, tandis que cent cinq (105) sont identifiées comme étant des ressources destinées principalement aux allochtones, mais fréquentées par les Autochtones.

En ce qui a trait aux *ressources informelles*, les intervenants des groupes focalisés ont identifié un total de trente-cinq (35) ressources qui soutiennent et accompagnent plus particulièrement les victimes de violence conjugale. Les principales ressources

¹ Certaines ressources formelles (ex : les maisons d'hébergement en milieu urbain) peuvent avoir été nommées plus d'une fois en raison du fait qu'elles s'adressent aux femmes autochtones et à leurs enfants qui proviennent de toutes les communautés du Québec. De plus, soulignons qu'une ressource formelle peut référer à un organisme, à une institution ou encore à un individu associé aux ressources formelles (ex : un avocat, un travailleur de rue, etc.).

informelles identifiées sont les suivantes : les membres de la famille, les amis, les connaissances, les aidants naturels, les Aînés autochtones et les prêtres.

À l'instar des ressources identifiées par les intervenants (ressources formelles et informelles), différents constats se dégagent. Les principaux sont les suivants :

- Les ressources spécialisées en violence conjugale en communauté autochtone sont en général peu nombreuses;
- En matière de ressources spécialisées en violence conjugale, les communautés situées en régions éloignées ne peuvent compter que sur les seuls services des policiers et /ou de santé et de services sociaux de première ligne;
- Certaines communautés n'ont accès à des ressources en violence conjugale (hébergement et autres) seulement hors de la communauté, ce qui pose le problème du transport et de la coordination des services;
- Les *ressources formelles* situées au sein des communautés autochtones ne s'adressent pas aux Autochtones d'autres nations (absence de mobilité des droits d'une nation à une autre);
- Inexistence de *ressources formelles* d'aide qui s'adressent directement à la violence conjugale au sein des communautés autochtones en région éloignée;
- Quasi-inexistence de *ressources formelles* d'aide en matière de violence conjugale qui s'adressent aux hommes autochtones;
- Les Aînés autochtones sont identifiés comme des acteurs importants lorsqu'il est question de l'identification des *ressources informelles* (abordé dans trois groupes focalisés sur les dix sept analysés). Ils sont particulièrement respectés pour leur expérience de la vie et la capacité de leurs enseignements à redonner confiance en soi aux gens;
- Les femmes autochtones ont tendance à se confier à des personnes proches, comme des membres de la famille ou des aînés (qui semblent très présents pour les gens vivant en communauté), avec qui elles se sentent à l'aise de parler de leur expérience de violence;
- Plusieurs *ressources formelles* identifiées ne sont pas adaptées aux besoins et aux particularités culturelles des Autochtones;

B. Qu'est-ce qui se fait dans ces ressources?

Bien qu'il ait été impossible d'identifier la nature de toutes les interventions effectuées au sein des différentes ressources répertoriées par les intervenants, il est néanmoins possible de dégager les principaux services offerts par les ressources d'aide formelle liées directement ou indirectement à la violence conjugale. Parmi les types d'intervention les plus souvent mentionnés, il s'agit plus spécifiquement de :

- Interventions d'urgence de première ligne;
- Services de santé et services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion sociale;
- Services d'hébergement et offre de lieux sécuritaires pour les victimes de violence et leurs enfants;
- Services d'écoute active, d'aide, de soutien, d'orientation, de référence et d'accompagnement;
- Consultation téléphonique;
- Interventions en situation de crise;
- Information sur les droits des victimes et services juridiques;
- Activités de sensibilisation communautaire;
- Accompagnement judiciaire et indemnisations;
- Traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme;
- Prévention de la toxicomanie et de la violence en milieu scolaire;
- Intervention psychosociale auprès des victimes d'abus sexuels;
- Groupe de thérapie pour les hommes violents;
- Suivi externe;
- Soutien au développement des compétences parentales Autochtones;
- Groupes de soutien, intervention post-traumatique en matière d'abus sexuels;
- Atelier de conscientisation;
- Dépistage des situations de violence conjugale;
- Ateliers de guérison et de spiritualité;
- Médiation familiale;

- Services multidisciplinaires en milieu scolaire;
- Services aux pères séparés et divorcés;
- Activités de prévention des abus sexuels;
- Services psychologiques;
- Placements des enfants en familles d'accueil, services de réadaptation externe ainsi que l'application des mesures ordonnées par le tribunal.

C. Quelle est la durée des différents services?

Outre les services d'urgence, l'intervention policière, les lignes téléphoniques, les travailleurs de rue et les maisons d'hébergement, qui offrent des services accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la très grande majorité des services est offert de 8h30 à 16h30 pendant les jours de semaine. La durée des services, quant à elle, s'échelonne de l'aide ponctuelle à l'aide de moyenne durée (6 mois au maximum). Il existe actuellement très peu de ressources offrant des services de longues durées aux Autochtones.

D. Les différentes ressources sont-elles connues et accessibles?

♦ Connaissance des ressources

La connaissance des services et des ressources d'aide formelle varie d'un milieu à un autre et d'un acteur à un autre. De manière générale, les intervenants rencontrés connaissent assez bien les différentes ressources et les services d'aide offerts dans leurs milieux. Toutefois, certains admettent ne pas connaître toutes les ressources disponibles dans leur communauté :

Moi je ne suis pas informée c'est quoi les ateliers qui se donnent...
Mettons moi si je suis victime de violence conjugale, je m'en vais voir la maison, je ne sais pas qu'est-ce qui se donne...(PMU)

Les ressources que les intervenants estiment être le plus connus par les citoyens sont celles offertes par les policiers, les maisons d'hébergement, les centres de santé et de services sociaux (les infirmières du centre de santé, la travailleuse sociale, la psychoéducatrice, le psychologue) et les centres de traitement de la toxicomanie. Les intervenants reconnaissent que la promotion des services assurée par certains organismes et les journaux locaux au cours des dernières années a produit de bons résultats. Plusieurs communautés sont également informées des services existants par le biais de dépliants et de la promotion qui est faite.

Malgré ces progrès, il reste encore du chemin à faire pour que l'ensemble des personnes concernées par la problématique de la violence conjugale soit au fait de l'offre de services :

Je pense qu'il y a des gens qui sont informés, puis il y en a d'autres qui ne le sont pas encore. C'est une sensibilisation à faire au niveau de la communauté (PMU).

Dans certaines communautés autochtones, la méconnaissance des ressources par un grand nombre de citoyens est soulignée, et ce, en dépit des différentes activités d'information organisées par les organismes locaux.

Les citoyens ne sont pas les seuls acteurs à ne pas connaître les services qui s'offrent à eux en matière de violence conjugale. Alors que certains intervenants soutiennent que les policiers ne sont parfois pas au courant d'autres offres de service que les leurs au sein de la communauté, d'autres affirment plutôt que les jeunes et les milieux scolaires devraient être davantage informés de l'existence des ressources.

♦ Visibilité des ressources

Les intervenants sont généralement d'avis que les ressources formelles sont pour la plupart visibles dans leurs milieux ou dans les communautés. À l'instar des données qui seront présentées dans la section suivante (portant sur l'utilisation des ressources), il devient clair que la visibilité des ressources formelles ne semble toutefois pas garantir leur fréquentation par les citoyens.

♦ Accessibilité des ressources

En ce qui concerne l'accessibilité des ressources, la plupart des intervenants s'entendent pour dire que les ressources sont généralement accessibles aux Autochtones. L'accessibilité en tout temps des maisons d'hébergement est particulièrement appréciée.

Bien que les ressources soient généralement accessibles, il n'en demeure pas moins que plusieurs intervenants dénoncent le fait que les hommes de leur communauté n'aient toujours pas accès à des interventions spécifiquement conçues pour leurs besoins. De plus, différents intervenants soulèvent le fait que les coûts du transport, qui étaient auparavant défrayés, ne sont plus couverts à partir du moment où il existe une ressource d'hébergement au sein d'une communauté autochtone. Cette situation restreint particulièrement l'accès aux ressources extérieures aux Autochtones qui ne souhaitent pas recourir aux services en communauté et qui n'ont pas les moyens de payer leurs déplacements. À cet effet, une intervenante affirme :

Quand tu as les moyens tu peux sortir, tu peux aller à telle place aussi. Avec la ressource qu'il y a aussi à l'extérieur, tu peux aller facilement chercher la ressource. Mais quand tu es vraiment démunie, je pense que la

ressource ici c'est important aussi de sensibiliser les femmes de consulter vraiment pour arrêter la violence et mettre en sécurité les femmes et les enfants. (...) Je pense que c'est ça aussi, une personne qui ne veut pas y aller mettons au niveau local, c'est le même problème qu'on va rencontrer. Il faut qu'elle ait subi une violence physique pour qu'elle ait accès au transport médical. Il faut qu'elle passe à l'urgence, passer l'évaluation médicale pour ça, ensuite on la réfère (PMU).

Analyse Volet 2 (Citoyens) : Identification des ressources

Dans cette partie du rapport, nous présentons les différentes ressources formelles et informelles identifiées lors des **(14) groupes focalisés** réalisés auprès des citoyens. Plus spécifiquement, nous identifions : a) les différentes ressources des milieux identifiées par les citoyens; b) les types de service offerts (ce qui se fait dans les ressources); c) la durée des différents services et, finalement, d) dans quelle mesure les différentes ressources sont connues et visibles.

A. Quelles sont les différentes ressources de votre milieu (nommez-les, préciser la nature des ressources – formelles et informelles) ?

Un total de cent quarante-deux (142) *ressources formelles*² liées directement (33) ou indirectement (109) à la violence conjugale ont été identifiées par les citoyens de l'ensemble des communautés (MU, PMU, PGV et RÉ). Les principales ressources formelles sont : la police, les maisons d'hébergement autochtones et allochtones, les Centres d'Amitié autochtones. Parmi les 142 ressources formelles identifiées, 87 sont localisées en communautés autochtones et 55 sont localisées à l'extérieur des communautés. Pour ce qui est de la clientèle desservie par ces ressources, cinquantesix (56) ressources formelles sont reconnues pour être des ressources destinées aux Autochtones et quarante sept (47) sont identifiées comme étant des ressources qui concernent principalement les allochtones, mais elles sont parfois utilisées par les Autochtones.

Pour ce qui est des ressources informelles, les citoyens ont identifié un total de vingt (26) ressources qui soutiennent et accompagnent spécifiquement les personnes qui sont victimes de violence conjugale. Ce sont : des amis, des mentors, des membres de la famille y compris les enfants du couple et dans d'autres situations c'est principalement la mère qui occupe une grande place, mais aussi des connaissances, des aidants naturels (particulièrement dans les PMU), des aînés autochtones ainsi que des prêtres. Les guérisseurs et le réseau social ont été rapportés par une seule communauté, tandis que les pairs, c'est-à-dire des femmes ayant déjà vécu de la violence, ont une certaine importance pour des citoyens de PGV et de PMU. Pour les communautés des régions éloignées, ce sont les amis qui semblent être la ressource la plus utilisée par la

² Soulignons que certaines ressources formelles (ex : les maisons d'hébergement situées en milieux urbains) peuvent avoir été nommées plus d'une fois en raison du fait qu'elles s'adressent aux femmes autochtones et à leurs enfants qui proviennent des communautés du Québec. De plus, soulignons qu'une ressource formelle peut référer à un organisme, à une institution ou encore à un individu associé aux ressources formelles (ex : un avocat, un travailleur de rue, etc.).

population. Enfin, les citoyens provenant des quatre groupes des milieux urbains identifient les collègues de travail comme une ressource qui leur vient en aide. Toutefois, à l'instar des autres communautés qui rapportent souvent les membres de la famille comme un support pour les personnes, deux groupes situés dans les milieux urbains remettent en question la présence des membres de la famille.

B. Qu'est-ce qui se fait dans ces ressources?

Même si les propos des citoyens n'ont pas permis d'identifier ni de préciser la nature de toutes les interventions effectuées au sein des différentes ressources, nous sommes néanmoins en mesure de dégager les principaux services offerts par les ressources d'aide.

Voici les types d'intervention les plus souvent rapportés :

- Services d'accueil et d'hébergement sécuritaire pour les victimes de violence et leurs enfants;
- Suivis posthébergement (rencontre en externe pour les femmes qui ont déjà été hébergées);
- Suivis individuels et de groupe externe offert par les maisons d'hébergement;
- Services d'hébergement pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale;
- Accueil, évaluation et intervention de groupe pour les hommes ayant des comportements violents;
- Intervention en matière d'abus sexuel;
- Service pour les victimes d'actes criminels;
- Traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie;
- Thérapie de couple;
- Information sur les ressources disponibles notamment les maisons d'hébergement;
- Information sur les étapes du processus judiciaire;
- Intervention psychosociale au palais de justice;
- Accompagnement à la cour;
- Service téléphonique d'accueil, d'évaluation et de référence;
- Référence du milieu hospitalier vers des maisons d'hébergement;
- Rencontres thématiques sur certains sujets, dont la violence conjugale;

- Services de dépannage pour les femmes et enfants en situation de violence conjugale (banque alimentaire, vestiaire, logement);
- Ateliers de conscientisation (cercle de partage);
- Services de première ligne (policiers);
- Soutien au développement des compétences parentales;
- Prévention de la toxicomanie;
- Services de santé;
- Ateliers sur la problématique de la violence conjugale;
- Détention pour les agresseurs;
- Dépistage en milieu scolaire des enfants susceptibles de vivre de la violence;
- Réadaptation eu égard à la toxicomanie et à l'alcoolisme;
- Groupe de soutien pour les hommes violents en maison d'hébergement;
- Groupe de soutien pour les femmes des communautés ayant vécu de la violence;
- Écoute et hébergement par des membres des communautés;
- Services de placement d'enfant en famille d'accueil et aide pour le retour à domicile des enfants;
- Ateliers de guérison et de spiritualité;

Les principaux constats qui se dégagent des propos des citoyens concernant l'identification des ressources et la nature des services offerts sont :

- Les participants aux 14 groupes ont rapporté 33 types de services, dont moins de la moitié sont en lien avec la violence conjugale.
- Les services plus spécifiques à la violence conjugale sont dispensés principalement dans les maisons d'hébergement et ils s'adressent aux femmes et aux enfants à l'exception d'une communauté qui fait un groupe pour les hommes ayant des comportements violents.
- L'hébergement, les suivis individuels et de groupe en externe, la référence à d'autres ressources dans les situations de concomitance de problématique, l'accompagnement et, dans une moins large mesure, l'intervention psychosociale sont les principaux services offerts en maison d'hébergement lesquelles sont, la plupart du temps, situées en dehors des communautés.
- Les citoyens d'une communauté située en milieu urbain ont rapporté qu'un organisme accompagne les femmes qui se présentent à la cour en leur donnant de l'information sur le processus judiciaire et une autre communauté s'intéresse

aux enfants susceptibles d'être exposés (victimes ou témoins) à la violence conjugale dans une perspective de prévention.

- En ce qui a trait aux services pour les hommes, on retrouve seulement un groupe de soutien qui se fait dans une maison d'hébergement pour les femmes victimes dans une communauté située près des milieux urbains (PMU). À cet égard, nous sommes étonnées que les citoyens des communautés en milieux urbains n'identifient pas les services pour les hommes, car c'est précisément dans certains de ces milieux, notamment Québec et Montréal, qu'il existe des services pour les hommes ayant des comportements violents.
- Des ateliers de conscientisation se tiennent dans certaines communautés en lien avec la violence conjugale afin de briser le tabou entourant cette problématique.
- Tous les autres services mentionnés par les participants ne s'adressent pas aux personnes vivant des situations de violence conjugale. Bien que nous pouvons reconnaître que les services destinés à d'autres problématiques soient importants (alcoolisme, toxicomanie, santé mentale, itinérance), nous concluons qu'il y a un manque flagrant de services pour venir en aide aux acteurs directement concernés par la problématique de violence conjugale que sont les femmes, les enfants, les hommes ainsi que les communautés et ce, peu importe où se situe la communauté.

C. Quelle est la durée des différents services?

Ce sont les services d'urgence, l'intervention policière, les lignes téléphoniques, les travailleurs de rue et les maisons d'hébergement qui offrent des services accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La plupart de ces services sont offerts de 8h30 à 16h30 pendant les jours de semaine. Quant à la durée des services, celle-ci s'échelonne de l'aide ponctuelle à l'aide de moyenne durée (6 mois au maximum).

D. Les différentes ressources sont-elles connues et accessibles?

♦ Connaissance des ressources

En ce qui concerne la connaissance des ressources, la situation est variable selon les communautés, mais également à l'intérieur des communautés. Néanmoins, il existe un consensus à l'effet que les ressources les plus connues par les citoyens et ce, quelque soit la situation géographique des communautés, sont les services sociaux, les maisons d'hébergement, ainsi que les services d'urgence tels les policiers et les lignes téléphoniques. Toutefois, pour connaître ces ressources, des citoyens d'une communauté située près d'une grande ville, soutiennent qu'il faut faire des efforts personnels pour y

accéder et d'autres rapportent que même si les personnes ont une certaine connaissance des ressources, il peut être difficile de se diriger facilement et rapidement vers un service approprié à son besoin lorsque survient la situation de violence.

I consider myself pretty darn smart ok? I have been around, I lived outside the community, I have got a lot of education, I know where to find information when I need it, you know I can help myself. But when I was confronted with my situation, I didn't know anything. I had to feel my way through the whole thing. Asking for advice here, asking "what do I do about this?" you know. I really had to...I knew nothing (PGV).

Des citoyens ont précisé qu'il est important de connaître l'existence des ressources d'hébergement sans pour autant qu'elles ne fassent trop de publicité pour des raisons de sécurité, car, si l'agresseur sait où se trouve sa conjointe, il est risqué pour elle de vivre de la violence pendant son séjour en maison d'hébergement : « [il] va savoir où c'est que tu es tout suite » (PGV) . Les femmes ne seront donc pas tentées d'aller dans un endroit trop connu.

Pour d'autres, les ressources en violence conjugale auraient avantage à être mieux connues par la population. Différents moyens devraient être mis en œuvre pour diffuser l'information, notamment annoncer des rencontres de sensibilisation à l'intention des gens de la communauté, faire connaître les ateliers sur la maltraitance des enfants donnés à l'école et utiliser des aimants à apposer sur le réfrigérateur avec le numéro des lignes téléphoniques d'aide. Ainsi, faire connaître des ressources et des services disponibles en violence conjugale ne peut se faire de la même manière pour l'ensemble des ressources. Cela doit se faire en tenant compte de la sécurité des personnes et dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité. Ce qui représente un défi important pour les communautés de tous les milieux qui ont chacun leurs propres histoires, leurs propres modes de fonctionnement, leurs propres dynamiques collectives.

Enfin, en ce qui a trait aux citoyens des milieux urbains il semble que les personnes plus jeunes connaissent mieux les ressources et les services que les femmes plus âgées.

(...) avant on ne connaissait pas les maisons d'hébergement pour les femmes, on en entendait pas parler, on ne savait pas. Mais mettons que moi, je donne un exemple, si j'avais été victime de violence, je ne sais même pas ce que j'aurais fait, à part aller dans un CLSC. » « D'abord, il faut savoir où elle est la maison d'hébergement aussi, je ne sais pas, je sais ben que j'y ai déjà été puis je ne savais rien, je ne savais pas les ressources non plus, je ne savais même pas que ça existait une maison d'hébergement, dans mon temps. (...) Puis de toute façon je n'en parlais pas (MU).

◆ Visibilité des ressources

Contrairement aux intervenants qui sont généralement d'avis que les ressources sont pour la plupart visibles dans leurs milieux ou dans les communautés, les citoyens ont des points de vue qui varient. Il n'y a pas de consensus concernant la visibilité des ressources. Alors que certaines citoyennes affirment qu'il est facile de retrouver l'emplacement d'une maison d'hébergement avec le numéro de téléphone ou encore parce que les maisons d'hébergement sont situées en communauté, d'autres avancent ne pas connaître les ressources existantes :

Mais, en ayant le numéro de téléphone, l'agresseur, il connaît l'adresse. Il y a déjà eu quelqu'un qui s'est introduit dans la maison, juste avec le numéro de téléphone, ils savent où c'est l'adresse (MU).

Une femme vivant de la violence psychologique ne dormait plus depuis une semaine parce que ses enfants avaient peur. Je lui ai conseillé d'appeler l'intervenant ou l'autre et la femme a répondu qu'elle était gênée. Pourquoi tu ne vas pas au dispensaire pour aller voir l'intervenant social, mais la femme ne savait pas que la ressource existait étant donné qu'elle était nouvellement arrivée. La disponibilité de cette ressource est méconnue puisqu'il n'y a aucune promotion. Même moi j'ignorais qu'il y avait une ressource de ce genre (RÉ).

Pour les femmes qui vivent de la violence en communauté, est-ce que les ressources sont visibles? Est-ce que c'est assez facile de les trouver...? »
« Ben moi, je dirais que oui. Parce que les ressources au niveau du Centre de santé, il est assez gros pour qu'on le voit là. Je crois là, en tout cas. C'est centralisé pis en plus bien dans la communauté, on n'est pas... si grand que ça pour que... les ressources ne soient pas visibles. En plus, la maison... la nouvelle maison qui est ouverte est en plein centre du village. Bien elles sont toutes à même place. Elles ne sont pas dures à repérer là (PGV).

Malgré qu'il soit important pour les citoyens de rendre visible les ressources pour que les personnes puissent en profiter, il apparaît y avoir des enjeux eu égard la confidentialité, l'anonymat et la protection des personnes.

◆ Accessibilité des ressources

Pour les citoyens des communautés situées près des milieux urbains (PMU), malgré le fait que la majorité des ressources soient situées en ville, ils sont d'avis que ces dernières sont facilement accessibles aux membres de leurs communautés. Toutefois, pour plusieurs de ces ressources, l'accessibilité se limite à certaines heures pendant la journée et certains jours de la semaine, notamment pour les centres de santé et les centres d'amitié autochtone.

Il est ouvert juste la journée le centre de santé. Il n'est pas ouvert dans la nuit. Ça prendrait une qui travaille là-dedans à temps plein, une personne, 24 heures. Puis qu'elle soit disponible pas juste jusqu'à 4 heures et demie. Qu'elle pourrait être disponible après les heures de bureau, parce qu'on ne sait pas quand est-ce que ça peut péter (PMU).

Pour un grand nombre de citoyens, il est important de pouvoir compter sur des ressources disponibles en tout temps afin de faciliter la demande de services pour les personnes dont la situation nécessite une intervention rapide. Des citoyens citent pour exemple les maisons d'hébergement accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et plus spécifiquement une d'elles dont certaines intervenantes acceptent de recevoir des appels en dehors de leurs heures de travail : « mettons moi si j'appelle puis je suis habituée avec une intervenante, puis là il veut absolument parler à la personne, ça fait qu'un moment donné il va l'appeler chez eux ou chez elle » (PMU).

Pour d'autres, l'accessibilité ne tient pas seulement aux heures d'ouverture, mais aussi au transport qui facilite ou entrave l'accès aux ressources. « En plus, la maison... la nouvelle maison (de la famille) qui est ouverte est en plein centre du village. Est plus accessible pour les gens là... qui ont pas d'auto » (PGV). Dans le même sens, le suivi téléphonique est avantageux, car, il ne requiert pas de déplacement (MU). Quelques citoyens soutiennent qu'il ne suffit pas qu'une ressource soit accessible en tout temps, mais faut-il encore qu'elle soit connue.

Ainsi, il ne suffit pas que les ressources soient, visibles et accessibles pour qu'elles soient utilisées. Comme le rapporte une citoyenne, « le centre de santé est visible et connu, mais les femmes utilisent peu cette ressource » (PGV). Nous en traiterons dans le volet suivant.

Synthèse des résultats

Lorsque nous avons interrogé les citoyens et les intervenants sur l'identification des ressources en matière de violence conjugale, le nombre de ressources rapportées par les uns et les autres est dans les mêmes proportions. De plus, l'ensemble des participants à la recherche n'a identifié que très peu de ressources directement liées à la violence conjugale. Quant à la nature des services dispensés dans les ressources, les citoyens et les intervenants rapportent les mêmes types de services. Ce sont des services qui relèvent principalement de l'aide ponctuelle (service téléphonique, information, sensibilisation) ou de l'intervention à très court terme, quelques heures. Quant aux services à plus long terme directement associés à la violence conjugale, ils sont très peu nombreux. À ce titre, nous constatons au terme de notre étude que l'aide plus approfondie eu égard à la problématique de la violence conjugale est absente. L'intervention actuellement disponible en milieu autochtone se présente davantage comme une amorce de développement d'approches d'intervention autochtones sur lesquels s'appuieraient les services en matière de violence conjugale.

Bien qu'il soit important de favoriser des interventions à long terme pour provoquer des changements vis-à-vis de la problématique de la violence conjugale, cela représente tout un défi pour les autochtones dont le mode de vie est plutôt nomade que sédentaire. Ainsi, à cause de la mobilité des peuples autochtones, il est plus difficile de donner des outils d'intervention qui vont provoquer le changement qui, comme on le sait, est tributaire de l'enracinement des personnes. Vis-à-vis davantage penser à de la thérapie brève, mais adaptée à leurs valeurs, à leurs traditions pour traiter la problématique de la violence conjugale.

La durée des services est connue autant par les citoyens que par les intervenants. Quant à la connaissance des ressources d'aide formelle, elle varie d'un milieu à un autre, et ce, tant pour les citoyens que pour les intervenants. Nous avons également interrogé les participants sur la visibilité et l'accessibilité des ressources. En matière de visibilité des ressources, il y a un plus fort consensus chez les intervenants que chez les citoyens à l'effet que les ressources sont bien visibles. Ce résultat n'est pas étonnant dans la mesure où la visibilité est tributaire de la connaissance des ressources ce qui est le cas pour les intervenants qui connaissent davantage les ressources que les citoyens.

Enfin, les intervenants rapportent que les ressources sont accessibles alors que les citoyens plus conscientisés aux barrières aux obstacles qui découlent des structures institutionnelles ont un tout autre point de vue sur l'accessibilité aux ressources.

Analyse Volet 3 (Intervenants) : Utilisation des ressources existantes

Un des axes de l'Action concertée visait à mieux comprendre le rapport qu'entretiennent les Autochtones avec les divers services situés au sein des communautés autochtones ou à l'extérieur de celles-ci. Plus spécifiquement, il s'agit : a) d'identifier si les ressources existantes sont utilisées par les Autochtones et les différentes barrières qui justifient la non-utilisation de celles-ci; b) de saisir la qualité des relations qu'entretiennent les utilisateurs des services avec les intervenants; c) d'examiner la qualité et l'efficacité des services existants et, enfin, d) de mieux comprendre ce qu'il advient de la prise en charge de la violence conjugale lorsque les individus n'utilisent pas les services d'aide disponibles.

A. Est-ce que les ressources existantes sont utilisées par les Autochtones de votre milieu, sinon pourquoi? (sécurité, protection, confidentialité, anonymat, transport)

Les intervenants de tous les groupes focalisés ont abordé la question de l'utilisation des ressources existantes par les Autochtones de leur milieu. Les données recueillies permettent de faire certains constats entourant l'utilisation des ressources d'aide et de dégager les différents éléments qui font obstacle à l'utilisation des ressources situées en communauté et à l'extérieur de celles-ci.

Principaux constats entourant l'utilisation des ressources existantes par les Autochtones des milieux et des communautés

- Les *ressources formelles situées en milieux urbains ou à l'extérieur des communautés* sont plus utilisées par les femmes autochtones des communautés. Plusieurs intervenants observent même une hausse des demandes au cours des dernières années;
- Lorsque les femmes autochtones utilisent *les ressources formelles de la communauté*, elles s'adressent principalement aux ressources formelles indirectement liées à la violence conjugale telles que : la police, le CLSC, le centre de santé, les médecins, les urgences et les services sociaux. L'utilisation des ressources formelles directement liées à la violence conjugale (les maisons d'hébergement notamment) serait plus variable et incertaine. Cette situation fait en sorte que les ressources formelles en communauté autochtone ne seraient pas utilisées à leur pleine capacité par les femmes autochtones violentées : « People used the resource not at it's full capacity where they should in community » (PMU);

- Plusieurs Autochtones en situation de violence conjugale (provenant des communautés ou non) ne font tout simplement pas appel aux ressources formelles, qu'elles soient situées en communauté ou hors de celle-ci. Dans ces situations, les femmes autochtones victimes feraient plutôt appel *aux ressources informelles situées en communauté* (telles que des membres de leur famille, des aînés ou auraient recours à des rituels autochtones traditionnels) puisque la confiance est mieux établie avec les proches qu'avec les intervenants professionnels en place. À cet effet, plusieurs mentionnent préférer régler leurs problèmes familiaux seuls, afin d'éviter les conséquences reliées à une intervention policière : « Les gens ne veulent pas voir la police, ils ne veulent pas qu'on se mêle de ça par rapport aux conséquences qui s'ensuivent ». Les hommes autochtones victimes, quant à eux, iraient plutôt se réfugier dans un endroit clos derrière la maison ou encore dans le bois. Il arrive aussi que certaines femmes aient moins de chance et, en l'absence d'un filet de sécurité (formel ou informel), elles aboutissent aux services d'urgences des hôpitaux.

Cette dernière situation est abordée par une intervenante :

Me when I had that case I couldn't go further. So what I did is I had to tell my boss what had happened. So that's the end of me because I couldn't go further. The next thing I know, the boss tells me "Remember that case? She ended up at the hospital". She didn't know where to turn and she ended up at the hospital (RÉ);

- Plusieurs victimes autochtones ont le réflexe de cacher tout simplement la violence qu'elles vivent à la maison. Une intervenante souligne à cet effet :

« You know, a lot of times, people, the people that are involved in conjugal violence they hide it, they don't go to any resources » (PMU);

- Les hommes autochtones victimes de violence conjugale seraient passablement nombreux dans certaines communautés. Ceux qui consultent les ressources formelles en communauté, en tant que victimes, le font cependant pour d'autres motifs (idées suicidaires, intoxication aux drogues ou à l'alcool...), ce qui laisse supposer qu'il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg d'un problème que l'on devine beaucoup plus important en réalité :

First of all, they come in [at the clinic] intoxicated and then suicidal attempts many times. And then that's when we will catch them "What is really the problem here?" That's what they will tell us that their wives or girlfriends are beating them and this is why they are sad. This is why they drink and there's this little cycle and we'll meet them almost every weekend. Some of them don't come to the clinic so it's really... We get at least 10 cases, not only men, mix, on a weekend. It's crazy. Some don't even come, so I can't imagine how much is going on in the community. (...) It's a big issue. I find we are lucky to catch certain ones sometimes (RÉ).

- Les intervenants rapportent également que les hommes victimes demeurent généralement plus longtemps que les femmes à l'extérieur du foyer lorsque des actes de violence sont commis :

When it happens to a woman she goes back within 23 days or even a day, or not even half a day, and she goes back. But when it happens to a man, he stays out for a week. Sometimes 2 weeks. He can't go home. That's why I said that when it happens for a man it's more severe, that he can't go home. He's locked out. Men they're afraid to say something because they say "If we try to speak up we know we are going to lose and end up in jail". Or "we get a slap across our faces" (RÉ).

- Les hommes autochtones n'ont pas accès à des ressources adaptées à leurs besoins spécifiques en matière de violence conjugale. Ils sont donc souvent contraints de se tourner vers des ressources informelles telles que des amis ou des membres de leur famille. Ils sont toutefois confrontés à certaines difficultés lorsqu'ils se tournent vers ces ressources :

Il y en a (des hommes victimes de violence) qui s'en vont coucher ailleurs ou chez leurs amis et par manque de nourriture, ils se sentent de trop chez leurs amis » (...) « Les ressources visibles que tu parles, ce qui nous touche c'est que la famille ne veulent pas les prendre en charge (les hommes violents), ils ne veulent pas, ils ont peur de l'homme, de ses réactions face à la violence ou la peur qu'il vandalise leur maison (RÉ).

Barrières ou obstacles à l'utilisation des ressources en communauté

♦ Confidentialité et anonymat

Le non-respect de la confidentialité et de l'anonymat au sein des ressources en milieu autochtone constitue l'obstacle le plus important à la demande d'aide et à l'utilisation des services pour les victimes de violence, qui redoutent d'être identifiées et étiquetées. La *petite taille des communautés* et la *grande proximité relationnelle* qui en découle engendrent des problèmes flagrants au plan de la confidentialité, qu'il devient pratiquement impossible à préserver : « Vu que tout le monde se connaît sur la communauté, tout le monde se jase. » (PMU). Ainsi, l'établissement d'un lien de confiance et le respect de la confidentialité sont des questions délicates dans plusieurs communautés autochtones où tout le monde se connaît :

C'est ça, souvent les personnes n'iront pas nécessairement vers les services directs, comme la maison d'hébergement, souvent il y a beaucoup de réticence. Ce n'est pas qu'ils ne connaissent pas ça, c'est plus qu'ils sont gênés ou ils connaissent les gens qui travaillent (...). Ça, c'est vraiment un aspect très important parce que on est une petite communauté, tout le monde se connaît (RÉ).

Mais un autre point c'est normalement la confidentialité, la sécurité, ils sont toujours ici...Parce que présentement la police, ils sont des amis,

ils sont des cousins...Étant donné qu'on se connaît tous, ça peut être un obstacle...Oui, oui...(RÉ).

Les femmes ne veulent pas être étiquetées comme des victimes de violence conjugale, ce qui risque de se produire si elles sont vues au sein de certaines ressources. Tel que l'expose cet extrait, le manque de confiance et le refus de recourir à ces services posent du coup les limites de l'intervention du personnel médical, par exemple, qui voudrait tenter de recommander une patiente que l'on sait victime de la violence de son conjoint :

We are a small community and almost everybody is family and they know each other. If there is a case and you want to refer them, I have to be careful when I refer them and they say "No. No. No. My aunt works there". So they don't want to get help through there. They don't want a lot of people to find out. I've dealt with that more than once. Me I see women with prenatal so they come in during pregnancy until they have their baby. Me as a CHR I see them like first visit 16 weeks and so on. We have this program that we follow and we ask certain kind of questions... [...]. We want to know the picture of the house they live in and we ask questions like "how are you feeling now that you are going to have a baby?", about the couple's relationship, asking if there is any violence or abuse, alcohol, drugs. And I had it more than once where I told her this is the procedure I follow and the reason I ask you these questions is because for your protection during pregnancy, so that you go through pregnancy without any problems. And sometimes when they have problems it could be a factor...the violence. I had a case with this pregnant lady that did not want to see the social services. And I told her I can't go any further because I have to do a transfer of the file to social services, because I don't have the skills to go through this...to go through details about the violence. I don't have the training, I don't have the skills or the abilities to do this because the social services have that skill. So then I had to stop but she didn't want, she refused to go to social services. That's when I stop because I don't have to skills but there are times when she came over because she thought she didn't have anybody she could trust over there because they are local people. She didn't trust in them (RÉ).

Les données indiquent clairement que la crainte d'être étiqueté entrave directement le sentiment de fierté et de dignité des femmes autochtones victimisées. Bien qu'elles aient conscience de la violence exercée à leur égard, les moyens d'agir leur font souvent défaut et elles n'auront pas tendance à consulter facilement les ressources d'aide, notamment par crainte du non-respect de la confidentialité. Dans les circonstances, plusieurs intervenants sont d'avis qu'elles chercheront d'autres moyens de se faire aider (auprès de leurs proches ou à l'extérieur de la communauté), plutôt que de consulter une ressource officielle :

The number of resources that I interviewed and they don't work with, hands on, they work with the women or different other individuals in the community with regards to the services that they provide and if they mention "Would you like, need to take you to Shelter House" or they would refer to the services of Shelter House and they would say "No, it's ok, I can handle it myself, I got my sister, I'll go here or there" They will

go to the city, they will seek out other services but they may say that because of confidentiality (PMU).

Les difficultés liées à la confidentialité et à l'anonymat au sein des ressources situées en communautés sont également tributaires de contraintes physiques qui rendent parfois impossible l'accès aux bâtisses des différentes ressources sans que quelqu'un voie les gens y entrer. En ce sens, plusieurs intervenants sont d'avis que les bureaux ne sont pas insonorisés, ce qui fait en sorte que le contenu des interventions (parfois les pleurs des victimes) peut être entendu par quiconque se trouve à proximité. Il est aussi difficile, voire impossible, aux dires des intervenants, de respecter le secret professionnel dans le contexte d'une petite communauté où tout le monde se connaît.

Ainsi, il semble bien clair pour les intervenants que tant et aussi longtemps qu'ils ne réussiront pas à gagner la confiance des victimes de violence, celles-ci auront tendance à se protéger et refuseront de recourir aux services d'aide disponibles, peu importe la qualité des programmes existants. Un travail essentiel reste donc à faire par l'ensemble des intervenants du milieu (praticiens, directions d'établissement, gestionnaires...) afin de développer une pratique unifiée autour des notions de confidentialité et d'anonymat. Un travail d'autant plus délicat, que les notions de confidentialité et d'anonymat entrent en quelque sorte en conflit avec la coutume autochtone de discuter ouvertement et publiquement des problèmes vécus dans la communauté, comme en témoigne cet extrait :

So they go to those... types of support networks because of trust. And also because of a lack of trust with the so-called professional people that are in place to provide services. With my short experience as a police officer, a lot of people don't have that confidence in terms of going and expressing their, I'm not saying that of every police officer, but in general, they don't have that confidence or that trust. So they would rather go to someone they trust as a family member or someone that is open, is open to hearing their experience. If there is not trust and confidence, you can have some pretty good programs, well designed, well marketed but, if the people in them delivering them are not trusted, and if they don't have a confidence of the community at large and they are certainly not going to have, you know, you are not going to have people or women, anybody being abused, that's going to want to reach out, if they not really feel like they are... (PMU).

It's critical... You have got trust, you have got confidence, you have got, then you got the other things underneath that like confidentiality, I mean, it's though to [bottle up] in this community if you want to get specific. To me, it's a very big thing, we don't understand...the leadership, directors, the practitioners, we don't have a unified concept of trust, confidence, confidentiality. So, I know, there is a ...in our community, as an aboriginal community, the confidentiality and the... kind of clashes in certain way because we like to talk about things in the open. A lot of this, lot of our, you know, people getting in a talking circle, right? Or you go to a sweat lodge maybe, so you are there and you are with other people, that's just the way we are. But then on the other hand, there is that thing where you know, "I have a problem, I want to deal with it but I am not confident that this issue is going to be kept confidential" (PMU).

Malgré les difficultés liées à la confidentialité et à l'anonymat, certains intervenants ont un réel souci d'améliorer le niveau de confidentialité et d'anonymat dans les services et les ressources de la communauté :

Puis il y a un gros travail qui se fait sur la confidentialité aussi dans l'établissement. Puis nous les services sociaux on est très préoccupés par ce thème-là et on est à la recherche constante de moyens pour assurer, j'irais plus loin, plus d'anonymat à des clients qui nous consultent. On se bat pour ça. On se bat. C'est là le réflexe professionnel d'intervenant qu'il faut vraiment avoir toujours à l'esprit, pour respecter à 160 % la confidentialité ou l'anonymat. Même si des fois on sait pertinemment que notre client en parle ouvertement avec sa sœur puis que sa sœur est au courant de tout, des fois c'est peut-être à ce niveau-là qu'il faut être encore plus vigilant (PGV).

Afin de protéger la confidentialité et la vie privée des Autochtones qui utilisent les ressources situées en communautés, des mécanismes ont été mis en place par quelques communautés autochtones. Par exemple, certains intervenants ont modifié la procédure d'accès à leurs locaux afin que les personnes qui souhaitent consulter leurs services puissent le faire en toute discrétion :

Là on est dans une nouvelle section où parfois les clients n'ont pas besoin de rentrer par la réception. Dans le fond, la procédure c'est qu'il faut qu'ils rentrent par la réception. Sauf qu'on a une autre entrée nous où quand le client prend entente avec son intervenant, nous on l'offre dépendamment de la problématique, dépendamment de ce que le client nous dit aussi, s'il est inconfortable à venir nous voir ou pas. Nous on va ouvrir la porte et on le fait rentrer incognito. Il est beaucoup plus anonyme, il est direct dans notre bureau. Ça c'est un de nos moyens qu'on adore beaucoup pour assurer l'anonymat, parce que souvent quand ils rentrent ici au centre de santé, le voisin lui parle, la cousine lui dit salut comment a été ta fin de semaine, « Bien oui j'ai su que... ». Tout le monde l'arrête sur son passage. Elle traverse le centre de santé puis elle est arrêtée au moins 3 fois minimum par du personnel. Ça fait qu'on travaille beaucoup sur les attitudes du personnel aussi. Quand ils sont ici, ils sont l'infirmière ou ils sont le travailleur social, mais ils ne sont pas la cousine et le beau frère, et le voisin. ». « Mais il y en a pas mal que c'est des sujets tabous, toxicomanie, la violence conjugale, ces affaires-là, c'est un peu tabou, et on est conscients de ça. On va... encore une fois ils ont la possibilité de consulter soit quelqu'un de la communauté ou quelqu'un qui travaille aux services sociaux, mais qui ne sont pas issus de la communauté. Puis un peu comme tu as dit, on peut aller à domicile. On a fait des aménagements pour répondre à ça, pallier à ça. La salle d'attente qui était en avant, tout le monde passait devant la salle d'attente pour se rendre dans les bureaux, a été déplacée aussi. Des fois on peut s'arranger pour voir les personnes en dehors des heures normales de bureau. Je pense qu'on essaie de faire un effort parce qu'on est conscients de ça (PGV).

Les intervenants d'une communauté ont plutôt opté pour l'embauche d'intervenants autochtones qui ne résident pas au sein de la communauté. Cette stratégie semble être prometteuse dans la mesure où elle amènerait certains Autochtones à s'ouvrir davantage

aux intervenants en communauté parce qu'ils ont l'impression de se confier à une personne plus détachée de leur situation :

Il y a des intervenants aussi d'ici qui ne viennent pas de la communauté ou des fois moi ça m'est arrivé qu'il y a des gens qui étaient plus à l'aise d'aller rencontrer cet intervenant-là que des intervenants qui ont grandi ici entre guillemets »...« Mais moi je ne suis pas autochtone et je dirais que ce qui est apprécié quand les gens me consultent c'est le fait que je ne sois pas de la communauté...c'est plus confidentiel pour eux. Je n'habite pas ici. Ça c'est très apprécié (PGV).

Si certaines stratégies mises en place pour protéger la confidentialité et de l'anonymat des personnes qui fréquentent les ressources formelles en communautés se développent de l'intérieur des communautés, plusieurs intervenants restent toutefois convaincus que les ressources hors communauté sont les plus adéquates pour répondre aux Autochtones impliqués dans des situations de violence conjugale. En ce sens, certains intervenants interrogés considèrent qu'il est dans le mieux-être de la victime de l'envoyer consulter des services en dehors de la communauté :

Moi j'ajouterais qu'on utilise beaucoup les ressources extérieures aussi puis souvent pour un membre de la communauté c'est très apprécié... (...) C'est très apprécié d'utiliser les ressources extérieures parce que la violence conjugale est comme, moi je trouve, encore très tabou, très cachée, tout le monde se connaît. Souvent quand ils ont recours à des ressources extérieures, c'est grandement apprécié. Moi c'est ce que je remarque. (...) La violence conjugale est encore tabou, qu'ils aiment mieux aller où les gens ne nous connaissent pas. Puis dans les ressources comme le psychologue, des fois ils vont aller voir le psychologue de l'extérieur de la communauté. Souvent tu es plus à l'aise aussi. Parce que les gens te connaissent tous ici. Tu n'as pas le goût de parler de ta vie privée. Tu ne fais rien que rentrer puis déjà ils pensent que tu viens pour de la violence. Alors t'es mieux d'aller à l'extérieur (PGV).

Bien que certains intervenants soutiennent que les ressources situées hors communauté sont plus à même d'assurer le respect de la confidentialité des dossiers, précisément parce qu'elles sont à l'extérieur de la communauté, il n'en demeure pas moins que ces ressources, encore plus si elles sont destinées aux Autochtones et que les membres du personnel sont autochtones, ne parviennent pas toujours à se prémunir des fuites d'information :

Les femmes se connaissent beaucoup entre elles, puis même quand tu arrives dans un milieu urbain là. Moi je sais qu'il y a un suicide dans la demie heure qui suit, quand c'est arrivé en communauté, fait que, ça va vite les nouvelles, on se connaît tous. Fait que, c'est pas mal dur de se sortir de cette violence-là, quand tout le monde se connaît, ça là, c'est très dur. Très dur, parce que tu es pointé du doigt (MU).

♦ La violence conjugale...un tabou

Un autre obstacle important à l'utilisation des services d'aide aux victimes de violence conjugale en communauté autochtone et à la dénonciation de ce type de violence est celui entourant l'énorme tabou qui pèse sur cette réalité. En conséquence, les violences sont souvent tues et ce, tant par les victimes que par les agresseurs. Selon les propos des intervenants, le tabou entourant ce sujet viendrait, entre autres, des émotions profondes et difficiles à assumer auxquelles ces réalités renvoient tant chez les femmes violentées que chez les hommes agresseurs.

They don't talk about what happens... or even leading up to the violence. They're just not talking about it. (...) For sure there's emotions that arise out a lot of these things. Shame prevents women from coming forward, there's guilt in there. Then on the man side there's anger, control, that's a strong thing to break. Then towards the services there's lack of trust 'cause very little perceived trust or perceived success (PMU).

Il appert que le tabou entourant la violence conjugale n'est pas sans lien avec le sentiment de honte que les victimes ressentent face à leur situation de violence à un point tel que certaines femmes autochtones n'oseraient même pas en parler avec leur famille par crainte d'être rejetées par celle-ci. Il apparaît aussi plus difficile pour les victimes dépendantes aux drogues et à l'alcool d'aller chercher de l'aide parce qu'elles ne se sentent pas comprises. D'autres, qui font des dépressions, ont également de la difficulté à demander de l'aide dans cet état psychologique fragilisé.

Face à de telles contraintes, il n'est pas surprenant de constater que certaines femmes autochtones cherchent par différents moyens à oublier leurs souffrances et à cacher cet aspect de leur réalité si elles sont amenées à consulter les ressources existantes. Les victimes consultent parfois les services, mais se confient difficilement au sujet de leurs problèmes de violence conjugale. Dans certains cas, elles utiliseront donc un prétexte, comme un enfant malade, pour voir un médecin sans avoir à « trahir » le secret. Les intervenants vont même parfois recommander les femmes aux services (centre d'hébergement ou autre) d'une autre communauté :

Sometimes at work a mother brings her child and I look at the mom and she will have bruises. And we try our way to get to her and get some information out [about the bruise] and they won't bring it up. They hide it whatever. I think do and they are afraid at the same time to tell the boyfriend, whoever, husband "Im going to the hospital because of this" so they find an excuse and bring the kid because he is coughing. I see that a lot (RÉ).

Le tabou entourant la problématique de la violence conjugale amène certains intervenants à diriger les femmes autochtones violentées hors de la communauté ou dans une autre communauté pour recevoir de l'aide, car celles-ci n'auront pas tendance à se confier à une personne de la communauté. De toute façon, les victimes seraient peu portées à faire des démarches de consultation ou de demande d'aide, d'hébergement, etc.

Et lorsqu'elles le font, elles ont davantage tendance à aller à l'extérieur de la communauté.

◆ Sécurité et protection

Bien que les ressources formelles liées directement ou indirectement à la violence conjugale soient reconnues pour assurer la sécurité et la protection des victimes, leur utilisation n'est cependant pas sans conséquence pour la sécurité et la protection des femmes autochtones. En effet, plusieurs intervenants soutiennent que la famille ou le conjoint sont parfois des obstacles à l'utilisation des services. Les femmes autochtones craignent que si elles parlent la violence se produise de nouveau ou encore d'être blâmées par la belle famille.

Les pressions sociales et familiales ainsi qu'une certaine banalisation de la violence au sein d'une communauté où les membres vivent une grande proximité rendent également la tâche particulièrement difficile aux victimes qui souhaiteraient dénoncer cette violence ou utiliser les ressources disponibles :

Quand c'est le temps de faire une plainte puis on sait qu'on va faire face aux parents de notre conjoint ou nos parents, notre cercle d'amis, la communauté c'est vraiment des pressions sociales (...) Ou bien des fois les familles ne s'en parlent pas. Il n'y a pas de soutien familial. Mettons ils ne veulent pas entendre (PMU).

Il y a beaucoup de jugements. Une femme qui va faire... porter plainte, elle va être jugée ou ben c'est la famille qui va embarquer, la famille de l'agresseur ». Les victimes qui décident de dénoncer leur situation risquent donc de devenir une cible, ce qui provoque beaucoup de crainte chez celles-ci (RÉ).

Avant qu'une femme autochtone porte plainte, ça prend du temps. Un bon bout de temps. Pourquoi? Parce qu'elle fait face à son conjoint oui, elle fait face à la famille du conjoint, à sa famille, la communauté, on a l'étiquette là, l'étiquette qui ressort. Donc, c'est la pression sociale qui ressurgit beaucoup. Je pense que c'est assez fréquent dans presque toutes les communautés (PGV).

Ainsi, plusieurs femmes autochtones ne porteraient pas plainte contre leur conjoint par peur des conséquences qu'elles et leurs enfants pourraient subir. Elles craignent en silence que la violence physique subie n'augmente si elles la dénoncent, ainsi que les menaces à leur endroit.

Elles ont peur des conséquences puis que ça se rejette sur les enfants des fois ou de manger une plus grosse volée la prochaine fois (PMU).

Afin de minimiser ces impacts, les policiers n'hésitent pas à privilégier le recours aux services externes à la communauté, de façon à assurer la protection et la sécurité des victimes : « Pour nous l'idéal c'est de vraiment être capables de déplacer la victime dans

un lieu sécuritaire. C'est ça qu'on veut. Mais ce n'est pas sur la communauté comme on disait tout à l'heure, c'est à l'extérieur de la communauté » (PGV).

Une autre conséquence associée à l'utilisation des ressources formelles pour les victimes autochtones de violence conjugale est celle entourant la prise en charge des enfants autochtones. Selon le point de vue de plusieurs intervenants, les Autochtones qui vivent de la violence conjugale sont réticents à recourir aux services sociaux, auxquels ils associent directement ceux de la DPJ et craignent par conséquent de se faire retirer leurs enfants.

◆ **Non-accès aux ressources**

Plusieurs intervenants dénoncent le fait que les différentes ressources situées au sein des communautés autochtones soient réservées exclusivement aux Autochtones de la communauté. Les intervenants mentionnent que cet accès limité peut poser problème pour les non autochtones ou les membres d'une autre nation qui voudraient s'y référer et y avoir recours : « Nous ça nous cause problème, le centre de santé, d'être si limités à recevoir que les gens de la nation. Parce que justement il y a des familles qui auraient besoin de nos services, mais qu'on doit référer ailleurs ou qu'on doit les refuser » (PGV).

◆ **Autres barrières à l'utilisation des ressources en communauté**

Bien que moins abordées par les intervenants, d'autres barrières à l'utilisation des ressources en communauté ont néanmoins été identifiées et méritent d'être considérées. Les principales sont :

- *Manque de visibilité des ressources* : Les intervenants eux-mêmes ne sont parfois pas très au fait des services qui existent dans les autres organisations que la leur (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté), ni de leurs critères d'admissibilité. Un travail d'information, de conscientisation et de formation reste à faire auprès des collègues à ce niveau, y compris sur la diversité des types d'abus existants (psychologiques, violence verbale...). En contrepartie, il semble qu'une trop grande visibilité des ressources dans la communauté dissuade certaines personnes de les utiliser de peur d'être identifiées et stigmatisées par d'autres membres à titre d'utilisateurs de ces services. Afin de contrer cet effet, certains intervenants n'hésitent pas à diriger les Autochtones vers des ressources situées à l'extérieur des communautés :

« (...) vous ne seriez pas à l'aise d'aller dans les ressources en communauté. Où on va à ce moment-là? Est-ce qu'on reste avec tout ça ou on fait appel à des gens de notre entourage? Ceux qui ne veulent pas aller justement dans les ressources étiquetées, on fait quoi? Tu vas à l'extérieur de ta réserve. Nous on est à côté de plein de ressources. Ça fait

que ça c'est un avantage aussi ici, comparativement à une réserve plus éloignée » (PGV).

Afin d'assurer notamment la sécurité et la protection des victimes, plusieurs ressources en violence conjugale ne seraient pas facilement identifiables. Même si cette stratégie vise à protéger les victimes, elle pose toutefois problème chez les personnes qui ne connaissent pas, de prime abord, les ressources existantes :

« Puis il y a beaucoup de ressources en violence conjugale qui ne sont pas identifiées, dont les maisons d'hébergement pour les femmes violentées. Le CAVAC non plus. Les autres CAVAC ne sont pas identifiés puis c'est là notre questionnement. »...« Oui puis on est face à un dilemme aussi parce que le sujet est tabou, on ne veut pas trop identifier pour la question de la confidentialité, de la protection, mais de la sécurité aussi des femmes, des enfants. Mais en même temps, ça pose un problème aussi au niveau de l'accès, parce qu'il faut connaître... les ressources. ». « Il faut les connaître parce que sinon, elles ne sont pas identifiables. Quand on se promène sur la rue, on ne peut pas dire « un jour, je vais aller là si j'ai des problèmes...donc on est comme prit entre les deux tu sais...visibles, mais pas trop visibles non plus... » (PGV).

- *Le double statut d'intervenante-victime* : Les intervenantes qui œuvrent au sein des ressources en communauté autochtone peuvent également être touchées personnellement par la problématique de la violence conjugale. Dans les communautés où les ressources en matière de violence sont souvent limitées, il peut être particulièrement complexe pour les intervenantes d'identifier une ressource pouvant les aider. Certains participants ont parlé des difficultés que les intervenantes doivent affronter lorsqu'elles tentent de se sortir d'une relation violente, alors qu'elles doivent sans cesse lutter contre les préjugés des membres de leur communauté, tout en essayant de préserver leur crédibilité professionnelle :

Je venais de sortir de là (la maison d'hébergement) pour prendre congé de mon travail et il fallait que je retourne là-bas parce que je savais à ce que je m'attendais en maison d'hébergement, comment je me sentais avant mon congé de maladie. Et j'ai fait une tentative, ça ne me tentait vraiment pas d'aller dormir là-bas. (...) J'ai dit : « moi, j'ai des conditions ». Je vais être beaucoup jugée en tant qu'intervenante » (RÉ).

- *Les problématiques personnelles vécues par les intervenants eux-mêmes* : Certains intervenants sont aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool et/ou de drogues et de violence familiale connus des membres de la communauté. En conséquence, les Autochtones susceptibles d'utiliser les ressources offertes ont tendance à se méfier de ces intervenants et à ne pas leur faire confiance :

Moi, je serais content que les travailleurs demeurent dans la sobriété. S'ils consomment surtout s'ils viennent en aide aux gens de la communauté. Je vois des situations que je n'ose pas dévoiler. Même il y en a qui consomment des drogues, (...). Les gens de la communauté savent que les travailleuses consomment la fin de semaine et travaillent la

semaine. Si toi, tu as un problème, les gens n'ont pas confiance en toi, tu as un problème, tu consommes des substances...« il y a un manque de la confiance, il y a un sérieux manque de confiance. »...« Vous consommez de l'alcool et nous avons des membres de notre communauté qui n'ont pas confiance aux travailleuses d'ici (RÉ).

- *L'absence de ressource en communauté* qui vient en aide aux victimes de violence conjugale oblige les intervenants à utiliser les ressources situées à l'extérieur de la communauté :

Ça veut dire que la plupart de la communauté aime mieux sortir de la communauté pour aller chercher des ressources. Ils n'ont pas le choix. Ben c'est parce qu'il n'y en a pas ici (PGV).

- *Le haut taux de roulement des employés* au sein des ressources en communauté et hors communauté :

Souvent, nous devons envoyer les femmes à l'extérieur pour aller consulter un psychologue à l'extérieur de la communauté afin qu'il puisse recevoir l'aide qu'elle a besoin et cela fait partie de nos recommandations. Nous devons utiliser les ressources à l'extérieur. Nous devons utiliser les ressources à l'extérieur aussi étant donné qu'il nous manque ce genre d'expertise (RÉ).

Il manque aussi d'une stabilité, les intervenants changent beaucoup de sièges, soient aussi qu'ils ne sont pas renouvelés par contrat. Comme moi, je suis non autochtone, notre contrat n'est pas renouvelé, on va ailleurs, on va...Fait que là, comme aujourd'hui, mon client me disait que « Je vais être encore obligé de raconter mon histoire à une autre intervenante parce que toi tu pars, tu t'en vas ailleurs. On est engagé contractuellement. C'est vraiment par subvention. Ce n'est pas des postes, donc automatiquement, la personne ne sera pas là aussi longtemps qu'elle voudrait l'être dans le fond (PGV).

- Les difficultés associées à *la lenteur des procédures judiciaires* et/ou à la méconnaissance du système de justice :

Après, ça, la cour c'est aux trois mois, je trouve que c'est long pour la femme. Elle va tout le temps revivre ça. Des fois, comme un agresseur, ils vont le rapporter dans trois mois, dans les six mois, pour la femme, ce n'est jamais fini si elle porte plainte (RÉ).

- *L'ignorance des procédures à suivre* en cas d'agression ou de violence conjugale (savoir à qui parler et connaître l'ensemble des étapes du processus comparativement à une infraction dont les suites sont connues payer une amende) constitue une autre entrave à la demande de services qui met en jeu la sécurité et la protection des victimes;
- *L'étiquetage et la stigmatisation pour les victimes* qui tentent de dénoncer la violence qu'elles subissent sont également mentionnés pour expliquer leur réduction au silence et donc, leur non-utilisation des services en communauté;

- *Formalités administratives et bureaucratiques* exigées pour effectuer certaines démarches, juridiques notamment, sont parfois un frein à la demande de services. Les dossiers peuvent aussi « rester sur les tablettes » longtemps et ne pas se régler;
- *Le manque de ressources pour hommes* victimes de violence conjugale, notamment pour leur assurer le droit d'accès à leurs enfants;
- La honte qu'éprouvent les hommes autochtones victimes de violence conjugale les conduit à ne pas demander de l'aide formelle auprès des ressources des communautés : « Parce qu'un homme qui vit de la violence conjugale, il dénonce ça à qui lui? Puis en même temps il a honte. Ça touche les valeurs profondes des hommes, l'orgueil puis tout ça » (PMU).

Il apparaît d'ailleurs que ce sentiment de honte soit partagé à la fois par les agresseurs que par leurs victimes. Ainsi, plusieurs victimes refuseraient également d'utiliser les ressources situées en communauté autochtone parce qu'elles souhaitent que leur situation conjugale difficile demeure secrète, parce qu'elles ont honte de ce qu'il leur arrive, de ce qui se passe dans leur famille. Elles préfèrent donc se taire pour éviter les commérages à leur sujet et éviter d'être mises à l'écart par les membres de leur famille qui refusent souvent de voir la réalité en face :

Les femmes aussi elles ont honte, elles ne veulent pas que les autres le sachent. Puis souvent quand elles vont sortir à l'extérieur, elles vont essayer de faire des efforts pour ne pas que ça paraisse, elles n'iront pas raconter ça dans les centres, ben non... (PMU).

Barrières ou obstacles à l'utilisation des ressources hors communauté

♦ Barrières linguistiques

Certaines barrières abordées par les intervenants font plus particulièrement obstacle à l'utilisation des ressources formelles allochtones situées à l'extérieur des communautés autochtones. La barrière la plus fréquemment mentionnée par les intervenants est celle qui concerne **la langue**. En fait, les Autochtones qui ne maîtrisent pas bien le français peuvent éprouver de la difficulté à penser et à s'exprimer dans cette langue. Certaines personnes non francophones se sentent tellement mal à l'aise dans cette situation qu'elles font semblant de bien comprendre ce qui leur est dit, alors qu'il n'en est rien, ce qui peut évidemment causer quelques problèmes :

Il y a du monde qui m'ont dit, (...), je ne peux pas, mettons, aller cogner à cette ressource-là. Ou bien tu m'amènes un interprète ou moi c'est sûr que je ne peux pas leur parler. Parce que je ne suis pas capable de penser, en premier, en français, je ne suis pas capable de penser. Puis là, tout ce

que la femme ou la personne me dit, j'ai tellement l'impression d'être piégée, que je vais répondre oui à tout ce qu'ils vont me demander, puis dans le fond, je suis vraiment dans le champ. Puis, tu sais, ils ne m'aideront pas « pantoute » dans le fond, mais je me sens tellement piégée quand je sens. Moi, si je transfère une étudiante ou que je recommande une étudiante, c'est sûr qu'il va y avoir une intervenante, puis je vais dire à la femme : tu vas avoir ton service dans ta langue (MU).

Plusieurs intervenants insistent sur le problème que représente l'utilisation du français au sein des ressources allochtones. En raison de cet obstacle linguistique, des femmes autochtones n'ont pas accès à l'ensemble des services offerts et font l'objet de jugements erronés de la part des intervenants allochtones, jugements qui traduisent l'incompréhension de la culture autochtone. La langue constitue un obstacle pour les raisons suivantes :

- Toutes les femmes autochtones ne parlent pas le français, c'est le cas de plusieurs aînées, par exemple. D'autres femmes qui ont été exposées à la langue ne la maîtrisent pas toujours complètement; il est alors plus difficile pour elles d'exprimer la subtilité de leur pensée et de leurs émotions en français;
- Les femmes autochtones, lorsqu'elles ne comprennent pas bien ce qu'on leur dit, sont portées à garder le silence. Ce silence peut être interprété à tort par les intervenantes comme un manque d'intérêt à participer, à collaborer, ou encore comme l'expression de l'incompréhension des concepts thérapeutiques présentés par les intervenantes allochtones.

Plusieurs exemples relatifs aux problèmes posés par l'incompréhension linguistique sont rapportés dans les extraits ci-dessous :

Je suis obligée de dire, ben oui, j'accompagne, des fois, les femmes, en ce sens-là, parce qu'elles ne comprennent pas tout quand ils parlent, puis là on pense qu'elles ne veulent pas participer, elles ne comprennent pas (MU).

J'ai recommandé une femme dans un centre de thérapie, puis elle a été refusée, parce que la femme, elle n'était pas capable vraiment de maîtriser la langue française (MU).

J'ai une étudiante que c'est le jeu extrême, vraiment. Donc, ça fait 6 mois que je travaille avec elle. (...) Là, je travaille en collaboration avec une ressource en toxicomanie, puis on lui trouve un centre de thérapie. (...) Elle m'appelle après deux semaines, 7 jours peut-être, elle dit là, c'est parce qu'on a un peu de misère avec votre femme (...) c'est parce qu'elle ne comprend pas nos concepts. J'ai dit, quels concepts? Ben là, elle dit, on parle dans le groupe, puis elle dit, elle est toujours en point d'interrogation là, sur toutes les choses qu'on explique dans nos thèmes de thérapie, je ne sais pas trop là. Le jargon là tu sais. Fait que là j'ai dit, ok, ouin, ça fait quoi là? Ben là elle dit, écoute, on ne sait pas si on va être capable de la garder. Heille là, je « step » ça d'haut en disant, ben là, voyons donc, je comprends que, peut-être que vous n'avez pas eu beaucoup d'Autochtones, bon, mais si je vous envoyais quelqu'un

pendant ces explications-là, théoriques au "boutte" puis que je vous envoyais une ressource qui parle la langue. Ah ouin, mais là, on n'a pas d'argent, on ne pourra pas payer cette ressource-là, puis là, ben là, elle vas-tu comprendre? (...) Là, j'ai dit, ça n'a pas de sens, tu sais. Puis, c'est sûr que les problématiques, là, on a la première maison communautaire pour femmes en difficulté autochtone ici. Donc là, imaginez les autres problématiques là, on est encore ben loin d'avoir un service exclusif pour les Autochtones, tu sais. Donc, c'est sûr que la majorité, on va dans le non autochtone, puis on se dit, comme intervenant ou comme personne qui travaille sur le terrain, on fait confiance, on va expliquer. Mais là, ça, la semaine passée, ça m'a dépassée (MU).

Les femmes autochtones anglophones rencontrent apparemment beaucoup plus d'obstacles que les francophones lorsqu'elles entreprennent des démarches visant à quitter une relation conjugale violente. Il est plus difficile pour elles d'avoir accès aux services dans leur langue, et même, en raison du fait qu'elles se retrouvent souvent isolées aussi à l'intérieur de la communauté anglophone, de connaître l'existence des ressources. De plus, lorsqu'elles cherchent un emploi ou souhaitent retourner aux études, la barrière de la langue constitue pour elles un obstacle certain, d'autant plus que la plupart de ces femmes n'ont souvent pas dépassé le niveau du secondaire 2. À cela s'ajoute la difficulté que représente le seul fait d'être une femme autochtone.

Les femmes anglophones, qui sont très isolées aussi, par rapport aux services, mais aussi par rapport au marché de l'emploi. Fait que, pour se sortir de la violence ou avoir une certaine autonomie, une certaine confiance en soi, c'est une étape de plus. Puis en plus, être Autochtone, avoir accès au marché de l'emploi, c'est encore plus compliqué, puis aux études aussi. Parce que, des fois, tu commences en secondaire 3, puis, c'est une barrière de plus (MU).

Puis, (...) nos femmes anglophones sont moins réseautées, elles sont réseautées entre elles, mais elles sont plus « ghettoisées », si je peux dire (MU).

Pour certaines femmes autochtones, le fait de ne pas pouvoir être comprises dans leur langue maternelle autochtone les rend souvent insatisfaites des services reçus, ce qui affaiblit leur confiance à l'égard des ressources et leur utilisation. Pour les femmes qui ont subi une agression sexuelle, par exemple, et qui doivent se présenter à l'hôpital et à la Cour, la barrière de la langue peut réellement les décourager d'entreprendre ces démarches, déjà ardues en elles-mêmes :

Souvent, elles sont insatisfaites, parce qu'elles se font mal comprendre...Oui. Puis, il faut que tu y retournes, c'est « platte », tu te fais mal recevoir, puis il faut que tu y retournes, là tu n'as plus confiance en le service, tu n'as plus confiance. Parce que des services en langue autochtone, ici, il n'y en a pas beaucoup. C'est ça, puis surtout pour la crédibilité, nous, en agression sexuelle, il faut que ça soit clair, surtout à l'hôpital ou en Cour. Puis, des fois, juste ça, ça les démotive (MU).

Lorsque les femmes autochtones sont amenées à utiliser les ressources à l'extérieur des communautés où elles vivent, elles doivent souvent faire face à du *personnel allochtone*

qui est parfois peu sensibilisé aux cultures et aux réalités autochtones. Les intervenants allochtones, principalement les travailleurs sociaux de la DPJ, peuvent également être perçus comme menaçants par la population autochtone parce qu'ils symbolisent et évoquent des histoires de familles brisées, l'un des traumatismes importants vécus par plusieurs Autochtones.

À ces différents obstacles linguistiques et culturels, il apparaît que certaines ressources formelles situées dans les grands centres urbains n'arrivent pas à assurer la sécurité et la protection des femmes autochtones dans la mesure où les espaces pour hommes et femmes sont très peu séparés. Plusieurs abuseurs sexuels fréquentent d'ailleurs ces endroits où agresseurs et victimes se rencontrent couramment. Pour se protéger entre elles, les femmes autochtones s'y rendent en groupe. D'autres refusent carrément de recourir à de tels organismes de peur d'être étiquetées comme itinérantes. Sans compter les cas où prostitution et agression sont liées :

Souvent les femmes vont venir en groupe de femmes, parce que c'est définitif qu'à cette place-là il y a des abuseurs. (...) Fait qu'il y a toute cette difficulté-là. Oui [elles] vont l'utiliser, mais [si elles] sont en groupe. (...) Parce que, il y a un potentiel d'abuseurs là, incroyable...C'est sûr que la surveillance, elle est là, mais, tu ne veux pas déjeuner avec ton agresseur dans la vie. Puis quand il y a des femmes qui viennent, souvent, ça augmente beaucoup la violence à l'intérieur de la place, parce que l'autre sait qu'il l'a violé ou il a violé sa sœur, puis là ça se tape sur la gueule (MU).

On a entendu des gens aussi dire, par exemple, victimes de violence conjugale, là tout est perdu, puis on dit : il y a cette place-là. Là, c'est comme, je suis déjà prostituée, je viens d'être victime de violence conjugale, parce que, des fois, ils mélangent un peu. Pas qu'ils mélangent, mais je pense que c'est une stratégie aussi, genre, leur *pusher*, qui leur donne de la drogue en échange de relations sexuelles, tu sais, ça frôle, c'est de la prostitution, mais ce n'est pas si clair que ça. Puis que là, ils sont victimes de violence de leur part, ils disent, ben, je ne veux pas aller là, parce que je ne veux pas être étiqueté aussi itinérant (MU).

◆ Autres barrières à l'utilisation des ressources hors communautés

Les propos des intervenants révèlent également d'autres obstacles qui limitent l'utilisation des ressources situées à l'extérieur des communautés autochtones. Parmi ceux qui sont les plus fréquemment dénoncés, on retrouve notamment :

- Le manque de places disponibles au sein des maisons d'hébergement allochtones pour accueillir les femmes autochtones dans le besoin ;
- Les sentences réservées aux agresseurs ne sont pas suffisamment sévères, ce qui décourage souvent les victimes de porter plainte contre leur agresseur ou à entreprendre une démarche concrète auprès du système de justice pénale;
- L'absence de moyens de transport pour quitter la communauté autochtone.

Puisque ces barrières s'ajoutent souvent à celles rencontrées au sein des ressources situées en communauté, on peut facilement deviner que plusieurs Autochtones sont face à *une double impasse* lorsqu'il s'agit de l'utilisation des ressources.

B. Comment trouvez-vous la qualité des relations avec les intervenants(es) de ces ressources?

De manière générale, les intervenants apprécient la qualité des relations et des services fournis. Ils affirment que les professionnels sont en général disponibles et à l'écoute des gens. Les intervenants des maisons d'hébergement et les travailleurs de rue sont reconnus pour être de ceux qui offrent le plus de disponibilité et qui n'hésitent jamais à apporter du soutien aux Autochtones dans le besoin. Par ailleurs, la qualité des relations avec les intervenants serait également renforcée par le fait que certaines intervenantes qui œuvrant au sein des ressources offertes en communautés sont très expérimentées et plusieurs y travaillent depuis plusieurs années.

Différents obstacles à la qualité de la relation entre intervenants et demandeurs d'aide sont toutefois identifiés par les intervenants. Encore une fois, l'absence de confiance envers les intervenants est soulignée. Sans la confiance des demandeurs, il devient difficile d'espérer recueillir les confidences, et ultimement, aider les Autochtones à se sortir de la violence :

Ils ont peur de nous dire quelque chose (...) parce qu'ils ont peur que nous autres, on le dise. (...) Fait que des fois, ils ne se confient même pas à nous autres...(MU).

Certains intervenants vont jusqu'à affirmer que la qualité des relations avec les intervenants est mieux en ville que dans certaines communautés autochtones. En effet, Il semble qu'il serait plus facile de faire confiance aux intervenants qui travaillent en ville qu'à ceux qui œuvrent au sein de la communauté, peut-être parce qu'il y aurait un plus grand souci de confidentialité en milieu urbain : « Je trouve que les relations sont meilleures en ville qu'ici. Ils font plus confiance aux gens en ville » (PGV).

Si le fait d'embaucher des employés qualifiés est important aux yeux des intervenants, les jeunes diplômés sont parfois jugés moins crédibles auprès des membres plus âgés de la communauté. Quelques années de pratique leur sont nécessaires pour prouver leurs compétences et asseoir suffisamment leur crédibilité et ainsi espérer pouvoir combattre le tabou qui pèse sur la violence conjugale. Par contre, le fait de compter uniquement sur des intervenants issus de la communauté peut aussi constituer un problème du point de vue de la confidentialité, en faisant obstacle aux confidences des bénéficiaires de services.

Par ailleurs, il arrive parfois que l'attitude d'un conjoint violent puisse empêcher la bonne marche de la relation d'aide et façonner la qualité relationnelle entre l'intervenant et les demandeurs de services. Une intervenante relate un cas de ce type vécu avec un

couple de clients en médiation familiale, où la crainte des comportements violents de l'homme (à l'égard de l'intervenante et de la conjointe) a pris des proportions extrêmes et a miné considérablement l'intervention :

So she was gonna break away from him, and I guess they were splitting up, they were still living together. He wouldn't let her alone with me. That's what I wanted. Something was going on and I couldn't like... I was afraid like to confront him because he was... you never know what they're gonna do. He might attack me... But after they left I couldn't get a hold of her. He must had control over her telephones because I could never... I didn't want to leave a message. I kept leaving messages but they never answered back. But all winter long I was thinking about her and I didn't know... Maybe I'm gonna read about her in the paper that she got murdered, the wife and the two children (PGV).

Dans d'autres cas, certains intervenants souhaiteraient pouvoir assurer une meilleure qualité relationnelle avec les femmes autochtones, mais le roulement de personnel pose aussi des limites à cet aspect de l'intervention :

I don't know if we can go home but I wish to have more link with those ladies. I don't know what all you do you at social services, but sometimes when I'm able to have a psyche link with the lady, I try to encourage her. Sometimes they come and sometimes the staff changes so often. You know sometimes... pouf! The crisis arrives. She will not say again the same thing to another one. So if she has a link with one, we try but it's not all the time easy. For sure I wish that we had... (...) Because I know that generally it takes at least 7 times to change a behaviour. She says "maybe or maybe not, maybe, maybe not" (processus). I wish I could follow them a little bit more, like maybe to go in the home. I don't know in what program we can do that or whatever. But I wish... Create a bond (PGV).

C'est quand même dur créer des liens pour le monde de la communauté avec des intervenants là, quand tu changes souvent... (MU).

Depuis que je suis revenue, au niveau des services sociaux il y a toujours eu du roulement. C'est comme si ça serait une place où c'est difficile à travailler parce qu'à cause de la DPJ... Moi aussi je travaille aux services sociaux, pas juste ici, mais dans d'autres places aussi. C'est souvent là où il y des roulements de personnel. Ça ne toffe pas longtemps (PMU).

C. Comment trouvez-vous la qualité des services et leur efficacité?

Qu'elles soient situées en communauté ou hors communauté, certaines ressources sont reconnues par les intervenants pour offrir des services jugés satisfaisants. C'est le cas notamment de certaines maisons d'hébergement autochtones et allochtones, de programmes communautaires de résolution de conflits, de prévention en milieu scolaire et de services de soutien en milieu scolaire. Dans certains cas, les intervenants lient plutôt la qualité des services et leur efficacité à des professionnels associés aux

ressources (tels que les psychoéducateurs, psychologues, travailleurs de rue ou une intervenante de telle maison d'hébergement) sans toutefois aller jusqu'à dire que les ressources le sont. Le discours des intervenants permet néanmoins de dégager les **principaux éléments sur lesquels reposent la qualité et l'efficacité des services offerts** :

- Les services offerts par certaines maisons d'hébergement autochtones sont appréciés dans la mesure où elles offrent aux femmes autochtones l'opportunité de briser l'isolement dans lequel plusieurs se trouvent, en plus d'adapter ces services à leur réalité socioculturelle (langue, activités de partage et d'artisanat, etc.);
- La disponibilité, en tout temps, des intervenants des maisons d'hébergement autochtones, des travailleurs de rue, des policiers et de psychologues communautaires est grandement appréciée :

Mais moi, heu...dans mes...la police c'est un service dont je me sers presque continuellement en particulier en urgence le soir, la violence conjugale, tentative de suicide. Parce que ils sont disponibles, ils restent sur place jusqu'au moment où les choses soient très calmes. Si la personne, en particulier, on pense à un homme agressif où la police reste là autour de moi pour probablement me protéger autant que protéger tout le monde au dispensaire. Mais, j'ai...je trouve que la police fait très bien son travail dans le sens où elle reste là (RÉ).

- Certaines maisons d'hébergement pour femmes immigrantes s'adaptent aux besoins des femmes autochtones et permettent que les intervenantes d'une maison d'hébergement autochtone viennent y rencontrer les femmes autochtones lorsqu'elles ont besoin de parler;
- Les services de soutien en milieu scolaire sont réputés être de qualité et des liens serrés sont entretenus avec les ressources qui interviennent avec les écoliers. Les intervenants de ce milieu veillent à ce que les besoins primaires des enfants soient satisfaits, font de l'écoute et du soutien auprès des jeunes, des suivis spécialisés et des plans d'intervention conçus et mis en application dans une perspective multidisciplinaire et en coopération avec les parents;
- Les services en matière de placement d'enfants semblent également appréciés, notamment en raison du souci de « pairage » dont fait preuve l'agence de la Santé et des Services sociaux;
- Le recours aux méthodes de résolution alternative des conflits, (en particulier pour les femmes qui décident de rester avec leur conjoint violent en danger de revictimisation) est perçu par une interviewée comme un moyen particulièrement efficace de traiter les situations de violence;
- Intervenir dans une approche holistique et de dévictimisation en matière de violence conjugale et familiale;

- L'embauche d'intervenants autochtones qui connaissent bien les réalités des communautés augmente la possibilité d'établir de bons liens avec les membres de la communauté;
- Être conscientes de ses limites en tant qu'intervenant est également un facteur qui facilite la qualité des services offerts à la population : « On doit aussi se partager les situations, les interventions. On ne peut pas tout prendre sinon, on risque de se brûler. On risque de s'épuiser mentalement, on va se brûler » (RÉ).
- La formation continue des intervenantes qui œuvrent au sein des différentes ressources en matière de violence conjugale;
- La révision régulière des guides de ressources et d'interventions en matière de violence conjugale;
- Parler la langue autochtone est jugé nécessaire pour répondre aux besoins des Autochtones qui souhaitent s'exprimer dans leur langue. Le fait d'avoir effectué un cheminement personnel en termes d'affirmation identitaire et d'estime de soi permet également d'avoir plus d'assurance pour venir en aide adéquatement aux autres membres de la communauté comme l'a lui-même expérimenté cet intervenant :

Just the idea of growing up in the native world and growing up across the bridge, being exposed to a nonnative world. Again that's something where you know, it plays with you self-esteem. My experience is that all I ever wanted to do was to be like every other white kid. I had to find my identity and who I am and learn to respect myself before I could respect women. (...) I teach kids and I make darn sure they know it. You know, they are going to know who they are. They are going to take pride in who they are and have identity. So, again, so what I am getting at is that these people how are social workers, who work in different areas, you know, they have those issues too that probably never dealt with. So, it's not really a pride factor, it's a [...] excessive pride, there is too much pride. "What do you mean I don't know? Of course I know what to do" And you know, go to the House, they will help you there. You know, if you are a confident self, you have that confidence in you and knowledge, you would look them in the eye and say "What happened?" You know, you would want to develop a face-to-face relationship and say, like "Is there something I can do?" (PMU) .

- Si les services ne sont pas offerts dans les langues autochtones, il faut à tout le moins s'assurer d'offrir aux femmes la possibilité d'être accompagnées par une interprète qui parle leur langue, notamment lorsqu'elles entrent en contact avec une ressource :

C'est sûr que moi je ne l'ai pas, mais je vais te trouver une ressource pour que quand je vais te référer à cette ressource-là, tu vas avoir une accompagnatrice qui va parler ta langue, puis que, elle va être capable de te dire les questions en langue autochtone. (...) Mais ça, ça aide, ça facilite, c'est extraordinaire (MU).

- En tant que personnes-ressources, les intervenants doivent avoir une bonne connaissance des services offerts par les autres organismes de la communauté. Une connaissance qui non seulement leur incombe, mais leur assure une compréhension globale du processus de prise en charge par les divers services :

Not only is it a responsibility but I take pride in the fact that I know the ins and outs of every department. I know what is going to happen when Little Johnny gets, goes to the police station because parents fight. I understand the process; I understand if a woman gets abused and goes to the Heaven House, I understand the intake and what follows (PMU).

- La concertation et le réseautage des intervenants favorisent l'échange d'expériences et d'expertise et permettent d'offrir un meilleur éventail de services aux Autochtones dans le besoin. Dans le même sens, l'établissement de contacts plus étroits avec les membres des communautés autochtones favorise les échanges autour des dimensions culturelles et permet d'enrichir Autochtones et allochtones, milieux urbains et communautés. La rencontre des cultures donne lieu à un apprentissage mutuel des réalités de chacun. Et plus on connaît la culture de l'autre, mieux on peut adapter l'intervention qui n'en sera que meilleure en bout de ligne.

C'est des discussions cliniques aussi qui se font, fait que, on peut ramener nos affaires. Mettons, des fois, l'agresseur est ici, puis la femme qui a été agressée, elle est là-bas, les enfants vont être ici, c'est très, très aidant. Puis, au niveau du partage de l'expérience, chaque personne connaît un petit peu plus l'organisme de chacun, fait que, ça nous permet... Nous, je pense qu'on est assez bien réseautés avec le milieu urbain, mais c'est comme deux mondes parallèles, le milieu autochtone et le milieu urbain. Puis, à un moment donné, tu vois que c'est en train de s'entrecroiser (MU).

- Le fait d'offrir depuis quelque temps un suivi plus formel aux femmes qui fréquentent les maisons d'hébergement est perçu comme une « valeur ajoutée » aux services déjà existants :

Maintenant ils peuvent aussi faire du suivi plus formel. Parce que, ils ont toujours fait du suivi, mais c'était plus ponctuel, c'était plutôt de la situation de crise pour les femmes non hébergées, puis de l'information, c'était ponctuel. Maintenant, ils peuvent offrir du suivi (MU).

- Les intervenants considèrent important de prendre le pouls de la communauté où ils interviennent afin d'avoir une vue d'ensemble et une bonne compréhension de leur environnement de travail et utiliser tous les organismes de façon optimale.

- Plus un intervenant est installé dans la communauté depuis longtemps, plus il aura gagné la confiance des citoyens :

Although we work side by side, I can assure you that our community...we have got teachers, nurses, the experience is there. It's just that we have to know how to utilize it and we have to know what departments are capable of doing what. And like I said earlier, that's up to us to educate ourselves in that. You know, when this happens, who are we going to contact? Where are we going to go? It's so important... (PMU)

Bien que certains services ou professionnels soient perçus comme offrant des services de qualité et efficaces, il reste néanmoins beaucoup à faire pour améliorer les services en matière de violence conjugale destinés aux Autochtones. Au-delà du fait que certaines ressources spécifiques auraient mauvaise réputation chez les Autochtones, les intervenants ont identifié de **nombreux obstacles qui compromettent ou amenuisent la qualité et l'efficacité des ressources existantes**. Parmi ceux-ci, on compte :

Obstacles liés à la formation et à la compétence de certains intervenants autochtones et allochtones

- La question de la confiance se pose parfois par rapport aux compétences professionnelles et à la qualité de la formation professionnelle de certains intervenants autochtones. Certains douteraient apparemment de la qualification de ceux-ci :

There is also the confidence issue of "Are they capable?" You know, you always have that perception "Are they, do they have the education, are they certified? Can they handle what I have to deal with, can they give me, provide the level of services that I could get off reserve?" (...) And we have almost this engrained, like, I guess, lowered expectation of our own people, you know and I think that limits the amount or the use that we make of our resources because we are not going to get the quality that we deserve or that we can get somewhere else (PMU).

- Certains intervenants émettent également quelques réserves concernant l'habileté de certains aînés à aider véritablement les victimes de violence conjugale de la communauté. Un propos qui vient nuancer l'éloge presque inconditionnel que nous avons entendu dans d'autres communautés autochtones (du moins dans le discours des participants aux groupes de discussion). Ceux-ci n'auraient en effet pas tous la prétendue sagesse qu'on leur attribue généralement :

Some elders are approachable and others are not. Sorry to say but it's a fact. Some others tend to judge others. I don't think I would send somebody or a client to an elder that likes to judge others, "This is why this is happening to you, to go back to your spouse and to your partner. All this is gonna pass". But they need to work on themselves (RÉ).

- La bonne volonté des intervenants allochtones et la formation qu'ils reçoivent à l'université sur la culture autochtone n'apparaissent pas toujours suffisantes pour assurer qu'elles soient en mesure de comprendre la culture autochtone et d'intervenir de façon adaptée :

Moi j'ai eu un cas où une madame, une mère, l'intervenante a été chez eux puis elle était en train de manger puis elle arrivait du bois. Puis ils sont en train de manger du lièvre avec du gruau. Mais l'intervenante a écrit dans son rapport on dirait qu'ils mangeaient de la colle, de la colle. Ça fait que ses enfants sont mal nourris. La famille est mal nourrie. Eux autres ils sont en train de manger du lièvre avec le gruau, le mélange du gruau [un met traditionnel]. Mais elle dans ses propres yeux, ça ressemblait à de la colle (PMU).

- Les policiers autochtones sont certainement la catégorie d'intervenants la plus souvent critiquée par les intervenants. Selon les propos de plusieurs, les policiers ne sont pas bien préparés pour intervenir dans les situations de violence familiale et ces derniers sont souvent réticents à le faire, pour diverses raisons :

Il y a une certaine lacune, moi je trouve qu'ils ont de la misère à intervenir. On dirait qu'on les fatigue quand on parle de la violence conjugale. Moi je dis que c'est, comme je disais tout à l'heure...Moi je vois ça souvent. Ils arrivent, on les fatigue avec la violence conjugale (PMU).

Certains intervenants dénoncent également la lenteur des interventions de certains services de police des communautés autochtones lorsqu'il s'agit de situations de violence familiale. Souvent, il est préférable de se référer directement à la Sûreté du Québec, plutôt qu'au service de police de la communauté, pour obtenir l'aide d'urgence dont les personnes ont besoin :

Puis la lenteur d'intervention aussi pour des cas lourds. La lenteur extrême. Un moment donné une personne qui avait appelé la police, mais elle n'est jamais venue. Ça c'est quand tu peux les rejoindre parce que des fois tu ne peux pas les rejoindre non plus. Moi je dis souvent aux gens maintenant « Appelez la SQ ». Un moment donné c'est la SQ qui va faire de la pression (PMU).

Il semble y avoir aussi un problème au niveau de la formation des policiers qui est, semble-t-il, insuffisante pour être en mesure d'intervenir adéquatement dans les situations de violence conjugale en milieu autochtone :

Je ne sais pas si c'est un manque d'information ou de formation au niveau des policiers pour la violence conjugale. Peut-être aussi c'est un manque de support des policiers. Moi je me demande s'ils sont vraiment prêts les policiers, s'ils sont bien formés physiquement puis en état... si vraiment en état de crise il y aurait un conjoint au couteau... (PMU).

Les policiers de certaines communautés autochtones ne semblent pas non plus avoir l'information nécessaire au sujet des situations familiales particulières de certains

membres de leur communauté, ce qui peut les pousser à ne pas toujours intervenir correctement dans quelques cas spécifiques :

Il y a en des policiers qui ne sont pas au courant des cas. Comme moi mon garçon des fois ça arrivait qu'il pognait une crise à la maison. Parce que mon fils il est schizophrène. Ça fait qu'ils ne connaissent pas vraiment qu'est-ce qui se passe... Il a été malade, il est malade, oui il est malade. Mais ils ne sont pas au courant de toutes les familles. Que ça soit une vie de couple. Il y a peut-être un manque de ça. Un manque d'information (PMU).

Il y aurait finalement un grand roulement de personnel chez les policiers ce qui affecte, sans contredit, la qualité des services :

Mais j'ai vu qu'il y a beaucoup de roulement dans le service policier. Le personnel, il y a beaucoup de roulement. Ce n'est pas les mêmes. Oui il y a beaucoup de roulement de personnel. Je pense Philippe c'est lui qui est resté le plus longtemps. Si ça ne fait pas 8 ans qu'il est là lui... puis le chef policier. Les autres ce sont tous des nouveaux, tout le temps. La madame qu'elle a violence conjugale, il fait qu'elle répète son histoire. Je ne sais pas, ça peut être une des lacunes qu'il y a au niveau des services (PMU).

Obstacles linguistiques

- Les services gouvernementaux ne sont pas donnés dans les deux langues officielles, ce qui cause plusieurs problèmes de communication avec la clientèle anglophone. Entre autres, celle-ci éprouve des difficultés à comprendre le fonctionnement du système et ses exigences bureaucratiques. Une intervenante considère que les services étatiques devraient être bilingues :

Ils n'ont même pas de services en Anglais, ils ne sont pas tenus, il y en a qui le font, mais ils ne sont pas tenus d'être un centre bilingue. Fait que, des fois, il faut qu'on fasse la traduction, ça, déjà, que ce centre-là soit reconnu ou que ça soit exigé que ça soit bilingue. (...) Ici on n'est pas reconnu comme un centre de service bilingue (MU).

- Les femmes autochtones anglophones n'ont pas accès à des services dans leur langue, ce qui occasionne des problèmes d'incompréhension entre les femmes et les intervenants. Cela entraîne des insatisfactions par rapport aux services rendus et affecte la confiance de ces femmes envers la qualité des services :

Nous autres aussi, il y a la barrière de la langue qu'on a remarquée. Des fois, il y a des femmes qui parlent juste anglais, qui sont juste anglophones ou on ne se comprend pas bien aussi. On a des intervenantes qui peuvent offrir des services en anglais, mais tu vois, des fois, que la compréhension n'est pas comme il faudrait, avec les femmes autochtones. Aussi, quand on les accompagne à des endroits, comme à l'hôpital, ils se font mal comprendre aussi, ça, ça joue beaucoup (MU).

Obstacles liés à l'organisation et la structure des ressources existantes

- Certaines ressources allochtones manqueraient de structure et d'organisation :

Ça prend un responsable qui fait une activité. Mais il n'y a pas de structure. Une coordonnatrice ou des employés, ça il n'y en a pas (PMU).

- Certaines règles de fonctionnement dans les maisons d'hébergement allochtones sont suivies un peu trop à la lettre sans tenir compte du contexte dans lequel la femme se trouve.
- Certaines ressources autochtones situées en communauté ne seraient pas suffisamment organisées. Les ressources ne se trouvent pas toujours au bon endroit au bon moment. Une meilleure structuration et coordination des services d'aide devrait être prise en charge par le chef et le Conseil de bande, selon certains intervenants. Il leur incombe, en tant qu'employeur des principaux organismes de services à la communauté, d'assumer le leadership au sein de ces services et d'en promouvoir les valeurs, la vision et les lignes directrices afin d'en assurer le bon fonctionnement :

Any problems that we are talking about are probably problems that not just that department, social services, deals with but they are in every department. And it's decisions by the leaders. That's what has to start! In my view, the chief and the council are the people that employ us. They have to say "Ok this is, here are our standards" You know? "Here are our values" and every department has to operate by those standards. You know "here is how we operate, here is..." Everybody gets this, "our values, our vision of the community, here is how policing works to achieve that vision, here is how social services works, here is how education works". You know, it all comes from, to me I don't want to make it a political thing but I am...If we don't have change at that level, if the maturity in the politics doesn't get with the times then...(RÉ).

- La quasi-majorité des services et des ressources situés en communauté autochtones n'offrent pas de services à l'extérieur des heures normales de bureau.

Obstacles liés à la collaboration et la communication entre les différentes ressources

- Les intervenants des différents services travaillent de manière cloisonnée (*in a vacuum*). Un problème qui n'est pas spécifique aux Premières Nations, mais auquel sont confrontés les services sociaux en général. L'obligation de confidentialité se heurte ici à la nécessité de collaboration entre les différents services pour pouvoir apporter une aide adéquate aux personnes prises en charge par le système socio-sanitaire :

The unfortunate thing and this is something I will say here because I say it at every table, the unfortunate thing is that every resource directorate, or every type of person, works in a vacuum. That's not a First Nations' issue, it's not a First Nation problem, it's a problem, an issue everywhere. Like work, I have a foot in a non-native world, and it's the same thing. You can't get the social worker to speak about the child because they are binded by some kind of law or [...]not to give details. Jurisdictional or whatever...as an educator, we don't want to know the details, we just to know "Look are you giving the services? Is this person getting services? Give me this or this, you know". And sometimes, they just won't do it. "I can't I am sorry" (PMU).

Obstacles liés à l'absence de ressources sur les problématiques sous-jacentes à la violence conjugale

- Certaines grandes villes situées près des communautés autochtones ne comptent aucun service en santé mentale qui pourrait agir à titre préventif en travaillant sur les problématiques sous-jacentes à la violence. Car s'il est possible d'aider les gens à vivre leur douleur psychologique conséquente au vécu de violence, il y a d'autres situations pour lesquelles les intervenants se disent impuissants, notamment celles qui impliquent des problèmes de santé mentale;
- L'absence de ressources et de campagnes de prévention de la violence conjugale et le silence de la population en général sur cette question constitueraient des obstacles majeurs à ce qu'on pourrait appeler *la prise en charge globale* du problème par la communauté;
- Les services ne sont pas nécessairement adaptés pour les personnes qui présentent une multiproblématique. Certaines personnes auraient en effet, besoin d'être référées à des services plus spécialisés :

Puis des fois il n'y a pas rien qu'une problématique de violence conjugale, il y a des problématiques individuelles qui font que cette personne-là aurait bénéficié beaucoup plus d'une autre ressource que de celle où on la réfère. Nous autres on le sait que telle maison au niveau

problématique de santé mentale ils ne sont pas du tout à l'aise, ils ne le prendront pas déjà en partant. Parce qu'ils sont d'abord un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Là ils se ramassent avec un paquet de monde qui a des troubles de comportement, antisociaux... Mais qui cadrent quand même avec la violence conjugale (PGV).

- Les femmes autochtones itinérantes victimes d'agression sexuelle et qui font de la prostitution n'ont pas accès à des services la nuit, selon une intervenante, alors que c'est le moment où elles en auraient le plus besoin :

Puis, on se rend compte aussi qu'il y a un trou. (...) Parce qu'on rencontre beaucoup de femmes itinérantes et de femmes en prostitution. Puis, la nuit, il n'y a personne pour les aider, elles ne savent pas où aller. Je m'étais fait dire : ben oui, je sais que vous êtes là, mais c'est jusqu'à 4h30, puis après ça moi je suis dans la merde, c'est la nuit que j'ai besoin de quelqu'un, puis il n'y a personne, fait que je m'enfoncé tout le temps. Fait que, c'est plus à ce niveau-là qu'on trouve ça difficile avec les femmes autochtones (MU)

- Le manque de logements sociaux abordables offrant un hébergement temporaire et un suivi psychosocial est criant en milieu urbain;
- Un manque de ressources en maison d'hébergement fait en sorte que seules les femmes qui satisfont aux exigences des règlements peuvent y être admises. Les places sont limitées, et pour une question de sécurité, ne sont pas accessibles aux femmes en état d'intoxication aux drogues ou qui sont elles-mêmes violentes et qui pourraient représenter un danger pour les autres femmes et leurs enfants :

Ben, on est dans une maison d'hébergement qui héberge des femmes et leurs enfants. Fait que c'est sûr que si une femme présente des problèmes de violence, ce n'est pas un endroit pour recevoir des enfants. Tu sais, des multiproblématiques, où la femme peut être dangereuse, elle consomme beaucoup de médicaments, elle consomme avec des seringues, on est confrontés à ça ici. Ou du sang dans les poubelles, du vomi, ben oui on va lui demander de partir, parce que c'est un milieu de vie familial (MU).

Obstacles liés à l'insuffisance des ressources en matière de violence conjugale (accès) ou d'intervenants disponibles

- Les interviewés font surtout mention de l'insuffisance des services d'aide en matière de violence conjugale à toutes fins pratiques dans certaines communautés. Cette insuffisance de ressources fait en sorte que celles qui sont en place sont débordées. Le psychologue, par exemple, n'est disponible qu'un nombre restreint d'heures par semaine, ce qui crée une liste d'attente;
- Le manque de temps et le nombre élevé de dossiers des intervenants nuisent aussi à la qualité des services qui se verrait améliorée par l'embauche de

spécialistes en violence conjugale, ainsi que par l'élaboration d'outils mieux adaptés pour les travailleurs sociaux (opposés ici aux intervenants du système judiciaire, plus froid), qui tiendraient compte davantage des valeurs autochtones;

- Il est très difficile d'avoir accès aux services d'un psychologue (surtout en anglais) que ce soit en CLSC ou dans le privé, en raison d'une longue d'attente :

Puis même en français, essayer de trouver un psychologue, référer quelqu'un pour un psychologue, même en privé, parce que, la liste est longue au CLSC, parce qu'il y a quelqu'un en crise. Il faut que tu connaisses, il faut que tu aies des bonnes connexions, déjà là, il y a une liste d'attente aussi, donc, en anglais, c'est encore plus rare, puis c'est encore plus problématique (MU).

- Certaines ressources situées en milieu urbain seraient fermées, durant la période estivale ce qui occasionne différents problèmes : difficulté à retenir le personnel compétent et motivé et par conséquent, haut taux de roulement du personnel. La continuité avec la clientèle devient difficile à établir :

Là, on est ouverts par boutte. Tu construis quelque chose, tu reviens l'année d'après, il y a plein d'intervenants qui ont changé, ils ont changé de poste, ils ne sont plus là, tout est à recommencer. Fait que, le fait d'ouvrir et de fermer juste 5 mois...C'est décourageant aussi de maintenir ceux qui ont la flamme aussi. Je sais que chez vous, il y en a qui ont vraiment le coeur à la bonne place, ça serait platte de les perdre (MU).

Obstacles liés à la lourdeur bureaucratique et aux procédures administratives

- La lourdeur bureaucratique représente un autre obstacle à l'aide apportée aux victimes de violence conjugale. Certains intervenants soulignent à ce propos les multiples et laborieuses démarches effectuées auprès du Conseil de bande afin d'obtenir les documents officiels, qui permettraient de faire en sorte que dorénavant ce soient les hommes qui doivent quitter le foyer familial lorsque la violence est initiée par eux, plutôt que la femme et les enfants, comme c'est le cas actuellement. Une situation qui se trouve aussi compliquée par le fait que la maison est souvent au nom du conjoint seulement. Dans le cas rapporté ci-dessous, il semble que les changements réclamés aient rencontré une solide résistance, en dépit du fait que le chef leur avait donné son aval :

I was trying to get the community involved with local leadership, the chief and Council, and I asked them, "I said this has got to stop. We're not treating the situation as appropriately as we can 'cause the children and the women are the ones that have to leave. They're not the ones that are causing the struggle. What can we do with that person that's causing all this disruption in the family?" So the chief wrote a letter to the fact that that whoever is causing the problem or the disruption in the family, should be the one to leave and let the ones that need the safety and the security to stay in their home. So the letter was prepared and signed by the chief. So I tried to apply that in a situation, and I was told there was

no BCR for it. BCR means Band Council Resolution. So they told me it wasn't authentic for me to apply that letter, to use that letter as an official one. I said "The chief signed it, that's official". He's supposed to be the one leader in our community and I said you don't accept the chief's letter like that. So I still have that letter. The letter is still there, so I questioned it and I said on the legal side. So they said "that's legal because the chief signed it, the chief signed the letter. You're supposed to be able to apply it, to use it". I said okay. So I went back to the Band and "No you need a BCR". Why don't you do a BCR then? "No we have to get all the council to agree". So I said okay never mind. I don't wanna keep going back and forth between the services and just to... you know (PMU).

Autres obstacles qui amenuisent la qualité et l'efficacité des services

- Le manque de ressources financières empêche certaines communautés autochtones d'offrir des services continus et un nombre suffisant d'intervenants au sein certaines ressources :

Quand il y a une cliente, la place est ouverte, mais lorsqu'il y a personne, je ne sais pas s'ils restent ouvert. Lorsqu'on les a rencontrées pour éclaircir la situation, ils nous ont dit qu'il n'y a pas assez d'argent. C'est toujours l'argent, le problème. On a toujours des difficultés par rapport à ça (RÉ).

- Le niveau d'informations transmises aux intervenants : certains intervenants éprouvent fréquemment des difficultés à accomplir un travail de qualité en raison du fait qu'une partie des informations ne leur est pas divulguée par les personnes qui les consultent :

Tsé, on essaie d'aller chercher de l'information lors de nos interventions, mais beaucoup de choses nous sont cachées. Les enfants ont été victimes, beaucoup de ces éléments-là restent cachés alos...(PGV).

- Le dédoublement des services fait en sorte que les femmes doivent raconter leur histoire plusieurs fois, à plusieurs intervenantes lorsqu'elles recourent aux services d'aide. Il serait souhaitable de « tracer des couloirs de services » pour que cette situation soit corrigée;
- Le manque de constance dans l'utilisation des protocoles par les policiers dans les situations de violence conjugale. Malgré l'existence de ce protocole entre les travailleurs sociaux et les *policiers*, les interviewés constatent un certain écart dans son application variable selon les policiers en fonction. Ceux-ci n'auraient pas tous le même niveau de connaissances de la violence conjugale, ni reçus de formation en médiation ou sur la complexité des situations de violence conjugale. Un besoin de standardisation est formulé à cet égard par les participants :

There's some kind of a protocol that exists, but for support it depends if the person has a worker or not. If not, usually there's an offer of services at that point. That's one way to link up the woman with a worker. I noticed too that there's a difference in the way some police officers work. I find there's a big range when they apply the protocol, it all depends on who's on the shift sometimes. So I think that's a problem too, the standard that they operate at (PGV).

- Le fonctionnement du système judiciaire formel, qui dépend du pouvoir discrétionnaire du juge et qui ne tient compte ni du contexte historique et familial des Autochtones, est également critiqué par les intervenants, entre autres en ce qui concerne les procédures pour la garde des enfants. Les interviewés prônent plutôt une approche basée sur les principes de la justice réparatrice, qui serait administrée par la communauté elle-même, pour assurer sa propre survie :

They [les hommes agresseurs] can say anything they want. They lie and it's all up to the judge on who the judge thinks is telling the truth. It's up to him. If that day he wakes up and he's mad at his wife, maybe he'll take the guy's side. Who knows? We don't know. It's all up to... Whereas if it was here, at least the people know people here. They would know a little bit of the background of the families and maybe it would go more towards mediation rather than the [legal] system where just one person makes a decision for everybody. So I guess resources and service make up some of it, but I guess it's also people have to change. We have to train or learn, relearn. Because if we don't we'll end up... (PGV).

- Les croyances religieuses catholiques auxquelles adhèrent fortement de nombreuses familles peuvent représenter un obstacle dans la mesure où celles-ci justifient dans certains cas le maintien du lien conjugal à tout prix. Une situation qui laisse une très faible marge de manœuvre aux intervenantes dont les tentatives de référence à diverses ressources plus ou moins informelles de la communauté (prêtre, aînés) se butent souvent à une fin de non recevoir de la part des victimes :

It's hard to really provide [help]... And plus the workers don't really have the skills into these situations. Because again of the beliefs and the values that are there. Sometimes the family will be very strict in their beliefs. Sometimes the man will say "She's silly because she left me and she's not supposed to leave me. It's in the Bible". So how do you reply to that? How do you respond to that when it's the spiritual beliefs of that person? So you try and refer them to the proper resource. You know we have priest that are there. We have elders that are available. So we try and refer them to these people and we give them the names of the resource person and we call the resource person for them and they never show up or go see the people (RÉ).

- Le fait que, pour diverses raisons, plusieurs femmes nient leur situation de violence représente non seulement un obstacle à l'efficacité des services, mais également une source de frustration pour les intervenants qui ne peuvent évidemment pas forcer les femmes à consulter. Les intervenants éprouvent donc un grand sentiment d'impuissance devant tous ces problèmes de violence conjugale :

Me I feel sad when I see that [la violence]. ..You feel powerless...I'm a witness... I have to work for the person. When I see that, I'm all the time disappointed, but I have that reality in my face (RÉ).

- La crainte des femmes autochtones d'être étiquetées comme victimes de violence conjugale a été mentionnée plus haut (voir infra, p. 7). En outre, les intervenants qui tentent pour des raisons de sécurité d'éloigner les victimes du foyer familial sont perçus comme des « briseurs de familles » :

It's usually the woman that has to leave the home and the children. So when we do that, when we do that kind of intervention we are labelled in the community as "marriage breakers". So that's what they call us because we have to separate the family. » De plus, la communauté ne se serait pas encore dotée d'un plan d'action pour contrer la violence conjugale. « There was supposed to be one developed but it was never completed (PMU).

- La proximité des membres de la communauté affecte parfois la qualité des services d'aide. Par exemple, certains intervenants omettraient consciemment de noter une information au dossier ou même de faire une plainte s'ils connaissent l'agresseur. Par conséquent, le manque de suivi des dossiers et de considération envers les victimes dans leurs démarches de demande d'aide constitue un obstacle à l'efficacité des services :

J. voulait faire une thérapie. Il remplit les papiers nécessaires. Personne ne le rappelle. Il contacte l'organisme qui ne se rappelle pas de lui et lui demande de remplir les formulaires une deuxième fois. Puis, la personne en charge part en vacances : personne ne reprend son dossier. Il patiente plusieurs mois, il vit beaucoup de frustrations. Il pense même que les personnes dans l'organisme ne doivent pas vouloir de sa présence à la thérapie puisqu'ils ne lui portent pas attention (PMU).

D. Lorsque les gens ne font pas appel aux services, où vont-ils?

Il est compréhensible qu'à la question : «où vont et que font les gens qui n'utilisent pas les services?», les intervenantes répondent que ces personnes ne s'orientent pas ailleurs, qu'elles vivent avec la situation et l'endurent tout simplement, ou encore qu'elles quittent la ville et se réfugient à l'écart un certain temps. Plusieurs intervenants s'entendent pour dire qu'à défaut d'utiliser les ressources formelles d'aide, plusieurs femmes autochtones victimes de violence conjugale mobilisent leur réseau informel d'aide (amis, connaissances, familles, aidants naturels, etc.) :

Quand ils ne font pas appel aux services, je te dirais qu'ils vont aller voir un ami, un cousin, quelqu'un de la famille pour en parler...on dirait qu'ils sont moins gênés d'aller voir du monde qu'ils connaissent, c'est plus facile pour en parler et ils ont moins honte aussi...faque c'est ce qu'ils font souvent...(PMU).

C'est ça, souvent les personnes iront pas nécessairement vers les services directs, comme la maison d'hébergement, souvent il y a beaucoup de réticence. Ce n'est pas qu'ils ne connaissent pas ça, c'est plus qu'ils sont gênés ou ils connaissent les gens qui y travaillent donc souvent, la solution B ça va être les aidants naturels (RÉ).

Pour d'autres, il semble que l'alternative privilégiée soit celle de régler eux-mêmes leurs conflits, sans nécessairement recourir aux ressources formelles ou institutionnalisées : « (...) Ben moi, j'avais ma propre solution. Je suis allée voir mon propre agresseur et je lui ai dit en face comment il m'avait fait mal. Ça m'a tout...j'ai tout réglé » (PMU).

Pour certains, finalement, il n'y a d'autre alternative que de demeurer dans leur situation violente :

Et si les gens, par exemple, si on a une situation de violence et, je ne veux pas appeler la policier, je ne veux pas appeler la police parce que j'ai peur de la police. J'ai peur de ce qui va se passer, j'ai peur que mon chum sache que j'ai appelé la police parce que je vais en manger une plus tard. Je ne veux même pas aller au centre d'hébergement, parce que je n'ai pas confiance au centre d'hébergement, je suis encore ben moins appelé à appeler l'intervenante sociale parce que je ne veux pas avoir un dossier avec les services sociaux...Où est-ce que les gens vont? » « Ils restent avec leur mari (RÉ).

Analyse Volet 3 (Citoyens): Utilisation des ressources existantes

A) Est-ce que les ressources existantes sont utilisées par les Autochtones de votre milieu, sinon pourquoi? (sécurité, protection, confidentialité, anonymat, transport)

Lorsque nous avons interrogé les citoyens sur l'utilisation des services dans des situations de violence conjugale, ils ont davantage identifié les motifs qui les amènent à consulter, et ce, qu'il s'agisse de ressources formelles ou informelles situées dans la communauté ou hors communauté.

Principaux constats entourant l'utilisation des ressources existantes par les Autochtones des milieux et des communautés

- Pour plusieurs citoyens, c'est lorsqu'un lien de confiance est établi avec les intervenants qu'ils se sentent à l'aise d'utiliser les ressources d'aide. Le respect de la confidentialité, le sentiment de sécurité et de protection qui découlent de ce lien de confiance font en sorte que les personnes utilisent les ressources :

Un homme il va dire quelque chose, il va rencontrer une personne... une femme va rencontrer quelqu'un, mais la confidentialité reste toujours là. On n'a pas besoin d'être gênés, c'est juste que ça va rester de même puis le respect (PMU).

- D'autres utilisent les ressources formelles hors communauté, notamment les maisons d'hébergement, principalement pour des raisons de sécurité. Une citoyenne confie qu'elle craindrait pour sa sécurité en restant à proximité d'un conjoint qui profère des menaces de mort à son endroit, et qu'elle préférerait s'éloigner de la communauté dans de telles circonstances. Ce sentiment de sécurité semble lié de près à la protection de la confidentialité et de l'anonymat qu'elles y retrouvent également. Il n'y a qu'une communauté, où les femmes souhaiteraient pouvoir être hébergées « chez eux » plutôt que de devoir aller en ville :

« C'est de valeur qu'il n'y en ait pas une ici une maison comme ça. Il que tu ailles en ville pour avoir ces services-là. C'est de valeur qu'il n'y en ait pas une ici. Mais une chance que la ville n'est pas loin par contre ». (PMU)

- Outre la sécurité considérée comme un élément fondamental dans l'utilisation des ressources, d'autres citoyens soutiennent que le transport est essentiel pour faciliter l'accès aux ressources hors des communautés « Moi j'allais en taxi ils me payaient mon taxi. Ils nous payent le déplacement » (PGV).
- D'autres encore, utilisent les ressources à l'extérieur de la communauté dans la mesure où ces dernières offrent des services dans la langue des personnes qui demandent de l'aide.
- En milieu urbain, l'utilisation des services par les femmes autochtones est une question de survie. On comprend qu'il s'agit ici d'une intervention de dernier recours :

Quand tu es brimé, que tu vis de la violence conjugale, à un moment donné, tu es à bout, c'est ça qui va t'aider à aller chercher de l'aide. C'est quand tu n'en peux plus, c'est un mode de survie, tu vas y aller. Personnellement, je pense que chaque être humain à ça en lui, ce mode de survie là, qu'il doit appliquer dans sa vie. Puis, je pense que nous, les femmes autochtones, on a aussi cette force-là, c'est une force dans le fond. Mais, c'est de se repérer ici dans un monde qui est différent. On a vécu certaines choses dans notre communauté, puis là on les transporte ici, mais si on vit la même chose en ville, ah là là, il faut se débattre, il faut vraiment tout faire pour aller chercher l'aide qu'il faut. (MU)

- Les femmes autochtones ne sont pas les seuls acteurs sociaux à recourir aux ressources formelles ou informelles d'aide, certains hommes autochtones utiliseraient également les ressources d'aide existantes même s'il est encore plus difficile de parler et d'aller chercher de l'aide pour un homme autochtone victime de violence conjugale. La fierté et l'orgueil masculins peuvent en effet constituer une barrière importante à la recherche d'aide pour certains hommes :

C'est plate à dire, il y a aussi l'orgueil de l'homme, la fierté de l'homme, un homme ce n'est pas supposé se faire battre. Puis j'en connais beaucoup des hommes, j'en ai connu des hommes qui ont été battus par leur femme ou par leur conjoint. Ce n'est pas les personnes qui vont le plus chercher de l'aide. Puis c'est souvent le même pattern qu'avec les femmes battues : c'est moi qui n'a pas été correct. (MU)

- Pour plusieurs citoyens, il est souvent beaucoup plus facile de se confier à une amie, à une personne qui a une bonne écoute et qui a déjà vécu la problématique de violence, plutôt qu'à une ressource plus formelle. Dans quelques communautés, les citoyens ont tendance à prioriser l'expérience vécue et l'approche plus humaine des ressources informelles, que l'expérience professionnelle et les diplômes :

(...) Pis est venue me voir parce que c'est une amie. Pis là, j'y ai dit, j'y ai dit heu... J'ai remercié en premier parce qu'elle est venue me voir, elle a eu la force de venir me voir. Mais, j'ai conseillé d'aller voir d'autres personnes aussi. Pis je suis prête à la recevoir encore, « tsé ». (...) C'est sûr que tu ne vas pas chez quelqu'un qui a jamais vécu de violence... ni de ça parce que là, elle va te dire... « tsé », elle peut arriver puis te dire : « Écoute là, t'es tannée, bien passetoi une corde puis

faisle. » « Tsé », par exemple, à quelque part. Mais, sauf que par exemple, tu vas voir une personne qui a vécu la... quasiment la même chose identique, c'est sûr que ça aide à ce moment là, puis tu passes au travers. Parce que tu es mieux compris (PGV).

J'en ai vécu de la violence. Et puis, heu... mon Dieu, je ne suis pas sûre que si j'avais été dans communauté, j'aurais été me chercher de l'aide (PGV).

T'aimes mieux aller avec des inconnus. (PGV)

- De l'avis des répondants, les gens qui n'utilisent pas les ressources d'aide formelles ont plutôt recours à la famille et aux amis. Et même dans les cas où une intervention est sollicitée auprès d'une ressource (par exemple, la police), il « est possible qu'en bout de ligne le problème soit pris en charge par le réseau social du couple en conflit, qui décide d'appliquer sa propre «justice» ou par la femme elle-même qui use de violence à son tour « It made me violent where I wasn't. Like "Yeah? You think you are going to hit me? I am picking up something and you are going to get it too". You know? I turned like that » (PGV).
- Enfin, des citoyens provenant d'une communauté près d'un milieu urbain constatent que depuis les dernières années, les femmes luttent davantage pour sortir de la spirale de la violence et qu'elles reprennent du pouvoir sur leur vie. Le fait qu'elles soient plus éduquées aussi fait en sorte qu'elles sont maintenant mieux outillées pour faire face à la violence, elles s'autorisent à exprimer leur voix et gagnent en force. Le propos qui suit témoigne des ressources personnelles de certaines femmes pour se sortir des situations de violence conjugale :

And in the twenty years I've seen a lot of women and... women are getting stronger. I'll tell you right now, I've seen it from my day to now. Women are fighting back. They are very resource-full and... they're more educated. They've got so much tools now, I see the difference there. (MU)

Comme nous l'avons rapporté précédemment, l'utilisation des ressources formelles et informelles est souvent tributaire de la manière dont les individus perçoivent les ressources qui leur sont adressées. Les résultats laissent entrevoir différentes barrières qui viennent compromettre la demande d'aide et l'utilisation des ressources existantes.

Barrières ou obstacles à l'utilisation des ressources en communauté

◆ Confidentialité et anonymat

Parmi les obstacles les plus importants liés à l'utilisation des ressources en communauté, on retrouve le non-respect de la confidentialité et de l'anonymat . Il va sans dire que de

préserver l'anonymat et la confidentialité à l'intérieur des communautés représente un défi de taille car, comme le souligne plusieurs citoyens : « les nouvelles circulent vite dans une petite ville » (PMU).

En se confiant aux intervenants de leur communauté, où tout le monde se connaît et où « tout finit par se savoir », la sécurité des femmes s'en trouve menacée notamment en ce qui a trait au séjour en maison d'hébergement qui sera connu de tous et où les histoires de chacune risquent d'être répétées hors du cadre professionnel. Des citoyens trouvent anormal que les victimes de violence se retrouvent ainsi empêchées de parler à qui elles veulent sans craindre de subir les représailles de leur conjoint lors du retour à la maison :

That's where the violence also starts to because if you go out and you talk to this person, it goes back to the husband or boyfriend and next thing you know, like, « Oh, well, you were talking to this one » and Bah! Bah! Bah! You know, and it's like, I can't talk to anybody now? (PMU).

... Cause we are scared. It's a small community and a lot of our, like, family, friends work for social services so you, we feel we can't trust them. It's our, every time we talk, it's our problems being talked about at their supper table, at their friend's circles when they are having their Friday night, you know, get together and everything like that, you know. And then, next thing you know, well, somebody heard about my problem. Well, how did that person hear about my problem? So, we feel like « Ok, well, you know, there is nobody to talk to », we can't talk to anybody (PMU).

And it's like, we shouldn't shelter ourselves in our home. We should be able to go out, have fun, talk to whoever we want without coming back 'cause we are scared « Oh my God! My boyfriend or my husband heard this » you know what I mean? It's wrong! (PMU).

Même si certains citoyens ne redoutent pas tellement un bris de confidentialité de la part des intervenantes des maisons d'hébergement : « C'est sûr que ce n'est pas la maison d'hébergement qui va sortir de la confidentialité » (PMU), d'autres craignent que des intervenantes, des résidentes des maisons, des voisins des maisons d'hébergement ou encore des femmes elles-mêmes victimes de violence informent les conjoints du lieu où elles se trouvent, ce qui mettrait leur sécurité en péril. Ces citoyens ont toutefois spécifié que cette crainte n'est pas exprimée uniquement par des femmes autochtones :

C'est une remarque d'une femme, parce que moi je l'ai vue, je la connaissais, il y avait son petit qui était avec. Elle a dit : j'ai peur, je suis connue, puis là ils me connaissent, puis ils vont le dire à mon chum. Moi, je m'en fous, au moins, je me dis, elle s'est sortie de la communauté, elle est allée voir à la maison d'hébergement pour femmes autochtones, pourquoi j'irais dénoncer qu'elle s'est sauvée? Ça m'a fait comme, pourquoi, moi je suis à Québec, puis elle vient dans une maison d'hébergement pour femme à Québec, autochtone, puis elle fait une réflexion comme ça? Ça veut dire que la confiance ce n'est pas tout le temps (MU).

Je pense que ça serait dans n'importe quel centre d'hébergement, tu vivrais ça. Pas juste un centre d'hébergement pour autochtones, dans un centre d'hébergement non autochtone aussi. Parce que ma sœur, elle était dans un centre d'hébergement non autochtone, puis elle avait peur que son chum la trouve. (MU)

Les cercles de parole sont aussi l'objet d'inquiétude et de préoccupation pour certains citoyens. En effet, pour des questions de confidentialité, certains membres de la communauté hésitent à participer à des cercles de parole.

I went to a circle and then a few weeks later I heard things, I'm not gonna go back there. (...) The story you shared in the circle, it did come out then it's shared by others (RÉ)

Néanmoins pour ces derniers, il est possible de résoudre le problème en choisissant des animateurs extérieurs à la communauté. Ces expériences négatives font en sorte que dans deux communautés, certains citoyens préfèrent recourir aux services d'aidants naturels afin de mieux préserver leur anonymat.

◆ Sécurité et protection

Il est parfois difficile de distinguer sécurité et protection de confidentialité et d'anonymat, car, pour les citoyens, de manière générale, c'est l'absence de confidentialité et d'anonymat qui compromet la sécurité et la protection. Il va de soi qu'il est beaucoup plus difficile d'assurer la protection et la sécurité des personnes dans les communautés où tout le monde se connaît. Cela demeure tout un défi pour les intervenants qui oeuvrent dans les ressources situées dans les communautés.

Même si des citoyens reconnaissent que des efforts sont faits dans les maisons d'hébergement pour assurer la protection, il n'en demeure pas moins que pour une citoyenne il est plutôt facile pour quelqu'un de débrouillard de situer les maisons d'hébergement à partir d'un ordinateur, malgré les précautions prises pour tenter de garder leur emplacement secret. «Mais, en ayant le numéro de téléphone, l'agresseur, il connaît l'adresse. Il y a déjà eu quelqu'un qui s'est introduit dans la maison, juste avec le numéro de téléphone, ils savent où c'est (l'adresse)» (PMU).

Il n'y a qu'une communauté où la proximité des membres n'est pas un obstacle à l'utilisation des services. Ainsi, à l'exception d'une seule communauté, la confidentialité et l'anonymat qui assureraient une certaine sécurité pour les personnes sont des enjeux majeurs qui peuvent faciliter ou entraver la demande de services d'aide en matière de violence conjugale dans la communauté, selon que ces règles sont respectées ou non. Il apparaît que la grande proximité des membres de la communauté (amis, frères, cousins, amis d'amis...), joue plutôt en défaveur de l'utilisation des services par les femmes.

c'était le fun, mais c'était toute des gens qui se connaissaient pas (...) Mais, c'est plus difficile quand c'est dans des petites places... et où on se connaît toutes. (...) Fait que tu as peur que si tu en parles à une qu'elle

aille dire : « Ha ben! Elle a vécu ça... » Et c'est pas le fun. C'est confidentiel. Mais, c'est pour ça que c'est comme plus... délicat. (PGV).

Une citoyenne d'une communauté située près d'un milieu urbain confie qu'elle craindrait pour sa sécurité en restant à proximité d'un conjoint qui profère des menaces de mort à son endroit, et qu'elle préférerait s'éloigner de la communauté dans de telles circonstances.

Ainsi, la présence ou l'absence de sécurité et protection sont deux facteurs essentiels dont les femmes tiennent compte dans leur recours aux services d'aide existants, comme en témoigne cette interviewée, qui se souvient de son séjour en maison d'hébergement avec sa mère lorsqu'elle était enfant : « Nous autres on allait là-bas pour avoir de la protection, pour se sentir plus en sécurité, pour s'évader de ce monde-là et penser à nous autres » (PMU).

♦ La violence conjugale...un tabou

Le tabou qui entoure le phénomène de la violence conjugale engendre une certaine honte à demander de l'aide, ainsi que la peur d'être stigmatisée. Les femmes craignent ainsi d'être jugées comme ayant échoué par rapport à leur mariage. Pour cette raison, plusieurs préféreront garder le silence sur leur vécu de violence : « I never said anything to anybody because it's like my marriage, my problem, my everything, so.... »(PGV)

Ce tabou peut aussi teinter l'intervention des professionnels, qui font parfois peser un jugement moral et la désapprobation sur la victime. Le témoignage suivant en dit long à ce sujet :

There is a whole stigma of shame over conjugal violence too and keeping it quiet. "Don't tell anybody" And I went to the doctor once. I had brought my daughter for something and... I have an email often and I guess I was tired : my daughter had bronchitis, she was coughing, I was up all night, I had shadows, I was very pale and I remember the doctor saying: "Are you married? What does your husband do for a living? Does he drink? Does he hit you?" (...) I got so defensive and she followed me to the front desk and she made me do a follow up appointment like she was accusing me of having been abused by my husband and I ...it was not the case but I felt like this horrible, like shame, like "Oh! My gosh..." so there is that taint over it and after thinking about it for a while, you know what, some people need to be asked. What if I was abused? What if I needed that? (PGV)

♦ Autres barrières à l'utilisation des ressources en communauté

Bien que moins abordées par les citoyens, d'autres barrières à l'utilisation des ressources en communauté ont néanmoins été identifiées et méritent d'être rapportées. Les principales sont :

- La réticence à se confier à un professionnel paraît moins grande lorsque les personnes envisagent de consulter des services à l'extérieur de la communauté;
- D'autres citoyens (PGV et PMU) affirment qu'ils n'iraient pas consulter une intervenante connue, par gêne, même en supposant que la confidentialité serait respectée. Ainsi, la proximité entre les personnes à l'intérieur des communautés compromet non seulement la confidentialité, la sécurité, mais génère aussi un malaise à se confier;

« Oui, il y en a beaucoup qui fréquentent ces organismes-là. Par contre, il y en a d'autres qui sont comme gênées. Il y en a d'autres qui ont des problèmes «tsé» plus d'alcool, de drogues. Fais qu'ils aillent [ne vont pas] pas aux ressources pour aller chercher de l'aide ou... (...) Mais, souvent les gens, c'est parce... c'est comme je dis, soit ils sont renfermés ou bien soit ils sont gênés ou... Des fois, ils aillent [ne vont pas] pas chercher de l'aide ou ils en ont de l'aide, mais... ils rechutent ou... ils décrochent. Souvent... (...) Ou on est gêné. C'est vrai. Parce que la violence, je pense qu'un peu tout le monde l'a vécue. Je crois bien »
(RÉ)

- La méfiance entretenue par des citoyens à l'égard des professionnels ne se limite pas à l'expérience vécue dans une communauté. Elle laisse des traces parfois indélébiles. Une citoyenne rapporte qu'elle est devenue très méfiante envers les gens par la suite, même lorsqu'elle s'est retrouvée en milieu urbain, où elle cachait qu'elle vivait de la violence conjugale ce qui fait qu'elle a mis beaucoup de temps avant d'aller chercher de l'aide.

Moi j'ai vécu des expériences dans des maisons d'hébergement, puis ça été mon cas, je suis venu ici parce que je voulais m'en aller de ma communauté. (...) En milieu urbain, quand j'ai déménagé ici, quelques mois après. Puis, j'ai eu peur, j'ai eu peur au début, d'aller chercher de l'aide, parce que je venais de la communauté, j'avais peur de vivre la même chose que j'ai vécu dans ma communauté, j'avais peur. Puis, c'était la confiance, d'avoir confiance aux personnes, j'ai eu de la misère.
(MU)

- La crainte des femmes de se voir retirer leurs enfants si elles demandent de l'aide serait un autre obstacle à l'utilisation des services (PMU) «On a peur d'eux autres ici (de la DPJ) avec tout ce qui s'est passé avec les pensionnats (...) »
(RÉ)
- La méconnaissance de l'existence des ressources. Les données révèlent que des citoyens des milieux urbains ne connaissent pas ou connaissent très peu l'existence des ressources qui peuvent leur venir en aide pour des situations de violence conjugale à l'exception des maisons d'hébergement mieux connues par des femmes qui les ont déjà fréquentées. Comme le rapporte certains citoyens, même si les maisons d'hébergement sont «anonymes» pour des questions de sécurité il n'en reste pas moins qu'il est difficile de les fréquenter si l'on en connaît pas l'existence « (...) »

avant on ne connaissait pas les maisons d'hébergement pour les femmes, on en entendait pas parler, on ne savait pas. Mais mettons que moi, je donne un exemple, si j'avais été victime de violence, je ne sais même pas ce que j'aurais fait, à part aller dans un CLSC. » « D'abord, il faut savoir où elle est la maison d'hébergement aussi, je ne sais pas, je sais ben que j'y ai déjà été puis je ne savais rien, je ne savais pas les ressources non plus, je ne savais même pas que ça existait une maison d'hébergement, dans mon temps. (...) Puis de toute façon j'en parlais pas. » (MU)

- La crainte de la dénonciation de la violence du conjoint

Un autre obstacle à l'utilisation des ressources est la crainte que le conjoint se retrouve en prison suite à la dénonciation de ces comportements violents par les intervenants ou encore par les membres de la famille de la conjointe. Une situation que la plupart des femmes autochtones souhaitent éviter. Ce qui amènent certaines d'entre elles à garder secret la violence qu'elles vivent ou encore à ne pas se montrer quand les signes de la violence du conjoint sont bien visibles.

Souvent aussi, le problème c'est que la femme, même si elle a été battue par son mari, elle essaie de le protéger aussi. Donc, si elle va à la ressource, eux autres ils vont appeler la police pour faire arrêter le mari, donc, c'est pour ça qu'elles ne vont pas là. (MU)

Souvent, la femme ne porte pas plainte, justement parce qu'elle ne veut pas que son mari aille en prison. Mais, ça fait quelque temps, ça peut être la sœur ou la mère qui va faire une plainte. La police va directement voir la sœur ou le frère, toi, si tu fais une plainte, on va arrêter le gars. (...) Parce que si la femme arrive là-bas avec un œil au beurre noir, automatiquement, l'intervenante qui est là va dire : ça ne se peut pas que le gars soit dehors, il faut qu'on appelle la police, il faut réagir. C'est sûr qu'ils respectent si je ne veux pas faire une plainte, ils vont respecter, mais (...) il y a tout le temps une peur [de subir la pression de dénoncer]. (MU)

Barrières ou obstacles à l'utilisation des ressources hors communauté

Les barrières ou obstacles à l'utilisation des ressources hors communauté ont surtout été rapportés par cinq groupes de citoyens provenant soit des milieux urbains ou d'une communauté située à proximité d'un milieu urbain.

♦ Transport

Pour des citoyens de deux communautés, l'incapacité d'assumer les coûts de transport vers une ressource, le manque de transport, une longue distance à parcourir pour se diriger vers une ressource ou encore se véhiculer dans des conditions difficiles sont des éléments qui pourraient les empêcher d'aller chercher de l'aide. Une citoyenne rapporte

qu'elle est à : « trois heures de gravelle » (PMU), « Moi j'allais en taxi ils me payaient mon taxi. Ils nous payent le déplacement ».

Les citoyens d'une communauté soulignent que le transport en cas d'urgence peut-être défrayé par Santé Canada à une personne menacée par un conjoint armé, par exemple ou encore pour des personnes qui ont été pensionnaires dans le passé et qui souhaitent effectuer un travail sur leurs comportements violents (PMU).

Enfin, une des communautés apprécie le fait qu'une de leur ressource soit accessible sans avoir besoin d'un moyen de transport. De fait, une nouvelle maison de la famille a été ouverte en plein centre du village, ce qui facilite pour beaucoup de personnes, son accessibilité puisque les gens de la communauté peuvent s'y rendre facilement, même sans voiture : « En plus, la maison... la nouvelle maison (de la famille) qui est ouverte est en plein centre du village. Est plus accessible pour les gens là... qui ont pas d'auto ». (PGV)

◆ **Barrières linguistiques**

Il n'est pas toujours possible pour les citoyens de s'exprimer dans leur langue avec les intervenants en provenance de l'extérieur de la communauté, ce qui peut poser problème à certains qui souhaiteraient le faire

« C'est ce qui s'est passé avec ma fille. Elle voulait avoir une intervenante qui parle sa langue. Elle ne voulait pas rencontrer la personne de l'extérieur. Elle ne voulait pas s'exprimer en français. Ça serait mieux qu'elle s'exprime dans sa langue » (PMU)

◆ **Peur du jugement**

La peur du jugement par rapport aux situations de violence conjugale a aussi été évoqué comme un obstacle à l'utilisation des services.. L'éventualité d'un recours aux services des policiers évoque la crainte d'être jugées par eux, à cause de leur statut d'Autochtones, et d'être blâmées de la violence qu'elles subissent, plutôt qu'aidées. Le témoignage suivant en dit long sur la fragilité de la relation de confiance entre Autochtones et policiers.

Un Indien qui se fait battre, c'est du jugement par les policiers. Moi j'avais peur, quand j'ai dénoncé, j'avais peur, au début, je ne voulais pas faire la plainte à cause des policiers, j'avais peur. Parce qu'au début ils me disaient : pourquoi tu ne l'as pas mis dehors?, des affaires de même là. Tu as la peur en toi, puis tu ne peux pas le mettre dehors. Moi j'ai voulu l'expliquer à des policiers, puis, ils m'ont jugé aussi un peu. Une chance, il y a eu l'enquêteur qui est venu, puis il y avait une femme de la maison d'hébergement, puis j'ai eu confiance après. (...) La confiance des policiers, moi j'ai pas aimé, le jugement des policiers. Parce que, tu te dis, je vais faire une plainte, il ne prendra pas ma plainte, c'est moi qu'ils vont juger. (MU)

C'est plus les jugements aussi, des autres personnes, dans notre communauté, dans toutes les communautés ça se passe de même, on se connaît tous et il y a plusieurs jugements aussi. C'est comme si c'était normal que la femme soit battue, c'est ça moi que je voyais tout le temps, c'est l'homme qui menait. (MU)

De se faire juger, c'est dur, puis on juge facilement sur la violence. Tu sais : ah, c'est de ta faute. Moi, c'est ça qui me tue, parce que tu te fermes, tu te tiens fermé, tu ne parles pas parce qu'on va encore te dire : tu n'aurais pas dû. Puis c'est dur de s'en sortir, tu sais, c'est long s'en sortir. (...) Quand tu vois le regard de l'autre, puis tu sais d'avance ce qu'il va te dire : tu avais rien qu'à pas rester là, t'es une criss de folle, ça fait mal en sacrement ça, ça fait mal au boutte ça. Moi je pense que c'est le jugement des autres ça. (MU)

B. Comment trouvez-vous la qualité des relations avec les intervenants(es) de ces ressources?

À cette question, ce sont principalement des citoyens de trois communautés situées près des milieux urbains qui rapportent que la confiance est le principal facteur qui exerce une influence sur la qualité de la relation avec les intervenants. Plusieurs personnes disent éprouver un malaise à parler de leurs problèmes à des intervenants qui sont des étrangers à leurs yeux. La confiance est donc difficile à gagner pour ces derniers. Car les femmes victimes, éduquées à ne pas révéler quoi que ce soit sur leur situation, sont souvent trop embarrassées pour se confier, et la famille demeure encore la ressource la plus «fiable» à leurs yeux

Outre la confiance, il appert que le fort roulement de personnel sur le terrain et, par conséquent, le manque de continuité dans les services découragent également les femmes, qui doivent à chaque fois réexpliquer leur situation à un intervenant différent. Dans ce contexte, il est facile d'imaginer qu'il peut être difficile pour les femmes, qui sont déjà méfiantes à dénoncer leur situation de violence, éprouvent de la difficulté à se confier à des professionnels qui sont «de passage».

C. Comment trouvez-vous la qualité des services et leur efficacité ?

Il a été possible de répertorier dans les propos des citoyens certains éléments qui assurent la qualité et l'efficacité des services en matière de violence conjugale destinées aux Autochtones.

Ce sont :

- La sécurité et la protection offerte par les maisons d'hébergement aux femmes et aux enfants constituent un cadre qui permet aux personnes concernées de bénéficier plus efficacement des interventions.

I didn't talk that much either but, I was safe when I walked through that door, when I turned that corner. I was safe, I was like, you know, it was like my shield. (PMU)

I loved it here 'cause I stayed here to. I stayed here for 30 days, it's your limit and I didn't care who knew I was here, I really didn't. 'Cause at the time, I soon as I turned that corner, I was safe 'cause it was right here (PMU)

- Le confort des maisons, tout comme le soutien des intervenants et des autres femmes hébergées contribuent également à la qualité des services.

And as soon as I walked through that door, there was no yelling, there was no...nothing. It was like...I left my stress at the door. And I was so comfortable. The kids were comfortable. I was at the point where I wanted to pay a room and board (PMU)

- Un autre facteur qui assure la qualité et l'efficacité des services est la disponibilité des intervenants, car, comme les citoyens l'ont mentionné à plusieurs reprises, la violence peut arriver n'importe quand. Des citoyens disent apprécier le fait que certaines intervenantes de maisons d'hébergement en qui elles ont confiance acceptent de recevoir des appels en dehors de leurs heures de travail. Cet extrait met une fois de plus en exergue non seulement l'importance de la disponibilité, mais aussi du lien de confiance déjà établi entre les personnes qui ont besoin d'aide et les intervenants susceptibles de leur venir en aide. « Mettons-moi si j'appelle puis je suis habituée avec une intervenante, puis là il veut absolument parler à la personne, ça fait qu'un moment donné il va l'appeler chez eux ou chez elle » (PMU). Pour certains citoyens, ce lien de confiance est tributaire de la stabilité du personnel.
- Toujours en lien avec l'accessibilité, des citoyens soulignent que pour eux un service efficace et de qualité est assuré par la capacité des ressources à répondre aux demandes qui nécessitent une intervention rapide, comme par exemple la ligne téléphonique de crise qui est accessible en tout temps. (PMU)
- L'embauche d'intervenants autochtones dans les maisons d'hébergement. Des citoyennes soutiennent qu'elles se sentent plus à l'aise et moins gênées de se confier à une personne qui partage sensiblement les mêmes valeurs, la même langue et parfois le même vécu qu'elles.

« Ici il y a une personne qui travaille là elle est autochtone. Ça aide un peu plus il me semble à s'intégrer, à être moins gênés, à moins se sentir à part. Je crois que les personnes qui sont victimes de violence conjugale elles appellent plus pour voir si elles peuvent être hébergées là-bas. À cause justement qu'il y a un autochtone qui travaille là. Je ne sais pas s'il n'y avait pas l'autochtone, si ça serait tous des Blancs, je ne sais pas si ça serait la même chose. Être à l'aise d'appeler puis de... »(PMU)

- Dans les situations où les intervenantes des maisons ne parlent pas la langue des femmes hébergées, des citoyens soulignent l'importance de la présence

d'interprètes, car, exprimer ce que l'on vit dans une autre langue que la sienne est très difficile pour les femmes. (PMU)

- Pour quelques citoyens, le fait de ne pas avoir à se déplacer pour entrer en contact avec un intervenant est un gage d'efficacité des services. À ce titre, l'intervention sous forme de suivi téléphonique évite les déplacements tout en respectant l'anonymat et en respectant la confidentialité :

« ...parce que... tandis que là, même si tu es battue pis tout ça ou bien que tu vis n'importe quelle violence, si tu veux y aller aux services sociaux, tu sais qui... tu... tout le monde va savoir que tu t'en vas là, tu... te mets déjà une étiquette tout suite avant d'y aller. Tandis qu'au téléphone bien, c'est plus... Parce que c'est vrai que c'est plus confidentiel, tu ne sais pas à qui tu parles » (PGV)

- Comme il a déjà été rapporté à quelques reprises, il est impératif pour les hommes tout comme pour les femmes qui sollicitent de l'aide dans une situation de violence conjugale d'établir un lien de confiance avec les intervenants. Comme en témoigne l'extrait qui suit, le lien de confiance est intimement lié à la confidentialité :

Ça fait un an que je suis revenu à Montréal et ça fait plus d'un an que j'ai affaire avec le centre d'amitié autochtone. Il y a une intervenante là que je peux dire que je fais affaire avec elle, ça fait un an, puis je me sens totalement à l'aise avec elle, puis oui, si jamais parler avec cette femme-là. Puis je sais qu'elle ne répètera jamais ce que je lui dirais (MU)

- La qualité et l'efficacité des services passent aussi par le fait de favoriser les activités traditionnelles ou encore de développer des ressources conçues spécifiquement pour les Autochtones, comme il est rapporté dans les propos suivants :

La première place où j'irais, ça serait le centre d'amitié autochtone, parler avec un intervenant ou une intervenante là-dedans avant. J'aurais tendance de m'approcher de mon monde à moi. (...) Avant d'aller vers des blancs, disons. (MU)

Un moment donné ça a sorti, au fil des années, fallait que ça sorte anyway, mais, oui, un centre autochtone, ils m'ont beaucoup aidé, spirituellement (MU).

- À tous les facteurs identifiés précédemment comme étant des incontournables pour assurer la qualité des services, des citoyens mettent en exergue l'importance d'un service d'écoute basée sur le respect de la personne et le non-jugement : People come to my place and just sit on my couch and talk about what's happening in their lives. But I just encourage them. I don't say "Just leave him, dump him". I don't say that, I just encourage them to find ways to get help » (RE)

En arrivant là, j'avais à parler à des intervenants puis c'était des intervenants autochtones. J'étais vraiment, vraiment surpris, parce que

leur manière d'écouter, ils écoutaient vraiment. Pas de questions, pas d'interruption, rien, ils étaient juste... puis on m'écoutait, on m'écoutait, jusqu'à temps que j'ai fini ce que j'avais à dire (MU)

- Des citoyens qui ont participé à l'étude reconnaissent également la stabilité du personnel (médical et des services sociaux) comme l'un des ingrédients de base nécessaires à la qualité et à l'efficacité des services d'aide en matière de violence conjugale. On cite à cet égard l'exemple d'un médecin ayant œuvré dix ans au sein d'une communauté éloignée. Celui-ci, apparemment très apprécié, avait su gagner la confiance des femmes avec le temps et reconnaissait les signes de violence chez leurs enfants :

It's pretty hard now to say because the health system is... doctors are going like this and nurses too. So it's not stable. Whereas before we used to have this doctor for 10 years. We were able to relate to that doctor (...). Social services too, when you go there you know pretty well who is working there, who you can go see. (RÉ)

- Pour quelques citoyens la qualité des services passent par l'embauche de personnels permanents spécialisés en matière de violence conjugale (PGV).
- L'adoption d'un langage qui permet de se faire comprendre par les personnes qui utilisent les services :

si ça parlait comme nous autres on se parle. Pas avec des mots à cent piasses (...) On ne comprend absolument rien. On est mieux avec des mots à cinq piasses pis comprendre (...) Tu peux être directe sans, sans prendre un mot là que... C'est sûr, ça fait mal sur le coup. Ça te fesse dans la face. Mais, sauf que par exemple, au moins tu comprends le...(PGV)

- La souplesse du protocole d'intervention.

Non parce que là, veux, veux pas, après ça tu te décourages. Pis là, tu te dis : « C'est... si je ne respecte pas ce protocole-là, ils vont me revirer de bord dans trois mois, dans quatre mois. «Tsé», je vais revenir dans le même déroulement pareil que j'étais au début. Fais que, ça ne me donne rien d'y aller. » «Tsé» à quelque part, c'est comme ça que tu vas réfléchir. Donc, ce que j'entends là, c'est plutôt une intervention très flexible là. «Tsé» pas une série d'étapes...là, mais on va y aller au jour le jour. Un peu là, «tsé» moi...(PGV)

Bien que certains services ou professionnels sont perçus comme offrant des services de qualité et efficaces, il reste néanmoins beaucoup à faire pour améliorer les services en matière de violence conjugale destinés aux Autochtones. Ainsi, plusieurs obstacles qui **compromettent ou amenuisent la qualité et l'efficacité des ressources existantes** ont été identifiés par les citoyens participant à la recherche. Voici ce que nous ont rapporté les citoyens :

Obstacles liés à la formation, la compétence, les attitudes et le vécu des intervenants

Les qualifications professionnelles des intervenants qui desservent la communauté ne sont pas connues de la population. Cette situation crée de la confusion dans l'esprit des gens, qui veulent savoir à qui ils ont affaire, et représente dans certains cas un frein à la consultation, mais aussi à la qualité des services :

They don't wear a badge that says "I am qualified Master's Degree in Psychological Counselling. I am here. This is who I am. This is my experience". You know if you publish that, if you show the community what qualification each person has, maybe then we will trust but as far as we know they go for workshops maybe? (...) I don't know what qualifications the counsellors have (PGV).

If you are talking just about counselling, I would say yes you have to have that. Show me that Master's degree. Show it to me. I want to see your qualifications. I want to see your years of experience so that I am not subjecting my mind to whatever you decide. You know "I am qualified". (PGV)

Des citoyens rapportent qu'un diplôme n'est pas un gage de compétences, car, malgré leurs papiers de certifications professionnelles, certains intervenants manquent d'habiletés pour garantir une intervention de qualité :

« Les diplômes. Juste le beau diplôme, qui a dans son... dans le fond du mur là. Ben là, lui, tu le sens tout suite que c'est «frette». L'approche, «tsé», l'approche est importante dans une situation comme ça. Puis, la minute que tu vas rentrer en contact, ton approche, «a» marche pas là. C'est fini. Non, mais «tsé», t'as l'approche là est importante. Pis c'est vrai qu'«est» importante l'approche. Parce que tu le sens tout de suite, tu le sens si tu peux t'ouvrir ou tu.... (PGV).

La question de la confiance se pose parfois par rapport aux compétences professionnelles et à la qualité de la formation des intervenants autochtones. Certains citoyens douteraient de la qualification des intervenants autochtones, dont les services policiers, qui sont particulièrement visés « Il n'y a pas assez de policiers, mais ils ne sont pas formés ben ben les policiers. Avant ça ils étaient formés. Là ils ne sont pas ben ben formés Ils ne savent peut-être pas comment faire. Ils n'ont pas la formation pour. Souvent c'est des jeunes, jeunes policiers. Ils ne doivent pas savoir comment... intervenir » (PMU) D'autres encore affirment ne plus faire confiance aux intervenants soit pour des raisons de confidentialité ou parce qu'elles remettent en question les interventions qui ont été faites :

Je sais qu'ici, la femme, elle veut pas appeler la police parce que c'est son cousin. Ou elle appelle pas un autre parce que c'est parent. Fait que, il faut qu'elle appelle un autre Centre pis ils l'amènent en taxi. Parce que le village va toute le savoir. Sont gênées. (PGV)

Tsé» moi, j'ai déjà, excusez là, mais moi, j'ai déjà parlé à une intervenante pis heu... je lui avais faite confiance, puis elle avait été parlé du problème que je lui avais parlé. Quand j'ai rentré en groupe, que... chose, au Centre de santé quand on avait fait le groupe, on était avec un... je savais pas s'il y avait un pédiatre, comment on dit ça? Un psychologue? Ha, je lui avais dit à elle, je lui avais parlé de mon problème pour les enfants. Puis, elle venait elle à maison, pis elle me questionnait sur mon mari, ok. Après ça heu... quand que moi je parlais, à un moment donné, j'ai vu qu'elle parlait, mais elle parlait...elle allait le compter à d'autres. Ça fait que moi j'ai dit, quand j'étais en groupe de même, j'ai dit : «Moi, c'est bien de valeurs, je ne suis pas capable de parler parce que... » J'ai dit : « J'ai déjà faite confiance ààà... ààà... des personnes... » puis j'ai dit heu... : « Ça s'est dit. » Fais que j'ai dit : « Vous ne me reverrez plus dans des groupes de même (PGV).

C'est ça que je disais tantôt, heu... c'est quand que je te parlais, je t'avais dis, j'ai dit que j'étais allée rencontrer un psychologue, j'étais allée rencontrée un psychologue. Je l'ai rencontré plusieurs fois, c'est ça qui m'a enlevé ma confiance. C'est que je suis allée le rencontrer plusieurs fois pis... «moé», je disais : « Il va m'aider, il va m'aider. » Puis là, moi, je ne m'en sortais pas. Un moment donné, j'ai été obligée de rencontrer un psychiatre. Puis lui, le psychiatre, qu'est-ce que tu penses qu'il a fait? Il m'a rentrée à l'hôpital. Deux semaines, endormie sur un lit à ne pas bouger pis heu... C'est ça, c'est avec ça que je me suis rendue compte, c'est ça qui a fait perdre ma confiance. Au lieu d'être capable de m'écouter comme il faut et d'essayer de comprendre ce que moi, je voulais lui dire... Bien regarde, gobe-toi, va te coucher puis dors. Bien moi, «astheure», quand je vais être en situation de crise, je vais aller voir un ami. C'est toute. «Moé», je n'irai pas voir des ressources (PGV).

Dans plusieurs communautés, les services policiers sont perçus comme inefficaces pour venir en aide aux victimes de façon durable, en raison des limites de leur type d'intervention, de l'absence de suivi et de possibilité réelle de protéger les victimes :

« And you call the police and they do their best, escort him out. You put a restraining orders but it's not hard to walk through a restraining order. » (PGV)

Puis, c'est sûr que le policier qui est venu, bien là, lui, je trouvais qu'il n'était pas correct. Je trouvais qu'il n'était pas correct parce que là, écoute il a tiré cinq coups de fusil dans maison, puis ils l'ont pris. Ils n'ont pas été le porter en prison là. Ils sont aller le porter à un autre endroit dans la communauté (PGV)

D'autres ont l'impression que certains intervenants ne travaillent que pour leur paye et qu'ils n'ont aucune considération pour les personnes qui les consultent :

Même pas deux, trois mois que le Conseil a changé le système. Là, c'est rendu que les services sociaux il est autant mélangé avec le système de la santé. Fais que là, tu ne sais pas quelle personne tu vas voir. Je trouve qu'il y a des personnes, je me demande qu'est-ce qu'elles font là. Bien honnêtement là. C'est tu pour aller chercher la paye point finale? Puis ils se «calissent» bien du restant du monde. C'est ce que je me pose

comme question... honnêtement ». « Ben, «r'garde» quand tu rencontres quelqu'un là qui, qui, «ya» pas de sourire, «ya» pas de, «ya» pas de... vraiment là... qui est froid. «Garde», moi j'irais pas parler à une personne de même là. Tout suite là, ça fait un blocage. Là, tu sais tout suite qui est là pour sa paye, point final. «Y» est pas là pour l'individu... (PGV).

Le comportement inadéquat de certains policiers affecteraient aussi la qualité et l'efficacité des services« La police sont quand même assez brusques...» (MU)

Moi j'en ai vécu, puis, quand j'ai téléphoné les policiers, il y avait beaucoup de jugement, comme on va dire, on est jugé à cause de l'alcool, des drogues, de ci..., tu sais, il y a plusieurs qui s'enchaînent. Donc, les policiers, je leur demandais de l'aide, des places où je pourrais aller, eux autres même n'étaient pas informés, puis ils s'en foutaient. (MU)

Des citoyens d'une région éloignée rapportent l'insensibilité de certains intervenants des services sociaux à la réalité des personnes autochtones. Cette situation constitue un autre obstacle qui met en péril la qualité et l'efficacité des services offerts aux autochtones qui vivent de la violence conjugale.

Enfin, certains intervenants vivraient eux-mêmes des problématiques de violence ou d'autres problématiques qui affecterait la qualité de l'intervention .

Obstacles liés à l'organisation et la structure des ressources existantes

Les citoyens ont également souligné que les besoins d'aide, non seulement en ce qui à trait à la violence conjugale, mais aussi pour d'autres problématiques notamment en toxicomanie, sont grands et les ressources souvent débordées. Il leur faut parfois attendre un bon moment avant d'avoir accès à des ressources, comme par exemple, une répondante dit avoir appelé une intervenante en toxicomanie à plusieurs reprises avant d'avoir de l'aide (PMU)

Par ailleurs, certaines règles de fonctionnement dans les maisons d'hébergement allochtones sont suivies un peu trop à la lettre sans tenir compte du contexte dans lequel la femme se trouve notamment la «tolérance zéro» *par* rapport à la consommation de drogue et d'alcool pose problème, car, plusieurs femmes qui auraient besoin de ce service ne se sentent pas capables de respecter une telle consigne :

And nowadays, I find alcohol and drugs play a big factor in domestic violence and ...there's rules here at Haven House, so I find lot of people don't wanna come in here 'cause they know they can't do there drugs. There's a curfew, there's that problem we have right there. The drugs have overpowered, they rather stay home in their abusive relationship than come in and get help. They come here, it's zero tolerance as far as drugs (PMU).

La quasi-majorité des ressources situées en communautés autochtones n'offrent pas de services à l'extérieur des heures normales de bureau. Ce qui constitue un obstacle pour les citoyens qui, une fois de plus, rapportent qu'il est difficile voir même impossible de prévoir les moments où les personnes en situation de violence conjugale ont besoin d'aide.

Il est ouvert juste la journée le centre de santé. Il n'est pas ouvert dans la nuit. Ça prendrait une qui travaille là-dedans à temps plein, une personne, 24 heures comme à la maison hébergement. Puis qu'elle soit disponible pas juste jusqu'à 4 heures et demie. Qu'elle pourrait être disponible après les heures de bureau, parce qu'on ne sait pas quand est-ce que ça peut péter. (PMU)

Un autre témoignage, eu égard à l'accessibilité des intervenants des services formels ou encore des personnes du réseau informel, révèle l'importance que les ressources puissent répondre aux besoins des personnes en tout temps.

That's how I started. I used to call [Doris] because I couldn't trust anybody else, so I'd go to her place. I think it was (...) the beginning. We sat in her kitchen and started talking, and every time I had a problem I picked up the phone and called her no matter what time of the night. Then our circle started to get bigger and bigger. [Doris] was always there to listen when I needed somebody. (...) I didn't want to be seen at social services or I couldn't trust anybody there. (...) I started losing weight, I was sick, I stayed away from people, I stayed inside most of the time. (...) I called up [Doris], I went to her place at what time of the night, give her a call. She'd be there. (...) She gave 100 % of her time. (RÉ)

Enfin, pour d'autres citoyens, le caractère temporaire des postes des intervenants a certainement une incidence eu égard au roulement de personnel. Les témoignages recueillis convergent vers l'idée que ce manque de stabilité brime la qualité des relations avec les intervenants puisque les gens doivent sans cesse raconter leur histoire à de nouvelles personnes :

Parce que tu viens que... c'est ça, tu viens que tu as confiance en quelqu'un pis après ça, il part, il s'en va. Tu recommences toujours à zéro là. Quand c'est toujours la même personne qui est là pis que tu as affaire toujours à la même personne, il me semble que c'est plus, tu es plus à l'aise de la rencontrer cette personne-là que d'arriver pis regarde, du jour au lendemain, tu tombes avec une autre personne, bien là regarde... Tu recommences encore ton histoire, c'est toujours du recommencé (PGV).

Obstacles liés aux préjugés des membres des communautés

Plusieurs victimes refusent de parler de la situation de violence qu'elles vivent parce qu'elles ont peur des préjugés : « Je ne voulais pas m'exprimer, j'étais gêné par tout ce que je vivais et de ce que je portais. Je ne voulais pas me dévoiler, si j'en parle, je

risquais de faire parler les autres. Les gens vont avoir des préjugés envers moi ». Des valeurs culturelles et des codes de silence propres aux communautés exercent de très fortes pressions sur elles, jouant ainsi en faveur de la loi du silence (RÉ)

Obstacles liés à la référence

Des citoyennes critiquent le fait que les intervenants du Centre de santé font davantage de références que de suivis auprès des personnes,

« Ici (au Centre de Santé), ils font plutôt comme de la référence. Ils te réfèrent là, ils vont t'envoyer là. Il n'y a pas vraiment quelqu'un qui s'occupe de ça vraiment, juste ces cas-là ». (PMU)

alors que d'autres intervenants réfèrent les personnes aux mauvais endroits «Ce qui est gênant, c'est devant les policiers, là, tu leurs dis, ben, j'ai mal aux côtes, là je leur montre, tu vois des bosses, comme quoi que ça été fêlé, déplacé. Ils ne t'apportent pas à l'hôpital, ils t'envoient dans un "shelter"» (MU).

Obstacles liés à l'intervention inappropriée auprès des hommes

Le fait de contraindre les hommes jugés coupables de violence conjugale à poursuivre une thérapie ne fait qu'aggraver la situation et ne favorise en rien la réhabilitation des agresseurs :

Ce que je disais, ben c'est sûr qu'eux autres «y» tombent dans le même protocole parce que c'est sûr qu'«ya» de la drogue là pis «ya» toute pareil. Fais que, c'est pas une aide qu'«y» ont heu... à quelque part. C'est sûr que quand c'est jugé par le juge pis qu'«y» te dit : « Ben, pour aller faire une thérapie, ça aide pas non plus. » L'individu faut qu'«y» qui aille par lui-même à ce moment là. Parce que si... quand tu te sens, tu te fais obliger par la cour d'aller suivre une telle affaire, ça marche jamais habituellement. Faut que tu «y» ailles par soit même. C'est sûr que si «y» ont d'autres... heu... comment je dirais ça? Un autre moyen d'arriver pis de les changer carrément, mais... ça, j'ai toujours douté de ça moi par exemple (PGV)

Obstacles liés à l'entourage des femmes victimes de violence conjugale et à l'espoir que la situation change

Plusieurs femmes autochtones refuseraient de porter plainte contre leur conjoint violent parce qu'elles craignent les réactions de leur entourage ou parce qu'elles gardent espoir que la situation changera :

« Lorsque tu portes plainte, tu ne dois pas juste considérer ton agresseur, il faut aussi que tu tiennes compte de la famille pour ne pas être pris dans d'autres difficultés. Tu ne pourras pas sortir, tu vas avoir peur de les voir, tu vas être reproché de ce qui arrive. Il peut même arrivé que tu n'oses pas porter plainte, parce que tu crois que demain ça va aller mieux, tout va redevenir comme avant » (RÉ)

Obstacles liés au manque de souplesse dans l'intervention

Non parce que là, veux, veux pas, après ça tu te décourages. Pis là, tu te dis : « C'est... si je ne respecte pas ce protocole-là, ils vont me revirer de bord dans trois mois, dans quatre mois. «Tsé», je vais revenir dans le même déroulement pareil que j'étais au début. Fais que, ça ne me donne rien d'y aller. » «Tsé» à quelque part, c'est comme ça que tu vas réfléchir. Donc, ce que j'entends là, c'est plutôt une intervention très flexible là. «Tsé» pas une série d'étapes...là, mais on va y aller au jour le jour. Un peu là, «tsé» moi...(PGV).

D. Lorsque les gens ne font pas appel aux services, où vont-ils?

Bien qu'un bon nombre de citoyens de différentes communautés utilisent les ressources informelles dans les situations de violence conjugale, les citoyens des régions éloignées apprécient plus que les autres le support provenant des ressources informelles. Le manque de ressources dédiées indirectement ou directement à la violence conjugale faisant cruellement défaut en région éloignée il n'est pas surprenant que les citoyens, particulièrement les femmes, s'organisent entre elles (réunions de cuisine, cercles de femmes, mentor, membres de la famille) pour se donner du soutien :

« That's how it started off with a couple of women that were in a situation where they were in crisis and they didn't have a place to run or go to. So we started having the women come to a home » (RÉ)

Toutefois, ce ne sont pas toutes les femmes qui font appel à la famille par peur de représailles de la part du conjoint, de la famille ou des membres de la communauté :

« J'ai vécu de la violence conjugale et je ne pouvais pas aller dans ma famille parce qu'il avait peur des représailles de la part de mon mari (RÉ)

Des citoyennes rapportent faire également appel aux aînés de leurs communautés «We listen to a lot of our elders (...) and we have to listen to what they are saying» (RÉ). Le respect et la confiance portés aux aînés perçus comme détenteurs d'un savoir et d'une sagesse particuliers, demeurent vivants au sein de quelques communautés autres qu'en milieu éloigné. .

D'autres encore, affirment que faute de faire confiance à d'autres femmes ou à des ressources pour alléger un peu le poids d'un vécu de violence trop difficile à supporter,

la consommation d'alcool reste pour plusieurs la seule solution pour oublier, alors que d'autres se jettent à corps perdu dans le travail : « I was workaholic. (...) To forget what's going on » (RÉ) et d'autres encore sont laissées à elles-mêmes et ne peuvent compter sur aucune aide concrète pour composer avec leur réalité de violence : « I've dealt with a lot of violence myself in my life and there were times that I felt : is there somebody out there? » (RÉ)

Des modèles positifs de personnes qui se sont sorties des situations de violence conjugale constituent pour des citoyens de régions éloignées une source de support qu'ils sont porter à utiliser davantage que d'autres formes de soutien :

« J'ai fait du temps en prison à cause de la violence conjugale. À 28 ans, j'ai décidé de me prendre en main et ce n'est pas les ressources d'ici qui m'ont aidé, mais bien, en voyant un ami avec qui on consommait ensemble se prendre en main. J'ai été attiré par son mieux-être, j'allais prendre des cafés chez lui afin de savoir comment il avait fait pour s'en sortir. Mon ami m'a dit, en me prenant en main, je commence à faire le bien autour de moi. Je fais attention à moi, je fais attention à ma femme et mes enfants, je fais de la rénovation dans ma maison. Mon ami que je vous parle est décédé depuis. Ça été le premier à m'aider et il m'a offert d'autres ressources pour que je puisse aller plus loin dans ce que j'avais besoin. Ça été difficile, mais je devais le faire ». (RÉ)

Parmi les autres alternatives, les personnes qui ne fréquentent pas les ressources formelles ont la possibilité d'aller se ressourcer à l'extérieur de la communauté, dans la forêt, une solution de rechange apparemment assez populaire : « J'ai voyagé beaucoup. Une fois je suis allé rester là-bas, on avait un cercle de partage pour les hommes, j'ai beaucoup aimé ça ». D'autres se tournent vers les aidants naturels, une connaissance ou un membre de leur famille (proche ou élargie), une amie fiable. En somme : une personne de confiance. (PMU)

Parce qu'elle ne s'est pas sentie en sécurité lorsqu'elle a utilisé les services d'une maison d'hébergement, une femme a décidé de fuir dans le bois. Ainsi, le retrait dans la nature pourrait être, pour certaines, une alternative aux ressources de la communauté :

« (...) bien là, bien, moi j'ai dit : « Tant qu'à avoir peur aussi bien de «crisser» mon camp dans le bois. Je ne peux pas avoir plus peur que ça dans le bois. Il n'y a rien d'épouvantable. » «Tsé», je me disais que c'était moins pire pis là «woup» à la place où est-ce que j'allais, c'était impossible qu'il monte là, il était à pied. Fais que, il ne serait pas capable... ».

Enfin, devant l'absence d'alternative à la violence, il arrive aussi que les femmes retournent la situation en reproduisant elles aussi des comportements abusifs envers leur conjoint :

I was so abused by, you know, I allowed them to abuse me because I felt like I need that love in some way. And then, somethings had changed in my life and then I just said... I was the bully. I abused men, like to make

then feel like this, because I though «Well, they did that to me. I had to do that to them. (PMU)

« Probablement que je m'organiserais avec un gars... Je le paierais puis je lui dirais : « Envoyeille, vasy en «calisser» une. » Je le réglerais le problème «estie». Excusez. ».PGV

Synthèse des résultats

Quant à l'utilisation des ressources, les citoyens et les intervenants rapportent utiliser d'abord les ressources informelles en raison notamment de la confidentialité, mais aussi, selon les intervenants, pour le caractère formel des ressources et le statut d'intervenants.

Plusieurs des principales barrières à l'utilisation des ressources en communauté (confidentialité, anonymat, le tabou entourant la violence, la sécurité et la protection) sont sensiblement les mêmes pour les deux groupes d'acteurs que nous avons rencontrés soit les citoyens et les intervenants. Toutefois, ces derniers se différencient des citoyens en ce sens qu'ils rapportent un plus grand nombre d'obstacles et qui plus est plusieurs de ces barrières sont directement liées à leur statut d'intervenant ou à leur travail comme professionnel. Manque de visibilité des ressources, le double statut d'intervenante-victime, les problématiques personnelles vécues par les intervenants eux-mêmes, l'absence de ressource en communauté, le haut taux de roulement des employés, la lenteur des procédures judiciaires et/ou à la méconnaissance du système de justice, l'ignorance des procédures à suivre en cas d'agression ou de violence conjugale, l'étiquetage et la stigmatisation pour les victimes, les formalités administratives et bureaucratiques, le manque de ressources pour hommes victimes de violence conjugale, la honte.

Quant aux barrières associées aux ressources hors communauté, ce sont évidemment davantage les citoyens qui en ont rapporté. La langue et le transport ont été mentionnés par les deux groupes comme des obstacles à l'utilisation des ressources hors des communautés. Les obstacles les plus fréquemment identifiés sont le transport, la langue, la peur du jugement. Ils ont également mentionné, la réticence à se confier à un professionnel, la gêne, la méfiance, la crainte de se voir enlever les enfants, la méconnaissance de l'existence des ressources, la crainte de la dénonciation de la violence du conjoint. Quant aux intervenants, ils ont accordé une plus grande place que les citoyens à la langue, ont mentionné tout comme les citoyens le transport et ont rapporté le manque de places disponibles ainsi que les sentences réservées aux agresseurs ce qui n'a pas été abordé par les citoyens.

En ce qui a trait à la qualité de la relation avec les intervenants, il n'y a que peu de groupes de citoyens qui se sont exprimés et pour ceux qui l'ont fait ils rapportent que la confiance, le fort roulement de personnel ainsi que l'absence de continuité dans les services affectent la qualité de la relation avec les professionnels alors que pour les intervenants la qualité passe entre autres par l'expérience des intervenants.

Ce qui assure la qualité et l'efficacité des services en matière de violence conjugale apparaît plutôt différent pour les intervenants et pour les citoyens à l'exception de la présence d'interprète pour donner des services dans la langue des personnes. Plus que les intervenants, les citoyens accordent de l'importance aux facteurs qui assurent la qualité et l'efficacité des services dans les maisons d'hébergement. À ce titre, ils apprécient la sécurité, la protection et l'embauche d'intervenants autochtones dans les maisons d'hébergement. Eu égard aux intervenants, les citoyens soutiennent que la qualité des interventions est également tributaire de la disponibilité, la stabilité, la rapidité à intervenir, le lien de confiance. Pour les citoyens, les interventions doivent être basées sur l'écoute et se faire dans le respect de la personne et le nonjugement. Enfin, ils recommandent l'intervention sous forme de suivi téléphonique, les activités traditionnelles ou encore des ressources conçues spécifiquement pour les autochtones afin d'assurer la qualité et l'efficacité des services.

Pour les intervenants on retrouve : des aspects liés à leurs pratiques professionnelles ou encore à leur statut d'intervenant (la formation continue, la concertation et le réseautage des intervenants, être conscientes de ses limites en tant qu'intervenant, une bonne connaissance des services offerts par les autres organismes de la communauté, la disponibilité des intervenants, parler la langue autochtone), à l'intervention (le recours aux méthodes de résolution alternative des conflits, intervenir dans une approche holistique et de dévictimisation, offrir un suivi plus formel aux femmes qui fréquentent les maisons d'hébergement) aux outils d'intervention utilisés (la révision régulière des guides de ressources et d'interventions en matière de violence conjugale) et aux personnes elles-mêmes. (briser l'isolement, d'adapter ces services à leur réalité socioculturelle dans les maisons d'hébergement)

Outre les éléments qui participent à la qualité et à l'efficacité des services, les citoyens et les intervenants rapportent des obstacles qui compromettent ou amenuisent la qualité et l'efficacité des ressources existantes. À ce titre, les citoyens et les intervenants se distinguent. Pour les citoyens, les obstacles relèvent principalement des structures (accessibilité, organisation, instabilité du personnel, les références à d'autres services), des intervenants (formation et compétence, sensibilité à la réalité autochtone, le manque de confiance,) et dans une moins large mesure des membres de la communauté (préjugé) ou des femmes victimes de violence conjugale (espoir de changement).

Contrairement aux citoyens, les intervenants que nous avons rencontrés attribuent la qualité et l'efficacité des services presque exclusivement aux structures. De l'ensemble des 15 obstacles répertoriés, 11 d'entre eux relèvent de facteurs liés au fonctionnement des ressources dont les principaux sont les suivants : manque de collaboration et de communication entre les ressources, l'absence de ressources sur les problématiques sous-jacentes à la violence conjugale, l'insuffisance des ressources en matière de violence conjugale, le manque d'intervenants disponibles, les barrières linguistiques, la lourdeur bureaucratique ainsi que le manque de ressources financières.

Enfin, à la question « où vont et que font les gens qui n'utilisent pas les services? », les propos des deux groupes de participants divergent. Alors que les intervenants

soutiennent que de manière générale les personnes ne font que peu appel à d'autres services, les citoyens affirment utiliser le réseau informel, et ce, dans de nombreuses situations.

Analyse Volet 4 (Intervenants) : La satisfaction par rapport aux ressources existantes

Le quatrième volet de l'étude aborde la thématique de la satisfaction envers les ressources existantes. Afin de répondre à cette question, nous avons recueilli le point de vue des intervenants et des citoyens sur les dimensions suivantes : a) est-ce que les ressources en matière de violence conjugale sont suffisantes? ; b) pensez-vous que les gens qui œuvrent au sein des ressources sont en nombre suffisant et qu'ils sont suffisamment qualifiés? ; c) quelles sont les pratiques d'intervention en matière de violence conjugale qui répondent le mieux à leurs besoins ; d) quelles sont les pratiques qui n'ont pas donné de résultats positifs en matière d'intervention en violence conjugale et, enfin ; e) croyez-vous que les services offerts sont adaptés aux réalités autochtones?

A. Est-ce que les ressources en matière de violence conjugale sont suffisantes?

Le discours des intervenants confirme le fait que les ressources liées directement à la violence conjugale sont souvent peu nombreuses ou, tout simplement, inexistantes pour les femmes autochtones. Ainsi, les besoins en cette matière sont décrits comme étant « criants » par les intervenants de plusieurs milieux :

Nous ici on n'a pas grand chose, les ressources ici en communauté on en a juste une, mais c'est certain que ce n'est pas assez, l'aide individuelle aussi ça manque pour les femmes...quand on regarde tous les problèmes qu'on a, non ce n'est pas assez les ressources pour la violence conjugale ici c'est certain... (PGV).

No, it is not enough at all...as far as I know like I said there are other resources that are for non-native women but in the percentage of native to non-native it's like we have so little....limited resources to help native women, we need more in urban area... (MU).

On ne peut pas dire qu'elles sont insuffisantes, on en a même pas une seule, on a rien ici en communauté...(PGV).

Au niveau....ben, on parle de ressources, mais il faut parler de non-ressource aussi. Humm...comme hum...des ressources pour aider des personnes qui sont en train de vivre la violence ou qui ont vécu de la violence et ils sont très, très traumatisés. Je trouve qu'on est en manque de ressources immédiates, d'urgence...(RÉ).

Bien qu'ils dénoncent le manque de ressources au sein de plusieurs communautés autochtones, les intervenants sont toutefois conscients que la mise en place de certains types de ressources au sein même de la communauté n'est pas une solution envisageable en raison, une fois de plus, de la proximité et de la forte cohésion entre les membres de la communauté :

Pour ce qui est admettons d'une maison d'hébergement ici sur la réserve, une maison en tant que telle je ne sais pas comment les gens s'en serviraient. Je ne sais pas s'il y aurait beaucoup de peuple qui y irait, parce que justement comme on disait tout à l'heure c'est toute de la famille, c'est tous des amis, tout se sait puis des fois on ne veut pas que ça se sache ça (RÉ).

En tout cas il y a eu des études antérieures où ils s'étaient penchés sur la question de mettre sur pied une maison d'hébergement ici en communauté. Ça c'était la dernière option possible d'amener ça ici (PGV).

Donc si on voulait mettre en place une ressource pour les crises par exemple, je vous dirais ok mais le plus loin possible de la communauté. Parce ce que dans la communauté ici tu es identifié c'est certain. Ils ont déjà voulu instaurer des centres de traitements dans les communautés, ça marche plus ou moins parce que les gens disent on est juste à côté de la garderie ou ben encore ils disent que tout le monde sait tout, non...ça ne marcherait pas ça. (PGV)

Le manque de ressources pour les hommes autochtones qui vivent en situation de violence conjugale est également constaté par de nombreux intervenants :

Hum...il y a un grand manque. On parlait de ça ce matin. Il y a un grand manque de ressources pour aider les hommes. Les hommes qui sont dans la violence. (...) C'est comme si les hommes étaient exclus. Il n'y a aucune ressource pour les hommes (RÉ).

There is a lot of services for women but there is very very little exclusively for men. So I am on a comity to sort of create a men's healing/shelter where they could go see an anger management worker and they can have the same type of services that like the Native Women Shelter has (...) So I think you know, this resource is in the process. I mean it's the only place right now that we can refer men but we need to have something exclusive for them that's not just a bandaid but a solution (MU).

Selon l'avis de plusieurs, il n'existerait par ailleurs aucune ressource qui prenne en charge les Autochtones qui sont aux prises avec des problématiques sous-jacentes à la violence conjugale (qu'on pense notamment à la surconsommation d'alcool et/ou de drogues, aux comportements violents ou encore, à la santé mentale). Se faisant, la seule solution de rechange pour les femmes autochtones victimes de violence qui décident de dénoncer la situation consiste à appeler la police ou à se rendre aux services de santé. Une avenue qui s'avère toutefois peu fructueuse si l'on considère les limites à l'intérieur desquelles doivent composer les intervenants dans ce genre de situation. Les policiers, entre autres, ne peuvent pas recommander les femmes en maison d'hébergement, qui impose des règles strictes en matière de consommation d'alcool et de drogues, et peuvent se voir contraints de garder la personne en prison pour la nuit :

Moi je me suis fait appeler au centre de santé pour aller parler avec une madame en état d'ébriété pis elle avait saccagée la maison après une chicane avec son chum. La police me demandait « Qu'est-ce qu'on fait »,

comme si c'était à moi de prendre la décision. Il me dit « Qu'est-ce que vous faites? ». Là je dis « Je vous recommande de la garder parce que moi je ne peux pas la ramener chez elle pis je ne peux pas l'amener à la maison d'hébergement ». Je pense que ce qui n'avait pas été vérifié c'est l'état de la madame, elle buvait beaucoup. Ça fait partie des règlements de la maison ça qu'on ne doit pas être en état d'ébriété...on a essayé plusieurs fois de référer une femme puis elle n'a pas été acceptée à la maison d'hébergement. (PMU)

L'insuffisance des ressources en matière de violence conjugale a des répercussions à plusieurs niveaux :

- Du fait que plusieurs communautés autochtones disposent de peu ou pas de services spécialisés en matière de violence conjugale, plusieurs victimes de violence conjugale sont contraintes de se *déplacer vers des ressources situées à l'extérieur de leur communauté*. Pour celles qui résident en régions éloignées, ces ressources sont souvent difficilement accessibles par voie terrestre et ne sont généralement pas offertes dans leur langue ;
- Le déplacement de plusieurs victimes provoque en certaines occasions des *engorgements certaines ressources* situées à l'extérieur des communautés et en milieux urbains;
- Les ressources *indirectement* liées à la violence doivent alors répondre à une demande de services qui ne fait pas partie de son mandat premier. Par conséquent, les *compétences* du personnel de l'organisme quant à la problématique de la violence conjugale sont souvent limitées :

On a des services ouverts ici, mais ce n'est pas juste en violence. On y va vraiment cas par cas. Je les réfère, car nous on ne sait pas non plus...on fait des ateliers, mais on ne pousse pas parce que ce n'est pas dans le mandat de faire cela. C'est sûr que dans le meilleur des mondes il faudrait avoir quelqu'un à temps plein, 5 jours semaine, juste pour ça, mais ce n'est pas dans notre mandat non plus. (MU)

La quasi-inexistence des ressources destinées aux hommes autochtones qui ont des comportements violents viendrait *contrecarrer les efforts* pour diminuer la violence envers les femmes autochtones :

C'est sûr que comme on disait tantôt il y a un manque auprès des hommes...La démarche auprès des femmes c'est bien. On a beau avoir des bons outils mis en place, mais pour les hommes il y a encore une lacune. Même si on mind nos femmes à dire non à la violence pis il n'y a personne qui s'occupe des hommes dans le fond. C'est surtout là je pense la lacune, ça donne quoi en bout de ligne? (MU)

B. Pensez-vous que les gens qui œuvrent au sein des ressources sont en nombre suffisant et qu'ils sont suffisamment qualifiés?

Un nombre suffisant d'intervenants permet d'encadrer le déroulement des activités et des services que dispensent les différentes ressources. Interrogés sur cette question, les intervenants de la majorité des groupes focalisés analysés estiment que le nombre d'intervenants au sein des différentes ressources est insuffisant. Le discours des répondants permet d'identifier différents éléments qui expliquent cet état de fait :

- Le *manque de formation spécialisée* en intervention et en violence conjugale (particulièrement pour les policiers, mais également pour d'autres intervenants sociaux) est sans aucun doute l'élément qui ressort le plus du discours des répondants. À l'instar d'un tel constat, de nombreux intervenants manifestent le besoin de doter les communautés autochtones de plus d'intervenants qualifiés qui connaissent à la fois la culture autochtone et les problèmes de dépendance aux drogues, souvent sous-jacents à de nombreux autres problèmes sociaux. Bien que certains reconnaissent que des efforts aient été déployés, ils reconnaissent tout de même qu'il reste encore beaucoup à faire sur le plan de la formation des intervenants :

Même si on fait un petit bout de chemin, on n'a pas les expertises qu'il faut pour faire plus en ce moment, ce n'est pas assez, les gens ne sont pas assez formés je trouve moi...(RÉ).

Je verrais peut-être un peu plus d'enseignement pour les intervenantes soit par des formations ou soit par des conférences, groupes de partage, pour mettre en lien les personnes avec des organismes. Je vois beaucoup qu'il manquerait de travail au niveau de la sensibilisation puis de l'enseignement des intervenants à mon avis à moi (MU).

C'est surtout des professionnels qu'il manque...il manque des professionnels, des personnes qui savent comment aider ce monde-là ... Fait que dans le fond, il manque de ressources humaines ici. C'est la principale chose que je pourrais dire moi (PGV).

- Les ressources existantes disposent de *financement limité* pour l'embauche d'intervenants additionnels;
- *La relève autochtone* en matière de violence conjugale n'est pas légion et ce, malgré le fait que de nouvelles cohortes d'étudiants autochtones sont formées régulièrement en travail social. Bien que la pénurie de main-d'œuvre soit plus criante au sein des communautés autochtones situées en régions éloignées, elle touche également les autres communautés et les différents milieux urbains :

Je ne suis pas le seul de mon cas, on manque de travailleurs sociaux en violence, présentement il y a plus des gens de l'enfance, la DPJ. Ils font quand même leur possible pour essayer d'aider les gens, mais il manque beaucoup de ressources à la base et d'intervenants aussi (RÉ).

Il arrive qu'on nous réponde qu'il n'y a tout simplement pas de travailleuses présentement quiet nous sommes souvent mal pris lorsque ça arrive...(MU).

On a vraiment beaucoup de difficulté à trouver des intervenants qui puissent venir travailler en maison d'hébergement, admettons que c'est loin de se bousculer aux portes...des fois c'est difficile ça aussi de toujours chercher du monde (PGV).

- *La fonction d'intervenante* en violence conjugale auprès des Autochtones exige souvent une grande disponibilité, mais aussi le niveau d'engagement de la part des membres du personnel :

Moi j'ai 35 heures, mais je les dépasse tout le temps puis je ne suis jamais capable de les reprendre ces heures-là. Il y en a de la job, ça je peux te le dire, ce n'est pas évident tout le temps (MU)

C. Qu'est-ce qui a fonctionné le mieux jusqu'à maintenant; (les bons coups actuels ou passés qu'on aimerait raviver/expériences antérieures)?

L'identification des pratiques qui ont du succès en matière de violence conjugale auprès des Autochtones permet de mettre en exergue les éléments sur lesquels s'appuyer pour le développement des pratiques d'interventions futures. Bien que cet exercice puisse être utile, le discours des intervenants invite toutefois à la prudence quant à la généralisation des « bons coups » à l'ensemble des réalités et des contextes de vie diversifiés des Autochtones, dans la mesure où une bonne pratique développée dans un contexte spécifique peut s'avérer néfaste dans un autre contexte. Ainsi, les principales expériences reconnues comme fonctionnant le mieux en matière de violence conjugale sont les suivants :

Les campagnes d'information, les activités de sensibilisation et de prévention de la violence générale ou de la violence conjugale

- L'engagement des membres de la communauté dans l'organisation de campagnes de prévention, notamment les marches contre la violence conjugale, est cité comme un bon coup. Des activités lors desquelles les intervenants en violence familiale peuvent à la fois faire de la sensibilisation, de la prévention et donner du soutien aux participants. D'ailleurs, plusieurs intervenants soutiennent qu'en raison des nombreuses campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention de la violence (et accompagnées par différentes activités telles que : la marche des femmes contre la violence, la tenue de colloques, de conférences sur la question de la violence, etc.) qui ont été menées dans plusieurs communautés autochtones du Québec, les gens auraient tendance à parler plus ouvertement de la problématique de la violence :

Moi je trouve qu'on a comme avancé avec les campagnes de sensibilisation et de prévention de la violence dans les communautés aussi. On parle des abus sexuels, il y en a qui agissent. Et du côté suicide aussi, dans le temps c'était le silence complet, on ne parlait pas de ça dans ta famille, mais maintenant c'est plus ouvert. Il y a un cheminement là-dedans. Ben dans le fond, je suis sûr que c'est beaucoup moins tabou (la violence) que ça l'était et depuis l'année et demie que je suis ici, je sais qu'il y a beaucoup de chemin qui a été fait. Il y a beaucoup de personnes qui ont été arrêtées et je pense qu'il y a certains exemples qui ont été montrés. Ben, les choses changent pareil. Sincèrement, depuis 1 an et demi, ça change beaucoup (RÉ).

- Un groupe d'hommes a également eu la chance d'assister à des séances d'information sur la violence chez les hommes, ce qui s'est révélé être très apprécié par ceux-ci (PMU).
- L'utilisation d'objets et d'outils promotionnels pour sensibiliser les Autochtones à la problématique de la violence conjugale est également considérée comme une pratique qui donne de bons résultats :

Nos affiches promotionnelles, nos crayons qu'on a fait faire, un moment donné on a fait faire toutes sortes d'affaires, mais ça en tout cas il y a un message qui passe quand même, ça marche bien ça (PGV).

Il y a aussi une vidéo de sensibilisation sur la transmission intergénérationnelle de la violence qui a été faite, ça aussi c'est une bonne chose qui est très aidant, ça nous permet de le passer quand l'occasion se présente et de sensibiliser les gens aussi (PGV).

- Les actions préventives menées auprès des jeunes en milieu scolaire ou encore au sein des maisons de jeunes semblent bien fonctionner de manière générale. C'est le cas notamment des interventions préventives pour enfants violents, où le jeune est appelé à s'impliquer activement :

Le jeune signe le plan d'intervention puis décide de la récompense qu'il va y avoir. Ça fait que c'est de responsabiliser le jeune en même temps là-dedans, dans son processus. Ça jusqu'à maintenant c'est pas mal ce qui donne les meilleurs résultats (PMU).

De cet atelier de prévention de la violence sexuelle offert aux jeunes autochtones :

On avait fait la violence sexuelle (...) Avec une sexologue... et c'était gros.(...) Les jeunes avaient bien aimé ça aussi (...) Pour avoir ces jeunes-là, mon soir d'atelier sexuel, j'avais fait un genre... un souper barbecue (PGV).

Ou, encore, de ce programme de prévention de toxicomanie auprès des jeunes qui s'attaque aux problématiques sous-jacentes à la violence conjugale :

En fait c'est le deuxième automne qu'on a commencé à faire de la prévention au niveau des jeunes de 12 à 17 ans. C'est des ateliers en milieu naturel. À la sortie, on invite les parents à venir assister à une conférence plus la cérémonie de sortie, puis moi je dirais qu'il y a

beaucoup de participation dans ce programme-là avec les ados. (...) On a eu des demandes de 1112 ans, puis ça dépend aussi de la maturité des jeunes. Puis cette année, à partir de janvier, on a décidé de prendre des ados de 13 à 17 ans, parce qu'à 13 ans ils sont de plus en plus conscients qu'ils ont du vécu au niveau de la violence aussi et qu'ils peuvent la faire sortir un jour (PMU).

- Finalement, le passage de l'équipe de Wapikoni Mobile a eu de bons résultats auprès des jeunes de certaines communautés avec des ateliers sur la prévention de la violence :

On avait eu de très bons échanges avec les jeunes, puis c'était sur la prévention de la violence. Les rumeurs puis tout ça dans la communauté, comment ça blesse puis tout ça, c'était très bénéfique. Puis ça ne parlait pas beaucoup en groupe, mais on avait aussi l'écriture ou les dessins. (...) D'habitude on dit avec les jeunes on n'est pas capables, 45 minutes, après ça on les perd. Mais on les avait pendant 2 heures de temps, on les avait eus jusqu'à la fin. C'était très le fun. (PMU)

Les pratiques et les outils d'intervention adaptés ou intégrés au contexte culturel autochtone

- La trousse de ressources et d'outils communs (TROC) produit par le Réseau des maisons d'hébergement autochtones est reconnue comme étant un outil d'intervention adapté et qui produirait de bons résultats :

Quebec Native Women created this beautiful binder of tools for violence and I mean everything that is basically based on the medicine wheel and it was the woman that sort of facilitated the whole process that took us almost a year and a half to create this binder. So we do have a beautiful binder for Aboriginal Women, which is wonderful (MU)

- Les pratiques adaptées à la culture autochtones permettent de rejoindre un grand nombre de personnes, tout en favorisant la réappropriation de leur culture et le développement d'un sentiment de fierté chez ces personnes. Selon certains intervenants, la création d'un outil de références en matière de violence conjugale, traduit en langue autochtone, constitue un exemple de réussite. À ce jour, plusieurs efforts ont été faits pour rendre cet outil le plus accessible que possible, au plus grand nombre de personnes possible :

Hey, eux-autres, ils ont fait un méchant beau travail. Tsé, le livre au niveau des agressions qui est traduit. C'est bien vulgarisé, bien simplifié. Une bonne job c'est vrai. Ils ont fait un livre sur les agressions, comment aller chercher de l'aide et il est traduit dans notre langue (PGV).

- En matière de pratiques adaptées, on cite également la vidéo de sensibilisation intitulée : *N'a qu'un œil* qui est perçue comme un outil adapté aux valeurs autochtones qui permet de diffuser de l'information en matière de violence conjugale dans toutes les communautés autochtones :

D'adapter, ça veut dire aussi adapter au code culturel. (...) Donc, est-ce qu'il n'y a pas des codes qui pourraient mieux parler, je sais qu'il y a quelques années, on avait travaillé avec les maisons d'hébergement pour femmes autochtones, justement, un film qui dépeint une situation de violence conjugale dans une famille autochtone, dans une maison au style autochtone, tu sais, avec des référents culturels autochtones. Puis, ça semble être efficace, vous m'en avez parlé, le film s'appelle *N'a qu'un œil?*, ça semble être le fun. Mais peut-être plus, tu sais, plus d'affaires en lien, approprié culturellement, moi je pense que ça pourrait aider. (MU)

Les activités qui favorisent la collaboration, le réseautage, le travail en équipe, l'établissement de corridors de services, la concertation sectorielle et intersectorielle avec les partenaires locaux et hors communauté

Ce type de pratiques est reconnu par les intervenants pour assurer une meilleure adaptation des réponses apportées par les services aux besoins des membres des communautés autochtones et de ceux qui vivent à l'extérieur de celles-ci. Ces activités prennent différentes formes, qu'on pense notamment aux soupers communautaires **annuels** où les intervenants de différentes ressources se retrouvent et des femmes autochtones témoignent de leurs expériences. Selon différents intervenants, cet événement communautaire valide les impacts positifs que l'intervention sur le terrain peut avoir :

À chaque année on en fait... à chaque année on essaie d'en faire un gros. On invite des intervenants à venir parler de leur organisme puis aussi il y a des personnes qui font des témoignages. C'est vraiment la grosse activité (MU).

- Les rassemblements de femmes autochtones sont également considérés comme des actions qui favorisent la collaboration et le réseautage entre les femmes des différentes communautés autochtones :

Le grand rassemblement des femmes l'année passée, [elles] étaient 250 femmes, puis on a parlé pendant toute une journée ensemble de la violence. Ça été superbe, on a vraiment eu des bons contacts et ça c'est le genre d'évènement qui donne quelque chose aussi parce que les femmes sont ensembles (MU).

- L'établissement de « corridors de services » où chaque organisme a un rôle spécifique à jouer.

La concertation, l'ensemble, la diversité des services, les corridors de services, qui ne sont pas très bien installés encore, mais qui s'en viennent. Mais je pense que c'est ça, la concertation, les corridors de services, c'est la réussite et ça fonctionne bien ça. Je ne pense pas qu'un organisme tout seul pourrait répondre à tous ces besoins-là (MU)

Les interventions qui visent la guérison d'un passé propre aux Autochtones (cercles de guérison et de partage en milieu naturel, programmes de guérison, etc.)

Les activités de guérison comptent parmi les pratiques qui fonctionnent le mieux au sein de certaines communautés autochtones. Ces activités prennent la forme de cercles de guérison et de partage :

Au niveau du travail aussi qu'on a fait...c'est le travail qu'on fait au niveau de l'enfance puis au niveau des blessures chez le peuple de premières nations, on fait des cercles de partage. On allait voir ces blessures-là pendant les cercles. Pour certains ça réglait les problèmes de consommation et de violence. Il y a toujours amélioration donc c'est ça qu'on s'est aperçu, c'est pour ça qu'on restructure nos programmes. Mais ça a bien fonctionné chez certaines personnes d'aller travailler ces blessures-là. (MU)

- Les cercles de guérison en milieu naturel donneraient également de bons résultats.

Chez-nous y a des hommes et des femmes de la communauté qui ont eu la chance de faire des **cercles de partage dans le bois**, avec un homme qui venait juste de finir une thérapie pour la violence, parce que lui il avait vécu de la violence avec sa conjointe. C'était ben positif de voir que lui il avait réussi, on le voit que ça peut changer aussi (PMU).

- L'échange de personnel intervenant entre les communautés d'une même nation :

Le fait que certains intervenants proviennent de la communauté et d'autres de l'extérieur est considéré comme une pratique positive et facilitante pour les citoyens, qui ont le choix de se confier à l'un ou l'autre de ces intervenants. Pour certains, cette pratique viendrait, de manière temporaire à tout le moins, contourner la barrière de la confidentialité auquel sont confrontés plusieurs acteurs des communautés autochtones :

Déjà, là, que ça l'aide beaucoup, je dirais. Parce que si tu as des intervenants toute de la communauté là, ben les personnes autochtones, ils n'iront pas se confier à une autre personne autochtone de la réserve. En tout cas, moi, personnellement, j'aurais un malaise...donc ici on a des gens aussi de l'extérieur et c'est très bon (PGV)

Il faut des échanges d'intervenants entre les communautés. Comme ils font déjà avec les Autochtones, l'intervenante elle connaît les communautés, elle vient de la même nation, mais elle n'a pas vécu dans ces communautés-là. Fait que, ça lui donne, comme... une distance pour intervenir, c'est plus facile (MU)

- Les activités de formation offertes aux intervenants

Comme nous l'avons déjà constaté, la formation d'une main-d'œuvre autochtone spécialisée est un enjeu important de la pratique de l'intervention en matière de violence conjugale. En ce sens, on peut facilement comprendre que les formations offertes aux

intervenants soient perçues comme des pratiques efficaces et prometteuses. Ces formations seraient particulièrement utiles aux intervenants de première ligne tels les policiers qui y développent leurs compétences et améliorent leurs manières d'intervenir dans diverses situations, notamment auprès des victimes de violence familiale :

Moi je voulais juste dire que je suis fier du chef, du directeur général, du CLSC, de leur support qui nous a permis de compléter une formation à l'extérieur de la communauté en lien avec le travail qu'on fait en violence. Si on n'avait pas suivi cette formation, on ne pourrait pas avoir de réussites comme ça dans nos interventions (RÉ).

Les autres pratiques prometteuses

D'autres pratiques prometteuses identifiées par certains intervenants méritent d'être signifiées dans la mesure où elles constituent certainement des voies intéressantes à explorer pour le développement de l'intervention en matière de violence conjugale en contexte autochtone. Parmi ces pratiques, on retrouve notamment les stratégies d'interventions qui visent tous les membres de la famille :

Nous autres ce qui est le fun chez nous c'est qu'on peut avoir comme une clientèle pas mal toutes les générations. Ça peut partir du grand-père jusqu'au petit fils qui vont passer par chez nous. Donc on finit par informer tout le monde puis tout le monde est conscient du problème. Donc s'ils travaillent tous ensemble, ça pourrait marcher. Ça ne dépend pas juste de nous. L'intervention c'est une histoire d'équipe et de famille en violence et ça fonctionne bien ça. On travaille avec l'équipe, pas pour lui ou pour la femme seulement. (MU)

- Quelques communautés autochtones ont instauré une ligne téléphonique conçue tant pour diminuer le délai de réponse et pour prévenir les débordements, pour centraliser et distribuer les appels vers les véhicules de police, que pour offrir un meilleur service aux victimes, impliquant parfois aussi les pompiers et ambulanciers.
- Les campagnes publicitaires sur la violence conjugale inspirent quelques intervenants que nous avons rencontrés. Selon eux, des pratiques similaires mériteraient d'être adaptées et développées, ce qui permettrait d'avoir un « effet choc » en matière de violence conjugale en contexte autochtone :

Some women groups have a very strong programming for violence. And they have a commercial on tv and, I have a four year old, and in the commercial all you see is a woman crying in the shower. And it says, you know, like, there is writing that says "Couldn't believe he would do this to me". My son is 4 years old, he was traumatized when he sees that look: "Why is she crying mommy? Why is she crying? She had...". You know, he is really like, they are really powerful those commercials but they have a budget for that but we need to do more stuff like that (MU)

À cet effet, le Family Violence Prevention and Homeless Supports Division of Alberta Human Services a développé au cours des dernières années une variété d'outils d'information et de sensibilisation sur la violence familiale. Certaines publicités télévisuelles abordent d'ailleurs la thématique de la violence conjugale en contexte autochtone.

D. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas du tout (présent ou avec une expérience passée, déjà expérimenté)

En s'inspirant des quelques expériences passées ou présentes, les intervenants ont également identifié certains aspects qui ne fonctionnent pas du tout ou qui sont à proscrire ou à éviter pour le développement futur des pratiques d'intervention. Parmi les principales, on retrouve :

- Le recours au système de justice pénale pour répondre à la violence conjugale

Plusieurs intervenants ne croient pas à la pertinence de l'institution judiciaire pour résoudre le problème de la violence conjugale. Le recours au système judiciaire («punitif») n'apporte pas de solution durable au problème, qui, le plus souvent, perdure une fois les procédures terminées. Il s'agit plutôt de chercher à comprendre les fondements du problème pour ensuite agir en termes de prévention :

Sometimes even though like, in the field of policing, and your job is to get the facts and you know, people, people want results, results right away. You know, it's not a matter of charging people and bringing them to court, you know, incarcerating people at times and, the awful things that follow after court. There is always recourse after court, conjugal violence maybe can continue, maybe it can stop. To me it's not always the right thing to do but sometimes when people are frustrated and they are mad, spur of the moment they want to, they want blunt, they want to kill, they want to...if you don't incarcerate you know then maybe the conjugal violence continues but then again it continues even after the process has gone through because there is always those bitter feelings.
(PMU)

Les délais dans le traitement des dossiers des femmes qui portent plainte pour violence conjugale sont souvent très longs. Le système judiciaire est d'ailleurs considéré comme inefficace pour résoudre les problèmes de violence conjugale, qui ne sont visiblement pas une priorité. Certaines lacunes sont également signalées au niveau plus global du ministère de la Sécurité publique :

Les dossiers trainent au niveau de la Cour. (...) Je pense que le service de police serait mieux placé pour répondre qu'est-ce qui se passe au niveau... à l'interne. Est-ce que c'est au niveau des enquêtes, ou est-ce que c'est un manque de ressources aussi? Je sais qu'il y a un manque de ressources au niveau de la sécurité publique aussi. Les dossiers qui sont empilés, mais ce n'est pas juste ici que ça se passe... (PMU)

- Le manque d'implication et d'engagement des décideurs, des leaders et des gestionnaires en matière de violence conjugale

Les intervenants de différents milieux dénoncent le manque d'implication des gestionnaires et des décideurs les empêche de bien comprendre le travail terrain des intervenants et les rend moins aptes à prendre des décisions adéquates pour répondre aux besoins de la population des communautés :

Les conseillers au pouvoir se doivent de suivre ce qui se fait, les ateliers qui se donnent, une fois de temps en temps afin de comprendre le travail qui se fait. Ils font des promesses sur le travail et ne savent pas dans quoi il s'engage, c'est comme ça je vois moi (RÉ).

Le manque d'engagement des leaders communautaires à adopter une approche globale et intégrée d'organisation et de développement de services à la population et l'absence de suivi des dossiers soumis est également considéré comme un élément de contexte qui ne fonctionne pas bien lorsqu'il est question des pratiques concrètes en matière de violence conjugale chez les Autochtones :

Ça fait longtemps, j'avais entendu parler de ça, ils voulaient construire une maison, on a rédigé un document dans le temps, nous les policiers, afin qu'ils construisent une maison pour les jeunes afin qu'ils puissent demeurer ici même avec leurs comportements. C'est ce qu'on avait demandé et on n'a jamais eu de nouvelles. On n'a jamais reçu un accusé de réception et on s'est découragé (RÉ).

- L'utilisation des ressources pour femmes autochtones pour pallier l'absence de services pour les hommes autochtones

L'absence de ressources pour venir en aide aux hommes autochtones en détresse amène parfois les intervenants à prendre des risques plutôt que de laisser une personne sans aucune aide. Dans certaines communautés autochtones, il est possible d'héberger les hommes pour une durée de 24 heures au dispensaire, mais ensuite, il semble très difficile de leur trouver un endroit pouvant leur offrir une aide à plus long terme :

Les hommes qui essaient de faire une tentative de suicide, c'est eux autres après, tu les amènes au dispensaire, mais après, il n'y a plus de place où les diriger. Je trouve que ça été un gros problème depuis plusieurs années (RÉ).

Face à une telle situation, les intervenants doivent souvent s'organiser avec les moyens du bord pour pouvoir aider ces hommes. Par contre, ces situations ne sont pas du tout idéales et sont même souvent critiquées :

Il y a une fois, j'ai eu un homme qui avait essayé de se pendre et on l'avait hébergé, mais avec trois aidants naturels, trois hommes aidants naturels. Parce que nous on avait dit, on va garder le premier étage pour les femmes, hébergement pour les femmes, et on a demandé aux trois hommes, chacun leur tour de le garder en attendant qu'il fasse l'évaluation ou de trouver une thérapie à l'extérieur parce que l'homme

voulait aller en thérapie après. Mais après ça les gens l'ont su dans la communauté et ça nous a été reproché « Vous n'avez pas le droit (RÉ).

- Le manque de concertation quant à la distribution des services offerts par chacune des ressources

Plusieurs intervenants ont l'impression que les organismes se « lancent la balle » en se déresponsabilisant de leurs rôles respectifs. Selon les intervenants, ce type de pratique réduit les chances de réussite de certaines actions sur le terrain et contribue à fragmenter les services d'aide :

It's true that resources are there, but it's a matter of connecting and how to work together. Instead of this service doesn't do this, doesn't do that, that's mostly what we do to each other. So that doesn't help. If they learn how to work together, it would be so much better (RÉ)

Autant du côté des hommes, on n'a pas de services, moi la plupart du temps, il y a des fois qu'on les refuse dans les centres, parce qu'ils sont agressifs. Et quand j'essaie, on essaie de trouver une place pour faire une thérapie pour les hommes violents, il faut qu'ils règlent avant... tsé, on se relance la balle. La personne, il [l'homme] souffre encore. C'est des situations qui, je pense, aujourd'hui, sont inacceptables. Et dans la communauté, il y en a beaucoup (PMU).

- Les pratiques qui amalgament l'expérience des femmes autochtones à celles des femmes immigrantes

Bien que les femmes autochtones partagent certains problèmes (tels la discrimination, les préjugés, le racisme, la pauvreté, etc.) avec les femmes immigrantes, elles n'apprécient toutefois pas qu'on leur accole l'étiquette « multiculturelle », qui réfère davantage à l'immigration qu'à la reconnaissance en tant que peuple fondateur du Canada. Selon les propos de certains intervenants, il faut en effet bien distinguer le fait de tenir compte des valeurs et des traditions culturelles autochtones (ce que les femmes autochtones apprécient) de celui qui consiste à les associer indistinctement aux groupes culturels minorisés (ce que les femmes autochtones condamnent vivement) :

Je pense que c'est la maison pour femmes immigrantes était la plus appropriée quand on n'avait pas de ressource pour les femmes autochtones. Parce qu'on n'avait pas encore notre maison, justement. Puis les problèmes que vivent les immigrantes puis les Autochtones, quand elles arrivent en milieu urbain, ben ça se ressemble, c'est un problème de logement, problèmes financiers, préjugés, la discrimination, le racisme...mais encore là il faut faire ben attention...Ça m'est arrivé personnellement. J'étais à la table sur la violence, puis à un moment donné, il y avait un atelier, pis la femme elle me dit, tu vas te mettre avec madame, puis c'était la Maison des femmes immigrantes. Fait que moi, j'étais là : voyons donc, elle me plaçait avec la madame immigrante, parce que j'étais une Autochtone. Quand je suis revenue en grands groupes, j'ai levé ma main, puis j'ai dit, écoutez, on va mettre une affaire au clair ici là, en premier. D'abord, je ne me considère pas comme une femme immigrante, vous m'avez placé avec la femme immigrante. (...) Fait que, là, la madame s'est excusée (...) en me disant : je vais faire

attention la prochaine fois. Vois-tu comment c'est assez loin, on est rendu dans notre propre pays des femmes immigrantes. Parce qu'on a cette vision-là, en tout cas, j'en revenais pas, je me disais, mon Dieu, on a encore de l'éducation à faire (MU).

E. Croyez-vous que les services qui vous sont offerts en matière de violence conjugale sont adaptés aux réalités des Autochtones? » Si oui, de quelle manière les ressources sont-elles adaptées (présence de personnel autochtone, le climat, le type d'intervention en cercle); Si non, pourquoi ne sont-elles pas adaptées à vos réalités ?

Lorsque l'on demande aux intervenants s'ils considèrent que les services offerts en matière de conjugale sont adaptés aux réalités des Autochtones et de nous préciser en quoi ceux-ci le sont ou pas, on constate que les points de vue sont diversifiés sur ces questions. En effet, pour certains répondants, il est relativement aisé d'accéder à des services adaptés aux Autochtones au sein des communautés autochtones ou à l'extérieur de celles-ci. Ces services leur apparaissent adaptés aux cultures autochtones dans la mesure où certaines ressources proposent aux personnes, de façon volontaire, de participer à des cercles de partages et de guérison dans le bois, de faire des sweat lodge ou encore de participer à des célébrations telles que les des powwow, ce qui les « ramène à leur culture » :

Moi je travaille ici depuis maintenant un an. Je fais des cérémonies sur la pleine lune. J'ai toujours eu des demandes. Je fais aussi des cérémonies de tente de sudation (MU).

Certaines ressources iraient jusqu'à intégrer du personnel autochtone compétent dans le domaine des pratiques traditionnelles ou un Aîné reconnu pour ses connaissances spirituelles à leurs séances de groupes :

À un moment donné, c'est arrivé qu'on ait la chance d'avoir un intervenant, qui était aussi un Aîné autochtone reconnu au niveau spirituel. Tu sais, tu fais une intervention de crise avec quelqu'un qui vient de vivre une situation de violence conjugale, c'est très intense, c'est très émouvant et tout ça. Et, de dire, écoute, tes pratiques, est-ce que tu es plus approche traditionnelle ou religieuse, parce qu'on sait qu'ils ont différentes pratiques. Puis elle me disait, oui, oui, c'est une approche traditionnelle, ben regarde, veux-tu faire un smuge, on a un Aîné ici ou encore veux-tu faire une autre cérémonie. Ça clos tellement mieux l'intervention (MU)

D'autres intervenants soutiennent plutôt que seules les ressources autochtones (composées d'intervenants autochtones) sont en mesure d'offrir des services adaptées aux réalités autochtones :

They [the non-native resources] don't offer the healing sweat lodge, the healing circles, the use of traditional medicine or have women that are native, maybe even a visible face that has actually been through those

things and understands on that side...they need native workers to do it preferably... (MU)

Certains intervenants en arrivent à la conclusion que ce sont plutôt les services offerts à l'extérieur des communautés autochtones qui ne se préoccuperaient pas toujours des droits et des intérêts inhérents aux valeurs, à la culture, à la langue et au territoire des Autochtones qui résident en communauté :

Un parfait exemple de ça : j'avais un monsieur montagnais dans mon bureau à un moment donné puis, son fils est placé par la DPJ en famille d'accueil, en centre d'accueil ou foyer de groupe, je pense. Et il essayait de parler à la DPJ qui était à l'extérieur de la communauté là. Le monsieur il dit : « Ils ne me comprennent pas. Ils ne veulent pas comprendre et ils ne me comprendront jamais ». Parce que...c'est absolument vrai, parce que Québec parle un langage différent que de nous ici. Ils n'ont jamais vu ma communauté, ils n'ont jamais.... Ils n'ont jamais connu tsé le, tout le poulx d'une collectivité.

Il y a vraiment des différences. C'est comme en maison d'hébergement, c'est la patronne qui fait les provisions pis la nourriture qu'elle achète ne répond pas à ce que les Autochtones mangent, ok. Ça doit être nutritif là mettons, les barres tendres et les granolas, je donne un exemple comme ça, qui ne répond pas parce que nous on n'en mange pas de ça. Elle, elle le voit fréquemment dans la maison d'hébergement, c'est une différence (RÉ).

Peu importe où ils sont situés, certains services ou ressources sont définitivement reconnus pour ne pas être adaptés aux valeurs et aux réalités des Autochtones, c'est le cas notamment du système de justice. Ainsi, les participants croient que les procédures judiciaires, particulièrement celles qui ont trait à la dénonciation de l'agresseur, ne sont pas adaptées au mode de fonctionnement, aux valeurs et aux traditions des Autochtones :

Mais, il ne faut pas oublier que les communautés autochtones, les autochtones, faire des plaintes, ça ne fait pas partie de leur culture. De leurs convictions, ça c'est sûr (PGV).

Outre l'inefficacité du système judiciaire formel à solutionner les problèmes de violence conjugale à long terme, les intervenants mentionnent que ce système, perçu comme un instrument de contrôle «blanc», ne tient pas compte de leur culture et de leurs réalités :

Even though the system that we are working in, you know, it's not in our culture. You know, it's a something that was design for, for, for White person to, to put a better control in our communities or you know, it's a...A lot of times I don't believe in bringing, bringing people to court and then charging people for violence, and eventually, hopefully when this tribal justice system comes thought, you know, we can resolve or the people can resolve the problems locally instead of going through the whole process that we sometimes we have to go through. (PMU)

Finalement, pour un nombre restreint d'intervenants, l'adaptation des services aux valeurs et à la culture ne semblent pas une priorité. Cette intervenante affirme qu'elle ne fait aucune distinction dans ses interventions, que la personne soit autochtone ou non :

J'ai travaillé dans une autre communauté autochtone. J'ai travaillé dans le réseau de la santé québécois puis ici... Mon approche moi elle va toujours être pareille. Ça va toujours être toutes les dimensions de la personne qui sont tenues en compte. Puis ici en plus il n'y a pas de barrière de langue. Ce n'est pas différent que ça soit un Autochtone ou un non autochtone... Puis je ne dis pas ça... Moi je ne les sens pas dans mon intervention. Je n'agis pas autrement que ce que j'ai pu faire dans tout mon travail où j'ai pu être avant (PGV).

Facteurs facilitant l'adaptation des services offerts aux Autochtones en matière de violence conjugale :

Au-delà des divergences entourant l'adaptation des services offerts aux Autochtones, les intervenants sont nombreux à avoir fait mention des éléments qui facilitent l'adaptation des ressources et des services aux réalités Autochtones. Les plus fréquemment mentionnés par les répondants sont les suivants :

- Tenir compte davantage de la langue de communication

Le fait que les intervenants puissent parler la langue autochtone est sans aucun doute le facteur facilitant l'adaptation des services aux réalités autochtones le plus souvent mentionné par les répondants. Pour les participants, le fait de pouvoir s'exprimer dans sa langue, facilite le contact avec l'intervenant et le niveau d'aisance de la personne :

See at this place they have the choice, they have councilors there that speak the native language and they have another choice: they could go traditional, we have I shouldn't say we they have someone who practices... traditionnal teachers utilizes them in her work. And we have another one that follows more the catholic way so when someone comes in, "I would like to have smudging" or whatever you know. There is one staff that would do that and if they want, someone comes in they say "well, I am gonna speak native language only" and they have staff there... and I think it offers, gives them choices, to choose on. (PMU)

- L'embauche du personnel autochtone

Afin d'assurer des services adaptés, il est essentiel de connaître les valeurs, la culture, les traditions et l'histoire des Autochtones. En ce sens, plusieurs intervenants privilégient l'embauche d'intervenants autochtones :

Lorsque l'embauche d'intervenants autochtones n'est pas possible, il faut à tout le moins veiller à bien former les intervenantes allochtones aux réalités et à l'intervention dans un contexte autochtone, voire à dédier une intervenante à la clientèle autochtone :

Chez nous, on a le souci d'engager des intervenantes, quand c'est possible, des autochtones de la nation ici. Dans la formation, il y a un gros volet aussi, qui est d'adapter nos services aux femmes autochtones, la façon de leur parler, de les recevoir, de ne pas regarder la montre, de ne pas s'attendre à ce qu'elles soient nécessairement à l'heure exactement, les prendre quand elles arrivent. Puis, dans les questions aussi, d'être moins direct, pas détourné, mais de laisser la femme davantage parler, plutôt que de questionner. (...) On est très sensibles à aller se former ailleurs aussi, pour les formations. Puis, évidemment, (...) l'intervention féministe, ça ne colle pas complètement, fait que, on regarde ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas. Mais comme elles utilisent beaucoup nos services, on a adapté certaines choses dans leur réalité. Puis, comme on est proche aussi, il y a une belle concertation avec le centre de santé en communauté. (MU)

Certaines intervenantes autochtones déploient des efforts importants pour adapter leurs façons d'intervenir auprès des membres des communautés autochtones. C'est le cas de cette intervenante allochtone pour qui l'adaptation aux valeurs et à la culture des Autochtones est primordiale dans son travail :

Toutes tes techniques d'intervention, donc, tu arrives ici, tu les mets de côté, tu t'adaptes. Oui. Il faut le mettre de côté parce que ce qu'on apprend dans les livres c'est vraiment structuré, c'est ça, ça, ça. Rendu ici ce n'est pas la réalité, ce n'est pas la réalité des choses. Donc c'est sûr moi si je veux être capable de rejoindre la communauté, les gens avec qui je fais affaire, il faut que je m'adapte à leur culture. Il faut que je prenne ça en considération. Il faut que je dise OK eux c'est comme ça que ça fonctionne, moi je vais donc m'adapter, je vais fonctionner de la même manière parce que sinon je ne serai pas capable de les rejoindre. Je vais pédaler dans l'eau, je n'avancerai pas. Donc si on veut pouvoir avancer justement, moi la première étape c'est de mettre ma culture de côté, dire OK mon milieu c'est ça, je m'adapte à mon milieu (RÉ).

▪ Le recours aux Aînés

Le recours aux Aînés au sein des différents services est perçu comme quelque chose d'aidant dans la mesure où ils permettent de relier les problèmes vécus par la communauté aux questions identitaires et à la tradition autochtone :

Même au niveau des aidants aussi, ils commencent à s'ouvrir... se retourner vers l'identité autochtone aussi (...) s'ouvrir aux activités traditionnelles, spirituelles. Il y a même une Aînée qui vient ici pis qui est vraiment respectée puis reconnue au niveau de la communauté, qui commence à s'ouvrir puis à parler des vraies choses, qu'est-ce que nous autres les autochtones avions... qu'est-ce qu'on avait, qu'est-ce qu'on faisait. C'est toutes des choses qui viennent tranquillement. (PMU)

- L'utilisation d'outils promotionnels et d'approches d'intervention adaptés

Les outils promotionnels et les approches d'intervention doivent également rejoindre la clientèle autochtone et être adaptés à leur réalité, afin qu'elle se reconnaisse davantage dans les images, la langue de communication et l'angle d'approche de ces outils. L'une des clés de cette adaptation consiste à axer l'intervention sur l'«ici et maintenant», à défaut de quoi le risque est grand de «perdre» les femmes autochtones.

Au début on avait formé toute l'équipe aussi aux réalités autochtones, ça, ça commence à dater, fait que, on veut redonner une formation au niveau des réalités autochtones, puis l'intervention auprès des victimes autochtones. Et, on est en train, dans tout le réseau aussi, on a présenté au ministère de la Justice, d'adapter tous nos dépliants aussi, puis nos outils. Parce que, tous nos outils, ils ont beau être en anglais et en français, c'est, je ne sais pas si vous voyez les dépliants, mais la face du petit bonhomme blond avec les yeux bleus, tu sais, ça ne parle pas aux communautés. Donc, on veut tout refaire les outils, pas juste les images, mais le contenu aussi, pour que ça accroche plus, qu'ils disent, ah, bon, ça c'est pour moi, c'est pour moi aussi ces serviceslà. Parce que, tant que c'est des images allochtones, c'est comme, ah, ce n'est pas des services pour moi, c'est des services pour les Blancs. Puis, on va les traduire tranquillement dans différentes langues autochtones. (MU)

L'utilisation de l'approche d'intervention holistique, plutôt que féministe, susciterait en effet moins de réticences et s'harmoniserait mieux avec la culture et l'expérience des femmes autochtones :

On essaie de teinter le plus possible nos interventions avec leur réalité, on adapte nos outils, présentement, tranquillement, pas vite en anglais. (...) Graduellement, on s'est rendu compte aussi que notre approche, parce que nous, on a une approche féministe, ne répond pas toujours, ne parle pas toujours aux femmes autochtones. (MU)

Malgré l'objectif des intervenants d'utiliser l'approche holistique en intervention, plusieurs demeurent insatisfaites de ne pas pouvoir approfondir la dimension spirituelle de cette approche, ni d'être en mesure d'offrir des interventions de groupe en raison de la surcharge de travail et du manque de temps. À l'heure actuelle, tout semble indiquer que les intervenantes autochtones portent à bout de bras les quelques ressources autochtones disponibles et ne disposent que de très peu de moyens pour développer de manière plus explicite une intervention créée pour et par les Autochtones :

Tu sais, on dirait qu'on fait l'approche holistique, mais qu'il nous manque toujours un morceau de la tarte. On va un peu dans la zone spirituelle, mais on a quand même des limites, donc, il y a quand même un gros morceau qui manque là-dedans. Mais aussi au niveau de la philosophie communautaire d'entraide, des fois, on verrait que ça serait positif d'avoir de l'intervention de groupe, mais on n'a pas le temps. On n'a pas le temps, on est loadé avec l'intervention individuelle et tout ça. (MU)

On a énormément de demandes, par rapport aux groupes de soutien. Puis on n'y arrive pas. Là, on est capable d'en faire un, on est un peu obligés d'en faire un, c'est une très bonne chose, y en a qui veulent partir un projet d'implanter dans chaque communauté, un groupe de soutien, mais, c'est vraiment, c'est souvent remis à plus tard, parce qu'il y a des crises et des périodes de rush. (MU)

Volet 4 (Citoyens) : La satisfaction par rapport aux ressources existantes

A. Est-ce que les ressources en matière de violence conjugale sont suffisantes?

Plusieurs points de vue ont été rapportés pour répondre à cette question. Pendant que certains citoyens affirment qu'il y a un manque flagrant de ressources en matière de violence conjugale surtout pour les hommes victimes de violence, mais aussi pour d'autres personnes concernées

Un homme a subi de la violence conjugale par sa femme et moi, je travaillais de nuit, l'homme a été mis à la porte. Il faisait froid et tout le monde dormait déjà. Je ne savais pas où l'emmener, je l'ai donc hébergé chez moi. Je n'ai pas dormi de la nuit, j'attendais que le jour se lève, je veillais sur lui. Il n'y a pas de ressources pour lui. Ici, il n'y a pas d'aide pour les hommes. Il n'y a pas de maison d'aide qui existe pour les hommes (RÉ)

Il n'y a pas ben ben des ressources, ben honnêtement, il y en manquerait pas mal (PGV)

Il n'y en aurait jamais assez (MU)

Non je ne crois pas moi. Surtout pour la violence conjugale (PMU)

Il n'y a pas beaucoup d'affaires pour les jeunes, les adolescents, les vieux (PGV)

Définitivement, il manque de ressources dans la communauté. Ressources inexistantes pour moi. Si il y en a, sont ben cachées! On les connaît pas. On connaît la police (PGV)

I think we need more here to happen (PMU)

d'autres, croient que la situation s'est considérablement améliorée du fait qu'il y a une maison d'hébergement pour venir en aide aux femmes :

(...) Il y beaucoup plus de ressources qu'il y a 20 ans, pour les autochtones. (...) Les femmes qui en ont vécu, il y a 20 ans puis qui venaient en ville, c'était beaucoup plus difficile. Mais aujourd'hui, je trouve qu'on est, dans le fond, on est privilégiés, parce qu'on a plus de ressources. Maintenant, c'est de trouver des groupes, ici, le cercle de femmes, je trouve que c'en est un groupe de soutien, tu sais, pour les femmes qui viennent ici, on a un centre aussi, puis il y a aussi le cercle d'amitié. C'est tous des organismes représentatifs, pour nous aider à s'envoler, comme on dit, à se prendre en main (MU).

Enfin, pour les citoyens de deux autres communautés, les ressources sont jugées suffisantes, car, certaines d'entre elles répondent à leurs besoins en tout temps :

Pour une communauté comme nous autres, oui ». «Moi je trouve que c'est suffisant comme tel. Parce que la femme (...) la police, le centre de santé, le Conseil, plus un intervenant qui répond 24 heures sur 24. Moi je pense que c'est suffisant (PMU)

Le manque de ressources spécialisées en violence conjugale a amené des citoyens d'une communauté à souligner que cette situation fait en sorte que les femmes victimes de violence et leurs enfants sont contraints de se déplacer vers des ressources situées à l'extérieur de leur communauté.

B. Pensez-vous que les gens qui œuvrent au sein des ressources sont en nombre suffisant et qu'ils sont suffisamment qualifiés?

Contrairement à la question précédente où seulement un petit nombre de citoyens se sont prononcés sur la présence d'un nombre suffisant de ressources en matière de violence conjugale, un plus grand nombre de citoyens ont affirmé que les intervenants, notamment les intervenants autochtones et les intervenants de sexe masculin, au sein des ressources ne sont pas assez nombreux, surtout en ce qui concerne les travailleurs de rue, les éducateurs spécialisés et les éducatrices à l'enfance ainsi que les psychologues :

Le nombre d'intervenants (professionnels ou bénévoles) est jugé insuffisant pour pouvoir s'attaquer efficacement aux problématiques variées rencontrées dans la communauté. C'est malheureux parce qu'au niveau de l'implication des gens, il y en a de moins en moins. C'est pour ça qu'on dit qu'on n'a pas d'intervenants, un manque d'intervenants. Nous autres quand on se parle, à cause de toutes les formes de problématiques qu'on vit, problèmes de toxicomanie, problèmes de consommation, problèmes d'alcoolisme puis tout ça, puis les gens sont de moins en moins impliqués à la jeunesse (PMU)

Non, il en manque encore. Il en faudrait plus des ressources humaines d'aide de toutes sortes (RÉ)

On va faire partir la maison de jeunes, on va avoir une belle maison de jeunes qui s'en vient (...) ça s'en vient, puis c'est ça qu'on va devoir mettre des gens qui vont s'impliquer à fond. (...) Qui vont être formés puis qui vont vouloir faire de l'intervention puis de la prévention. C'est tout ça qui va être mis en place (PMU)

Il manque d'intervenants ah oui. Il manque d'intervenants autochtones aussi autochtones oui. Autochtones surtout, intervenantes et intervenants masculins et féminins (MU)

“Professionals are not around immediately so [...] after that it's given to the client if they want to see a professional and there is time an arrangement can be made and be

redirected towards these professional. So the other assistance is social services. We utilise whenever we can. We improvise whenever we can too » (PMU)

Quant à la qualification des intervenants au sein des ressources, il appert que les maisons d'hébergement sont dotées de personnel qualifié. Les femmes se sentent bien encadrées, bien soutenues et bien dirigées par les intervenantes :

C'est un bon service. Les commentaires des femmes qui sont allées là, elles se faisaient violenter par leur mari ou leur chum. Elles sortaient de là elles étaient toutes safe. Elles savaient où se diriger. Elles n'étaient pas laissées à eux autres mêmes (PMU)

La qualité, moi j'ai aimé ça là-bas. Ils sont bien ouverts à tout quand tu veux leur parler. C'est du monde très... Compétent. Oui puis à l'écoute. Si toi tu as besoin de parler, tu peux les déranger quand ils sont ensemble dans leur bureau. Tu as besoin de parler, tu cognes, ils vont arrêter tout ça juste pour toi, pour que tu parles avec eux autres (PMU)

Les travailleurs de rue sont aussi des professionnels dont l'approche est jugée pertinente pour intervenir auprès des jeunes, mais aussi auprès d'autres membres de la communauté. Toutefois, les citoyens qui rapportent ce propos n'associent pas l'intervention des travailleurs de rue à la problématique de la violence conjugale, mais plutôt à des activités qui permettent, entre autres, de garder contact notamment avec les jeunes qui, de toute façon, ne fréquentent pas les ressources que ce soit en lien ou non avec la violence conjugale :

« Il va chercher les jeunes heu... les aide heu... à se trouver de l'emploi... comment faire un curriculum vitae heu... Souvent, il vient utiliser nos services parce que moi, je travaille au développement de la main d'œuvre pis on a une salle multiservice. Fais qu'on a des ordinateurs là qui sont à la portée de ceux qui ne peuvent pas heu... s'en payer ou qui n'ont pas accès à internet, ils n'ont pas les moyens pis tout ça. Fais qu'on... on a des ordinateurs, des services de formation heu... On va avoir un service de formation pour comment monter un curriculum vitae parce que souvent les gens ne savent pas... « Qu'est-ce que ça me prend pour monter ça? ...C'est quoi que je fais? » Fais qu'on va avoir des formations là-dessus. Pis lui, ben il va chercher les jeunes là que... dans les places comme ça là, qui sont gênés, qui ne viennent jamais utiliser nos services, ils ne savent pas qu'il y a ça ou... Il va les chercher pis les dirige. Une belle approche ce gars là (le travailleur de rue). Autant chez les aînés que les jeunes ». (PGV)

Pour terminer, des citoyens d'une région éloignée soutiennent que certains intervenants manquent de formation pour intervenir entre autres auprès des enfants.

« So when you're confronted to that and a baby, how you can protect yourself. That's what I talk about when I talk about practitioner. They're not trained sometimes » (RÉ)

C. Qu'est-ce qui a fonctionné le mieux jusqu'à maintenant; (les bons coups actuels ou passés qu'on aimerait raviver/expériences antérieures)?

Dans cette section, nous rapportons les propos des citoyens eu égard aux bonnes pratiques c'est-à-dire des actions concrètes qui concernent la prévention et l'intervention pour contrer le problème de la violence conjugale. Certaines de ces pratiques sont toujours en cours alors que d'autres n'existent plus, mais elles étaient considérées comme ayant eu du succès auprès des personnes concernées. Ces expériences considérées comme positives par les citoyens en matière de violence conjugale sont :

- Les activités de prévention et d'information concernant la violence conjugale

Un programme de dépistage précoce des enfants exposés à la violence conjugale a été élaboré par un centre de la petite enfance (CPE) afin de mettre en place des mesures qui contribueraient à diminuer les conséquences pour les enfants de vivre dans une situation de violence conjugale :

(...) Les enfants sont évalués, de 45 ans, tous les enfants sont évalués. On a un programme (...) puis c'est tout ça qui va être mis en place pour justement pouvoir donner ce que le jeune a besoin, pour aussi donner des mesures précoces... tout un ensemble. Puis ça se fait actuellement puis le programme est démarré. (...) Il faut commencer en bas âge pour contrer la violence. C'est pour ça que je dis je garde espoir. Je vois tout ce qui s'en vient. On voit qu'est-ce qui s'en vient, tout ce qu'on met en place ensemble. C'est toutes les écoles avec les intervenants, un protocole qui s'en vient avec les services sociaux. On en avait un, mais il n'était pas adapté ça fait qu'on l'a réadapté (PMU)

Des informations données par des professionnels sur les ressources susceptibles de venir en aide aux personnes concernées par la violence conjugale :

« Parce qu'ils [Le Centre d'amitié autochtone] nous donnent des ressources, où aller, avec qui parler » Je vais toujours voir Danielle, au service parajudiciaire. C'est elle qui me guide partout après, où je peux aller. Elle me donne des ressources, va là, si ça devient grave... (MU)

- Les pratiques adaptées ou intégrées au contexte culturel autochtone

Les citoyens de plusieurs communautés ont rapporté des pratiques (activités, approche) qu'ils jugent comme étant respectueuses de leur valeur et de leur culture. Ce sont des fins de semaine en forêt qui permettent à des jeunes de développer des capacités d'exprimer des émotions ce que les aînés ont plus de difficulté à faire. Ces résultats sont considérés comme des changements positifs :

... il y a quand même beaucoup de choses qui se font, puis on voit le changement aussi des jeunes. On voit qu'ils s'expriment puis qu'ils... (...) Un petit enfant de 6 ans, 7 ans, qui s'exprime puis qui dit ses malaises devant ses parents, nous autres on ne le disait pas ça dans le temps. (...) Aussi j'écoutais une petite fille de 7 ans qui dit à son père,

ses parents sont séparés, puis là elle dit à son père « Ça me fait mal que tu sois parti, ça me fait mal ». Mais son père était parti aux études. Le message de sa fille, lui il ne comprenait pas. Il a dit « Je vais revenir quand je vais avoir fini mes études ». Elle a dit « Ce n'est pas ça, le fait que tu aies quitté ma mère c'est ça qui me fait mal ». Il capotait. Moi je riais puis j'ai dit ça ne se peut pas qu'elle dise ça. 7 ans, moi je n'aurais jamais dit ça. Je n'aurais jamais osé dire ça à ma mère ou mon père. (PMU)

La Cree Family Life Conference est un exemple d'un groupe qui organise des activités en forêt portant sur la relation de couple et sur la vie en famille : « *To me it's a very good conference (...). If you are able to use the material that is provided it's worth a try.* » (PMV)

- Des groupes de soutien qui viennent en aide aux survivants des pensionnats ainsi qu'à leurs enfants sont également un bel exemple de réussite pour certains citoyens qui soutiennent que ces groupes laissent déjà entrevoir des résultats positifs chez les personnes qui y ont participé (acquisition d'habiletés parentales, revalorisation de la culture autochtone, etc.) (PGV)
- Des cercles de parole :

Je suis sûre que ça peut t'amener à aller voir les autres ressources après, parce que ça t'a donné confiance, c'est comme bâtir, tu avances dans ton chemin, puis tu ne forces personne à le faire, c'est dans le respect, personne ne te juge. Ça là, je trouve que c'est formidable quand on fait ça ces partages-là. (...) Même si ça fait 2, 3 fois que tu viens, tu n'es pas obligée de parler. Mais, à un moment donné, là elles ont le goût de parler... Là, après ça, tu te rends compte, un an après, elle est encore là. Moi, il y a des femmes dans le cercle, moi je trouve que c'est des miracles, je trouve qu'elles sont sorties de leur coquille, elles ont ouvert un peu leur [carapace de] tortue (MU)

L'enseignement des pratiques réparatrices (d'écoute, d'empathie, de respect...) dans une école pour répondre à un besoin criant pour les jeunes d'une communauté :

We are teaching in the [school] that's what we, they have adopted the restorative practices like in the classroom you have to have the circles in the morning to talk about their feelings and what happened to them. You know for them to get to talk to each other. Rebuilding empathy because people, parents, I mean these kids at home sometimes do not have parents who even know what it is to be empathetic. So how can they teach their children? So this is part of the process in but it all goes and it ties in to the Thanksgiving of the the relationships. And the thanksgiving: to be grateful for everything and respect for each other and to listen to each other (PGV)

- L'utilisation de l'approche spirituelle :

Un moment donné ça a sorti, au fil des années, fallait que ça sorte anyway, mais, oui, un centre autochtone, ils m'ont beaucoup aidé, spirituellement (MU)

Moi c'était complètement à part, je ne voulais pas que ma famille subisse ce que j'ai survécu, donc, comme lui a dit, je n'avais pas de chaman ici, il a fallu que j'aille ailleurs (...) Anyway... fait que, je suis allé parler à quelqu'un au centre autochtone. Ma famille, je ne voulais pas les emmerder comme on dit, c'était très, très important qu'ils ne sachent pas ce qui m'était arrivé. (MU)

- Le placement dans la communauté des enfants exposés à la violence :

S'il y a un enfant victime de violence par ses parents, juste sortir de là, il y a les services sociaux qui sont là. Puis ce qui est bon aujourd'hui avec les services sociaux ici, c'est que les services de première ligne, quand un enfant est placé, c'est notre système qui embarque. (...) Avant de les envoyer dans un centre d'accueil ailleurs puis de les trimballer partout en ville, ça se passe ici dans la communauté. Il y a le conseil des familles (PMU)

- Les interventions qui visent la guérison d'un passé propre aux Autochtones (cercles de guérison et de partage en milieu naturel, programmes de guérison, etc.)

Des thérapies traditionnelles : Plusieurs participantes racontent avoir suivi différentes thérapies traditionnelles qui les ont grandement aidés sur le plan personnel. Certaines femmes interrogées mentionnent d'ailleurs, continuer à assister à différents ateliers sur divers thèmes afin de poursuivre leur processus de guérison :

Mais, nous, on a eu la chance de faire... Gardiens de la Terre. C'est un genre de thérapie qu'on a faite avec elle, on a retrouvé l'estime de nous autres. Elle a travaillé sur l'estime de nous autres. Et puis oui, on a payé pour nos formations heu... Des fois, on entend dire : « Quand t'as un don, tu le partages, te n'es pas payé », mais ça ne me fait rien d'avoir payé parce qu'elle avait réellement des bons enseignements. Ça nous a rapporté (PGV)

Ben, moi aussi, ça m'a fait du bien. J'ai été chercher beaucoup ma souffrance aussi là dedans. Une partie du pensionnat aussi là-dedans. Pis heu... c'est ça. On est toujours en cheminement. J'ai encore un autre qui s'en vient au mois de juillet. Moi pis Ginette (nom fictif), on va y aller encore. Sur la mort et le deuil. On est toujours un processus de guérison. Être en harmonie tout le temps « tsé » pour aider les autres, mieux aider les autres. Ça parti de là (PGV)

Puis c'est quoi les bonnes ressources? « Le site Claude Boivin (nom réel) là. Le site à lui là. Souvent, il y a des thérapies là. Heu... je connais une amie qui est allée pis heu... C'est un leader spirituel. Il touche à la spiritualité beaucoup. Il y a des tipees sur son site, il touche à toutes les... les quatre dimensions : émotionnelle, spirituelle, mentale puis physique (PGV)

Les autres pratiques prometteuses sont :

- La thérapie de couple est aussi perçue comme un type d'intervention qui a porté fruit pour une citoyenne :

Parce que moi je l'ai vécue la violence conjugale. Puis j'ai porté plainte. Mon conjoint il a été amené en prison. Mais dans tout ça, toute l'expérience que j'ai faite avec lui, il fallait que moi aussi j'arrête la violence, parce qu'il n'y avait pas juste lui qui avait de la violence, moi aussi j'étais une femme violente. Aujourd'hui je suis encore avec lui. Mais c'est un gros travail je crois pour les deux s'ils veulent rester ensemble. Nous avons cheminé ensemble. (PGV)

Puis pour lui ça a été dur quand j'ai porté plainte aussi. Au début il ne voulait pas accepter ça, mais un jour il m'avait dit... que j'aie fait la plainte, ça l'a aidé. C'est ça qu'il m'avait dit. Parce qu'il disait « Où je serais rendu aujourd'hui? en prison ». Parce que lui m'avait fait une menace de mort. Mais il faut arrêter ma violence à moi aussi, il fallait que j'arrête. Moi je dis que ça fonctionne quand les deux... [veulent travailler la problématique] (PGV)

La fréquentation d'autres ressources que celles directement associées à la violence conjugale a eu des effets positifs pour quelques citoyens :

Si j'étais victime, j'irais à Assaut sexuel, pour m'en sortir, dans le fond, sortir du pattern, comme on peut dire. Pour me refaire une vie plus saine (MU)

Des ateliers comme Domrémy, c'est des ateliers. Ils te font vivre des affaires. Quand tu sors de là... Moi j'ai fait juste 9 jours, je n'ai pas fini ma thérapie au complet, puis en 9 jours j'en ai appris pas mal. En partageant avec les autres, on travaillait en groupe... » « Domrémy moi j'ai été bien satisfaite (...) C'est de là qu'ils m'ont allumé des lumières qui étaient éteintes en fait. C'est de là que j'ai décidé que je dois laisser... (MU)

- Un séjour en maison d'hébergement qui se prolonge permet aux femmes de mieux se préparer à ce qui les attend à la sortie de la ressource :

C'est bien, par exemple, un an, parce que ça déjà été 3 mois. Moi j'ai été là-bas, il n'y avait pas de place, c'était 3 mois, ici. Tu t'organisais pendant 3 mois, tu étais capable de payer ton loyer, tu prenais semi-meublé, tu t'organisais. (...) Ici tu as un an, quand même, ça donne une chance là, ça donne vraiment une chance » (MU)

- L'implication au sein des ressources de mentor ou de personnes ayant elles-mêmes vécu de la violence. Par ces propos, les citoyens témoignent de la valeur qu'ils accordent aux savoirs d'expérience :

Il l'a peut-être vécu puis il s'en est sorti ou à force d'aider d'autres personnes...Avoir un modèle? C'est ça. Comment qu'on appelle ça dont. Comme les AA, les AA c'est ça, comme un parrain, un mentor (MU)

Juste en parler comme ça, moi je trouve que ça me fait du bien, aujourd'hui même. Avoir quelqu'un qui vienne prendre du temps... Oui, j'aimerais ça moi aussi. C'est-à-dire avoir un intervenant autochtone qui est là, que vous pouvez appeler, puis qui est là pour vous dans le fond.)

Oui, oui. Oui. Exactement, un amérindien qui serait là... Ça serait pas con ça. Comme un espèce de parrain, comme dans le AA (MU)

Elder, lui c'est plus vieux là. Âgé, donc plus un aîné. Il y a une certaine sagesse. Tout à fait. Il l'a peut-être vécu puis il s'en est sorti ou à force d'aider d'autres personnes (MU)

That's how I started. I used to call [Doris] because I couldn't trust anybody else, so I'd go to her place. I think it was (...) the beginning. We sat in her kitchen and started talking, and every time I had a problem I picked up the phone and called her no matter what time of the night. Then our circle started to get bigger and bigger. [Doris] was always there to listen when I needed somebody. (...) I didn't want to be seen at social services or I couldn't trust anybody there. (...) I started losing weight, I was sick, I stayed away from people, I stayed inside most of the time. (...) I called up [Doris], I went to her place at what time of the night, give her a call. She'd be there. (...) She gave 100 % of her time. (RÉ)

- La cohabitation mère/enfant dans la maison d'hébergement :

Mettons, comme moi puis ma mère, ce n'était pas juste ma mère qui vivait de la violence, il y avait moi, mon frère, fait qu', on avait été là, moi, ma mère et mon frère. On a gardé nos liens, puis on n'était pas séparés. (MU)

- Des activités dans les maisons d'hébergement qui permettent non seulement le bon fonctionnement de l'organisme, mais aussi qui accompagnent les femmes dans leurs rôles de mère :

Si tu arrives là mettons avec tes enfants, il y en qui ont des grosses familles, tu arrives là avec tes 5 enfants, il faut que tu t'occupes de tes enfants, il faut que tu fasses le ménage comme ils disent. Il faut que tu fasses ta chambre. Tu n'arrives pas là puis tu t'en vas puis tu fous le bordel. Non tu fais tes tâches aussi. C'est comme si tu restais dans ton logement » (MU)

- L'embauche de personnel autochtone

Pour des citoyens d'une communauté, l'embauche de personnel autochtone contribue au climat de confiance entre les personnes fréquentant la ressource et les intervenants :

Une femme qui viendrait, une femme autochtone, je n'hésiterais même pas, je vais lui dire : oui il existe un centre communautaire, parce que je sais qu'elle va être bien accueillie. Parce que, il faut que tu penses qu'elle n'a plus confiance, elle se méfie, fait que, comme ici et tout ça, elle sait qu'il y a déjà des personnes de sa culture. Déjà là, je trouve que c'est une affaire qui est très importante dans tout ça. (MU)

Finalement, les citoyens ont fait état de pratiques qui étaient bien appréciées mais qui n'existent plus pour différents motifs. Ce sont :

- Des programmes d'interventions visant la prévention de la violence auprès des enfants et des adolescents dans les écoles (PGV);

- Un programme qui dispensait des thérapies axées sur les comportements violents, en milieu naturel, dans la communauté. Il offrait des thérapies en 12 étapes (sur le modèle des Alcooliques Anonymes) ciblant les comportements de violence et la dépendance affective :

Le projet est terminé puis d'après ce que j'entends moi ici, c'est que les gens de la communauté ça leur manque ça d'aller se ressourcer en milieu naturel puis ils font des demandes pour ça. Surtout pour la dépendance affective puis de se faire juger (PMU)

D. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas du tout (présent ou avec une expérience passée, déjà expérimentée) ?

À partir d'expériences plus difficiles vécues dans le passé, les citoyens ont identifié des éléments qui ont fait en sorte que ces expériences ont été perçues comme négatives. Nous pouvons supposer que prendre en considération ces aspects négatifs permettrait d'éviter le développement de pratiques inadéquates qui ne répondraient pas aux besoins des autochtones en matière de violence conjugale ou encore qui ne seraient pas à l'image de la réalité des communautés. Voici les principales :

- Le manque d'intégration de la culture autochtone dans les pratiques
- La transformation de certains lieux traditionnels, comme les pavillons de ressourcement (*healing lodge*), pour répondre à des enjeux liés aux professionnels plutôt que de répondre aux besoins des communautés :

There is something fundamentally wrong with the Healing Lodge it has become more of a ...I don't want to say a glamour role but it has become more of a job where as real traditional healing shouldn't be competing for the job and your resume. They should actually be actively searching out and retaining and valuing people who have that talent, that ability, that healing. Whereas the people who are genuine are not out there saying "hey! Hey!" and they tend to get flushed out and we tend to get people in there who are really not supposed to be in there. (...) And they are not helping, they are not qualified and you know. I think it goes beyond process, procedures whatever (PGV)

- Des limites structurelles et organisationnelles qui affectent les pratiques
- Le centre de santé, par exemple, est fermé les soirs de semaine et la fin de semaine, alors que les événements de violence se produisent le plus souvent durant ces périodes (PGV);
- Les ressources en communauté sont débordées, en raison des nombreuses situations de violence et de la surconsommation d'alcool ce qui amène certains citoyens à faire appel aux intervenants en dehors des heures de travail (PGV);

- Le manque de financement a provoqué la fermeture d'une maison de jeunes qui était considérée comme une ressource importante pour les jeunes de la communauté (MU);
- Le manque d'intervenants a compromis l'implantation d'un programme pour les hommes ayant des comportements violents :

Ça se passait au site ancestral dans le temps, à l'époque, puis ça a comme tombé à l'eau. Là lui voulait comme faire partir ça à chaque fois, il m'en parlait, mais il ne savait pas trop comment, il faut qu'il aille chercher des ressources puis se faire aider. Puis les hommes ils en avaient besoin, parce que lui il se faisait dire « Quand est-ce que tu vas partir ça, on en a besoin nous autres aussi les hommes ». De se parler entre eux autres, de se retrouver puis de parler de ce qu'ils vivent. (PMU)

- Le recours au système de justice pénale pour répondre à la violence conjugale

Plusieurs aspects du recours à la justice dans les situations de violence conjugale ont été abordés par les citoyens comme étant problématiques.

La cour ordonne généralement une thérapie obligatoire pour les hommes qui sont jugés coupables de comportements violents envers leurs conjointes. Selon plusieurs citoyens, le fait de contraindre ces hommes à poursuivre une thérapie ne fait qu'aggraver la situation et ne favorise en rien la réhabilitation des agresseurs :

Ce que je disais, ben c'est sûr qu'eux autres « y » tombent dans le même protocole parce que c'est sûr qu'« ya » de la drogue là pis « ya » toute pareil. Fais que, c'est pas une aide qu'« y » ont heu... à quelque part. C'est sûr que quand c'est jugé par le juge pis qu'« y » te dit : « Ben, pour aller faire une thérapie, ça aide pas non plus. » L'individu faut qu'« y » qui aille par lui-même à ce moment là. Parce que si... quand tu te sens, tu te fais obliger par la cours d'aller suivre une telle affaire, ça marche jamais habituellement. Faut que tu « y » ailles par soit même. C'est sûr que si « y » ont d'autres... heu... comment je dirais ça? Un autre moyen d'arriver pis de les changer carrément, mais... ça, j'ai toujours douté de ça moi par exemple (PGV)

Le système judiciaire favorise davantage les agresseurs que les victimes, crée des divisions entre les membres de la famille et de la communauté, provoque un déséquilibre des pouvoirs entre le conjoint agresseur et la victime qui est perçu comme un obstacle à la tenue d'une médiation dans les situations de violence conjugale.

Les procédures sont lourdes et trop longues, les femmes victimes doivent répéter (et revivre) leur histoire plusieurs fois, ce qui a pour conséquence de les revictimiser sans cesse d'une instance à l'autre et les empêcher de « guérir ».

Dans leurs décisions les juges ne tiennent pas compte de l'importance accordée au rôle de la mère par la tradition pas plus qu'ils ne tiennent compte de la dimension de solidarité et d'entraide qui prévaut chez les autochtones, car, pour ces participantes même si ces

valeurs appartiennent parfois davantage au passé qu'au présent elles les revendiquent comme leur propre héritage collectif :

The judge makes that decision based on law that he studied, based on values of nonnative. It's not based on our system or how we believe that the mothers are the ones who raise the children. The mothers are the ones who teach the daughters you know. How to cook, how to do this. They teach them about life! They teach them their language all these things and a nonnative knows nothing of that culture. Nothing of those values and they make that decision on that. Where is if we had a judge that was with values of our own say in the long house or whatever they would say "well no your daughter belongs to you. She is part of your clan. It's the responsibility of the rest of the clan and your family to help her to raise that child. It's so opposite you know the values, the value system (PGV)

There is no place for healing. It's all process, process, process, ok divorce done! Done! You know? There is no place for healing in there. And that's what I think I believe that that's what we are about, what we are about ultimately it's finding balance and healing. And it doesn't seem to be in the system at all (PGV)

When you get divorce you have to live apart for a year and it's like, it's like how the heck are you supposed to go to court a year from when you leave and go through a divorce hearing. I mean you have got to take some pretty darn got notes and keep that hurt and pain fresh in your head so that when you go to Court you look legitimate, you know? How ridiculous is that? Why can't we be saying you can prove that you are being psychologically, physically, emotionally abused. Get your damn divorce right away so that it's done! And you don't have to put yourself and ultimately your children through the trauma again. You know? Like the system just doesn't work for us. I want to heal! (PGV)

- Des moyens jugés inefficaces, pour informer et sensibiliser à la violence conjugale

Quelques citoyens rapportent que les moyens pour informer les membres de leur communauté quant aux ressources susceptibles de leur venir en aide dans des situations de violence conjugale ne sont pas appropriés : « Les dépliants d'information sur la violence distribués dans les boîtes aux lettres des parents se retrouvent souvent à la poubelle » (PGV)

D'autres soutiennent que les campagnes de sensibilisation ne seraient pas soutenues par des actions concrètes, ni adaptées au mode d'apprentissage de la communauté (des enseignements traditionnellement transmis par les aînés, souvent appuyés sur des éléments visuels et un langage symbolique). Un message dénonçant la violence sur un panneau d'affichage ne suffit pas, encore doit-il être expliqué par quelqu'un. La sensibilisation, pour être efficace, doit passer par la tradition orale ce qui n'est pas toujours le cas.

We are very visual people, we are visual learners. That's our ancestors remembered things was through visual symbols, hand gestures, key

words, symbolic words. And I believe that a lot of us that's the way we still learn. And you can't just plaster something on a wall and say "Stop violence now!" but there has got to be more behind it. Either showing, showing what is conjugal violence look like (PGV)

Plusieurs des propos des citoyens concernant les aspects qui ne fonctionnent pas dans les services en matière de violence conjugale concernent l'intervention ainsi que les professionnels qui dispensent ces services. Pour ce qui est de l'intervention, ce sont :

La méthode d'intervention de groupe souvent utilisée dans les maisons d'hébergement qui invite les femmes à partager entre elles ce qu'elles ont vécu va à l'encontre des besoins de certaines femmes qui choisiront de ne pas utiliser le service plutôt que de se dévoiler :

« Moi j'ai connu beaucoup de violence. Puis justement au début c'est la police qu'on appelle. Ils nous recommandent à la maison d'hébergement. Je n'ai jamais eu le guts d'appeler. Je connais un petit peu le programme, mais de partager avec les autres ce n'est pas mon style »(MU)

- L'intervention féministe

Pour quelques citoyennes, l'utilisation de l'approche féministe pour intervenir auprès des femmes autochtones dans les maisons d'hébergement n'est pas pertinente surtout quand les intervenantes soutiennent que la manière de se sortir d'une situation de violence est de quitter le conjoint qui a des comportements violents. Pour les femmes autochtones, de manière générale, la séparation d'avec le conjoint n'est pas une fin en soi :

Moi, les maisons d'hébergement, c'est le cadre féministe, majoritairement, puis, l'aboutissement, c'est qu'il faut que tu le laisses à un moment donné ton chum. Mais en milieu autochtone, tu ne laisses jamais ton conjoint, ce n'est pas notre tête, ce n'est pas fréquent. Moi, j'ai accompagné des femmes, des étudiantes, puis, c'est ce que la maison d'hébergement disait : (...) regarde, elles viennent ici pour prendre des vacances. Nous autres on ne peut plus travailler de même. J'ai dit : ben non, il faut qu'elle le laisse, son mari. Oui, mais, elle ne le laissera jamais. Ce que tu peux lui donner c'est des outils pour dire : si c'est trop et que tu n'es plus capable, tu peux partir avant. (MU)

- Le manque de coordination des services et des interventions en matière de violence conjugale

Les citoyens de différents milieux déplorent le fait que certains intervenants impliqués dans les dossiers de violence conjugale travaillent trop souvent en silo et ne communiquent pas suffisamment entre eux. Il s'agit d'un système de traitement des cas trop individualisé pour répondre réellement aux besoins de soutien des femmes de la communauté :

One thing I experienced is that all the agencies that are there to support us. There are no connections between them. They are all kind of working alone. That's one thing I found that was a problem like I was here and then I would ask "What do I do about this?" and I was told "Well you

could go to the PK's" like there is no concrete answers. And no concrete solutions "Well we know that you can do this and you can go talk to this person over there and they will be able to help you with that piece and then if you need, if there is another question, you go over here" like those linkages aren't there. Every organization is working alone and so you end up, you might miss something that is so...(PGV)

Many times it happens where just a patch works here, a patch works there and no one there but we need to coordinate all those things, an appropriate process and continue to work our way at it. (PMU)

En ce qui concerne les aspects négatifs associés aux professionnels qui dispensent les services, ce sont :

- Le manque d'empathie de certains policiers lors des interventions :

Au début, quand j'ai commencé, j'ai fait de la sensibilisation auprès des policiers et on avait des vieux policiers là. Et quand je dis des vieux, c'est parce que... avec une maudite mentalité de... Moi, ils me disaient : « Madame, moi, j'en ai eu une femme qui s'est fait battre. Trois jours après, était retournée. Elle l'aime ça. » (...) Moi, je dis : « Est-ce que... tu aimerais-tu ça, toi, te faire battre? Il disait : « Non. » Mais, je disais : « Les femmes aiment pas ça se faire battre. Il y a plein de raisons pourquoi qu'elles retournent. » (...) Ce qui était le fun, c'est quand qu'il y avait des jeunes policiers et que je faisais notre sensibilisation. Maudit, qu'ils étaient ouverts les jeunes policiers. Ils avaient pas l'attitude des vieux policiers. (...) Ils avaient une mentalité ben plus ouverte et tu voyais qu'ils étaient sensibilisés à violence conjugale. Et en tout cas, l'attitude à prendre (PGV)

- Le manque de formations des policiers à l'intervention psychosociale :

Everybody knows about the peacekeepers but unless you are actually in the like being violated against in an overt way, you can't call them and say well, you know, for psychological stuff because what can they do? They can't (PGV)

- Le manque de stabilité des intervenants

À l'exception d'un médecin qui est demeuré une dizaine d'années dans la communauté, des citoyens d'une région éloignée déplorent que les intervenants soient de passage.

- L'expérience de violence de certaines intervenantes :

Alors que certains citoyens valorisent le savoir d'expérience des membres des communautés pour intervenir dans des situations de violence conjugale, d'autres font état des problèmes que pose le fait que certaines intervenantes qui oeuvrent dans les ressources ont elles-mêmes été victimes de violence.

Pour quelques citoyens cela affecte la qualité de leur travail

«It's hard to hide your feelings. Trying to keep that away from your work it's kind of hard. It affects your work. (...) It affects local organisation. Their performance is affected. » (PMU)

E. Croyez-vous que les services qui vous sont offerts en matière de violence conjugale sont adaptés aux réalités des Autochtones? » Si oui, de quelle manière les ressources sont-elles adaptées (présence de personnel autochtone, le climat, le type d'intervention en cercle); si non, pourquoi ne sont-elles pas adaptées à vos réalités ?

À cette question, quelques citoyens portent un jugement plutôt sévère eu égard à la connaissance de leur culture :

What I find is that the mainstream people that come to work for us, they don't know us. They don't actually know who we are. They don't know where we come from and they say they do. (RÉ)

alors que d'autres à travers les exemples qu'ils ont apportés, témoignent que certaines pratiques sont adaptées aux réalités des autochtones. Ils parlent de thérapies à l'intérieur desquels on s'intéresse aux blessures qui datent de l'époque des pensionnats :

Parce que regarde ce programme c'était contre les personnes violentes. (...) Je pense que depuis les événements du pensionnat sont ressortis c'est là qu'il y a une thérapie qui a été adaptée pour les Autochtones » (PGV).

Certains citoyens jugent les services adaptés à leur réalité dans la mesure où ils sont établis sur une base communautaire, lorsqu'ils adoptent une approche plus spirituelle et pour d'autres des services adaptés se présentent sous la forme d'actions telles accompagner une femme victime de violence à l'église le dimanche (PMU)

Outre ces quelques exemples de pratique déjà adaptées, les citoyens mentionnent qu'il est possible que les services offerts aux Autochtones en matière de violence conjugale reflètent davantage leurs réalités de différentes manières. Voici quelques suggestions offertes par les citoyens :

Profiter de l'expérience des aînés :

Elder, lui c'est plus vieux là. Âgé, donc plus un aîné. Il y a une certaine sagesse. Tout à fait.

Il l'a peut-être vécu puis il s'en est sorti ou à force d'aider d'autres personnes (MU)

Embaucher des intervenants qui parlent les langues autochtones, qui font preuve de compétence et capables d'intervenir dans des situations de violence conjugale :

Puis qu'ils parlent leur langue, des personnes qui parlerait inuit aussi, ils pourraient engager un policier inuit qui parle les langues, ça serait important ça aussi (MU)

Permettre aux femmes autochtones de s'exprimer dans leur langue lorsqu'elles participent à des activités :

Moi je parle le français, excepté que je vois bien que, même entre nous, quand on vient au cercle, les femmes aiment parler leur langue, puis moi je trouve ça super important (MU)

Prôner une approche plus collective, incluant l'ensemble des membres de la famille (et de la communauté) dans la mise en place de solutions au problème de la violence conjugale

« The whole system as to tally in [être en accord]: the legal system, the education system. All of that as to be tallied together » (PGV)

Embaucher des intervenants formés pour intervenir dans des situations de violence conjugale qui ont une bonne connaissance des valeurs prônées dans les communautés ainsi que des besoins des personnes concernées par les situations de violence :

... Someone who is like a...or a group of people who are qualified. Intake workers who say: "I am here. Come see me. Let me listen to your situation" and say "Ok well we have this resource over here. "Ok you can deal with that. You? You have this? You can go here. This is where you could go based on the experience I have seen or the experience I have had or I have seen other women, the response they get. This is the questions you ask, this is what you need to do, these are the forms you need to ask for". You know for someone who is trained as like a hub or a group of people who are trained as a hub of...A place where all those points connect. You know so that someone who is going through conjugal violence can go and get the help they need. And the education they need to know what's there. (PGV)

Synthèse des résultats

Les citoyens et les intervenants s'entendent sur le fait qu'il manque de ressources dédiées spécifiquement à la violence conjugale. Bien que l'on reconnaisse l'insuffisance de ressources eu égard à la violence conjugale, on admet du même coup qu'il y a des obstacles, des barrières contextuelles ou systémiques qui font en sorte que le développement de nouvelles ressources représente un défi. Ces forces qui s'opposent mettent en exergue la complexité de la situation.

Cette insuffisance des ressources fait en sorte que des femmes doivent aller à l'extérieur de leurs communautés pour recevoir l'aide dont elles ont besoin, ce qui provoque l'engorgement des ressources en milieu urbain ou encore des ressources qui ne sont pas

liées à la violence conjugale. Toutefois, même en l'absence de ressources susceptibles d'apporter de l'aide dans les situations de violence conjugale, il y a toujours possibilité de répondre aux besoins, car, les personnes impliquées dans des situations de violence conjugale font souvent face à de nombreuses autres problématiques auprès desquelles elles peuvent trouver de l'aide.

Les deux groupes d'acteurs que nous avons rencontrés rapportent le manque de ressources pour les hommes et pour les enfants. L'absence de ressources pour les hommes fait en sorte que cela annihile les efforts auprès des femmes, car, si les hommes sortent de prison aussi violents ce sont les femmes qui en paient le prix. Ne pas donner de services aux hommes, c'est ne pas aider les femmes. Il faut traiter l'ensemble des acteurs. Le but de l'intervention en violence conjugale ne doit pas viser la rupture conjugale, car, cela va à l'encontre des valeurs des autochtones. Il faut plutôt viser le mieux-être collectif et communautaire.

Pour les citoyens, la question de la suffisance des ressources n'est pas seulement tributaire du nombre, mais surtout de la disponibilité et de la capacité des ressources à répondre aux différents besoins, car, actuellement ce ne sont que quelques intervenants qui portent à eux seuls l'intervention en violence conjugale.

À la question « est-ce que les intervenants sont assez nombreux et suffisamment qualifiés pour intervenir en violence conjugale ? » les intervenants et les citoyens ne partagent pas le même point de vue. Les intervenants sont unanimes à l'effet qu'il existe un manque de formation alors que les citoyens jugent que les intervenants, plus spécifiquement ceux des maisons d'hébergement sont suffisamment qualifiés pour intervenir dans les situations de violence conjugale. Pour les intervenants, le savoir d'expérience et la volonté de bien faire les choses ne suffisent pas. Selon les intervenants, il ne s'agit pas seulement d'embaucher du personnel autochtone, mais encore faut-il qu'il soit formé et cela pose des défis, car, actuellement le manque de financement compromet non seulement l'embauche, mais aussi la formation. Bien que la relève autochtone soit importante, elle amène son lot de difficultés en milieu urbain notamment pour le recrutement et dans les communautés pour la stabilité étant donné les conditions de vie.

À l'instar des données de l'étude, il faut comprendre que pour les citoyens, un intervenant qualifié n'est pas nécessairement un intervenant qui a une formation, mais plutôt un professionnel engagé qui respecte la culture et les valeurs autochtones dans l'intervention auprès des personnes. Ainsi, nonobstant le fait que les intervenants ne se trouvent pas formés ils sont engagés, ils accueillent les personnes, car, les citoyens soutiennent qu'ils se sentent bien appuyés, bien encadrés notamment par les intervenantes des maisons d'hébergement.

Quant aux pratiques d'intervention qui répondent le mieux aux besoins des personnes impliquées dans des situations de violence conjugale, les intervenants tout comme les citoyens ont rapporté des thématiques, des initiatives plutôt qu'identifier des pratiques qui se sont avérées soit positives ou négatives pour l'intervention en violence conjugale.

Pour les intervenants et les citoyens, ce qui a fonctionné le mieux jusqu'à maintenant ce sont les activités d'information, de prévention et de sensibilisation à la problématique de la violence conjugale. À cela s'ajoutent pour les intervenants, les initiatives visant le développement des interventions, des approches et des outils propres aux autochtones ainsi que les échanges de professionnels d'une communauté à une autre qui évite la proximité entre les personnes tout en favorisant une proximité. Pour les citoyens, les initiatives qui prennent en compte la culture et les valeurs autochtones ont de l'importance.

En ce qui a trait aux aspects considérés négatifs dans les initiatives, les intervenants soutiennent avec force et vigueur qu'il faut repenser le recours au système de justice pénale en matière de violence conjugale. Il est important pour eux de développer des pratiques de justice alternatives et réparatrices, de cesser d'envisager les hommes comme unique responsable et les femmes comme uniquement des victimes qui les fixent dans des statuts qui ne représentent pas le caractère dynamique et interactif de la violence en milieu autochtone. Ils soulèvent également le manque d'implication et d'engagement des décideurs politiques eu égard à la problématique de la violence conjugale, l'utilisation des ressources pour femmes pour pallier à l'absence des ressources pour les hommes, le fait d'associer les femmes autochtones aux femmes immigrantes ainsi que le manque de concertation des services offerts en matière de violence conjugale. Quant aux citoyens, les mauvaises expériences se concentrent autour des structures qui encadrent les ressources (non accessibles, débordées, fermées faute de financement, manque d'intervenants et manque de coordination des services) et des interventions pratiquées dans ces ressources (le non respect des valeurs et de la culture autochtone, l'intervention judiciaire, l'intervention féministe, l'intervention de groupe, l'absence de suivi, l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale, manque de formation à l'intervention psychosociale). Les manques liés à l'intervention sont tous de près ou de loin associés au non-respect de la culture et des valeurs autochtones ceci incluant la remise en question du système de justice.

Eu égard à l'adaptation des services à la réalité des femmes autochtones, les propos des intervenants ne sont pas unanimes. Certains soutiennent qu'il n'est pas nécessaire d'adapter les interventions, d'autres rapportent que l'adaptation se traduit, entre autres par l'embauche d'intervenants autochtones, le soutien aux activités traditionnelles ainsi que l'importance accordée à la langue dans les interventions, alors que pour d'autres répondants il faut revoir l'ensemble des manières de faire pour se coller à la réalité des femmes autochtones. Quant aux citoyens, la majorité d'entre eux rapportent qu'il est essentiel que les services soient à leur image et reflètent leurs réalités

Analyse Volet 5 (Intervenants) : Les ressources pour répondre aux besoins

Le volet cinq visait à identifier les besoins en matière de ressources en violence conjugale et à recueillir le point de vue des répondants sur les différentes pistes de solution à envisager en matière de violence conjugale. Afin de répondre à ces objectifs, nous avons demandé aux intervenants de se prononcer sur les dimensions suivantes : a) Selon vous, devrions nous avoir des ressources pour les hommes ou pour les la famille? ; b) Qu'est-ce qui devrait être fait en matière d'intervention et en matière de prévention; c) Croyez-vous que les valeurs et la culture autochtone doivent être prises en compte dans les interventions? ; d) Qu'est-ce qui devrait être fait pour solutionner la violence conjugale et, enfin e) Est-ce que les ressources constituent une solution pour régler la violence conjugale?

A. Selon vous, devrions-nous avoir des ressources pour les hommes ou pour la famille?

La violence conjugale affecte à la fois les individus, les familles et les communautés autochtones. En ce sens, il devient impératif de développer de nouvelles ressources dans la mesure où celles qui sont actuellement disponibles ne suffisent pas à répondre aux besoins des différents acteurs affectés par la problématique, qu'on pense notamment aux hommes, aux familles et aux enfants.

Les ressources pour les hommes autochtones

L'ensemble des intervenants reconnaît l'importance, pour diminuer la violence conjugale, *d'intervenir auprès des hommes autochtones ayant des comportements violents* et de mettre sur pied des ressources qui leur sont spécifiquement dédiées, étant donné que leur détresse et leurs besoins (d'écoute, d'hébergement...) sont bien réels :

On a quand même des hommes aussi qui nous téléphonent ici pour nous demander de l'aide. Même, on a référé 5 hommes l'année passée, parce qu'il n'y a pas d'organisme pour les hommes ici sur la communauté, puis les hommes sont en détresse des fois aussi. Bien des fois, ils cherchent des places pour parler, fait que, ça c'est un manque, comme service. Il n'y a pas de maison pour les hommes. Ça serait bon des deux côtés, les femmes, mais aussi les hommes, parce que ça respecte nos valeurs familiales, parce que moi j'en ai ramassé plein des hommes qui ne savaient plus quoi faire. Je veux dire, on allait là parce qu'ils voulaient mettre fin à leurs jours, ils ne voyaient pas le « bout ». Les hommes voient qu'ils perdent leurs enfants, puis ils n'ont pas d'écoute. Puis, souvent ils se retrouvent dans des conditions assez, pas vraiment des bonnes conditions, dans des places, des petites chambres, etc., tu sais.

Fait que, effectivement, je pense que de notre côté ça pourrait être bon. Puis ça, on commence à l'entendre. (MU)

Puis ça serait l'idéal s'il y avait des ressources pour les hommes qui vivent de la violence conjugale parce que nous on pourrait référer aussi. Parce que ces hommes-là elles ont autant besoin d'aide que les femmes qui en vivent de la violence conjugale (MU).

À l'heure actuelle, la prison constitue souvent le seul « traitement » disponible pour les hommes ayant des comportements violents, ce qui non seulement ne règle en rien le problème de la violence conjugale, mais l'empire dans certains cas. Les frustrations et le ressentiment engendrés par l'incarcération finissent par se retourner une fois de plus contre les femmes qui ont dénoncé un conjoint violent.

Even for the men who become violent we don't have the appropriate programs for them. The only thing that they have is the jail. That doesn't really solve the situation. They come back even meaner, angrier. So it's more dangerous for the woman once he comes back, because she was the one they say it's your fault, [...] there, you did that. So she's persecuted a lot after. But once he comes back, she is in more danger of repeating the situation (PMU).

Interrogés sur la nature des différentes ressources qu'il faudrait développer pour les hommes autochtones, plusieurs intervenants proposent que ces derniers puissent bénéficier de *services de counseling* pendant que leurs femmes résident en maisons d'hébergement. Certains répondants reconnaissent que les hommes autochtones auraient également besoin de *soutien et de formation* afin d'apprendre à exercer adéquatement leurs rôles de pères et de maris :

We need resources for men and I need to learn how to be a parent, a father because no one taught me how to be one »; « I wish we would have a support system for men and training or workshop to teach them how to be fathers and husbands (PMU).

D'autres répondants souhaiteraient, quant à eux, voir se développer des *cercles de partage pour les hommes ayant des comportements violents* :

Il devrait y avoir aussi un comité d'hommes aussi. Un comité d'hommes qui ont vécu... puis ils se sont pris en main. De voir aussi, de rencontrer l'homme en question qui a besoin d'aide. Il n'y en a pas. Il y a des comités de femmes, mais des comités d'hommes aussi il devrait y en avoir. Parce qu'il y a beaucoup d'hommes peut-être qui cherchent de l'aide puis ils n'en trouvent pas. Ils aiment mieux se confier (PMU).

En Colombie-Britannique, l'organisme *Change of Seasons* a développé un modèle d'intervention en vingt-huit séances de groupe pour les hommes autochtones violents qui intègre la spiritualité autochtone (roue de médecine, rituels et cérémonies) à raison d'une session sur trois. Ce programme a été mis sur pied dans les années 1990 (Kiyoshk, 2003: 238).

Au Québec, le Centre de guérison Waseskun (<http://www.waseskun.net/fr/index.html>) est presque le seul à offrir des services exclusivement aux hommes autochtones : on favorise la réinsertion sociale en offrant des programmes sur la violence et sur d'autres problématiques comme la dépendance à l'alcool et aux drogues dans un cadre spirituel respectant les traditions et les valeurs autochtones.

Compte tenu du fait que la violence exercée par certaines femmes autochtones à l'endroit d'hommes autochtones est aussi une réalité et que les hommes ne sont souvent pas crus quand ils se confient à d'autres personnes, certains répondants considèrent qu'il serait utile que les hommes autochtones puissent bénéficier de *ressources d'hébergement pour les hommes victimes* de violence conjugale :

L'homme aussi peut avoir sa place parce que ça va dans les deux sens-là. Parce que c'est sûr que les hommes, admettons parce que ça se peut qu'il y en ait des hommes aussi qui aient été violentés, soit physique ou verbal (PGV).

J'avais suggéré qu'on ouvre une maison pour les hommes parce que même les hommes, vous avez appelé à la maison pour elle : « Pis nous, où est-ce qu'on va? On a besoin d'aide aussi ». Même les hommes mariés, j'ai dit « Bougez! Ouvrez une maison pour nous autres aussi ». Il faut aller voir les personnes ressources sur place (RÉ).

Pour les hommes aussi certainement, parce qu'on a eu récemment nous quelqu'un, un papa, qui a été victime de sa blonde. Mais on voit ça moins, mais de plus en plus quand même. Mais quand même ces gens-là aussi ils en ont besoin autant que les femmes autochtones. (PMU)

Bien que l'idée de développer des ressources pour les hommes autochtones soit partagée par la très grande majorité des répondants, les intervenants sont toutefois conscients que l'aide auprès des hommes reste un défi de taille. À cet effet, un intervenant raconte les difficultés entourant la participation des hommes dans sa tentative d'organiser un groupe de discussion pour ces derniers :

I tried to form that men's group from that wellness fare, I volunteered to express my life story, my personal story to complete strangers. The morning willing to do that, because I was trying to make myself better, heal myself, stopped drinking, you know and I haven't touched a drop in almost what? Like 6 months, almost 6 months now, so that allowed me to provide that, that was my kind of coming out or whatever you want to call it you know. I didn't mean to say that but it came out my story, you know? And out of that we formed a men's group, I said "Look I would like to have a group where we can just, just the men talk, no agenda, no nothing, you know" Coffee, tea, whatever, muffins and shoot the shit, you know? And we started it but three people show up, so there was only four of us there for three Tuesdays. (PMU)

En plus de souhaiter le développement de ressources qui s'adressent spécifiquement aux hommes autochtones, certains répondants souhaiteraient également qu'il y ait *davantage*

d'intervenants masculins pour intervenir auprès des hommes ayant des comportements violents :

Autant au niveau de la délinquance sexuelle, que la délinquance, vraiment violence conjugale et vraiment violence, il n'y a rien ici. Je pense que nous, au niveau de l'intervention, ça serait utile d'avoir un homme aussi. Mais que là, le fait qu'on est des femmes, des fois, ça bloque, puis ça empêche, mais s'il y avait un homme qui était là, ça pourrait compléter cet élément-là (MU).

C'est sûr que s'il y a une rencontre au niveau de... d'hommes, c'est sûr que ça prend... je dirais, un intervenant homme. (...) En tout cas, que je pense, ça serait plus facile pour eux autre de dialoguer, qu'avec un intervenant femme (PGV).

If we are going to start doing like workshops and stop the violence have more men come out to speak, you know. Ok, we go to workshops, it's women giving them. Why don't we turn the table around and get men to speak up. We need men there for sure. And then do to the workshops because otherwise they won't go to them. You are not going to have a woman doing an anger management workshop for men. Men are going to be angry that you are doing the workshop. So you need the men to be involved (MU).

Au-delà des diverses ressources souhaitées, il est évident pour les intervenants que l'identification des besoins en matière de ressources qui s'adressent aux hommes autochtones en matière de violence conjugale passe par la consultation de ces derniers.

Les ressources pour les familles autochtones

Concernant les ressources familiales pour venir en aide aux Autochtones concernées par la violence conjugale, deux principales tendances se dégagent du discours des intervenants rencontrés : Une première moitié d'intervenants souhaiterait que des ressources de nature familiale puissent être développées afin de refléter la conception selon laquelle les situations de violence touchent tous les membres des familles autochtones :

Moi je pense que ce qui est difficile pour enrayer la violence c'est parce que les valeurs familiales sont vraiment, vraiment fortes chez les Autochtones. Si tu dis à un jeune que son père est dangereux pour lui, son père c'est de l'or en barre. Tu ne lui enlèves pas ça. Donc oui c'est important de respecter ces valeurs-là. C'est pour ça que je parlais de l'importance de travailler avec les familles (MU).

We need to help the whole family, not just the men and women because kids are seeing it (the violence). If only one gets help it's not enough because it's the whole family that lives in violence (PMU).

We need both? Well...why would you want to deal with just the men and not the family? Why not the whole thing? (MU)

C'est ce qu'on est en train de monter actuellement, les services de prévention au niveau de la famille parce qu'ici sur communauté c'était seulement la DPJ. Il n'y avait pas eu de service de première ligne au niveau psychosocial, sauf les agents d'aide pour le processus de thérapie. Ça fait qu'on devrait avoir des ressources pour la famille (PMU).

L'autre moitié des intervenants, quant à elle, souhaiterait plutôt le développement de ressources distinctes pour les hommes, pour les femmes et pour les enfants au sein desquelles les différentes figures familiales pourraient y être représentées :

Par exemple, une maison pour les hommes, une maison pour les femmes, une maison pour les jeunes et des ressources qui viennent en aide aux enfants. Les intervenants, des femmes pis des hommes qui pourraient travailler pour les femmes, mais aussi les hommes, les Aînés peuvent aussi apporter un support soit pour avoir des échanges avec les hommes, les femmes ou les enfants. Ils pourraient le faire à l'école. C'est ça moi, que je demande au Père Noël (RÉ).

En Nouvelle-Zélande, les programmes maoris *Tu Tama Wahine o Taranaki* et *Te Whare Ruruhau o Meri* ont comme objectifs de renforcer l'*empowerment* des femmes victimes et d'intervenir auprès des hommes violents afin de protéger ces dernières et leurs enfants. La prévention et l'intervention sont faites dans un cadre qui intègre les valeurs maories, notamment en incluant la famille dans le processus de guérison (Memmott, Chambers, GoSam & Thomson, 2006, p.9).

Selon cette perspective, plusieurs intervenants reconnaissent qu'actuellement les enfants autochtones des différentes communautés qui vivent dans un climat de violence familiale auraient grandement besoin de ressources pouvant leur venir en aide :

Pour les enfants il faut aussi faire des choses...Parce que tu ne sais pas, quand un enfant n'est pas encadré puis qu'il vit continuellement avec des parents qui vivent dans la violence puis dans la toxicomanie, qui ne sont pas encadrés... Ils ne sont pas encadrés surtout avec leur choix de conjoint ». (PMU)

Il nous faudrait un genre de foyer de groupe, parce que ça arrive souvent que les enfants sont envoyés à l'extérieur par la DPJ. Tandis que si on avait cette ressource là, les parents consentiraient plus à placer leurs enfants dans un milieu pendant les crises, que ce soit des crises de violence conjugale ou des crises suicidaires et ça, depuis le mois de mai, j'en ai vu. Puis, si on avait ça et naturellement, les parents consentiraient « Oui, oui, on va placer les enfants là ce soir et demain on verra ». Ça empêcherait beaucoup de cas de DPJ, de devenir des cas de DPJ et on pourrait s'occuper de nos enfants et de notre problématique à l'intérieur de la communauté. Ces enfants-là maintenant avec les changements à la loi, ces enfants-là sont pris dans des crises familiales et ils deviennent des enfants de la DPJ ou la DPJ rentre dans la famille parce que la violence conjugale fait partie de l'article 38 (RÉ).

En Alberta, cinq maisons d'hébergement sur des réserves autochtones se sont regroupées pour développer des outils d'intervention pour les enfants exposés à la violence

conjugale et assurer la présence d'intervenants spécialisés en enfance au sein des maisons d'hébergement. Le projet se nomme *Walking the Path Together* (http://www.acws.ca/walkingthepath/downloads/acwswalkingpath_brochure.pdf)

Malgré le fait que les intervenants croient que de nouvelles ressources pour les hommes, les familles et les enfants permettraient de mieux répondre aux besoins des Autochtones en matière de violence conjugale, ils sont néanmoins conscients que certaines barrières (qu'on pense notamment au manque de ressources humaines, à l'intégration des valeurs et de la culture autochtones au sein des ressources et des pratiques d'intervention, au manque de concertation entre les différentes ressources autochtones ou encore, à l'épineuse question du financement des ressources et des infrastructures) freinent grandement le développement actuel de telles ressources :

We use to have programs at the Shelter, but we lost the funding for that. So we don't have that anymore. As far as I know like I said there are other resources that are for non-native but in the percentage of native to non-native it's like we have so little... if we had the funding, the proper funding for everybody (MU)

B. Qu'est-ce qui devrait être fait en matière d'intervention et en matière de prévention?

Les suggestions des intervenants quant aux actions à entreprendre en matière d'intervention et de prévention sont nombreuses et touchent à des aspects (et des niveaux) très variés de la violence conjugale et atteindre parfois d'autres domaines d'intervention. Certaines mesures proposées sont déjà en cours de réalisation, alors que d'autres sont à venir ou sont souhaitées. Celles qui reviennent le plus fréquemment sont les suivantes :

◆ Besoins en matière d'intervention

- Développer de nouvelles interventions en matière de violence conjugale et sur les problématiques sous-jacentes à la violence conjugale;
- *Offrir des ateliers de formations* sur la violence conjugale, pour les intervenants qui travaillent directement ou non en violence conjugale/ familiale :

Même nous autres les intervenants on doit avoir une formation... J'en ai une formation de base, mais j'aimerais ça aller un peu plus loin. Donc avoir une formation plus poussée au niveau de la violence conjugale. Ce que ça prendrait c'est ça former les intervenants avec professionnalisme puis avec sérieux (PMU).

De la formation dans les maisons d'hébergement... de la formation. Le plus possible. On a besoin de formation nous les intervenants. (PGV).

- *Adapter l'intervention sociale aux valeurs* de la population et à l'esprit communautaire, plutôt qu'au système judiciaire formel;
- *Développer des protocoles d'intervention explicites* afin d'en standardiser l'utilisation par les policiers lorsqu'ils interviennent en situation de violence conjugale et pour qu'il y ait une meilleure collaboration entre les policiers et les intervenants:

Un genre de protocole. Le policier vient d'intervenir, il appelle automatiquement l'intervenante qui est formée puis elle va tout de suite proposer de l'aide d'accompagnement à la dame, qu'il y ait un travail d'équipe (PMU).

Au Yukon, le programme *Together for Justice* (<http://www.liardaboriginalwomen.ca>) organise des ateliers pour favoriser la communication et la coordination entre les policiers, les intervenants et les femmes de la nation *Kaska* qui sont victimes de violence.

- Mettre en place *des groupes informels* de femmes victimes de violence;
- *Instaurer un service téléphonique* accessible 24 heures sur 24 pour les familles autochtones et développer *un site internet* où des intervenants répondraient aux demandes des victimes 24 heures/24, 7 jours/7;
- Développer *une ressource qui accompagnerait les victimes de violence* tout au long du processus judiciaire :

Je pense aussi une fois par mois mettre une personne, une ressource qui va accompagner les femmes jusqu'au bout quand elles déposent des plaintes, parce qu'elles vont toujours avoir peur de la violence, de la manipulation, des menaces, du conjoint. Puis vice-versa aussi, les femmes aussi peuvent être violentes (PMU).

- Développer *des programmes d'aide et des outils d'intervention* pour les femmes autochtones victimes et les hommes ayant des comportements violents;
- *Offrir des ateliers éducatifs* sur la violence conjugale aux membres des communautés afin de rendre moins tabou la problématique;
- Création *d'un centre de thérapie pour personnes alcooliques et toxicomanes* qui accueillerait les femmes autochtones avec leurs enfants, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle et pose un problème important d'accès aux ressources en matière de violence conjugale pour ces femmes;

En Colombie-Britannique, le *Kackaamin Family Development Centre* (<http://www.kackaamin.org/centre>) offre aux adultes des thérapies pour les dépendances aux drogues et à l'alcool tandis que les enfants reçoivent l'aide quotidienne de professeurs et d'intervenants.

Étant donné que la consommation d'alcool et de drogues est un facteur souvent présent lors de l'avènement d'incidents de violence conjugale, il est indispensable de *s'attaquer davantage à cette problématique sous-jacente à la violence sous toutes ses formes*:

La violence, il faudrait y aller à la source. Il y a beaucoup d'actes violents qui sont commis en état d'ébriété. Donc il faut régler ce problème là. C'est une grande problématique, c'est la consommation. Il y a aussi les drogues. Le PCP ici c'est quand même assez courant. Donc c'est vraiment attaquer ces 2 problématiques-là à la source (RÉ).

- Offrir des ateliers éducatifs sur la problématique de l'alcool et ses conséquences, notamment au niveau de la violence :

Ce qui arrive souvent c'est que l'alcool amène les gens à parler plus facilement puis ils vont être plus arrogants. Puis à la base oui parce que la personne... tu vas en avoir d'autres qui boivent puis ils ne le seront pas, mais ils ne sont pas arrogants de nature non plus. Mais ce qu'il faut comprendre c'est que souvent l'éclosion va se faire à partir de la consommation qu'il va y avoir, qui va l'amener la violence. Elle n'est pas excusable. Mais il y a une éducation à faire là en tout cas. Il y a quelque chose à aller travailler là pareil, parce que ça reste qu'il y a un fait, c'est quand même ça qu'on voit (PGV).

- Mettre sur pied *un centre d'hébergement spécialisé pour les femmes toxicomanes*, dont l'approche d'intervention intègrerait la spiritualité autochtone :

Les femmes sont là avec leurs enfants, ça ne les intéresse pas non plus que leurs enfants soient en danger, parce qu'il y a des femmes qui sont intoxiquées. Puis quelle intervention tu peux faire auprès d'une personne qui est toujours intoxiquée là, il n'y a pas grand intervention que tu peux faire là. Fait que, c'est sûr que des centres plus spécialisés au niveau de la toxicomanie, je pense que ça serait important, avec une approche, avec la spiritualité autochtone et tout ça (MU).

- Adresser la question de *l'apprentissage des habiletés parentales* au sein des interventions :

Il y a un travail à faire au niveau des connaissances aussi. Réapprendre un nouveau mode de vie. Réapprendre à être parents parce que pour des familles c'est un rôle qui a été perdu aussi chez le peuple des premières nations, les rôles parentaux. Donc on a un travail assez imposant à ce niveau-là qu'on entreprend présentement. (MU)

♦ **Développer davantage d'infrastructures pouvant offrir des services en matière de violence conjugale dans les communautés autochtones :**

Mais en frais de structure, d'infrastructures, d'organisations, malheureusement, c'est ça qui nous manquerait. Il n'y a rien (PGV).

- Encourager, soutenir et améliorer les pratiques d'intervention existantes;
- Favoriser les pratiques *d'éducation et de sensibilisation auprès des Autochtones* en s'assurant que celles-ci soient appropriées aux différents contextes

autochtones, qu'elles soient réalisées en tenant compte des codes culturels, afin de rejoindre réellement les communautés autochtones;

- Augmenter la durée des services et les heures d'ouverture des services;
- Partager davantage les outils et les formations disponibles sur les réalités et l'intervention autochtones entre les différents secteurs d'intervention et les différents milieux;
- Renforcer les comités de justice existants au sein de certaines communautés autochtones :

Le comité de justice aussi c'est quelque chose qu'il va falloir vraiment renforcer je dirais. Ça va prendre quelqu'un qui va croire à l'approche, à la réadaptation, à la guérison, de la communauté, pour venir en aide aux gens (PMU).

- Impliquer le plus possible les membres des communautés autochtones dans les prises de décision concernant la résolution du problème de la violence :

C'est toute la communauté qui doit s'impliquer dans toutes les problématiques de la communauté en général (RÉ).

- Soutenir les initiatives qui favorisent la résolution des problèmes « locale », communautaire, plutôt que de limiter le traitement de la violence conjugale par le recours au processus judiciaire;

En Australie, les cercles de sentence sont utilisés dans plusieurs milieux urbains et ruraux afin de favoriser une prise de conscience des communautés autochtones quant à la violence et de diminuer les récidives des agresseurs (Memmott, Chambers, GoSam & Thomson, 2006, p.18)

- Encourager et soutenir les *pratiques de justice réparatrice* en tant que réponse à la violence conjugale en contexte autochtone:

Our whole goal, is to get families back together and get families to work together. I mean we're not miracle workers 'cause there's families that just don't and are not at that level. But as long as... that's the whole goal, that's who we are as a family. An aunt kicks in or an uncle or your grandmother, grandfather, whoever's alive, cousins, you come together in crisis. But before it becomes a crisis then getting that word out there. It's very important. I guess the principle is we wanna take care of each other, we wanna take care of our own. We do have options, outside services, shelters and things like that. That's what the restorative practices is all about, is about interconnecting with each other and it's about relationships, rebuilding relationships that have broken down. You can only do that through talking. If you don't talk to somebody, you never know. So it's people helping each other. We used to do it a long time ago in our traditions. That's really what restorative practices is about, it's about restoring relationships and inter connectedness with each other, and helping each other. If the kids see that, teachers and everything, working together, they're gonna follow. (...) That would be my wish. All the organizations, everybody within the organizations,

could at least work with each other in a positive way (...) Families and both sides involved. So letting people know like both families now, okay this is what's happening, there is violence within this relationship. He's beating her up. Like letting them know so that this way there's no secrecy in both families, like on his side and her side (PGV).

At the base root, let's find out why we have these problems and let's look at a strategy from that perspective rather than say "Building a bigger or better Shelter". I think the restorative justice thing is, might be a good thing because it focuses on reconciliation. Sending people to jail doesn't really do much (PMU).

Le cercle de guérison d'Hollow Water (Manitoba) est un exemple de déjudiciarisation et de responsabilité communautaire qui « fait appel à certains aspects du système de justice pénale ainsi qu'à des perspectives communautaires autochtones » (Bushie, 1999).

- *Améliorer la coordination entre les ressources et les services* : Les intervenantes souhaitent que les différents services (sociaux et juridiques) auxquels recourent les victimes soient mieux coordonnés, pour éviter la multiplication des interventions (et des intervenants) auprès des personnes en situation de violence conjugale, souvent débordées, et mieux protéger les enfants des conséquences de la violence :

Sometimes they have the family in the center and they have all these services, and the family feels overwhelmed because what do we do, we have all these people, like who do I turn to, what do I do. They're more overwhelmed than when they started. The way it works now, if you're in conjugal violence, if you have children, okay you go to family court for the children. Then you go to criminal court for the other part. They don't necessarily help support each other or anything (PVG).

- *Soutenir et valoriser les interventions d'éducation et de sensibilisation de la population générale à l'histoire et aux réalités autochtones, dont bon nombre de d'allochtones ignorent toujours des aspects fondamentaux* :

La première chose qu'on doit comprendre, entre peuples, entre premières nations et Québécois, c'est de savoir ce qu'il se passe. Moi je ne suis pas sûre que tout le monde la sait l'histoire. Moi, je m'en vais à l'université, puis, (...) la première chose que je demande c'est : est-ce que vous savez pourquoi les Indiens restent dans les réserves? Il n'y en n'a pas un qui est capable de lever la main. Moi je trouve ça dur, je vais vous dire, vraiment, je trouve ça dur quand il n'y a pas personne qui lève la main. J'en n'ai pas vu encore un qui savait pourquoi on restait dans les réserves depuis 5 ans, fait que là, moi je commence là. Je me dis, ok, c'est là qu'on va commencer, on va commencer à s'expliquer, pourquoi nous autres on reste dans les réserves, puis ça change la vision du monde. Il y en a qui me disent après, on ne pensait pas ça, tu sais. (...) Moi, j'amène des femmes de la maison d'hébergement avec moi, parce que je veux voir, je veux qu'elles voient comment on est dans l'inconnu, comment on ne se connaît pas. (...) Moi je n'en reviens pas. Tout ce qu'ils connaissent, puis là on peut remplir le tableau, c'est les taxes, c'est la crise d'Oka, c'est tout ce qu'on entend, mais pas la réalité (MU).

- Encourager le *développement de l'approche de proximité et de l'approche holistique d'intervention* qui favorisent la multidisciplinarité des actions et une concertation accrue afin d'intervenir avec tous les membres de la famille qui sont concernés par la violence;

♦ **Besoins spécifiques en matière de ressources humaines**

Plusieurs organismes communautaires, tant autochtones qu'allochtones, manifestent le besoin de *se doter d'un plus grand nombre d'intervenants autochtones* pour être en mesure de répondre adéquatement aux besoins de leur clientèle. Heureusement, les différents centres de formation, les cégeps et les universités forment de plus en plus d'intervenants autochtone qui pourront éventuellement assurer la relève dans ce secteur d'intervention :

Le plus gros manque, c'est d'avoir des intervenants autochtones. Tu vois, l'année passée, ici, il y en avait un, puis ça a fait une différence. Cette année, c'était quelque chose qui manquait vraiment (MU).

Le recrutement d'intervenantes autochtones, c'est difficile, parce que, bon, il y a moins de gens scolarisés, puis il y a beaucoup d'emplois aussi, pour les gens qui sont scolarisés. C'est certain que ça fait beaucoup de différence quand on a la possibilité d'engager des intervenants autochtones pour donner le service. Fait que, ça serait ben, ben le fun d'avoir une femme autochtone, puis un homme autochtone l'année prochaine ici (PGV).

- Assurer *une plus grande stabilité du personnel intervenant* œuvrant auprès des familles vivant une problématique de violence;

Que le personnel œuvrant auprès des personnes touchées par la violence conjugale (intervenants sociaux, policiers, professeurs...) reçoive une formation spécifique sur ce sujet (ou qu'il utilise les services d'un spécialiste pour l'assister) afin d'être mieux outillé pour détecter les diverses formes de violence et intervenir auprès des familles autochtones.

♦ **Besoins en matière de prévention**

Lorsqu'il est question de prévention, les intervenants réfèrent instantanément aux initiatives qui devraient être mises en place auprès des jeunes en vue de freiner la reproduction de la violence conjugale et familiale. Peu importe le lieu géographique au sein duquel ils exercent, les répondants sont unanimes à dénoncer le manque d'actions préventives ciblées pour aborder le problème de la violence conjugale. En dépit de l'encadrement assuré par le milieu scolaire auprès des élèves en matière de violence, il n'existe actuellement que très peu d'actions préventives spécifiques qui abordent le problème de la violence conjugale avec les jeunes à l'école :

I know that at school they continue to invite this person to talk once a year, but that's not enough at all (RÉ).

C'est certain que ça prend de l'éducation en bas âge. C'est souvent le modèle... Pour la prévention. Ça montre le respect des autres, le respect de la femme, respect des autres. Déjà là à 5, 6, 7 ans, respect de soi-même, on revient aux valeurs fondamentales de base. Si les jeunes sont habilités à s'affirmer, à dire non, à ne pas accepter de la violence en bas âge, ça peut être aidant (PGV).

Malgré le fait que les besoins soient jugés criants en matière de prévention, les intervenants suggèrent très peu d'actions concrètes qui permettraient d'améliorer la situation:

- Développer des initiatives de prévention qui ciblent la transmission intergénérationnelle de la violence et qui impliquent tous les membres de la famille qui ont été exposés à la violence en contexte autochtone;

En Australie, la campagne de sensibilisation *The Walking Doors* et, au Canada, la campagne du Ruban blanc, sont des exemples d'efforts de sensibilisation qui ont mobilisé les hommes et les femmes et ce, à moindre coûts (Memmott, Chambers, GoSam & Thomson, 2006, p.16).

- Poursuivre les efforts de prévention en milieu scolaire auprès des jeunes autochtones :

Je pense que prévention ça se fait déjà dans les écoles avec les jeunes autochtones. C'est tellement une belle prévention, la violence dans les relations amoureuses c'est beaucoup... D'abord ça part dans les familles. Si on diminue la violence dans les familles, dans les couples, les enfants vont apprendre autrement. Comme je dis dans les écoles puis aussi être plus visibles. On en fait beaucoup de sensibilisation comme tu parlais tout à l'heure, mais il faudrait que ça soit encore plus au grand jour, de dénoncer ça. C'est inacceptable la violence. (MU)

C. Croyez-vous que les valeurs et la culture autochtone doivent être prises en compte dans les interventions?

Les intervenants sont unanimes quant à l'importance de tenir compte des valeurs et de la culture autochtone dans les interventions et les services. Selon plusieurs, cette adaptation ne se limite toutefois pas à la prise en compte de la langue de communication, mais elle passe d'abord et avant tout par la considération *des valeurs autochtones*. En effet, certaines valeurs autochtones sont particulièrement importantes aux yeux des intervenants, qui souhaiteraient voir davantage se perpétuer les valeurs d'attachement au territoire (par le contact avec la nature et la Terre Mère), de spiritualité, de fierté et d'appartenance culturelle au sein des interventions et des services. Pour y arriver, plusieurs croient que *la voie de l'éducation* (ou d'une rééducation) doit être privilégiée

afin de se réapproprier notamment les rôles et responsabilités traditionnels des hommes et des femmes au sein des différentes cultures autochtones:

All our values involved, it's all in that creation story. Everything's in there, all our teachings are in there...I think there needs to be a reeducation. Like what are the roles of our women and men in our communities. People need to teach it. If they don't have it at home, to find some place where they can learn it. 'Cause they might have the violence at home, but at least to give them the opportunity somewhere to learn it. Like they could even learn it step by step (PGV).

Une part de l'adaptation des interventions aux valeurs et à la culture autochtone repose sur *l'approche à privilégier en intervention* et l'importance accordée à la notion de guérison. Alors que les non autochtones « interviennent » le plus souvent à partir de valeurs centrées sur l'intellect, les Autochtones « soignent » en intégrant différentes dimensions (physique, mentale, émotive et spirituelle), deux angles d'approche passablement différents :

Il n'y a pas juste l'intervention à adapter. Mais moi en tout cas ce qui m'a amené ici c'est que j'ai connu quelqu'un de la nation ici avant. Puis il y a quelque chose dans l'autre sens aussi où justement quand tu parles par rapport à la tête, il y a tout un apprentissage par rapport à vous je dirais. C'est grossi un peu. C'est facilement voyable, le petit Blanc poigné dans sa tête puis il y a tout un travail d'unification avec le physique, l'émotionnel et tout qu'on a à gagner aussi (PMU).

Bien que les intervenants reconnaissent les efforts déployés par certaines ressources pour prendre en compte les valeurs et la culture autochtones au sein des interventions, ils sont néanmoins conscients qu'il reste encore énormément de travail à faire pour sensibiliser certaines institutions aux réalités et aux valeurs autochtones :

Moi, j'ai toujours ben de la misère avec la DPJ. Quand on essaie d'appliquer des lois, parce qu'il y a ben des critères qu'on n'est pas capable de faire. Entre autres, quand on parle d'un logement, tu n'es pas capable d'avoir la chambre de l'enfant, juste pour lui, ben quand tu vis du surpeuplement, c'est dur à se battre (MU)

Au Nouveau-Brunswick, le site internet *Les Sentiers de la guérison* (<http://www.thehealingjourney.ca/fmain.asp>) fournit des outils d'intervention axés sur la guérison (trousse d'intervention, plan de sécurité, plan d'action communautaire) suggérant qu'une application concrète de l'approche à privilégier avec les Autochtones.

**D. Selon vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour solutionner la violence conjugale ?
Est-ce que les ressources constituent une solution pour régler la violence conjugale?**

Les intervenantes interrogées ne croient pas en la possibilité de l'éradication complète du problème de la violence conjugale. Selon eux, il faut continuer de dénoncer et de parler

ouvertement de la violence conjugale, d'intervenir auprès de tous les acteurs, de sensibiliser et de conscientiser, de faire de la prévention, et surtout, de travailler à défaire les tabous extrêmement tenaces qui entourent la question de la violence conjugale, afin que celle-ci soit de plus en plus dévoilée :

Solutionner la violence conjugale? Ça ne sera jamais solutionné. Ça va tout le temps exister. Il n'y a pas de solution miracle à ça. C'est de la prévention puis des interventions, il ne faut pas abandonner. Mais ça va toujours exister. C'est de rendre ça moins tabou justement puis de dénoncer. Nous autres aussi en tant que personnes si on voit quelque chose, c'est de proposer de l'aide, de référer à quelqu'un si on n'a pas les compétences, de référer les gens vers des ressources adéquates. Mais ça va toujours exister (PMU).

Les intervenants suggèrent également quelques pistes solutions aptes à opérer la « guérison des blessures » de tous ordres causées aux membres de la communauté par la violence conjugale. Parmi ces solutions, on retrouve:

- Encourager les membres des communautés autochtones et les représentants politiques à prendre position ouvertement contre la violence dans la communauté;
- Miser et développer les actions préventives afin de briser le cycle de la violence en contexte autochtone;
- Privilégier les approches globales, multidisciplinaires et réparatrices qui favorisent l'interaction entre les individus et la création d'une nouvelle solidarité communautaire pour aider les familles autochtones à communiquer les uns avec les autres à nouveau.

Quant à savoir si les ressources constituent une solution à la violence conjugale, les participants sont unanimes. L'existence et le développement des ressources d'aide ne sont peut-être pas aptes à solutionner à elles seules le problème de la violence conjugale selon les intervenants, mais elles constituent certainement un bon moyen de diminuer les conséquences de la violence conjugale chez les Autochtones. Pour améliorer la situation, il faut donc non seulement développer des services (subventionnés), mais aussi que la volonté des gouvernements et des décideurs politiques se manifeste, et ce, à tous les niveaux, incluant les instances politiques des communautés autochtones :

Les ressources seules, sans une volonté ministérielle, sans une volonté des décideurs, on ne pourra pas faire grand chose tu sais. Fait que, donner une petite subvention pour faire une maison d'hébergement, comme au début, tu sais, les maisons d'hébergement, c'est les femmes qui ont comme fait de la prévention, de la sensibilisation, puis les mentalités ont changé. C'est la même chose dans les communautés aussi, les ressources seules ne vont pas y arriver tant que les instances politiques, au niveau gouvernemental, mais les instances politiques dans les communautés aussi ne seront pas partie prenante pour enrayer la violence (MU).

Analyse Volet 5 (Citoyens): Les ressources pour répondre aux besoins

A. Selon vous, devrions-nous avoir des ressources pour les hommes ou pour la famille?

Des citoyens ont exprimé la nécessité d'avoir des ressources pour les hommes, les femmes, les enfants c'est-à-dire pour chacun des acteurs individuellement concernés par les situations de violence conjugale « Il faudrait une maison pour femmes seulement, hommes seulement et enfants seulement » (RÉ) alors que d'autres, souhaitent que se développent des ressources familiales, car, c'est toute la famille qui est impliquée lorsqu'il y a de la violence entre les deux parents.

Les ressources pour les hommes autochtones

Il ressort de l'ensemble des propos des citoyens qu'il est important que les hommes ayant des comportements violents puissent obtenir de l'aide, car, à ce jour, ces ressources semblent presque inexistantes :

Ce qui serait important aussi là-dedans c'est d'avoir des ressources pour les hommes violents. Parce que si on parle de la femme, il va y avoir des ressources qui vont se mettre en place pour elle. Mais pour l'homme qui est violent... puis souvent l'homme qui est violent ça vient de son vécu à lui, d'avoir eu une enfance où il a été victime de violence aussi avec les parents ou bien les autres jeunes de la communauté. Puis souvent ils sont laissés à eux-mêmes de vivre avec ça puis ça continue. Ça n'arrête pas. Ils vont rester comme ça. Je trouve que c'est un manque de ressources... (PMU)

Ils n'ont pas les mêmes ressources qu'il y a chez les femmes. Je veux dire ils n'ont pas vraiment de place où aller, sinon quand eux autres mêmes provoquent la violence. C'est tout de suite la prison. (PMU)

C'est parce que si les hommes ont pas d'aide, ils vont recontinuer. Toi, tu vas le laisser. Il va aller en battre une autre. Ou quand je dis battre, c'est pas le physique, c'est psychologique. C'est toutes les formes de violences là, verbales, du dénigrement...« S'il y a pas d'aide là, lui, il va aller répéter ça avec une autre, avec une autre, avec une autre. Fait que c'est de là, c'est important qu'ils aient de l'aide, les conjoints. (PGV)

Puis c'est sûr aussi que, même les agresseurs ils ont besoin de l'aide aussi, tu sais. Absolument. À ce moment-là, où il va l'agresseur. Il y a-tu une maison pour eux autres ? (MU)

Pour des citoyens, la prison est considérée comme une ressource inadéquate et même dangereuse pour les femmes lors du retour du conjoint à la maison. De fait, alors que

certaines femmes quittent la maison pour éviter que le conjoint se retrouve une seconde fois en prison, d'autres font le choix d'y rester et sont alors à risque de subir à nouveau la violence conjugale n'osant pas dénoncer leur conjoint de crainte qu'il reprenne à nouveau le chemin de la prison. Selon ces répondants, il faut repenser la judiciarisation des hommes étant donné ses impacts pour les femmes.

Certains citoyens ont exprimé plus concrètement quelques besoins en terme de ressources pour les hommes. Il s'agit :

- D'un refuge dans la communauté qui constituerait une solution de rechange préférable à la prison, car en l'absence d'une maison d'hébergement pour femmes dans le milieu, c'est généralement le conjoint qui doit sortir de la maison dans les situations de violence conjugale (PMU). Pour renforcer ce propos, certains répondants se demandent pourquoi ne pas envisager que ce soit l'homme, plutôt que la femme, qui doive sortir du domicile familial.
- Des cercles de partage ainsi que des groupes comme ceux qui existent pour les femmes dans les maisons d'hébergement, mais ceux-ci seraient destinés aux hommes :

Mettons si les intervenants s'impliquaient plus chez les hommes aussi. (...) faire un cercle de partage rien que pour les hommes, pas rien qu'une fois par mois et une fois par semaine. Ça serait beaucoup mieux déjà là. D'en parler. (PMU)

Comme là à la maison d'hébergement ils vont faire des groupes pour les femmes, peut-être en faire un pour les hommes aussi quand ils mettent en action leur violence, peut-être de commencer ça (PMU)

- Outre le fait qu'il est essentiel de développer des ressources pour les hommes ayant des comportements violents envers leurs conjointes, plusieurs citoyens soulignent que les hommes qui sont victimes de violence conjugale n'ont aucune ressource ni même de services à qui se référer. Et pourtant ils ont aussi besoin d'aide :

Des ressources pour les hommes. Pour les... pas avec les femmes, mais peut-être ce serait intéressant aussi parce qu'il y en ont autant chez les hommes aussi là... la violence là. Parce qu'il y a des hommes qui sont violentés aussi pis c'est heu... ». « Là, je me disais au début là, oui pour les femmes, mais aujourd'hui «ya» autant d'hommes qui vivent de la violence. C'est terrible (PGV)

Il n'y en a pas pour hommes. C'est de valeur parce qu'il y en a des hommes qui sont battus par des femmes. Il y en a beaucoup (MU)

(...) j'aurais une femme à la maison puis elle commencerait à me tapocher dessus puis je voudrais sortir de là au plus vite, c'est bien beau comme elle a dit elle tantôt, les policiers ils vont dire vaten à la maison d'hébergement. Oui, mais regarde c'est pour les femmes. Je m'en vais où moi. Je m'en vais traîner dans un bar puis je vais boire de la bière. Je ne pense pas que c'est une bonne idée. Tu fais comme elle a dit tantôt, on va

se promener dans la rue puis on ne le dit pas à personne puis on s'en va dans la drogue puis après ça tu refais encore pire que qu'est-ce que tu as fait la première shot (MU)

Des ressources pour les hommes. Pour les... pas avec les femmes, mais peut-être ce serait intéressant aussi parce qu'il y en ont autant chez les hommes aussi là... la violence là. Parce qu'il y a des hommes qui sont violentés aussi pis c'est heu... ». « Là, je me disais au début là, oui pour les femmes, mais aujourd'hui «ya» autant d'hommes qui vivent de la violence. C'est terrible (PGV)

Les ressources pour les familles autochtones

Pour ce qui est des ressources pour les familles autochtones, deux manières de faire sont proposées par les citoyens. D'abord, ils expriment le souhait que l'on mette sur pied des ressources de type familial, car, ce sont tous les membres de la famille qui sont aux prises avec le problème de violence conjugale (PGV), « Oui, il faudrait avoir une maison qu'on pourrait accueillir homme et femme afin qu'ils puissent travailler ensemble afin que leur relation s'améliore » (RÉ)) « Ça serait mieux pour les deux. Parce que ça va permettre à la famille d'avoir un bon lien » (PMU)

Toute la famille. On parle de la mère, le père puis les enfants. Ça implique la famille aussi. Ça implique les enfants qu'est-ce qu'ils voient avec leurs parents. Les enfants quand ils grandissent ils font la même chose que leurs parents » « Ce que j'entends c'est que tout le monde doit être impliqué dans le fond dans le processus de guérison, c'est ça? » « Oui » (PGV).

Ben, mettons, pour la famille, la famille pourrait être toute réunie, puis se sentir moins seuls, les enfants ne seraient pas obligés d'aller en famille d'accueil, puis des affaires de même. (MU)

En second lieu, les citoyens souhaitent voir mises sur pied des ressources distinctes pour venir en aide à tous les membres de la famille (hommes, femmes et enfants) concernés par la violence conjugale. Ainsi, les citoyens reconnaissent qu'il manque de ressource d'hébergement **pour les femmes** soit dans la communauté afin d'éviter aux victimes de devoir se tourner vers des ressources extérieures « Une maison pour héberger ces personnes-là, au lieu d'aller en ville » (PGV), alors que pour d'autres, la maison d'hébergement devrait être située hors communauté, mais dans le territoire où habite la femme.

Ben moi, je trouverais ça intéressant qu'il y ait une maison d'hébergement pour ça... un centre d'hébergement pour heu... mais que ça se tienne confidentiel par exemple. Qu'elle ne soit pas au centre de la communauté peut-être. Donc, qu'elle fasse partie du territoire de la communauté, mais pas... dans une place... pas en plein centre du village où est-ce que tout le monde voit qui qui rentre pis... ça serait confidentiel (PGV)

Quelques citoyens proposent une maison pour de l'hébergement temporaire dans la communauté, qui accueillerait les femmes pour de courtes durées, en période de crise.

On se trouve ainsi à gérer la violence sans désunir le couple, ce qui semble être, une préoccupation importante pour plusieurs des communautés rencontrées.

À Thunder Bay (Ontario), l'agence *Beendigen* pour la guérison de la famille (<http://www.beendigen.com/index.php?pid=18>) propose un amalgame de ressources autochtones exclusivement pour les femmes et leurs enfants entre autres un centre d'hébergement temporaire, 26 unités de logements et un programme sur l'alcool et les drogues.

Les enfants et les adolescents concernés par la violence conjugale sont aussi des membres de la famille qui préoccupent les citoyens. Reconnaisant l'importance de leur venir en aide, des citoyens mentionnent que les enfants devraient pouvoir accompagner leurs mères lorsque celles-ci doivent sortir de la maison. Ce besoin exprimé par les citoyens concorde tout à fait avec les valeurs des Autochtones pour qui le maintien du lien familial est important :

Même pour les jeunes, oui, il y a la DPJ, mais il faudrait peut-être d'autres organismes, d'avoir une ressource qui puisse accueillir la mère avec ses enfants, afin que le lien familial soit maintenu. Ben, mettons, pour la famille, la famille pourrait être toute réunie, puis se sentir moins seuls, les enfants ne seraient pas obligés d'aller en famille d'accueil, puis des affaires de même (PGV)

Bien qu'il soit important pour certains citoyens de s'intéresser à la situation des jeunes (enfants et adolescents) exposés à la violence conjugale, peu d'entre eux identifient des ressources, des services pour leur venir en aide.

Enfin, au-delà des ressources concernant spécifiquement la violence conjugale, des répondants expriment le besoin de ressources **pour venir en aide aux personnes vivant de nombreuses problématiques associées à la violence conjugale**, dont l'alcoolisme, la toxicomanie, la prostitution.

En dépit du fait que des citoyens supportent l'idée d'ajouter des ressources pour répondre aux besoins des personnes concernées par la violence conjugale, ils demeurent tout de même préoccupés par les défis que représentent ces ajouts de ressources notamment le manque de professionnels pour intervenir dans ces ressources (PMU) ainsi que le manque de financement pour mettre sur pied et maintenir ces ressources (RÉ).

B. Qu'est-ce qui devrait être fait en matière d'intervention et en matière de prévention?

Information, sensibilisation, prévention, intervention, formation. Pour les citoyens, tous ces termes sont associés à ce qui devrait être fait en matière d'intervention et en matière de prévention. Aux fins de ce rapport, nous rapporterons d'abord les propos des citoyens en matière d'intervention (services et approches) et nous poursuivrons avec l'aspect prévention, qui inclura la sensibilisation à la problématique de la violence conjugale.

◆ Besoins en matière d'intervention

Lorsque nous avons interrogé les citoyens concernant les interventions à mettre de l'avant dans les situations de violence conjugale, ils ont surtout rapporté des services à mettre en place ainsi que quelques approches à privilégier pour répondre aux besoins des personnes et de la population en général eu égard à la problématique de la violence conjugale. Ces besoins en matière d'intervention sont :

- Mettre sur pied des cafés-rencontres pour donner l'occasion aux femmes de discuter de la violence, mais, en trouvant des stratagèmes pour aborder la question indirectement, à cause du tabou qui entoure ce sujet très délicat. Elles imaginent à cet égard des soirées thématiques hebdomadaires ou mensuelles, qui aborderaient des sujets variés qui toucheraient indirectement la violence conjugale. Une travailleuse sociale pourrait animer ces rencontres de groupe. :

C'est difficile. Faut pas que tu arrives pis tu dises ben, regarde, il y a une rencontre sur la violence conjugale, t'auras pas un chat. Parce qu'ils vont penser et vont dire si ils nous voient rentrer là, là, ils vont penser que je vis de la violence (PGV)

- Offrir des suivis auprès des enfants exposés à la violence entre les parents :

Je pense que, quand on apprend que, disons, on va prendre ça dans un contexte familial. Il y a une famille, il y a un père agresseur, il a battu la femme, les enfants, ils ont vu ça. C'est d'essayer de suivre ces dossiers-là, de ces enfants-là, pour être surs, suivre leur, au fur et à mesure qu'ils vont grandir, les suivre psychologiquement. Peut-être juste à chaque année, juste aller revoir ces enfants-là, de dire, ok, est-ce qu'ils sont corrects? Sont-ils en train de démontrer des comportements qui pourraient indiquer que ça serait possible qu'ils vont devenir agresseurs (MU)

- Développer des programmes pour les hommes victimes de la violence de la conjointe. Des citoyens rapportent que la violence des femmes envers les hommes est encore mal perçue. Ceux-ci ne seraient pas crus quand ils se confient à d'autres personnes. Pour eux, il serait utile que les hommes puissent bénéficier d'une intervention qui leur soit spécifiquement destinée. Dans cette perspective, les citoyens se disent également favorables à ce que davantage d'intervenants masculins soient embauchés :

L'homme aussi peut avoir sa place parce que ça va dans les deux sens là. (...) Parce que c'est sûr que les hommes, admettons parce que ça se peut qu'il y en ait des hommes aussi qui ont été violentés, soit physique ou (...) par le parler, là... verbal (PMU)

C'est sûr que s'il y a une rencontre au niveau de... d'hommes, c'est sûr que ça prend... je dirais, un intervenant homme. (...) En tout cas, que je pense, ça serait plus facile pour eux autres de dialoguer, qu'avec un intervenant femme (PGV)

- Former les policiers. Étant donné l'importance des recours aux services policiers dans les situations de violence conjugale, les citoyens suggèrent que les policiers aient de la formation afin qu'ils améliorent et dans d'autres situations qu'ils affinent leurs stratégies d'intervention :

(...) La police arrive, tu as appelé la police. (...) Et là, la police... la femme est là, elle saigne ou est maganée et là : « Qu'est-ce qu'il y a ma petite madame? » Ben oui, qu'est-ce qu'il y a ma petite madame? Le conjoint, il est là, là. (...) Ben non! Elle peut pas parler. (...) [Ils] sont toujours deux. Prend la femme et amène-la dans une chambre, parle avec elle. Et le conjoint avec l'autre là. Va pas lui demander devant le gars, devant la personne : « Hey! Que c'est qu'il y a? Que c'est... ça marche pas? » Elle va dire : « Ben, non. C'est correct là. » Tsé, si elle a peur. (...) « J'ai tombé (PMU)

Les Nations Unis soulignent les efforts du Brésil et du Paraguay qui ont « introduit des programmes de formation obligatoires sur la violence à l'égard des femmes à l'intention des stagiaires des services de police » (Organisation des Nations Unies, 2006, p.97).

- Mettre en place des groupes de soutien pour les femmes victimes de violence conjugale qui seraient animés par des personnes ayant eux-mêmes vécu des situations de violence conjugale ou par des aînées. Ces groupes pourraient inclure des pratiques traditionnelles (MU)
- Favoriser le développement de l'approche holistique, une approche traditionnelle qui prend en considération l'ensemble des dimensions de la vie d'une personne. Il faudrait aussi considérer l'approche de proximité (PMU)
- Privilégier une approche humaniste basée sur le non-jugement, l'écoute, l'accueil et l'acceptation de la personne dans son entièreté :

Moi, « chu » allée plusieurs fois à la maison là-bas pis heu... « tsé », je trouve ça le fun parce que l'accueil, « tsé » t'as l'accueil avant, t'as le... T'as l'approche là, qui est très, très, très différente là. Humaniste là. Hum. Que tu te sens à l'aise quand tu vas à la maison. « Tsé », qu'est-ce que j'ai vu, les femmes qui étaient là-bas là, les femmes qui étaient làbas, « y » étaient « tsé » très à l'aise les filles là. Parce que j'ai jaser avec une fille qui était là avec son enfant là pis heu... j'ai trouvé que, « tsé », j'ai jaser avec elle pis j'ai trouvé que l'approche là-bas était... Mais, « tsé », c'est ça qui faudrait qu'on aurait ici, mais avec un approche comme ça (PGV)

Il faut que tu prennes le temps d'écouter. L'écoute est importante. Pis pas avoir de juge... heu... de jugement. Le jugement, c'est le pire défaut qu'il n'y a pas sur la Terre. Tu ne peux pas juger un individu rien qu'à cause de son physique ou de quoi que ce soit. Il y en a beaucoup qui en ont vécu des affaires pis des fois, c'est des personnes qui heu... écoute, c'est des grandes madames, des grands monsieurs, mais sauf que par exemple, ils en ont eu des douleurs eux autres aussi (PGV)

◆ Besoins en matière de prévention

D'entrée de jeu, il faut préciser que lorsque les citoyens s'expriment sur les besoins en terme de prévention, ils s'intéressent d'abord aux jeunes (enfants et adolescents) pour prévenir la transmission intergénérationnelle de la violence. Qu'il s'agisse de suivi auprès des enfants :

Je pense que, quand on apprend que, disons, on va prendre ça dans un contexte familial. Il y a une famille, il y a un père agresseur, il a battu la femme, les enfants, ils ont vu ça. C'est d'essayer de suivre ces dossiers-là, de ces enfants-là, pour être surs, suivre leur, au fur et à mesure qu'ils vont grandir, les suivre psychologiquement. Peut-être juste à chaque année, juste aller revoir ces enfants-là, de dire, ok, est-ce qu'ils sont corrects? Sont-ils en train de démontrer des comportements qui pourraient indiquer que ça serait possible qu'ils vont devenir agresseurs (MU)

ou d'activités auprès des adolescents afin de faire la promotion de la non-violence dans les écoles :

Quand on parle de nos jeunes, ils sont aussi victimes de violence même entre eux. Ils s'agressent entre eux, puis ça aussi c'est un autre besoin (PMU)

Outre les enfants qui occupent une place particulièrement importante en matière de prévention, des citoyens proposent de mettre en place des ateliers ou cafés rencontre pour les hommes qui aborderaient des thèmes indirectement liés à la violence.

En Ontario, les hommes et les jeunes hommes Anishinaabe sont invités à dénoncer la violence envers les femmes grâce à l'initiative *I am a Kind Man* (<http://www.iamakindman.ca/IAKM/sevengrandfatherteachingsaboriginal.html>) qui offre du support et de la formation dans un cadre culturel traditionnel.

Les citoyens souhaitent également que les membres des communautés dénoncent ouvertement la violence conjugale afin de briser les tabous et de responsabiliser la collectivité vis-à-vis de cette problématique.

Pas l'accepter... Tolérance zéro. Il y en a un qui bardasse une fille, intervention, pas de ah, ce n'est pas de mes affaires, tu sais là, ce n'est pas de mes affaires là, quand un homme agresse une femme, ça devient tes affaires. Quand il y a un homme qui bat des enfants, ou whatever (MU)

La prévention. Parce que, le monde ont peur de s'impliquer dans des situations comme ça, ils ont peur d'en parler, de dire c'est pas correct, on arrête ça. Oui, c'est affaires-là, d'être un « rat » ou un « snitch » ou whatever, il faut dénoncer (MU)

En Colombie-Britannique, les instances gouvernementales insistent sur la nécessité de développer une réponse communautaire à la violence. Pour se faire, ils ont doté les

communautés d'un plan d'action pour lutter contre la violence (Domestic Violence Response: A Community Framework for Maximizing Women's Safety) et créé un manuel (The Community Guide for *Preventing Violence Against Women*) qui répertorie les meilleures pratiques de prévention dans la province (Rossiter, 2011, p.30).

C. Croyez-vous que les valeurs et la culture autochtone doivent être prises en compte dans les interventions?

Pour la majorité des citoyens, il est important de tenir compte des valeurs et de la culture autochtone dans les interventions en violence conjugale comme en témoignent les propos qui suivent :

C'est vraiment, puis je l'observe aussi, qu'on cherche des services adaptés à notre culture, qu'on va voir au moins un autochtone dans la maison, dans la bâtisse, qu'on va entendre parler innu à côté de nous autres. Ça, tu ne te débarrasses pas de ça, ça ne part pas de toi parce que tu habites en ville, ça reste en dedans de toi, c'est toi. Donc, c'est sûr que ces attentes-là, quand tu arrives en ville, tu les as, puis je pense que tu vas toujours les avoir, inconsciemment ou loin dans ta tête ou consciemment. Mais, c'est ça qui est difficile, moi je pense qu'une des barrières, c'est de ne pas être reconnu dans notre culture, de prime abord. Si on a aucun repère visuel, c'est difficile de dire, ben on s'en va dans cette maison-là, il n'y a aucun autochtone, on ne parlera jamais la langue, mais on se sort de notre violence (MU).

Moi je pense que si j'avais été une femme victime de violence comme ça, puis qu'il n'y avait pas de place ici, je me trouverais quand même perdue dans un centre de femmes non autochtones. Parce que, il n'y aurait personne avec ma culture et tout ça, que je serais capable de créer facilement des liens ou d'avoir confiance. Parce que tu as toujours connu ce que tu as connu dans ta communauté ou dans ta culture, fait que moi je pense que ça vient de loin aussi, pas juste la violence conjugale, c'est vraiment à travers l'histoire de la méfiance, puis d'avoir confiance (MU).

Il serait important d'adapter la maison en fonction de nous, des membres de notre communauté. Nous n'avons pas besoin de quelqu'un qui va décider pour nous (RÉ).

Nous autres, m'a te dire, la notion autochtone, là, tu n'as pas de temps. Donc, faut être plus flexible au niveau du temps... dans une intervention autochtone là, « tsé » (PGV)

Toutefois, quelques citoyens, sans remettre en question l'adaptation des interventions et des services de manière générale, soutiennent que c'est principalement dans les communautés situées dans les régions éloignées et les communautés qui ont conservé un caractère plus traditionnel qu'il faut plus spécifiquement s'intéresser aux valeurs et à la culture autochtone.

dans le fond, la violence, c'est de la violence là. Que tu la vives avec un autochtone ou un non autochtone... Mais que ce soit adapté, non. Moi, je pense que ça pourrait plus toucher au niveau de l'adaptation aux autochtones qui sont ben, ben, ben, ben loin... retirés là. (PGV)

On n'est pas si traditionnel que ça ici, fait que... Je veux dire, ça nous touche pas autant que comme qu'on disait « talheure », les *longhouse* et tout ça. (...) Ou même, je veux dire ceux qui sont traditionnels ici aussi. (PGV)

Pour les citoyens qui favorisent l'adaptation des interventions et des services, celle-ci peut se faire par la réalisation d'activités traditionnelles autochtones (retraites en forêt, cercles de partage, sweat lodge), par l'importance accordée aux dimensions plus spirituelles, comme la prière, dans les pratiques ou encore par le fait d'accepter le rapport au temps des Autochtones. Pour d'autres, la prise en compte des valeurs et de la culture autochtone se fait en introduisant une dimension communautaire dans les interventions (PGV), en considérant des éléments de l'histoire des Autochtones « Je pense que depuis les événements du pensionnat sont ressortis c'est là qu'il y a une thérapie qui a été adaptée pour les Autochtones » (PMU), en reliant les problèmes vécus par la communauté aux questions identitaires et en accordant une place privilégiée aux aînés dans les pratiques d'intervention.

Pour certains citoyens, l'intégration des valeurs et de la culture autochtone passe d'abord par le fait de pouvoir s'exprimer dans sa langue avec des intervenants autochtones qui sont en mesure de les comprendre. Des ressources accessibles uniquement pour les autochtones tout comme des activités qui utilisent la nature comme lieu privilégié pour l'intervention, contribuent également à la reconnaissance des valeurs et de la culture des autochtones.

D. Selon vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour solutionner la violence conjugale ? Est-ce que les ressources demeurent une solution ?

À la question : « Selon vous qu'est-ce qui devrait être fait pour solutionner la violence conjugale? » les participantes répondent que malgré tous les services, les ressources et les programmes développés pour enrayer la problématique, la violence conjugale va toujours exister : « Il va toujours en avoir pareil » (PMU) : « Je pense qu'on n'est jamais guéri de ça » (RÉ) en parlant des hommes qui ont ces comportements violents. Même s'ils n'entrevoient aucune solution miracle au problème de la violence conjugale, ils admettent que des actions doivent tout de même être posées pour tenter de contrer cette problématique. Plus précisément :

Les citoyens soutiennent qu'il faut travailler à défaire les tabous extrêmement tenaces qui entourent la question de la violence conjugale, il faut que celle-ci soit de plus en plus dévoilée, dénoncée par la population en général, par les jeunes et les intervenants, mais aussi par certains aînés pour tenter de changer cette mentalité qui leur interdit de dénoncer les comportements violents;

La question de la prévention, particulièrement auprès des jeunes, est vue par de nombreux participants comme un moyen d'éviter la transmission intergénérationnelle de la violence. Ainsi, travailler en amont du problème constitue une manière de faire pour tenter d'éradiquer la violence;

Pour d'autres, le manque d'informations paralyse en quelque sorte les femmes pour qui la sortie d'une situation de violence est un long cheminement « Souvent, c'est un manque d'informations. Plein de peurs qui entourent ça. Fait que, c'est sûr que... elle va pas bouger là. Et il y a toute le côté émotif, le côté... en tout cas. C'est ça. C'est un long cheminement » (PGV)

En Ontario, la campagne de prévention *Kanawayhitowin* alimente un site internet (http://www.kanawayhitowin.ca/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1) où les femmes et les membres de la communauté peuvent amasser une multitude d'informations sur la violence : maisons d'hébergement à proximité, exemples de comportements violents, rôles traditionnels des hommes et femmes, ressources pour les hommes, plan de sécurité et même comment effacer l'historique des sites consultés.

Des citoyens ont émis quelques « conseils » spontanés pour sortir du cercle de la violence, dont le fait de s'affirmer à la première manifestation de violence. « Assez, c'est assez. », de quitter le conjoint « laisser les hommes de côté »; « rester toute seule », de dénoncer « en parler plus »; « dénoncer » (PGV);

Enfin, pour des citoyens d'une région éloignée, la solution est collective puisque individuellement il semble très difficile, voire même impossible, d'apporter des changements durables « Je pense qu'on n'est jamais guéri de ça » (RÉ). Ainsi, il faut

continuer à cheminer puis à travailler ensemble (...) Puis faire beaucoup de partage. (...) Ça veut dire que c'est toute une communauté qui devrait être en mouvement. (...) Parce que je ne pense pas qu'on puisse enrayer la violence, parce qu'il y en a partout. Il y a toutes sortes de violence aussi (RÉ).

Comme on dit tout le temps nous autres, c'est dans notre secteur. On n'a pas le droit de baisser les bras malgré tout ce qui se passe. On ne peut pas se permettre. Il faut garder espoir sinon on va devenir fous (...) C'est vrai c'est l'espoir qui fait qu'on continue (...) Qu'on continue puis qu'on aime ça (...) On ne peut pas baisser les bras devant la peur. (RÉ)

Enfin, pour contrer les problèmes en matière de violence conjugale, on observe une tendance à la prise en charge des communautés dans leurs initiatives pour solutionner les problèmes de violence, plutôt qu'une attitude plus passive de « consommation » de services de l'État. Ils ont exprimé avec conviction que les membres de leur communauté sont tout à fait capables de mettre sur pied leurs propres initiatives notamment en matière de services offerts aux femmes victimes de violence, pourvu qu'on leur en donne les moyens (RÉ) (PGV)

If you tell government send some money, more money to this community so we can do our own things. He puts the money in the city, right. All resources are there in the city. You go there, you will find what you're looking for (RÉ)

À ce sujet, l'initiative américaine *Mending the Sacred Hoop* (<http://www.mshoop.org/sacredhoopcoalition/>), qui dessert onze communautés autochtones et les milieux urbains, innove dans son approche de prise en charge communautaire: elle offre de la formation, de l'aide technique et des ressources aux communautés qui veulent lutter contre la violence envers les femmes et les enfants. Au Yukon et dans le nord de la Colombie-Britannique, la *Liard First Nation* (<http://liardaboriginalwomen.ca/>) a mis sur pied un plan d'actions à durée limitée (3 ans) pour lutter contre les problématiques sociales (violence, drogues et alcool) en se fixant des objectifs précis qui impliquent les dirigeants et la population (jeunes, adultes, aînés).

Synthèse des résultats

Pour les citoyens, tout comme pour les intervenants, il est important d'avoir des ressources pour chacun des membres de la famille impliqué dans des situations de violence conjugale (femmes, hommes et enfants). Toutefois, bien que les participants à l'étude soutiennent que tous les acteurs impliqués dans les situations de violence conjugale doivent obtenir de l'aide, ce sont principalement pour les hommes violents et ceux qui sont eux-mêmes violentés que les intervenants et les citoyens réclament des ressources. Enfin, des ressources de type familial sont aussi mentionnées comme étant un besoin, sans pour autant que cela ne fasse l'unanimité.

Lorsque nous avons interrogé les intervenants et les citoyens concernant ce qui devrait être fait en matière d'intervention ceux –ci se distinguent en ce sens que les professionnels rapportent un grand nombre de nouvelles interventions à développer ainsi que le maintien et le renforcement des initiatives qui existent déjà alors que les citoyens, s'en tiennent uniquement à quelques initiatives à mettre en place. Les intervenants ont également exprimé des besoins en terme de ressources humaines ce que n'ont pas fait les citoyens.

En matière de prévention, les citoyens et les intervenants s'entendent à l'effet qu'il faut mettre en place des moyens de prévenir la violence conjugale et de part et d'autre, ils ont mis l'accent sur l'importance des initiatives auprès des jeunes pour éviter la transmission intergénérationnelle de la violence conjugale. Les citoyens identifient des besoins en terme de prévention pour aider les hommes à éviter d'avoir recours à la violence et soutiennent fermement qu'un engagement des leaders des communautés est essentiel pour lutter contre la violence conjugale.

À la question croyez-vous que les valeurs et la culture autochtone doivent être prises en compte dans les interventions? les professionnels plus que les citoyens rapportent

l'importance de tenir compte des valeurs et de la culture autochtone dans les interventions et les services. Chez les intervenants on reconnaît le travail déjà réalisé, mais il reste encore à faire et pour y arriver ils identifient quelques repères pour adapter les services aux réalités autochtones. Pour quelques citoyens, ce sont principalement les communautés en région éloignée et celles qui ont conservé des valeurs et une culture plus traditionnelle qui accordent plus d'importance à l'adaptation des services.

En ce qui a trait aux solutions pour contrer la violence conjugale, il apparaît clairement pour les deux groupes concernés qu'éradiquer cette violence est une mission impossible. Néanmoins, chacun des deux groupes croient qu'il faut prendre au sérieux cette problématique et s'engager vers des actions pour prometteuses que ce qui a été fait jusqu'à maintenant.